République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de d'Enseignement Supérieur et de La Recherche Scientifique
Université d'Oran ES-SENIA

Faculté des Lettres, des Langues et des Arts

Département de Français

Thèse
pour l'obtention du diplôme de

Doctorat de Français .

Option :
Littérature Comparée

Regards croisés sur le concept de noblesse à travers des textes judéo-chrétiens occidentaux et des textes orientaux musulmans.

Thème Présentée par : **Mme BENAMAR Nadjat**
*Sous la direction de :***Mme SARI Fawzia**

Présidente :	OUHIBI Nadia Bahia	Maître de conférence Université d'Oran
Examinateur	BENMOUSSET Boumediene	Professeur Université Aboubakr Belkaid Tlemcen
Examinateur	COSTE Claude	Professeur Université Stendhal Grenoble 3
Examinateur	GELAS Bruno	Professeur Université Lumière Lyon 2
Examinateur	MEBARKI Belkacem	Maître de conférence Université d'Oran
Rapporteur	SARI Fewzia	Professeur Université d'Oran

Sommaire

Introduction générale

Partie I :

Autour du concept de noblesse. (Socialité de la notion de noblesse/sharaf et vision du monde propre à chaque société).

Chapitre I : concept de noblesse en occident judéo-chrétien.

Chapitre II : concept de noblesse en orient musulman.

Partie II :

Mise en exergue du concept étudié (évolution de la pensée en tant qu'essence).De la noblesse spirituelle Mahométane à la noblesse temporelle judéo-chrétienne. Analyse comparée dans la praxis de ces deux mots. (Sociocritique)

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

Chapitre I : Praxis du mot étudié, dans les écrits fictionnels et réels chez les occidents judéo- chrétiens.

Chapitre II : Praxis propre à la société orientale musulmane organisée par le terme étudié.

Partie III :

Noblesse en interculturalité et en intertextualité. De la raison grecque à la révélation coranique.

Chapitre I : Influence de la culture gréco-latine sur les écrivains philosophes musulmans. (La noblesse néo-platonicienne).

Chapitre II : crise des intellectuels, orientaux contemporains ou noblesse postcoloniale retour à la raison.

Chapitre III : crise de la noblesse occidentale (volonté de libération par le retour aux sources de la vie spirituelle et créatrice).

Partie IV :

Noblesse postmoderne.

Chapitre I : Impact de la postmodernité sur le concept de noblesse en occident judéo-chrétien.

Chapitre II : contemporanéité de la noblesse orientale musulmane.

Conclusion générale

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE **5**
PROBLEMATIQUE…….. 6
PRESENTATION GENERALE DU SUJET…….. 7
1-Traduction noblesse / charaf…….. 10
2-De la difficulté a traduire…… 12
3-Les dictionnaires bilingues et unilingues…… 13
4-Défaut de recouvrement notionnel et la double vision qui en découle……... 18
Le concept de noblesse chez les orientaux musulmans et les occidentaux chrétiens……..…… 20
1-Définition d'un concept……. 20
1-1-La perception du concept de noblesse chez les occidentaux chrétiens…… **21**
1-2-La perception du concept de noblesse chez les orientaux musulmans……. **21**
2-1- Méthodologie choisie : la perspective comparatiste……... **23**
2-2-Le moteur primat du comparatisme, n'est ce pas sa foi en un humanisme éternel ? …… **23**
2-3 Le comparatisme comme processus intertextuel et interculturel……. **24**
2-4- La définition de la littérature comparée :……. **24**
3-Corpus d'étude : …… 25
3-1-Détermination des textes philosophiques de références culturelles occidentales comme corpus d'appui. …….. **26**
3-2- Détermination des textes de références culturelles orientales comme corpus d'appui ……..... **28**

CHAPITRE I :
REGARDS SUR LE CONCEPT DE NOBLESSE DANS LE MONDE OCCIDENTAL CHRETIEN

APPROCHE ETYMOLOGIQUE…… 36
1- Dans le monde (empire) romain…….. 36
1-1-1-Totalitarisme ou absolutisme de l'aristocratie patricienne et sacerdotale…… **36**
1-1-2-L'accès des plébéiens a la magistrature curule et a l'égalité politique. **36**

1-1-3 De la volonté de la « noblesse » a la création de l'empire romain…. **37**
1-1-4 Le pouvoir d'accès du chevalier a la « latifundia » et a la vie politique : **37**
2-En gaule (france) ……..……. 37
2-1 Détention de la noblesse par des barbares et des gallo-romains……. **37**
2-2-2 L'ingénuité et la liberté comme « interprétants » de la noblesse.…… **38**
2-2-3 Recouvrement notionnel de noblesse et de féodalité fondé sur la suprématie et le droit a l'héritage.…… **39**
2-2-4 Possibilités d'accès au statut de gentilhomme, par un effet de la volonté du prince.…… **40**
2-2-5 Interchangeabilité ou substitution notionnelle de la noblesse et de la bourgeoisie.…… **41**
2-2-6 Chevalier et bourgeoisie comme synonymes partiels.…… **43**
2-2-7 Juxtalinéarité entre earl / noble et aorl / libre2-7 juxtalinéarité entre earl / noble et aorl / libre.…… **44**
Conclusion……. 46

APPROCHE SOCIOLOGIQUE ET RELIGIEUSE DANS LE MONDE OCCIDENTAL CHRETIEN…… 47
1-La courtoisie caractéristique de l'« adelskultur »…… **47**
2-La prud'homie comme idéal chevaleresque……. **47**
3-De la prud'homie a l'amour courtois / chevaleresque……. **48**
4-L'adoubement de la chevalerie comme conservation de la source d'industrie nobiliaire…….. **49**
5-Aristocratisation oblige a l'us et a l'abus des privilèges…….. **50**
6-Conservation des titres honorifiques :…….. **51**
7-Le devenir social du noble et la littérature comme espace d'une démocratie imaginaire ou champ d'égalité entre le noble et l'ignoble…….. **52**
8-La mise en accusation des privilèges de la gentillesse……. **53**
9- La particule « de » comme identification de « la noblesse française »…… **53**
Pouvoirs militaires et religieux et décadence :…… **56**
1-Légitimité des classes sociales : ……. **56**
2-La tyrannie et le despotisme causes du déclin de la noblesse …… **57**
3-Après le déclin et la ruine, la noblesse redore son blason :……. **59**
4-La scélératesse de la gentillesse : …… **60**
Usurpation de la noblesse : la succession d'articles très sévères endigue l'ascension

des plébéiens au pouvoir …… **61**
1-Réhabilitation de la noblesse : …… **62**
2-La mise en question de la transmissibilité nobiliaire sous le second empire :…… **63**
3-L'impossibilité de l'aristocratisation des plébéiens :…… **63**
4-Du déclin et de la décadence à l'abolition de la noblesse par la révolution 1789… **64**
4-1 la dignité sénatoriale……. **64**
5- Rétablissement de la noblesse héréditaire et création d'une nouvelle noblesse **65**
6- Anoblissement par « lettres de noblesse » conférées par le roi……. 66
6-1 Restructuration socio-politico-juridique de la noblesse…… **66**
6-2-L'octroi des lettres de noblesse comme source d'extorsion et de brassage des populations nobiliaires :……. **66**
6-3- Statut socio-politico-juridique des anoblis :……. **67**
LA NOBLESSE LITTERAIRE…….. 69
1-Ordres linguistiques existants : mise en pratique de l'aristocratisation et de la vulgarisation de la langue :…….. 69
1-1-Langue gueuse, vulgaire…… **69**
1-2-Caractéristiques du style noble naturel : …….. **69**
1-3-De la noblesse a l'indigence : …….. **70**
1-4-Evolution de la noblesse du style : ……. **71**
1-5-Mise en accusation et démocratisation de la noblesse linguistique…….. **75**
Idéologies philosophiques et littéraires existantes :…… 75
Traité philosophique sur la noblesse : « Plutarque »…….. 75
Préexcellence du sexe féminin…… 78
2-Noblesse oblige par M.A de Keraniou,…….. 79

CHAPITRE II :
POUR UNE LECTURE DU CONCEPT DE NOBLESSE DANS LE MONDE ORIENTAL MUSULMAN

APPROCHE ETYMOLOGIQUE…… 82
1-Noblesse en orient vue par les occidentaux et les orientaux……. 82
1-1-Les occidentaux :……. **82**
(i)Jacques Berque.…….. **82**
(ii)Gouvion.…….. **83**
1-2-Les orientaux :…….. **83**
A) l'interprète militaire Arnaud ……. **83**
B)sidi Ali Hachlaf.…….. **83**
C)Bekkara Belhachemi.…… **84**
2-L'usurpation de la noblesse……. 85
2-1-les marabouts / nobles saints /oualis : la culture comme moyen d'accès au pouvoir (la noblesse)…… **85**
3-les privilèges des nobles saints :……. 86
3-1-Pouvoirs d'intercession et grâce (baraka)…… **86**
3-2-Pouvoir limité des nobles marabouts :…… **86**
3-3-Faculté de discernement…….. **87**
3-4-Force de pénétration et de perspicacité :…… **88**
Le coran comme privilège des héritiers du prophète ou noblesse consacrée par la volonté divine :…… **88**
4-LA NOBLESSE PARTICULIERE ……. 89
Les premiers nobles du Maghreb…….. 90
4-1-L'imam idriss I :……. **90**
4-2-l'imam idriss II…… **91**
Illustration de la noblesse particulière (orientale) ou « la sedjara cherifa » : **92**
4-3-1- Le sultan des saints, sidi Abdelkader el Djilani ou la tolérance hachimite :…….. **92**
4-3-2- Autres chorfas de ghriss (mascara) « sidi Abderrahmane dit sidi Daho **94**
Benzarfa »…….
4-3-3-Les Abou Bakr de **95**
« tlemcen » …….
4-3-4 Les Bel-Abbès (des ouled— **95**
Nehar) :……
5-la noblesse globale ismaélite ou les djouads (issue de familles illustres)…… **96**
5-1-« La sedjara echerifa » ou familles **97**
seigneuriales :…….
5-2- Appartenance du prophète Mohamed au clan aristocratique des beni Hachem……. **98**

6-Approche sociologique…… 99
6-1-De la réalité sociologique de quoraich au pouvoir politique …… **99**
6-2-Quoreïch comme pouvoir d'entreprise de l'assemblement de l'acquisition et du négoce……. **99**
6-3-Quoraiche ou la prise du pouvoir de la **100**
Mecque ……
6-4-Les six attributs sine qua non de la noblesse mecquoise ……: **101**
6-5-Les valeurs intrinsèques de la noblesse **101**
mecquoise :……..
6-6-Transmissibilité de la souveraineté de la **102**

8-3-Alphonse de Lamartine : noblesse mahométane fondée sur la grandeur du dessein et l'immensité du résultat…… **108**
8-4-Gaudefroy-Demonbynes : « réforme sociale et pouvoir politique consacrés par le divin »……. **108**
9-la noblesse transcendantale s'inscrit dans deux perspectives : rububya et rahma (souveraineté et grâce)……. 110
9-1-L'imamat espace de la transmissibilité nobiliaire (de la réglementation successorale) ……... **110**
9-2-L'appartenance hachémite se veut le primat des arches de salut (imams):. **111**
9-3-Le savoir dans toute son amplitude comme identification des arches de salut : ……. **111**
9-4-la congruité de l'histoire : ……. **112**
9-5-L'histoire généalogique : …….. **112**
9-6-Récompense du généalogiste (du détenteur de la transcendance)……. **113**
9-7-Un privilège : la perfection spirituelle consacrée :…… **113**
9-8-Exclusivité des faveurs divines : devoirs et obligations envers les chérifiens : **114**
9-9-L'appartenance « chérifienne » vue par les « ulémas » :……...: **116**
10-1-Refus de la ploutocratie : non à l'association du pouvoir et de l'argent…. 119
10-2-Achever le califat c'est la laïcisation ou la mise à l'écart de l'islam en tant que système : …… **121**
10-3-Laïciser c'est matérialiser une résiliation du contrat de la lieutenance de l'homme sur terre : ou indépendance vis-à-vis du royaume universel……..... ..... **122**
10-4-L'intellect au service de la révélation : afin d'éviter que l'islam tombe en désuétude. ……. **123**
11-1-Refus de la laïcité car c'est une crise occidentale chrétienne ou l'immunité anachronique comme privilège de l'islam. ……. **124**
11-2-La pensée politique moderne : …… **125**
12-1-Les premiers nobles bâtisseurs de (l'institution des institutions) et (des sociétés humaines) furent les apôtres de dieu : …….. **127**
12-2-L'exercice du pouvoir islamique oblige l'exercice de l'équité :…….. **129**

12-3-Le bâtisseur du futur Etat islamique misait sur la fidélité incorruptible de ses adeptes : …… **130**
12-4-Compétences hors pair des imams jurisconsultes : ……. **132**
12-5-Prépondérance référentielle du coran vaste champ d'investigation scientifique et intellectuel : ou le non lieu d'une constitution profane…….. **133**
13-1- « Le royaume universel » : la concertation est un anoblissement et non un abaissement. …… **134**
13-2-L'Etat musulman est perfectible : réparer c'est améliorer et anoblir, équilibrer et non pas reformer. « principe du juste milieu ». …… **140**
13-3:L'Etat islamique n'est pas une monarchie mais « une théo-democratie ». .. **141**
13-4-Le califat républicain de Mawdudi refuse le gigantisme et les superpuissances : …… **144**
13-5-Les fonctions de l'état islamique, puissance de l'état islamique : suprématie ou noblesse planétaire fondée sur la puissance idéologique…… **146**
13-6-La puissance comme moyen d'influence sur les autres nations : l'équité est l'axe principal de la puissance mondiale…… **148**
14-1-La magistrature suprême infère le savoir et la forte personnalité :…….. **151**
14-2-L'arsenal scientifique du calife : la primauté de la compétence technique sur la dévotion ou l'exemplarité du calife. …… **151**
14-3-Le savoir technique ou la science gestionnaire…… **1**

15.1. Quelles sont les voies d'accès a la magistrature suprême ? (au califat) : l'appel a la force. « la nécessité fait la loi. » ……

1

15.2. Moyens novatoires d'accès au califat : …… **154**
15-3-Inamovibilité du chef d'Etat : limiter le règne d'une seule personne c'est éviter sa tyrannie…… **155**
15-3-1--Transparence politique et morale de Mohamed (sws)…….. **155**
15-3-2-Ya-t-il une durée du mandat présidentiel (calife) ?..... **156**
15-3-3-Devoirs ou prérogatives du calife : minutie de la supervision……. **157**
15-3-4- Droit d'exception : exercice du pouvoir d'exception.. **158**
15-3-5-La non habilitation du droit de grâce :..... **1**

15.3.6. La loi du talion n'échoit pas au chef d'état. Les chefs, les rois ne sont que des « salariés de dieu » et les serviteurs de la nation…… **159**
15-3-7-La divinité céleste exclue « l'homme -dieu » :……... **162**
15-3-8-La désacralisation du chef de l'Etat :…….. 163

partie II :

Chapitre I :

Mise en exergue de la temporalité et de la spiritualité a travers le mot « noblesse / charaf »

LA NOBLESSE EN TANT QUE POUVOIR VUE PAR LES PHILOSOPHES
EXPLOITATION DE L'HERITAGE GREC :SAVOIR GREC :…… 166
1-1-Platon : ……... 167
1-1-1Dans l'état idéal, le pouvoir c'est le savoir : ……. 167
1-1-2-Le leitmotiv de Platon : la cohésion, le consensus :……. 168
1-1-3-Projet de société basé sur la foi et l'intolérance fanatique :…….. 168
1-2-Aristote : …….. 169
1-2- 1 L'égalité proportionnelle a l'ordre de hiérarchie naturelle :…….. 172
Regards du concept de noblesse a travers des textes judéo-chrétiens occidentaux…….
Au service de l'absolutisme, la politique tirée de l'écriture sainte, « pensées judéo-chrétienne » (de Bossuet, 1697-1709)……. 175
2-1- La nécessité d'un gouvernement comme moyen de renoncer au droit primitif de la nature…….. 175
2-2-Noblesse de la providence, véritable dirigisme divin :……. 177
2-3-Les princes sont les détenteurs de la seconde majesté et les députés de la providence…… 178
2-4-La puissance co-active n'appartient qu'au prince……... 180
2-5-La crainte de dieu est le seul contrepoids de l'absolutisme (la majesté royale c'est l'image de dieu dans les rois) ……. 182
3-L'assaut contre l'absolutisme : (« l'essai » de John Locke sur le gouvernement civil 1690) …… 184
3-1-La doctrine du droit naturel réglé par la raison démolit le droit divin :….. 184
3-2-Le consentement d'hommes libres est le commencement du gouvernement légitime……. 186
3-3-Dans la société héritière des hommes libres, le législatif est le suprême pouvoir…… 188
3-4-Le pouvoir législatif et le pouvoir discrétionnaire ne sont que les dépôts du peuple…… 189
3-5-Le consentement n'est ni un contrat de soumission, ni la paix des cimetières…… 190
-Textes philosophiques occidentaux : …… 193
Montesquieu : …….. 193
4-1-La règle de l'empeachment comme conservation de la noblesse anglaise : « l'esprit des lois ». ……. 193
5-Rousseau :……. 194
5-1-Le pouvoir issu « du contrat social » : …… 194
5-2-La divinité puissante c'est la sainteté du contrat social :…… 197
6-1-Voltaire : « La majestueuse reine des facultés : la raison »……. 198
7-1-De- Sieyès le triomphe de la liberté et de l'égalité comme critères de la souveraineté de la

nation……. 198
8-Socialisme et nationalisme (« mon combat », de mein kampf : 1925-1927) ……..…… 201
8-1-Le triomphe d'une loi naturelle et sacrée : la communauté du sang……. . 201
8-2.L'arianisme c'est la suprématie de l'humanité…… 204
8.3.La race aryenne, est l'espèce supérieure de l'humanité…… 205
8-4-La mystique du führer : c'est de nationaliser ce que le marxisme a internationaliser…….. 206
8-5-La propagande et l'éducation : …… 207
8-6-Le glaive spirituel et matériel : ……. 208
8-7- L'argent comme dieu céleste ? Pour le sémite et pour Hitler un ignoble profit : …… 209
8-7-1-Chef et commandement napoléon-Hitler au rebut : du totalitarisme nazi a l'autorité impériale française…… 210

Chapitre II : Mise en exergue du rapport de la temporalité et de la spiritualité du mot « CHaraf » a travers le verset du « trône » el koursi » et les ecrits spirituels de l'EMir Adelkader

1- 2-1-1-Le coran est il crée ou incréé ? ……..… 2- 212
2-1-2-La noblesse /pouvoir a la lueur de la source de conceptualisation orientale musulmane : ……..……..… 213
2-1-3-Le verset du trône : ……. 213
2-1-4-La lecture du concept de noblesse a la lumière des versets, lus et interprétés par l'Emir. ……..……. 216
Mawqif 1 : modèle de la servitude a la seigneurie. …… 218
Mawqif (situation) 103 : des théophanies, la lumière des cieux et de la terre :……..…… 219
2-1-5-Lecture du concept de noblesse a la lumière des hadiths lus et interprétés par l'Emir Abdelkader……..… 222
Mawqif 253 : De la vision unitive à la vision séparative …… 222

Partie III

Chapitre I :
noblesse chez les philosophes théologiens :

1-1-Les ash'arites : ……..…… 227
1-1-1Albaqillani :les ressources de l'homme sont prédestinées par dieu.. 228
1-1-2-L'imamat selon al Bâqillani :……. 229
L'ABSENCE D'UN NOMBRE EXIGIBLE POUR L'ELECTION DE L'IMAMAT…… 228
1-1-3-L' élite a le droit de nommer et de renommer un imam mais pas le droit de le faire déchoir :

…….……. 230
1-1-4- Conditions requises pour être « imam » : la science et l'excellence de caractère.
…….……. 234
1-1-5-Les causes de déchéance : …… 235

1-2-Les grandes figures de l'itizaal (spéculation rationnelle):…… 239
1.2.1.Les mu'tazilites établissent un lien entre la propriété et le rizq(richesse).. 239
1-2-2-L'imamat selon Abd al Wahab al Jubbai…… 240

LA NOBLESSE CHEZ LES PHILOSOPHES PURS :…… 243
1-1-Al Farabi …….……. 243
1-1-1-Le vrai bonheur oblige une morale et une philosophie civile :…… 243
1-1-2-La cité vertueuse exige des bonnes vertus et la perfection des gouverneurs (rois).
…….……. 245
1--3-La cité idéale vertueuse d'al-farabi ou régime – Etat-1 gouvernement …… 246
1.1.4. Le sage farabien est « au rang le plus achevé de l'humanité » quand l'intellect patient devient intelligence en acte : …….. 249
1.1.5. L'imam doit être un philosophe authentique car« c'est celui qu'on suit ». 253
Les mystiques intellectualistes : …… 257
1-1-Avicenne (ibn Sinâ) …….…….. 257
1-1-1-La mystique intellectualiste d'ibn-Sinâ est le arif (le connaissant), le parfait et le murid…….……... 257
1.1.2. L'adoration n'est ni crainte ni désir ardent mais un rapport plein de noblesse avec la vérité première.
…….. 260
1-1-3-Le arif est courageux-généreux : …… 261
La noblesse selon les philosophes d'Espagne musulmane :…… 263
1-Averroès (ibn rushd) : …….…… 263
1-1-L'imamat rushdienne oblige en plus des vertus morales et intellectuelles la noblesse et la majesté de l'éloquence et de l'oration. …… 263
2-Ibn Bajja…….. 265
2-1. Le noble c'est le spirituel pur (par les actes spirituels l'homme est plus noble et par les actes intellectuels, il est divin et excellent :…… 265
2-2-Le meilleur et noble Etat est celui qui renferme le plus grand nombre de sages ou de philosophes :…… 266
2-3-La faculté rationnelle ou l'intellect en acte ou l'intelligible en acte est une récompense divine :
…….…….. 267
2-4-Les bienheureux sont ceux pour qui l'intelligent, l'intellect et l'intelligible sont une seule et même chose : …….…. 269
2-5-La connexion de l'intellect actif avec l'homme dépasse en sa noblesse toute description :
…….……. 271
3-Ibn Tufyl…….. 271

3-1-Deux facultés sont au plus haut degré de la noblesse : l'intellect et l'intuition ou la langue de l'élite s'oppose à celle du vulgaire…… 271
3-2-La science dispose et l'argent est un objet dont on dispose……. 274
4. Al bîrûni…….. 275
4-1-La richesse est la découverte de la pauvreté et de l'affliction :……. 275
4.2. La doctrine du progrès de l'homme est-elle professée par les gens appartenant à la culture arabe ? ……..…. 281
5-Al Kindi :……. 284
La force de l'âme du noble est semblable a celle de dieu……... 284
Le concept de noblesse dans la mystique musulmane (coïncide avec l'existentialisme)……. 287
6-1- Entre l'idée de l'homme parfait d'ibn Arabi et l'idée de l'unique dans l'existentialisme, surtout chez Kierkegaard. …… 287
6-2Texte d'al Hallaj traduit par louis Massignon : ……... 288
6-3-l-L'être absolu est l'être nécessaire (dieu ou la définition métaphysique de dieu) : ……..……. 289
6-4-l-L'état existentiel privilégié : ……. 289
6-5-Le possesseur du temps est celui qui possède l'être. ……. 291
a- Les titres de noblesse de la raison islamique (conclusion) :…….. b- 292
La félicité éternelle oblige l'imagination intérieure ou le refus de l'intérêt « rationnel »…… 293

Chapitre II :
le nœud de la crise nobiliaire orientale musulmane : la crise dans l'imaginaire et la pensée de l'intelligentsia arabe (l'adéquation du réel l'emporte)

295
1-1-La loi césarienne s'oppose a la loi coranique car elle ne différencie pas entre le noble et le roturier ou l'ignoble : ……..…….. 296
1-2-Appel a la fidélité du savant(alim) et de l'émir car démusulmaniser le sultanat c'ést le coloniser pacifiquement : ……..……. 297
1-3-lL'hérédité de la khilafat est étrangère a l'islam :la khilafa relève de la compétence des sages et non de l'hérédité : ….……..…… 300
1-4-La liberté d'opinion est l'accomplissement de la raison (car c'est l'ennemie de tout pouvoir oppressif) : ……..…….. 301
1-5-La shura n'est pas un suffrage universel mais un suffrage restreint a l'élite des sages : ……..……..…….…….. 302
1-6-La noblesse exige l'équité le savoir la sagesse l'arabisme et l'islam(fondements de la nahda et de la renaissance arabo-musulmane) :…….. 303
1-7-Libération de la raison de la prison dogmatique : ……..…… 303
1-8-Quelle est la part du rationnel et de l'imaginaire que revêt l'occident dans le discours arabe moderne et

contemporain ? ……..…… 305
1-8-1-Mohamed Abdou le salafi fait appel a l'autonomie de la volonté et de la liberté : ……..……..…….……. 305
1-8-2-Victoire et primauté de la raison grecque sur la raison orientale…… 306
1-8-3-lL'élite orientale prêche le renouveau fondé sur la recherche rationnelle…….…….. 308
1.8.4. Crise identitaire du roman « adib » ou la liberté comme valeur inégalable :…… 309
1-8-5-Cité idéale unique lieu de noblesse, d'une culture noble pour des citoyens forts et libres : ou (atteindre la noblesse c'est s'européarianiser) :……. 313
1-9-l'Utopie islamique est la dévalorisation même de l'Etat…….. 314
1-10-Convergence entre islam et philosophies des lumières…….. 314
1-10-1-L'influence de la philosophie des lumières sur les salafistes :…… 315
1.10.2. Voltaire et Djamel Eddine se rejoignent sur des points importants… 317
CONCLUSION : ……..……..…….…….. 321

Chapitre III :
Crise de valeur au niveau occidental
328
MOUVEMENT DE LIBERATION D'UNE CRISE EXISTENTIELLE PROFONDE PAR UNE ECRITURE DE LA VIOLENCE CONTRE LA NOBLESSE :
……..……..…….……. 333
1-1Dadaïsme ou déshumanisation des mandas capitalistes et des institutions bourgeoises :
……..……..…….……. 333
2.1 Flaubert : précurseur de l'existentialisme germanique, dénonce le mercantilisme. L'égalité n'est qu'esclavage. ……..……. 331
2-2-Flaubert contestataire et nietzschéen ou du génie de l'écriture a la nostalgie du paganisme……..……. 331
2-2-1-Le mercantilisme sanctifie l'argent……..…… 331
3.1. Les surréalistes : les anti-totalitaristes modernes accusent l'hégémonie capitaliste ou destruction de la morale bourgeoise et de l'inégalité :……. 335
4.1- Soutenir la liberté de l'imagination contre la noblesse de la raison instrumentale……. 337

Partie IV

Chapitre I :
L'impact de la « noblesse » dans la société occidentale judio-chrétienne

1-1-Le pouvoir engendre le pouvoir : conformisme entre la noblesse scolaire actuelle et la noblesse chevaleresque (militaire féodale) ……..……... 341

1.2. De la virtualité de la noblesse a son actualité, la nécessité de la démocratisation : ……..……..……. 342
1-3-L'aveuglement des classes dirigeantes ou domination des décideurs…… 343
1-4-La démocratie considérée dans la modernité où la contradiction fondamentale de la démocratie : ……..…… 345
1-5-Le savoir c'est le pouvoir. ……..…… 345
1-6-Le pouvoir d'être maître de l'univers hisse l'homme au rang des dieux….. 348
2.1. Fondement de puissance de la société industrielle :…… 348
2.2. La révolution industrielle c'est la justification de la religion du progrès :.. 349
2.3. La technique et le savoir sont les vecteurs du pouvoir :…….. 351
2.4. Le discours de l'entrepreneur industriel est un discours de puissance (infaillible) : ……..……..……. 352
2.5. La société industrielle est un système cohérent et normé :……. 2.6.l'entrepreneur est à la fois capitaine et gouverneur : l'habitus est ce « pouvoir être » 353 354
3.1.Le concept de noblesse selon les méditations pascaliennes , sous l'éclairage de Bourdieu : ……..…….. 355
3.2. Anamnèse de l'origine ou renoncement au créateur incréé :…… 356
3.3. Le nomos est l'arbitraire absolu « principe de vision et de division » :….. 357
3.4. Le pouvoir temporel comme pouvoir de distribution perpétuel du capital : 357
3.6.. LES JEUX AVEC LE TEMPS SONT DES ENJEUX DU POUVOIR :…… **359**
3-7- Le capital symbolique positif comme théodicée de l'existence ou les effets symboliques du capital : **3360**
4-1-Le rite d'institution : la distinction ou la transfiguration d'un rapport de force en rapport de sens : **363**
4-2-La noblesse oblige le rite d'investiture du récipiendaire :..... **364**
4-3-La société c'est dieu : le principe de la sociodicée :..... **366**
4-4-Noblesse d'épée et noblesse d'état :..... **367**
4-5-Noblesse scolaire et d'Etat : **368**
5-1-L'habitude est le fondement mystique de l'autorité et de l'équité :..... **370**
5-2-L'omnipotence du discours et de la pensée : **372**
5.3. Le fanatisme de la raison engendre l'irrationalisme :..... **375**

CHAPITRE II :

LA CONTEMPORANEITE DE LA NOBLESSE ISMAELITE

380

INTRODUCTION :……... 380

1-Le détenteur de l'acte de souveraineté :…… 381

2-2-lL'enjeu de l'exercice de la noblesse…….. **381**

2-2-1-La shari'ah : ……..…….. **382**

2-2-2-Les différentes écoles juridiques : …… **383**

2-2-3-l-L'égalité statutaire : …… **383**

2-2-4-De la nécessité du « vizirat de délégation » : les prérogatives du gouvernement : ……..……. **383**

2-2-5-Les cas juridiques inédits ou l'ijtihad : …… **384**

2-2-6-La gestion législative : technique et organisationnelle : ……. **385**

2-2-7-Séparation des pouvoirs législatif et exécutif : …… **386**

2-2-7-1-La concertation : …….. **386**

2-2-7-2-La souveraineté absolue : « el –mulk » : ……. **387**

2-2-7-3-La souveraineté déléguée : …….. **387**

2.3.Le califat symbole de l'unité islamique fondée sur la justice et l'équité : Hassan el banna et AEK Awda sont liés a l'université de dieu : …… **388**

ANTINOMIE ENTRE ISLAM ET ETAT :……... 391

3. « Noblesse comparée »…… 393

3.1. Convergences……..…….. **393**

3- 3.2. Divergences : …… **4- 394**

3.2.1. La société occidentale chrétienne : détention du pouvoir profane……. **394**

3.2.2. La société orientale musulmane : détention du pouvoir sacré…….. **395**

CONCLUSION :…… ……..…… 397

CONCLUSION GENERALE : …….. 398

RESUME : …..……..…… 411

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES : ……. 434

ANNEXE 1……..……

APPROCHE LITTERAIRE POUR LE MONDE OCCIDENTAL CHRETIEN: **442**

ANNEXE 2…….…….…… **446**

APPROCHE LITTERAIRE POUR LE MONDE ORIENTAL MUSULMAN

ELOGES DU PROPHETE

DE LA NOBLESSE ET DE L'ELOGE DU CORAN: ……..……..

L'EMIR ABD EL KADER……..……..

LES ECRITS SPIRITUELS : « DE L'UNICITE DE L'ETRE »……..

ANNEXE 3…….…….…… **472**

EXTRAITS DES ECRITS SOCIO-POLITICO-RELIGIEUX DE L'EMIR ABDELKADER……

ECRITS SOCIO POLITIQUES. ……..……..

ECRITS SOCIO RELIGIEUX…….…….

LETTRE A UN GENERAL FRANÇAIS « AU SUJET D'ABDELKADER »……

ANNEXE 4……..…… **486**

VOLTAIRE : JEANNOT ET COLIN……..…….

ANNEXE 5……..……..…… **488**

LE MANIFESTE DU PARTI COMMUNISTE DE KARL MARX(EXTRAITS)

ANNEXE 6…….…….. **490**

GENEALOGIE ET ETAT CIVIL DE SAYYID AHMAD B.YUSSUF

PROBLEMATIQUE

Perspective comparatiste : la noblesse en tant que concept social chez les orientaux (musulmans) et les occidentaux (chrétiens).

Ce concept est-il identique chez les uns et chez les autres ? Recouvre-t-il le même champ sémantique ? Est-il différent ? En quoi ? Et pourquoi ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous nous proposons de procéder à une investigation étymologique, socio-politique, religieuse, littéraire et philosophique chez les uns et chez les autres.

PRESENTATION GENERALE DU SUJET

A L'aube du XXI^{ème} siècle, il est important de faire un retour sur soi-même et de réfléchir aux valeurs les plus importantes qui seraient aux yeux de l'humanité à sauvegarder et à transmettre. C'est avec un souci de réhabiliter un concept galvaudé que nous pensons à ce que nous pourrions appeler « le concept de noblesse ».

Noblesse déjà au XX^{ème} siècle est un terme qui socialement est tombé en désuétude, surtout après la grande révolution de 1789 et celle du communisme dans le courant du XX^{ème} siècle.

Il est vrai que ce terme à forte charge émotionnelle, fait davantage appel, quand nous l'utilisons à un vocabulaire spécifique ; noblesse de naissance, noblesse de cœur, noblesse de caractère.

Seulement, comme tout mot, il a eu son histoire entachée d'une sémantique précise à des moments et dans des sociétés différentes.

Le rêve de tout sémiologue est de retrouver le mot vierge, le premier mot, débarrassé de toutes les couches qui à travers l'histoire l'ont encrassé (Barthes).

A défaut de nettoyer le mot, ce sémiologue devient anthropologue et se lance dans l'étude des couches sémantiques, à travers l'histoire politique, sociale et religieuse où ce mot, a été emprisonné. Pour lire cet écrit, ce sémiologue doit plonger dans les puits des siècles d'hier, scruter la voûte de rocaille, puis remonter en suivant l'écho qui s'échappe

du magma de sons putréfiés. Ainsi cette convocation des générations-aïeules délitera la réalité afin d'entrevoir la vérité à venir[1].

Ce qui nous a poussé à appréhender « le concept de noblesse », c'est le retour aux sources, aux richesses ancestrales. Cet intérêt a au début été motivé par l'utilisation pléthorique et anarchique du mot dans la tradition orale. Mais la lecture de l'ouvrage de Bekkara Belhachemi, mon grand-père maternel, intitulé « La norme de l'illustration et de la noblesse » conforta le choix de notre objet d'étude par l'approche généalogique qu'il fait du mot noblesse à travers une histoire littéraire.

A l'acmé de ce moment, notre réflexe consista alors, grâce à notre bilinguisme et à la richesse de l'interculturel qui en découle, à faire émerger le mot « noblesse », d'autres horizons. Le mot nous interpella dans toute son « altérité » par rapport à notre ancrage maghrébin.

Désormais, le choix est tangible, et nous nous trouvons positionnés dans un semblant de hiatus, peut être même dans une sorte de charnière entre la société maghrébine musulmane, notre appartenance particulière et la société occidentale chrétienne, lieu de la non–identification. Maghrébins musulmans, nous le sommes, avec comme fondement, l'universalité, induite par la religion même de l'Islam qui est d'éclairer et de guider l'homme dans le monde où qu'il soit. Dieu s'est adressé à l'humanité par le « Coran », le « Livre de Dieu », texte de portée universelle. Les arabes et tous les peuples islamisés qui ont répondu à l'appel se trouvent ainsi inclus dans l'histoire sainte du peuple de Dieu, en tant que dépositaire de la dernière expression de

[1] Dans « Biffure », in L'amour, La Fantasia, Ed. Lattès, 1985, Assia Djebbar présente une telle approche.

la volonté sainte contenue dans la spiritualité de l'Islam, où le plus noble des prophètes, par son âme supérieure et son intelligence exceptionnelle prêche la « doctrine divine » énoncée dans le verset « 32 ».

« N'invoque aucun Dieu aucune autre divinité, sinon tu seras châtié du nombre de ceux qui seront châtiés. Avertis les [membres] les plus proches de ton clan » -32-

Cette doctrine témoigne clairement de l'unicité de Dieu, lui seul est créateur, vivant, éternel, omnipotent, omniprésent, omniscient. Elle annonce également un monothéisme fondé sur l'exigence de la soumission à « Allah » et le total et confiant abondant en sa volonté. Ainsi l'isthme des isthmes Mohamed que le salut soit sur lui, se proposant non pas comme théologien mais comme un noble apôtre de l'humanité montre les câbles qui rattachent à Dieu par son invitation à l'obéissance divine. La société orientale musulmane est imprégnée de son unicité, de sa majesté.

La société occidentale est chrétienne, car au delà de tous les enjeux idéologiques qu'a connus l'occident et qui ont orienté sa politique des nations, le christianisme dont les idées ont façonné la pensée de cette société depuis vingt siècles reste un des grands courants du monde occidental. L'occident ne peut se concevoir que comme chrétien et l'orient (avec lui le Maghreb) que comme musulman. Le mot noble qui apparaît dans la langue française au XI^{ème} siècle coïncide avec la réforme générale de l'église catholique sous le pontificat de Grégoire VII qui réussit à rendre à celle-ci sa pureté et son autorité morale, après avoir été ravagée par la simonie (achat et vente des charges ecclésiastiques) et asservie aux princes laïques. Un gros mot libérateur est proclamé celui qui distingue le pouvoir spirituel du pouvoir temporel, après le concordat de Worms c'est : « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à

Dieu. Jésus en voulant établir sur la terre un royaume spirituel a séparé le théologique du politique. Ce qui donna naissance à deux puissances, deux souverains ce qu'on appelle un dualisme chrétien.

Que nous nous retournons vers l'Orient musulman ou l'occident chrétien, la pensée conceptuelle sur l'être et la situation de la pensée par rapport à celui-ci trouve son origine et son point de départ dans la théologie.

Qu'en est-il du « concept de Noblesse » ? Si la pensée orientale et la pensée occidentale ont comme fondement le théologique, comment la « noblesse » qui dit un rapport de l'homme à la société s'articule-t-elle dans cette problématique ? Reste-t-elle du domaine du religieux ou bien subit-elle à travers les siècles un glissement vers le profane ? L'enjeu du concept de noblesse a-t-il été périmé au fil de l'histoire ou au contraire est-il perfectible ?

Face à cette avalanche de questions qui nous assailli, il nous semble fort important de commencer par éluder la traduction du mot « Charaf » en langue française. Certes, nous avons pris la liberté de le traduire par le mot « Noblesse », suivant en cela la tradition orale.

1. Traduction Noblesse / Charaf

Seulement le signifiant « Noblesse » recouvre-t-il du point de vue signifié le signifiant « Charaf » ?

Une esquisse de la traduction de ce mot nous permettra peut-être de délimiter les contours du problème posé et d'entrevoir les perspectives que peut ouvrir une telle recherche.

L'activité du traducteur est celle de réussir à transmettre l'intégralité de l'idée dans la mesure où le génie de la langue dans laquelle on traduit le permet. Une question primordiale nous vient à l'esprit ; Celle de la possible (ou l'impossible) transmission du mot « Charaf » avec tout ce qu'il comporte de dénotation et de connotation à fondements religieux.

Pour répondre efficacement à tout cela, nous avons consulté un des éminents traducteurs et professeurs de l'école supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'Université de Paris, Jean Maillot à travers son ouvrage sur la « traduction scientifique et technique » où son préfacier Pierre-François Caillé (Président de la fédération des traducteurs et vice-président de la société des gens de lettres de France) cite Henri Lefebvre qui écrit dans son récent ouvrage « Le Langage et la société » :

« On a souvent dit et répété que toute science consiste en une langue bien faite. Dans les méthodes des sciences dites exactes, les questions de terminologie sont reconnues comme essentielles ».

Et Henri Lefebvre, citant Leibniz dans ses « Nouveaux essais sur l'entendement humain » écrit : « les mots servent à représenter et même à expliquer les idées ».

Si nous retenons l'hypothèse[1] que la traduction est une science et n'est donc pas un art, pour qu'il y ait entendement ou à la rigueur une certaine équivalence entre les

[1] L'Hypothèse : Séminaire de traduction avec madame Menouar Université d'Oran

notions de « Noblesse » en Français et de « Charaf » en arabe, nous devons faire appel à une rigoureuse recherche en terminologie. Mais qu'est ce qu'une terminologie ? Jean Maillot après avoir consulté un dictionnaire trouve une certaine confusion entre les termes « Terminologie », « Nomenclature » et « Vocabulaire » et il écrit « La terminologie est un ensemble de termes techniques d'une science, d'un art » et il ajoute que « la terminologie s'attache à identifier un terme en définissant la notion qu'il représente. La terminologie est intimement liée à la « notion » et prise dans le sens de « concept ».

Une difficulté de taille surgit et à laquelle nous nous trouvons confrontés, c'est le problème de la constitution d'une documentation scientifique et précise. Quel est le fil à suivre dans la texture de la société humaine pour aboutir et atteindre un certain entendement pour ne pas dire entente humaine entre la société orientale musulmane et la société occidentale chrétienne quant au problème de l'adéquation notionnelle du mot « noblesse » et du mot « Charaf », si toutefois cette adéquation existe et a été pratiquée.

2.De la difficulté à traduire

Nous nous sommes référés donc, et en premier lieu à deux formes et extrêmes auxiliaires de la traduction, aux dictionnaires :

- 🕮 Bilingues : El-Manhal (Français / Arabe), le Gaffiot (Latin / Français)
- 🕮 Unilingues : Lissan El Arab pour les orientaux, Le Larousse, le Robert pour la langue Française.

Jean Maillot a préféré l'expression d'auxiliaire à celle plus répandue d'instruments de travail ceci du fait que le traducteur n'emploie qu'occasionnellement le dictionnaire dans des propositions variables selon le degré de connaissances qu'il a du sujet traité. Dans ce passage, il nous importe de souligner le mot « auxiliaire » aussi car il fait allusion à quelque chose qui est plus importante que sa présence, c'est la familiarité de l'objet en question.

3. Les dictionnaires bilingues et unilingues

Ainsi le dictionnaire El Manhal par exemple va nous donner une multitude de mots qui se réfèrent au terme « noblesse ». Mais est-ce que dans la nébuleuse de signifiés proposés par les dictionnaires, nous allons trouver la notion du mot « Charaf » ? et est-ce qu'il recouvre la notion qu'infère la culture orientale musulmane à ce mot ?

La consultation du dictionnaire El Manhal, Français / Arabe, traduit le mot « Noblesse » par un ensemble de mots arabes auxquels il ajoute quelques précisions :

La noblesse c'est la noblesse généalogique : شرف الحسب والنسب : الشرف

De caractère

Noblesse « De cœur » :شهامة

« De style » جزالة الأسلوب

« Oblige » النبالة تفرض- تقتضي

Nous remarquons toutefois, que le mot « Charaf » se trouve en première ligne et qu'il est indissociable de la race, de l'origine c'est à dire de l'arbre généalogique, de

l’ascendance chérifienne ou Shadjara émanant d’une heudja (la preuve) comme le prétend Marthe Gouvion.

Ayant évité de tomber dans certaines erreurs, et surtout ayant trouvé le fil conducteur à notre objectif, nous essayons de résoudre notre problème de recouvrement notionnel et d’identification des équivalences entre le mot « Charaf » et le mot « Noblesse ».

« El Manhal », même quand il a étudié chacun des termes par une indication précisant son domaine d’application et tenant lieu en quelque sorte de microcontexte, nous a orienté vers des voies différentes complexes qui accroissent les difficultés de notre acte de traduction. Aussi le meilleur guide reste en définitive la connaissance que nous avons du vocabulaire technique de la langue arabe et l’intelligence du mot « Charaf », la clef étant « l’imprégnation » que nous avons du sujet.

Poursuivons maintenant le mot « Charaf » dans son usage oriental musulman et la « noblesse » dans son usage occidental chrétien en consultant cette fois-ci les dictionnaires unilingues, pour une meilleure connaissance de leur vocabulaire dans les deux langues, la langue arabe et la langue française.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur d’imminents et prestigieux témoins aussi bien pour l’occident chrétien que pour l’orient musulman, tels, le Gaffiot, Le grand Larousse, le Robert, et « Liçan El Arabe » (la langue des arabes) d’Ibn Mandhour.

Chacun des dictionnaires en langue française, comme d’ailleurs « Liçan El Arabe » donnent non seulement des mots synonymes ou présumés tels au mot

« Noblesse » et au mot « Charaf », mais donnent à chaque terme une définition et parfois même font suivre celle-ci d'une ou de plusieurs citations.

Ils identifient donc le mot « Noblesse » en définissant la notion qu'il représente. Et comme nous l'avons déjà souligné, la terminologie étant notionnelle et conceptuelle trouve son application directe dans ces dictionnaires.

Citons à titre d'exemple le Gaffiot qui indique que le mot « noble » vient du latin « Nobilis » qui vient lui même du latin « nosco », qui veut dire « connaître », ou connu concernant une chose ou une personne. Une noble personne c'est celle qui possède le « jus imaginum » ou celle qui compte de nombreux ancêtres, de haute noblesse, c'est à dire des ancêtres qui ont rempli une « magistrature curule » ou qui ont un titre à la cour des empereurs. Dans le langage courant c'est une personne illustre, éclairée, distinguée.

La Grand Larousse, quant à lui le définit comme un mot ayant une racine latine, celle de nobilis qui elle même vient du radical qui est dans « cognosco », « nosco » qui veut dire « connaître » ; personne noble, c'est celle qui est issue de grande naissance ou celle qui est célèbre par ses crimes, c'est aussi celui qui possède un titre à la cour des empereurs.

Le Grand Robert dit que le mot « Noble » vient du latin « Nobilis » qui signifie proprement digne d'être connu, se dit d'une personne qui, par droit de naissance ou par lettres du prince, appartient à une classe jouissant de certains privilèges, ou possède seulement des titres qui la distinguent des autres citoyens. Noble de naissance, noble de race, noble de mère et de père, noble en vertu de sa charge, noble par lettres du prince.

Notons que le Gaffiot bilingue, le grand Larousse et le grand Robert sont tous d'accord pour indiquer que le mot :

Noble vient du mot latin « nosco »radical du mot « cognosco »qui veut dire connaître ou connu concernant une personne ou une chose. Une noble personne c'est celle qui possède le jus imaginium, ou celle qui compte de nombreux ancêtres qui ont rempli une magistrature curule ou qui a un titre a la cour des empereurs. Se dit d'une personne qui par droit de naissance ou par l'être du prince appartient jouissant des privilèges qui la distinguent des autres citoyens. Dans le langage courant c'est une personne éclairée.

Cette terminologie foisonnante des dictionnaires français et latins, nous oriente vers une notion de classe sociale privilégiée dont les valeurs nobiliaires sont soit acquises soit individuelles intrinsèques.

Un certain ordre social existant qui montre à l'origine une passion pour la politique. Cet ordre vise une certaine inégalité des biens dans ce monde. Il dédaigne l'idée de justice. Car il est fondé sur une option d'individualisme hérité qui balance les autres forces existantes de la société en refusant toute idée d'équité, d'équilibre de la mutualité. « Le reste du peuple s'il n'est pas noble est-il ignoble ? Puisque le Larousse prétend que ceux qui ne sont pas nobles sont ignobles.

Ibn Mandhour dans « Liçan El Arab » ou « langue des arabes » cite la définition d'Ibn Ishak qui utilise le mot « noblesse » dans le Coran et dit « Le plus noble des versets coraniques est le verset du « Trône ».

أشرف آية في القران الكريم:آية الكرسي

Et il ajoute :

Que la noblesse c’est la noblesse généalogique :

الشرف : شرف الحسب والنسب

Lissan El Arab cite également un vers poétique d’El – Djouhari

قال الجوهري:

لا نرفع العبد فوق نفسه ما دام فينا بأرضنا شرف

N’élevons jamais un esclave au dessus de son origine tant qu’il y a parmi nous dans notre contrée une noblesse.

Quant au mot « koursi », Ibn Mendhour le définit comme étant l’omnipotence divine .La puissance par laquelle Dieu commande l’univers. كرسيه قدرته التي بها يمسك السماوات و الأرض.

C’est aussi le savoir :

Et enfin, les trônes des rois :

Notons que le Gaffiot bilingue, le grand Larousse et le grand Robert sont tous d’accord pour indiquer que le mot :

Noble vient du mot latin « nosco »radical du mot « cognosco »qui veut dire connaître ou connu concernant une personne ou une chose. Une noble personne c’est celle qui possède le jus imaginium, ou celle qui compte de nombreux ancêtres qui ont

rempli une magistrature curule ou qui a un titre a la cour des empereurs. Se dit d'une personne qui par droit de naissance ou par l'être du prince appartient jouissant des privilèges qui la distinguent des autres citoyens. Dans le langage courant c'est une personne éclairée.

4. Défaut de recouvrement notionnel et la double vision qui en découle.

Si nous synthétisons ce que nous venons de lire dans les auxiliaires, aussi bien en langue Française qu'en langue arabe, nous découvrons une certaine pensée convergente canalisée en direction d'une idée de généalogie privilégiée.

Mais en même temps, en nous appuyant toujours sur ces supports d'information que sont les dictionnaires, une divergence apparaît. Dans la société occidentale chrétienne, si fidèle à sa flexibilité mentale, et à sa fluidité « idéationnelle », la « noblesse » s'acquiert et se recrute dans les diverses classes de la société, comme le fait remarquer M. Deloche cité par le grand Larousse : « Même parmi les serfs de l'Eglise et du fisc ; Donc la noblesse, n'est plus un état social fixe. Par contre, dans la société orientale musulmane cette mouvance du mot noblesse est totalement absente. Dans celle-ci, la noblesse est divine, transcendantale et donc innée. On naît noble, on ne le devient jamais.

L'emploi des dictionnaires unilingues tout comme celui des dictionnaires bilingues nous a aidé à identifier le mot « noblesse » nous a aidé seulement, car ce ne sont que des auxiliaires qui n'ont rien d'incompatibles avec la méthode directe. Bien au contraire, disposant d'un vocabulaire suffisant dans la langue étrangère et connaissant

bien les ressources de notre propre langue, nous avons pu faire un travail de confrontation et de choix parmi la profusion de termes techniques français traduisant « Charaf ». Ainsi nous avons « calqué » le mot « noblesse » sur le mot « Charaf », par fidélité à l'idée sous-jacente à ce terme, qu'a imprimée la tradition orale dans notre « imaginaire », et surtout par souci de convenance aux limites, que nous nous sommes tracées.

Ceci met en lumière, les problèmes de la documentation et de l'exploitation rationnelle des auxiliaires et démontre surtout que notre « connaissance » sur « le sujet » ou « l'objet de recherche » reste un facteur de premier plan[1]. Car la traduction n'est pas la version, simple exercice de contrôle, c'est une preuve de créativité, le traducteur dans son activité « crée », créer c'est tiré du néant. Traduire, acte de création, ne part du néant, mais d'un « existant » elle crée un autre « existant », d'un mot, un autre mot qui à son tour émet un monde.

Ainsi notre traduction du mot « Charaf » en mot « Noblesse »se justifie par l'idée de généalogie que l'on retrouve dans l'un et l'autre terme.

Seulement le problème qui se pose, est l'adéquation de ces deux mondes, occident chrétien et Maghreb musulman, à travers le terme de « Noblesse » / « Charaf ».

[1] Jean Maillot : « La Traduction Technique et Scientifique »

LE CONCEPT DE NOBLESSE CHEZ LES ORIENTAUX MUSULMANS ET LES OCCIDENTAUX CHRETIENS

1- Définition d'un concept :

Il nous paraît impératif, avant tout discours, de définir le terme « concept ». Selon John Locke « Le concept ou l'idée est l'élément médiateur entre forme du signe et forme de l'objet. Le concept n'est plus comme chez les scolastiques, un reflet ou une image de la chose, c'est une construction procédant par sélection.

Les idées abstraites ne reflètent pas l'essence individuelle de la chose, laquelle reste inconnaissable : elles en fourniraient « l'essence nominale », l'idée même comme essence nominale est déjà signe de la chose, résumé, élaboration, qui n'a ni les aspects, ni les attributs de la chose. L'idée abstraite qu'est l'essence nominale est déjà un produit sémiotique.

La chose en soi a désormais perdu tout droit de cité dans l'univers de la connaissance, et les signes ne renvoient plus aux choses mais aux idées, qui ne sont plus à leur tour que des signes. Le germe d'une théorie des « interprétants » et de la sémiose illimitée est semé.

Reformuler le concept de perception c'est la solidarité entre la sémiotique et le discours philosophique : c'est celui du signifié perceptif comme étant lui-même le résultat d'un processus de sémiose.

Pour Pearce[1] : « La perception est un processus adductif qui constitue la forme la plus aléatoire et immédiate du raisonnement par inférence : il s'agit d'une hypothèse construite sur la base de prémisses incertaines, et qui demande a être vérifiée par des inductions successives et par des contrôles déductifs ; mais elle se donne déjà comme une trace révélatrice ».

1.1. La perception du concept de Noblesse chez les Occidentaux Chrétiens

Au commencement de cette investigation, la priorité est donnée aux romains. Puisque les signifiés français, nobilis, patriciens, chaise curule, jus imaginum, puisent leurs racines dans l'antiquité romaine, comme nous l'avons déjà souligné d'après les dictionnaires.

Même si de l'autre côté de l'horizon, les germaniques élèvent haut l'étendard de l'Adelskultur » (culture aristocratique). D'où l'idée directrice que nous percevons et qui est la généalogie, une généalogie flexible, fluctuante.

1.2La perception du concept de Noblesse chez les orientaux musulmans

Certes, nous avons commencé notre recherche par l'exploitation des auxiliaires du traducteur comme l'appellent les « chercheurs – traducteurs », les bons témoins comme l'appellent les sémioticiens, c'est à dire les dictionnaires. Mais nous n'avons été fixés définitivement qu'après avoir lu d'autres ouvrages. Ainsi Peyronnet pense que : « La noblesse orientale a trois sources. Les nobles sont d'abord d'origine « Cheurfa », et on

[1] Umberto Eco : « Le signe. Histoire et Analyse d'un concept », page 207.

appelle « Chérif », tout musulman qui peut prouver au moyen de titres réguliers qu'il descend de Fatima-Zohra, fille du prophète Mohamed et épouse de Sidi Ali Fils d'Abou Taleb oncle de ce dernier. Ils sont en second lieu descendants de familles anciennes ou illustres, la plupart de la tribu de « Quoraich », celle de Mohamed, c'est la noblesse ou « Djouads ». Ils sont enfin issus de saints personnages, les « marabouts »[1].

La lecture d'autres ouvrages conforta cette « notion ». Telle la traduction de l'interprète militaire Arnaud d'un fragment du « Livre de la vérité »[2], où il cite le mot « Chérif ». « On appelle « Chérif » pluriel « Shorfa » tout musulman qui peut prouver au moyen de titres réguliers qu'il descend de Fatima Zohra, fille de Mohamed et épouse de Sidi Ali fils d'Abou Taleb, et il ajoute : « ces nobles jouissent d'une grande considération ».

Sidi Ali Hachlaf, quant à lui, intitule son ouvrage « Les Chorfa » et ajoute à cet épitexte « Les nobles du monde musulman », auquel il donne une autre précision « La Chaîne des origines à propos de la généalogie des descendants du prophète ».

En orient musulman, c'est donc aussi la perception d'une généalogie, mais cette fois-ci elle semble d'ordre fixe et statique.

Nous nous trouvons confrontés à deux concepts à travers le mot « Noblesse » / « Charaf ». Seulement les questions qui s'imposent : convergent-ils ou divergent-ils ?

Notre attitude, à ce moment, est celle du comparatiste.

[1] Peyronnet cité par « Jacques Berque », « Ecrits sur l'Algérie ».
[2] « Livre de la vérité » de Mohamed Benbouzid sur « les tribus Chorfa (nobles) ».

2.1Méthodologie choisie : La perspective comparatiste

Notre perspectivisme s'inscrivant dans le comparatisme entre la civilisation orientale musulmane et la civilisation occidentale chrétienne, il nous incombe de définir le comparatisme comme nous avons pris le soin de le faire pour les autres notions. La question primordiale est : Qu'est-ce que le comparatisme ?

2.2Le moteur primat du comparatisme, n'est ce pas sa foi en un humanisme éternel ?[1]

« Puisque le comparatisme est le « dialogue », un mot riche de concepts, c'est la rencontre de l'autre, le désir de l'autre, c'est l'amour de l'autre, c'est être à l'écoute de l'autre. Non pas pour l'influencer mais pour trouver une voie unique qui nous mènerait vers l'universel.

Comparer, c'est avoir la compétence de deux ou plusieurs langues pour faire des investigations aussi bien dans l'une que dans l'autre, d'une manière objective, scientifique et surtout dénudée de toute polémique mensongère. C'est être apte et capable du lire vrai et réel et non pas illusionniste. Le principe moral du comparatisme reflète l'attitude d'une nation

Effectivement, en écrivant cette thèse, nous restons soucieux d'accorder à chaque culture aussi bien orientale musulmane qu'occidentale chrétienne « une sympathie démocratique ».

[1] Jacques Berque, « Une émission du Dimanche sur l'Islam et le Christianisme », France 2, 1999

2.3Le comparatisme comme processus intertextuel et interculturel :

Les énoncés d'un comparatiste naissent d'une alchimie d'échanges des traits culturels, c'est à dire d'une diversité culturelle enrichissante.

Ecoutons les littérateurs définir la littérature comparée.

2.4La définition de la littérature comparée :

Selon Brunel, Richois et Rousseau, c'est : « La description analytique, comparaison méthodique et différentielle, interprétation synthétique des phénomènes littéraires interlinguistiques ou interculturels par l'histoire, la critique, et la philosophie, afin de mieux comprendre la littérature comme fonction spécifique de l'esprit humain. »

Une autre définition :

Peut être mise en évidence selon toujours les mêmes auteurs. « La littérature comparée est l'art méthodique, par la recherche des liens d'analogie, de parenté et d'influence, de rapprocher la littérature des autres domaines de l'expression ou de la connaissance, ou bien les faits et les textes littéraires entre eux, distants ou non dans le temps ou dans l'espace, pourvu qu'ils appartiennent à plusieurs langues ou plusieurs cultures, fussent-elles partie d'une même tradition, afin de mieux les décrire, les comprendre et les goûter ».

Essayons de synthétiser les différentes interprétations du mot « noblesse » et du mot « Charaf » en tenant compte de leur distance dans le temps et dans l'espace en impliquant l'histoire littéraire, la philosophie, le texte sacré : le Coran et les hadiths Charifs.

Nous allons donc essayer de nous baser sur ces définitions, pour analyser, notre élément de comparaison, c'est à dire le concept de « Noblesse » dans la société orientale musulmane et la société occidentale chrétienne. Déjà, l'exploitation des dictionnaires en tant que système sémantique global, nous a révélé des traces allant vers différentes directions à travers des prémisses (incertaines).

Car si « Charaf » est un arabisme intraduisible et c'est pour cela que nous l'avons reproduit par un équivalent « Noblesse » gallicisme intraduisible lui aussi ; par conséquent, nous pouvons déduire, que chacune des deux sociétés possède sa spécificité et son authenticité dans sa manière de transgresser le réel et de lui donner sa vision personnelle. Derrière chaque notion reflétée par la structure de sa langue, il y a un découpage des réalités du monde extérieur, une vision du monde radicalement différente de l'autre. Donc, la mise en exergue de la vision du monde des deux sociétés : orientale musulmane et occidentale chrétienne organisée par le mot étudié, exige une remontée dans les acceptions du mot « Noblesse » / « Charaf », en retraçant l'évolution historique, socio-politico-religieuse, littéraire et philosophique de ce terme.

Les deux histoires ont-elles le même parcours ? Ou bien y a t-il des divergences ?

Pour la construction du sens chez les uns et chez les autres, nous avons donc choisi la perspective du comparatisme.

Corpus d'étude :

Nous avons privilégié pour l'explication du phénomène de « Noblesse » / « Charaf » une expérimentation, c'est à dire reproduire une situation de laboratoire en faisant intervenir les paramètres retenus : l'étymologique, le sociopolitique, le religieux

et le philosophique, pour la production de certains énoncés sur l'évolution de la pensée, en tant qu'essence.

Seulement l'ambition d'obtenir des résultats aussi rigoureux que possible nous a conduit à une récolte de données diversifiées en vue de confirmer ou d'infirmer les observations précédentes. Pour cela nous avons centré notre choix sur des extraits tirés de livres phares » chez les uns et chez les autres.

3.1. .Détermination des textes philosophiques de références culturelles occidentales comme corpus d'appui

3.1.1L'héritage grec :

- **« La cité Idéale », « l'esprit d'utopie » de Platon[1] :**

« L'état est fondé sur la prise du pouvoir par les philosophes. La noblesse est le savoir – l'intellect ».

3.1.2. « Le juste-milieu » d'Aristote :

Sa maxime : « La justesse de la justice doit être conforme à l'ordre de hiérarchie naturelle ».

3.2.1. **La noblesse Bossuetienne judéo-chrétienne** se base sur l'écriture sainte pour démontrer qu'au commencement du monde DIEU a été roi et que la providence est le

[1] « Histoire de la sociologie (L'Héritage Grec) ». Jean Simon, juin 1991

véritable dirigisme divin, et par conséquent la majesté royale est l'image de DIEU dans les rois. Ce qui écarte la nécessité ce tout intermédiaire.

3.2.2**. John LOCKE** pense que le pouvoir discrétionnaire et le pouvoir législatif sont les dépôts du peuple et pour le peuple .Le consentement d'homes libres est le commencement d'un pouvoir légitime. Donc le droit divin est une perfidie catholique et anglicane.

Le XVIIIe siècle dit siècle des lumières :

- 3.3.1« L'esprit des lois » de **Montesquieu**[1] : où l'auteur démontre le droit des « Lords » à l'empechment pour la conservation de leurs prérogatives.

- 3.3.2. « Le contrat Social » de **Rousseau :** conformisme entre pouvoir du corps politique sur tous ses membres et volonté générale.

- 3.3.3. « Qu'est ce que le tiers état » ? **de Sieyès**

3.3.4. « L'éloge historique de la raison » de **Voltaire**[2]**.**

3.4.1**. Hitler** quant à lui essaie de diviniser un groupe humain, la race aryenne, qui selon le führer est une espèce supérieure et est la dépositaire du développement de la civilisation humaine.

Pour l'étymologie et le socio-historique :

3.5.1.Marc Block : « Les Classes et le Gouvernement ».

[1] « Les grandes œuvres politiques (de Machiavel à nos jours) ». Jean Jacques Chevallier –Armand Colin-
[2] Romans, Contes et Mélanges.

3.5.2.Alexis De Tocqueville : « L'ancien Régime et le gouvernement du vécu au conceptuel ».

4.Détermination des textes de références culturelles orientales comme Corpus d'appui :

4.1.Le verset du trône (sourate el Baquara – la Génisse, Le Coran)

Ce choix a pour but la mise en évidence du Pouvoir Divin.

4.2.« Les écrits spirituels » de l'Emir Abdelkader : commentaires de versets coraniques et de Hadiths el Charifs appelés « El Mawaqifs » ou « Situations ». Cependant les Mawaqifs que nous avons choisis sont :

a. « Le Mawqif 253 » où la mise en question est « La vision unitive et la vision séparative » à la lueur de la parole du prophète rapportée par le Sahih de Muslim.

b. « Le Mawqif 103 » porte sur les théophanies. Le verset sur la lumière des cieux et de la terre. Coran (24 :35)

c. « Mawqif 1 » de l'imitation du Prophète « Certes, il y a pour vous dans l'imitation du Prophète un modèle excellent » Coran 33 :21

d. « Mawqif 215 » qui traite de « L'unicité de l'être ». les secrets de Lam-Alif. « Ces symboles, nous les faisons pour les hommes mais ne le comprennent que ceux qui savent » (Coran 29 :43).

« Mawqif 30 » « De l'unicité de l'être » : Dialogue entre l'émir et Dieu (al Haqq : la réalité suprême) communication s'opérant sans son, ni lettre et ne peut être assigné à aucune direction de l'espace (l'Emir)[1].

4 .3.Bekkara Belhachemi : (livre de mon grand père traduit par moi-même) : « La norme de l'illustration et de la noblesse et les bienfaits de l'histoire et de la littérature. »

4.4. Tabari : Mohamed sceau des Prophètes.

4.5. ABDERRAHMANE AL BADAWI :

4.5.1. La Noblesse chez Les Philosophes Théologiens :

Les Ash'arites :

AL BAQILLANI professe une doctrine de prédestination divine.

L'élite a le droit de nommer et de renommer un imam mais pas le droit de le faire déchoir :

Les Grandes Figures de l'Itizaal (Spéculation rationnelle) :

L'Imamat selon Abd Al Wahab Al Jubbai

4.5.2. La Noblesse chez les Philosophes Purs :

[1] « Les écrits Spirituels » de l'Emir Abdelkader : présentés et traduits par Michel ClodKieWiez – Edition

Al Farabi

Le vrai bonheur oblige une morale et une philosophie civile :

Al Farabi ne distingue pas entre la morale et la politique.

La cité vertueuse exige des bonnes vertus et la perfection des gouverneurs (rois).

La cité idéale vertueuse d'Al-Farabi ou Régime – Etat-[1] Gouvernement :

4.5.3. La Noblesse selon les Philosophes d'Espagne Musulmane :

Averroès (Ibn Rushd) :

L'imamat rushdienne oblige en plus des vertus morales et intellectuelles la noblesse et la majesté de l'éloquence et de l'oration.

Ibn Bajja

Le meilleur et noble Etat est celui qui renferme le plus grand nombre de sages ou de philosophes :

La faculté rationnelle ou l'intellect en acte ou l'intelligible en acte est une récompense divine :

Les bienheureux sont ceux pour qui l'intelligent, l'intellect et l'intelligible sont une seule et même chose :

---

du seuil 1982.

[1] Chez Aristote, le mot polis a quelquefois le sens de : Etat en général voir Ernest Barker : the politics of Aristote , p106 Oxford, 1946.

La connexion de l'intellect actif avec l'homme dépasse en sa noblesse toute description :

Ibn Tufyl

Deux facultés sont au plus haut degré de la noblesse : l'intellect et l'intuition ou La langue de l'élite s'oppose à celle du vulgaire.

La science dispose et l'argent est un objet dont on dispose

La richesse est la découverte de la pauvreté et de l'affliction :

Al Kindi :

La force de l'âme du noble est semblable à celle de Dieu.

4.5.4. Le Concept de Noblesse dans la Mystique Musulmane (coïncide avec l'Existentialisme)

Avicenne (Ibn Sinâ) Ibn SINA pense que l'adoration n'est ni crainte, ni désir ardent mais un rapport plein de noblesse avec la vérité première.

La mystique intellectualiste d'Ibn-Sinâ est l'Arif (le connaissant), le parfait et le murid.

Le Arif est courageux-généreux :

4.5.5. Correspondance entre l'idée de l'homme parfait d'Ibn Arabi et l'idée de l'unique dans l'existentialisme, surtout chez Kierkegaard.

Texte d'Al Hallaj traduit par louis Massignon :

L’Etre Absolu est l’être nécessaire (dieu ou la définition métaphysique de dieu) :

L’état existentiel privilégié :

Le possesseur du temps est celui qui possède l’être.

4.6.Les penseurs musulmans maghrébins contemporains : M ABDOU, AF.GHANI, LAROUI, .Ibn BADIS , H.TAHA .prônent pour Libérer la raison de la prison dogmatique et privilégier le néo-platonicisme à la néo-tradition:

Et enfin AEK AWDA et H. AL. BANA rappellent les musulmans à un retour aux fondements de l’islam liés à l’université de DIEU.

Nous nous proposons donc, de limiter notre travail, à l’analyse et l’étude du mot « Noblesse » ,en tant que concept social chez les orientaux musulmans et les occidentaux chrétiens.

LA partie I sera consacrée aux chapitres suivants :

Dans le premier chapitre, nous essayerons de fournir un panorama des diverses lisibilités du concept de noblesse en occident chrétien de l’antiquité à nos jours, en opérant sur les approches étymologiques, sociologiques et religieuses.

Ce chapitre traitera également , la noblesse littéraire ,en occident seulement , car la noblesse littéraire inhérente à l’orient musulman exige de nous, non seulement la collecte des données, mais aussi de sa traduction en langue française, ce qui n’est pas actuellement l’objet de notre recherche.

Quant au chapitre II, nous l'aborderons (pour le même but, c'est à dire en vue de décrire les différents modes de production et d'interprétation du concept de noblesse en Orient musulman des origines à nos jours

Partie II Mise en exergue du concept étudié (évolution de la pensée en tant qu'essence).De la noblesse spirituelle Mahométane à la noblesse temporelle judéo-chrétienne. Analyse comparée dans la praxis de ces deux mots. (Sociocritique).

Chapitre I Praxis du concept étudié dans les écrits fictionnels et/ou réel chez les occidents judéo- chrétiens.

Chapitre II Praxis propre à la société orientale musulmane organisée par le terme étudié.

Dans la partie III Noblesse en interculturalité et en intertextualité. De la raison grecque à la révélation coranique.

Chapitre I Influence de la culture gréco-latine sur les écrivains philosophes musulmans.(la noblesse néo-platonicienne).

Chapitre II crise des intellectuels orientaux musulmans contemporains ou noblesse postcoloniale (retour à la raison du siècle des lumières).

Chapitre III crise de la noblesse occidentale (volonté de libération par le retour aux sources de la vie spirituelle et créatrice).

Partie IV Noblesse postmoderne.

De virtualité à l'actualité de la noblesse

Cette partie traitera du rapport entretenu entre l'étude de la noblesse et la réalité sociale contemporaine : c'est à dire l'acception du concept de « Noblesse » dans l'actualité dans la société occidentale judéo-chrétienne et la société orientale musulmane.

Nous traiterons de la « Noblesse d'Etat » , de Bourdieu des méditations pascaliennes, ainsi que de qui gouverne, de DEVOS, pour l'occident et du transcendantalisme de la « Noblesse » en orient musulman,en nous appuyons sur le Coran sur l'Emir A.E.K. ainsi que sur les écrits de AEK AWDA ET H Al .BANA pour montrer les fluctuations du pouvoir en occident et sa fixité en orient musulman.

Chapitre I Impact de la postmodernité sur le concept de noblesse en occident judéo-

Chapitre II contemporanéité de la noblesse orientale musulmane.

Quant à la **conclusion**, elle sera axée sur le dualisme entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel en occident judéo- chrétien et à l'harmonie des deux pouvoirs en orient musulman.

Partie I

Chapitre I : Regards sur le Concept de Noblesse dans le Monde Occidental Chrétien

APPROCHE ETYMOLOGIQUE

1-Dans le monde (Empire) Romain :

1.1.1.Totalitarisme ou absolutisme de l'aristocratie patricienne et Sacerdotale :

A Rome, le mot noble, servait à désigner les hommes de haute et illustre naissance. Cette noblesse d'extraction, regroupait l'aristocratie patricienne et l'aristocratie sacerdotale et possédait le jus imaginium, c'est à dire le droit d'avoir chez eux les portraits de leurs ancêtres qui ont rempli une magistrature curule ou qui ont eu un titre à la cour des empereurs. Ce vieux patriciat avait le monopole exclusif des charges religieuses, militaires et civiles.

Ces familles initiales romaines, d'une conception identique à celle du clan grec, étaient dirigées par le père, d'où le nom de patricien. Les jours nobles portaient une petite bulle d'or au cou, jusqu'à l'âge de dix sept ans.

1.1.2.L'accès des Plébéiens à la magistrature curule et à l'égalité politique :

A partir de 28 avant J. Christ, et après deux siècles de guerres acharnées, entre les nobles et les plébéiens, ces derniers arrachèrent les privilèges du patriciat, et accédèrent

à toutes les magistratures, curules et à l'égalité politique. Ainsi le mot noble, qualifia tous les personnages revêtus de magistratures curules, qui avaient le droit d'entrée au sénat, et le droit d'image. Cette aristocratie nouvelle, était pour ainsi dire, plus accessible à tous les citoyens.

1.1.3.De La volonté de la « Noblesse » à la création de l'empire romain :

Cette volonté de « Noblesse » et de puissance, caractéristique du monde romain, a été à l'origine de la création de l'empire et des institutions nécessaires à sa sauvegarde. C'est dans le droit que se sont exprimées le plus les qualités du peuple romain.

1.1.4.Le pouvoir d'accès du chevalier à la « latifundia » et à la vie politique :

Par la suite, la qualification de noble s'appliqua à chevalier. Le nom de Chevalier vient de ce que chacun dans l'armée, doit payer son équipement. Comme l'équipement d'un cavalier est très coûteux, seuls les riches peuvent devenir « Chevaliers ». Les sénateurs et les Chevaliers continuent à s'enrichir en acquérant les « latifundia ». Ces nobles contrôlent la vie politique du pays et votent des lois qui leurs procurent de nombreux avantages.

2- En Gaule (France)

1.2.1. Détention de la Noblesse par des Barbares et des Gallo-Romains

Avant la conquête romaine, il existait en Gaule une noblesse indigène ; les romains y créèrent, des ducs et des comtes, pour gouverner les provinces ; les Francs, après leur invasion se partagèrent une partie du sol, et distribuèrent des fiefs militaires, qui obligeaient leurs possesseurs à prendre les armes, au premier appel qui leur était fait. La noblesse, se trouva donc composée, de conquérants barbares et de quelques gallo-romains, admis au rang de convives du Roi. Vers la fin de la seconde race, les ducs et les comtes, profitant de l'affaiblissement de l'autorité royale, se rendirent peu à peu indépendants et convertirent en seigneuries héréditaires, les terres et les fiefs des pays qu'ils gouvernaient.

1.2.2.L'ingénuité et la liberté comme « Interprétants » de la noblesse

La noblesse en France, comme, presque partout en Europe, a commencé par l'ingénuité. Etre libre, ce fut être noble, bien avant la noblesse d'offices. Jusqu'à la fin du VI siècle, noble et libre, étaient encore synonymes, comme le prouve cette expression de Grégoire de Tours : « Béné ingénu génératione », « nés assurément de parents libres », qu'il applique aux ambassadeurs de Childebert I, tués à Carthage, sous le règne de l'Empereur Maurice, et cette autre qualification du même auteur « Valde ingénius, de race très libre », par laquelle, il achève de caractériser saint Yrieix de Limoges. Le pape Grégoire le grand, à cette époque, voulant indiquer la descendance illustre de saint Benoît, dit seulement qu'il sortait d'une maison où la liberté était ancienne. Bien plus, lorsque la féodalité se constitue au X siècle, on ne fait aucune distinction essentielle, entre l'homme libre et l'homme noble.

1.2.3.Recouvrement notionnel de noblesse et de féodalité fondé sur la suprématie et le droit à l'héritage

Pour les écrivains, la notion de noblesse, semblait indissociable de la féodalité. Pour mériter ce nom « noble », une classe sociale doit réunir deux conditions : la possession d'un statut juridique et confirme et matérialise la supériorité à quoi elle prétend, en second, que ce statut se perpétue par le sang. C'est le seul légitime sens, de l'authentique noblesse, en Occident Chrétien. La naissance était en réalité la seule source où se puisât la noblesse ; on naissait noble on ne le devenait pas. « Cette race sacrée, jouissait d'avantages précis, notamment d'un prix du sang plus élevé ; leurs membres étaient **nés plus chers que les autres** comme le disent les documents anglo-saxons ».

Cette noblesse d'extraction, remonte si haut, qu'on ne sait à quelle époque, elle a commencé en France. Toutefois, nous pouvons avancer, que la noblesse d'office qui établit définitivement le régime féodal, était constituée de Ducs et de comtes, crées par les conquérants romains parmi la noblesse indigène en Gaule.

« Adalberon, ne compte que trois ordres dans le royaume : le clergé, les hommes libres et les serfs (t. X des historiens de France, p. 87) »

Cette noblesse d'ancienne roche, c'est à dire noblesse héréditaire au premier degré est transmise de père en fils.

1.2.4Possibilités d'Accès au statut de gentilhomme, par un effet de la volonté du prince

L'ennoblissement à prix d'argent permettait à quelques « tiers », de pénétrer dans les rangs nobles. Tout homme qui n'était ni noble, ni prêtre faisait partie du « tiers-état », il y avait des riches, et des pauvres, des ignorants et des hommes éclairés ; ils avaient leur esprit national à part.

Ce noble de nouvelle date, ou gentilhomme de nouvelle date, (le gentilhomme est un homme dont la famille à été noble au moins deux générations avant lui) s'arrêtait sur la limite des deux ordres, au dessus de l'un et plus bas que l'autre. Ils apercevaient de loin la terre promise où ses fils seuls pouvaient entrer. « Je suis, avait dit Henri IV, que le premier gentilhomme de mon royaume ».

Pourtant, le grand Larousse rapporte que le mot « Gentilhomme », ne s'applique qu'aux nobles de race, et non aux anoblis, tout gentilhomme est noble, mais tout noble n'est pas gentilhomme (Acad). Le prince fait des nobles, mais le sang fait des gentilshommes (Acad). Aucun dictionnaire ne donne le féminin à ce mot ; nous pensons cependant qu'on peut dire : épouser une noble.

Certaines familles des peuples germains, étaient elles aussi qualifiées officiellement de nobles, en langue vulgaire « Edeling », que les textes latins, traduisent par « nobiles », et qui survécut sous la forme « adelenc ». Ce sont des familles issues « des princes de Canton ».

Une race sans macule est une véritable noblesse. « Etre noble, c'est à dire ne compter parmi ses ancêtres, personne qui ait été soumis à la servitude » s'exprime une glose italienne au XIe siècle.

Le comte de Boulains Villiers souligne « que la noblesse descend des conquérants germains ».

Les Historiens Français, se sont longtemps querellés avec les historiens allemands.

Les seconds cherchaient à prouver les origines germaniques, des institutions médiévales (de la noblesse) les premiers affirmaient la survie des strates sociales de l'empire romain.

Certains théoriciens du nazisme, rapprochèrent la révolution de 1789, à une lutte raciale, opposant le peuple, formé d'éléments raciaux inférieurs, à une noblesses « aryenne », d'origine « indogermanique » (Hitler et Rosemberg) *Encyclopédie Universalis p332-333* .

1.2.5.Interchangeabilité ou substitution notionnelle de la Noblesse et de la bourgeoisie

L'invasion progressive des fiefs, a tracé une ligne de démarcation, entre le gentilhomme, qui, franc de toute redevance, n'est obligé qu'au service militaire, et le bourgeois qui, outre la chevauchée doit à son seigneur divers cens ou subsides.

L'un s'intitule fièrement chevalier, parce qu'il combat et prête serment sur un cheval bardé de fer. L'autre est substitué à simple chevalier. Ces bourgeois (mot

nouveau sorti d'un état de choses tend chaque jour à se régulariser, possèdent des terres en alleu, comme les nobles ils ont un sceau, un anneau, sigilium, qu'ils apposent, dans tous les actes publics ; les plus honorables jouissent de certains privilèges concédés aux chevaliers ; la possession d'un alleu fut considérée comme un titre suffisant au nom de « noble » ou « d'edel ».

On peut objecter que dès la fin du XIème siècle, il y a jusque dans le languedoc, le pays libre par excellence, où le droit romain et le municipe romain se sont maintenus, une certaine différence entre le noble et le bourgeois.

Ce n'est que vers le XVIe siècle que le mot bourgeois, français d'origine comme nous venons de le voir devint d'usage international. « Un instinct très sûr avait saisi que la ville se caractérisait, avant tout, comme le site d'une humanité particulière ». Le bourgeois et le noble ont des intérêts communs, des affaires réciproques ; mais ils semblent appartenir à deux races distinctes.

L'empreinte millénaire de la civilisation occidentale structurée et systématisée par Rome, apparaissait dans le Languedoc, dans l'Italie par le caractère citadin de la noblesse méridionale car la ville ou la bourgade est la demeure habituelle des puissants. Si en France, les bourgeois peuplent les villes, les chevaliers eux habitent sur leur terre. Par contre dans les cités romaines, les chevaliers semblent avoir longtemps vécu et étaient beaucoup attachés aux cours épiscopales ou abbatiales.

Ils prennent avec eux, séance aux plaids dans le bas Languedoc, dans le haut, ils composent le commun conseil, ou cour de comtes de Toulouse, et de temps immémorial, en Provence et dans la sénéchaussée de Beaucaire, ainsi que le prouve un

monument authentique de l'année 1298. La coutume les autorise à recevoir de la main des barons, ou des archevêques et évêques, sans qu'il soit besoin d'en obtenir la licence du Prince, la ceinture militaire, cingulum militaire, avec le droit de la porter désormais, et de jouir de tous les privilèges y attachés, ce qui, en les élevant au rang de milites, les place parmi les hommes de l'ordre équestre et leur confère le titre de domnus, seigneur, syncope de dominus, que les plus grands feudataires et les rois eux-mêmes, laissent par respect à Jésus-Christ, seigneur de toutes choses (Mursa Hispanica col. 260-261 ; Dom Vaissette, Tome II, p15 et TIII, p529-531).

1.2.6.Chevalier et Bourgeois comme synonymes partiels

D'après un titre de 1107, cité par Dom Vaissette, il paraît que les chevaliers, afin qu'on les distinguât en général des bourgeois, commençaient alors à s'arroger la qualité de notables, tandis que ceux-ci étaient englobés dans la population des villes et des faubourgs : Nos noti homines Carcassone, milites et universus alius populus éjus et suburbani.

Nous voici en plein régime féodal et cependant l'évêque Marbode, écrivant les gestes de Robert, Chamoine de Brioude, lequel s'était retiré, l'an 1043 sur les frontières de l'Auvergne et du Velay, dans le désert où il fonda l'abbaye de la Chaise-Dieu, n'exprime la qualité de sa race que par ces mots : « Conditione-Liber : de Condition libre », bien qu'il le fasse descendre de la très noble souche de Saint-Girauld, comte d'Aurillac (Annales bénédictines, t.IV, p455).

1.2.7Juxta linéarité entre earl / Noble et aorl / libre

A cette qualité, devenue si rare, s'attachait le sentiment, d' « honorabilité particulière », qu'on avait l'habitude de nommer « noblesse ». Mais beaucoup d'hommes dits libres, étaient, en tant que tenanciers, astreints à de lourdes et humiliantes corvées. La synonymie, entre les mots de « Noble » et de libre, ne devait laisser de traces durables, que dans le vocabulaire d'une forme spéciale de subordination : la vassalité militaire, éminemment compatible, avec la plus pointilleuse notion de liberté, étaient les francs hommes du seigneur par excellence ; au dessus des autres fiefs, leurs tenures méritèrent le nom de « francs-fiefs ». Leur rôle de suivants d'armes de conseillers leur donnait figure d'aristocratie. Ce passage de la noblesse comme race sacrée, à la nouvelle noblesse caractérisée par le genre de vie, est illustré , par le vocabulaire anglo-saxon, qui oppose « earl » et « aorl » -noble au sens germanique du nom, et simple homme libre. Les plus récentes lois conservent le second terme et remplacent le premier par des mots tels que thegn-thenborn, gésithound : compagne ou vassal, avant tout le vassal royal ou bien né de vassaux.

Le « noble » des premiers temps féodaux, avait pour caractéristique propre, d'être un guerrier professionnel. L'union du cheval et de l'armement complet (la lance, l'épée, le heaume, le bouclier).

Ceci justifie l'accès, de ne faire la guerre qu'aux riches.

Devenu quasi synonyme de Vassal, « Chevalier » devint aussi l'équivalent de noble. « Chez les francs, dit l'Emir Oussama, toute prééminence, appartient aux

cavaliers. Ceux-ci sont vraiment les seuls hommes qui comptent. A eux de donner les conseils ; à eux, de rendre la justice ».

De toutes les acceptions du terme, celle qui confondait les deux notions de « Vassalité » et de « noblesse » était promise au plus long avenir. A un degré plus haut, le mot « noble » pouvait servir à mettre à part, les familles les plus puissantes, les plus anciennes, les plus pourvues de prestige.

Conclusion :

La conclusion, que nous pouvons tirer, c'est la noblesse de ce troisième ordre d'ingénus, possesseurs d'alleux comme les centurions et les chevaliers. Trois ordres de personnes, revêtues de l'ingénuité, le clergé, la noblesse, les citoyens des villes ou faubourgs s'étaient formés successivement au sein de Narbonne. « La preuve irréfutable de noblesse, comme corps constitué est la tenue d'une assemblée à Narbonne, dans la cathédrale, le 7 Mai 1080 et à laquelle assistaient : « Pierre, élu archevêque de cette ville ; deux évêques, celui de l'Agde et celui de Béziers ; une multitude de laïques ; Ermengaud, comte d'Urgel, une foule de nobles, dont quelques uns prennent le nom de leurs terres ; d'autres nobles centurions et hommes illustres, qu'il serait trop long d'énumérer ; tous les citoyens de Narbonne, et enfin les autres citoyens ou chevaliers, avec une foule innombrable d'habitants de la même province ».

APPROCHE SOCIOLOGIQUE ET RELIGIEUSE DANS LE MONDE OCCIDENTAL CHRETIEN

1- La courtoisie caractéristique de l'« Adelskultur »

Dès le XIème siècle le code des usages moraux, des règles de conduite, né dans les cours de la France et du pays Mosan, toutes Françaises par le langage et les mœurs, s'imita en Italie. Cette culture aristocratique, dont la France est la patrie et comme la nomme le poète Wolfram d'Eschenbach : « La terre de la droite Chevalerie » rayonna deux siècles plus tard, intensément, en Allemagne et dans toute l'Europe.

Ces usages moraux, trouvent leur fondement par excellence, dans le terme « courtoisie » si caractéristique du faisceau des qualités nobles ; lequel résulte du mot cour (écrit alors et prononcé avec un t final). Ces lois « courtoises » se dégageaient des réunions autour des principaux barons et des rois. Le vocabulaire chevaleresque Allemand calque « Höflich » sur le mot courtois et exprime les noms d'armes, de vêtements, de traits de mœurs par « Welches ».

2.La Prud'homie comme idéal chevaleresque

La sensibilité morale, liée à l'intensification d'une vie de relations, disait volontiers « prud'homme », plus signifiant de mondanité que « courtois ». le signifiant « prud'homme » est synonyme du signifiant « preux », usé avant tout dans les valeurs guerrières et qui ont comme acceptions premières, « utile » ou « excellent ». Les deux termes divergèrent, preux, garda sa signification traditionnelle. Car l'idéal

chevaleresque témoigne de la nette différence entre un preux et un prud'homme, vu que la force et le courage ne sont pas les seuls critères du parfait chevalier.

3.De la prud'homie à l'amour courtois / chevaleresque

Ce qui tonifie encore puissamment les règles d'usage, dès le XIIème siècle, c'est l'attrait du mot. « La chambre des dames », nobles lié au mot (plus général) cour. Ce qui signale clairement une vie mondaine avec une grande influence de la femme, laquelle, non seulement, gouvernait sa maison entourée de servantes, mais aussi gouvernait le fief durement.

Cependant le XIIème siècle, créant la grande dame lettrée, qui tient salon, bouleversa profondément l'esprit existant. Désormais la cour est le lieu où le chevalier, par dévouement à sa dame, doit déployer sa force physique, de « bel animal », savamment entretenue depuis l'enfance : ceci, montre l'apparition d'une nouvelle conception d' « aimer », que l'authentique écho du sentiment chrétien, méprisait.

Car, l'amour chevaleresque qui répondait aux besoins nouveaux des nobles, était plutôt une dévotion de l'homme envers l'aimée.

Et puisque celle-ci, est en général une femme mariée et de rang supérieur, « l'amour courtois » ne pouvait répondre à l'enseignement clérical, qui imposait à ses membres l'ascétisme et aux laïques le mariage et la génération. Les occidentaux pensent que cet « amour-courtois » et la poésie lyrique, son expression ont subi l'influence de l'amour arabe[1] « Uzri ».

[1] on a parfois aussi, à propos de l'amour courtois et de la poésie lyrique qui lui servit d'expression, soulevé le problème d'une influence Arabe (Marc Bloch), les classes.

4.L'adoubement de la chevalerie comme conservation de la source d'industrie nobiliaire

Cette institution, qu'est la chevalerie, était marquée par l'adoubement (cérémonie) rite qui constituait l'entrée dans une noblesse, une classe de la société, dans un ordre, on était « ordonné chevalier ». L'Eglise a assigné à l'ordre des chevaliers adoubés, une tâche idéale : l'épée n'est plus destinée à la guerre pour la guerre, mais doit servir les bonnes causes, « défendre le juste et le droit ».

Cependant, pour ces chevaliers, errants guerroyeurs, outre les tournois qu'ils courent, la guerre obligation juridique s'impose comme point d'honneur. La nécessité de la guerre, est justifiée par excellence par la permission de faire du butin d'hommes et de choses.

La loi chrétienne, ne permettant plus l'esclavage des captifs, les nobles chevaliers usaient du « rachat » et de la rançon plus atroces que l'antique asservissement. Le poète Gilbert de Nocent raconte[1] : « Girard de Roussillon et les siens massacrent la foule obscure des prisonniers et des blessés, n'épargnant que « les possesseurs de châteaux », seuls capables de se rédimer contre deniers sonnants ».

Les lois barbares et les contrats d'engagement militaires, légitiment le pillage au moyen âge, qui va des lourds chariots entassés des hommes , prises, suivant les armées, jusqu'au brigandage. Si nous ajoutons à tout cela, les générosités des grands chefs, leurs largesses et leurs libéralités, envers les vassaux qu'appelaient auprès d'eux les devoirs du service, nous comprendrons que pour le chevalier, la guerre n'est pas uniquement un

[1] Le poète Gilbert de Nocent raconte dans « Girard de Roussillon », trad. P. Meyer, p.42

remède contre l'ennui, mais bien plus, la source de « l'industrie nobiliaire ». Par conséquent, il méprise la paix, qui ne peut être qu'une crise économique et une crise de prestige.

Dès que le régime féodal fut organisé, la noblesse prit un caractère bien tranché de supériorité hiérarchique sur les autres classes de la société. Composée exclusivement alors de possesseurs de fiefs, elle devint une institution armée. Les seigneurs exercèrent sur leurs terres tous les droits de la souveraineté, et se trouvèrent investis d'une autorité indépendante. Cette classe sociale de puissants magnats se caractérisait par « un genre de vie noble » fondé sur la nature de fortunes, l'exercice du commandement et la morale correspondante. Cette classe seigneuriale, couche supérieure de la société, dont la possession de seigneuries était vraiment la marque d'une dignité nobiliaire certaine en tirait sa raison des pouvoirs de commandements sur d'autres hommes. Pouvoir dire « Je veux » est le plus sûr motif de « nobilor », du « plus noble ».

Cette caste privilégiée regardée par l'opinion comme plus pure que les autres a monopolise trois fonctions sociales : les armes, le sacerdoce et l'action judiciaire,

En un mot l'asservissement des corps et des âmes. Investis de ces prérogatives, ces nobles en véritables souverains usaient et abusaient de leur pouvoir odieusement et tyranniquement.

5.Aristocratisation oblige à l'us et à l'abus des privilèges

La noblesse française, ainsi que les autres noblesses du moyen âge, nées de la conquête avaient joui d'immenses privilèges.

Hormis les droits exclusifs de classe aristocrate, tel l'important privilège, du droit exclusif de fournir des officiers à l'armée, les gentilshommes étaient exempts d'une partie des taxes, de plus ils prélevaient sur les habitants de leurs domaines, sous beaucoup de noms divers, un grand nombre de redevances annuelles. Seuls, ils pouvaient obtenir des bénéfices ecclésiastiques. A la veille même de la révolution, Louis XVI avait décidé par l'édit du 22 Mai 1781, que nul ne pouvait être sous lieutenant s'il ne justifiait de quatre générations de noblesse.

Complètement en dehors du droit commun, ils n'étaient justiciables que de certains tribunaux en matière civile ; en matière criminelle, ils pouvaient envoyer leur cause devant les parlements. Condamnés à la peine capitale, ils étaient décapités, et non pendus comme les roturiers ; en cas de délit ils ne pouvaient être punis du fouet.

6.Conservation des titres honorifiques :

Indépendamment de ces droits productifs, la noblesse avait conservé les appendices naturels de sa puissance, telles les distinctions purement honorifiques des titres conférés par le roi pour récompenser des services réelles ou des complaisances. Le titre de « prince » était réservé à la famille royale. Les autres personnages nommés ainsi n'étaient pas français. On usait d'autres titres tels que, marquis, comte, vicomte, baron, chevalier et écuyer.

La Bruyère témoigne des privilèges honorifiques dont les nobles étaient les plus fiers , ceux des armoiries, disant : « On les voit (leurs armes) sur les vitres et sur les vitrages, sur la porte de leur château, sur le pilier de leur haute justice, où ils viennent de faire pendre un homme qui méritait le bannissement ; elles s'offrent aux yeux de toutes

parts ; elles sont sur les meubles et sur les serrures ; elles sont semées sur les carrosses ; leurs livrées ne déshonorent point leurs armoiries. Je dirais volontiers aux sannions : votre folie est prématurée ; attendez du moins que le siècle s'achève sur votre race : ceux qui ont vu votre grand-père, qui lui ont parlé, sont vieux et ne sauraient plus vivre longtemps. Qui pourra dire comme eux : « Là, il étalait et vendait très cher ? ».

7.Le devenir social du Noble et la Littérature comme espace d'une démocratie imaginaire ou champ d'égalité entre le noble et l'ignoble

Au moyen âge, la naissance était la source principale de tous les avantages sociaux, mais le noble était le riche et il avait appelé à lui le prêtre lettré. Sous louis XIV, les nobles honoraient et protégeaient les écrivains mais ceux-ci n'étaient pas admis au partage des privilèges. A la fin du XVIIIème siècle, époque où les lumières se répandirent en donnant le goût des plaisirs littéraires, beaucoup de nobles sont devenus littérateurs.

La littérature était ainsi un champ d'égalité, une sorte de démocratie imaginaire, où se rencontraient le grand seigneur et l'homme de lettres, et où chacun avait ses privilèges naturels. L'homme de lettres même, ayant une place brillante partageant les plaisirs des grands, restaient étrangers à leurs droits et à leurs privilèges réservés à la naissance. Il les médisait même dans le palais des privilégiés. Quant au noble, qui s'est fait homme de lettres, loin d'introduire l'esprit nobiliaire dans la littérature, il transportait « l'esprit littéraire dans la noblesse ».

8.La mise en accusation des privilèges de la gentillesse :

La noblesse française en conservant les privilèges, commençait à les regarder comme un « fait heureux » plutôt que comme un droit respectable. Cette inégalité n'inspirait ni la crainte, ni l'amour mais faisait naître, le gène, l'envie et la haine.

Cette inégalité était attaquée même au sein de la noblesse, non pas dans son principe, mais dans quelques uns de ses applications diverses. Le noble d'épée, accusait le noble de robe, et celui-ci se plaignait de la prépondérance accordée au premier. Le noble de cour aimait à railler sur leurs petits droits seigneuriaux. Et. Les nobles de villages, à leur tour, s'irritaient de la faveur dont jouissait le courtisan. Le gentilhomme d'ancienne gentillesse (mot donné à la noblesse) méprisait l'anobli et celui-ci enviait les honneurs de l'autre. Tous ces différends entre les différentes espèces de privilèges nuisaient à la cause générale des privilèges d'où la naissance d'une idée sur une organisation de société bien réglée fondée sur l'égalité conforme à l'ordre des choses.

9.La particule « de » comme identification de « la noblesse Française » :

La particule « de », dite particule nobiliaire est regardée communément comme attestant une noble origine, elle n'a jamais eu de soi un caractère essentiellement aristocratique, et n'a jamais été un signe et un critère infaillible de noblesse. L'usage des noms patronymiques paraît ne s'être généralisé que vers le XIIIème siècle. Jusque là, les noms propres et purement individuels ou noms de Baptême, avaient pu suffire pour distinguer les individus, vu le peu de densité de la population et le peu d'étendue

des relations extérieures dans la société féodale. L'immense mouvement des croisades créa d'autres besoins, et, dans les armées des croisés, il fallut recourir à des appellations de famille ou patronymiques, pour ne pas confondre les nombreux individus porteurs des mêmes noms de baptême. Les barons prirent alors le nom de la terre dont ils avaient la baronnie, et les vilains, serfs ou tenanciers de terres en roture obéirent à la même nécessité. « La terre au moyen âge, dit H.Levesque dans son droit nobiliaire, eut le privilège de nommer les hommes ; elle devint l'universelle nomenclatrice des personnes. Les roturiers prirent le nom de la glèbe ou terre natale, comme les seigneurs celui de leurs fiefs ». Les uns et les autres usaient également de la particule, trait d'union nécessaire entre leur nom de baptême et le nom de la terre. On comprend, en remontant le cours de ces traditions, que la particule ne prouve rien de soi ; elle n'anoblit pas le nom, mais c'est au contraire le nom qui l'anoblit, s'il est noble lui-même. Toutefois, comme à l'origine les fiefs étaient exclusivement possédés par des familles nobles, l'adjonction de la particule « de », suivie d'un nom de terre, fit naturellement présumer que l'individu ainsi qualifié appartenait à la noblesse. La particule, du reste, ne se trouvait que dans les noms des nobles qui avaient abandonné leurs noms patronymiques pour adopter ceux de leur domaine. Les anoblis voulurent suivre l'exemple des nobles de race, et ceux qui n'avaient pas de terre ne trouvèrent rien de mieux à faire que de placer la particule devant leur nom propre, ce qui, au point de vue de la science héraldique est un non-sens absolument grotesque. Si la particule n'est point par elle-même un signe de noblesse, par contre l'absence de particule n'est point, à beaucoup prés, un indice de roture. Nous nous contenterons de nommer les Damas, les

Chabot, les Tournemine, tous de la plus vielle et de la plus authentique noblesse, qui portaient et signaient leur nom tout court.

POUVOIRS MILITAIRES ET RELIGIEUX ET DECADENCE :

Dès le XVIII siècle, les Plébéiens réagissaient violemment, contre les intérêts et privilèges sociaux et fiscaux dont jouissaient le clergé et la noblesse. En 1701, Boursault, dans sa comédie « d'Esope à la cour » peignait l'esprit public existant qui s'élevait contre les jeunes colonels qui n'avaient jamais servi, et des officiers imberbes qui le plus souvent compromettaient l'honneur de la France. Boursault rapporte les dires d'un de ces colonels :

Je ne suis point soldat, et nul ne m'a vu l'être ;

Je suis bon colonel, et qui sers bien l'Etat

Le public applaudit à la repartie d'Esope

Monsieur le colonel, qui n'êtes point soldat.

Le seuil de l'intolérance étant atteint, par la domination déraisonnable dans les armées, les nobles réclamaient en plus, pour leurs puînés, les hautes dignités de l'église.

1- Légitimité des classes sociales :

Ce préjugé absurde vient achever l'histoire déraisonnable et illégitime des nobles, d'autant plus, que les princes les plus vertueux y adhéraient.

Le duc de Bourgogne écrit dans un passage du (T1, p361) : « Quoique la religion soit indépendante des ministres qui l'annoncent, il est certain cependant qu'elle a quelque chose de plus respectable aux yeux du vulgaire quand il la voit annoncée et pratiquée par des hommes de naissance ». L'administration monarchique elle même,

consacrait l'inégalité des classes, injurieusement, pour ces roturiers de naissance ignoble et prosaïque. L'administration monarchique écrit dans l'article 16 de l'ordonnance de 1679 sur les duels : « D'autant qu'il se trouve des gens de naissance « ignoble » et qui n'ont jamais porté les armes, qui sont assez insolents pour appeler (provoquer) les gentilshommes, lesquels refusent de leur faire raison à cause de la différence des conditions, ces mêmes personnes suscitent contre ceux qu'ils ont appelés d'autres gentilshommes, d'où il s'ensuit quelquefois des meurtres d'autant plus détestables qu'ils proviennent d'une cause abjecte. Nous voulons et ordonnons qu'un tel cas d'appel et de combat, principalement s'ils sont suivis de quelque blessure ou de mort, lesdits ignobles ou roturiers, qui seront atteints et convaincus d'avoir causé et promu de semblables désordres, soient sans rémission pendus et étranglés, tous leurs biens meubles et immeubles confisqués. Et quant aux gentilshommes qui se seraient ainsi battus pour des sujets et contre des « personnes indignes », nous voulons qu'ils souffrent les mêmes peines que nous avons ordonnées pour les seconds ».

2.La tyrannie et le despotisme causes du déclin de la noblesse :

Cette monarchie voit en l'émulation entre le noble de condition et l'ignoble de naissance servile l'insolence de ce dernier ; en faisant ainsi abstraction de la compétence du « vilain roturier » l'autorité monarchique abuse de ses privilèges, en menaçant ces « indignes » de la plus abjecte des souffrances.

Ce fut au XVIIIème siècle que les privilèges abusifs de la noblesse furent attaqués. Un prince en donna l'exemple : le Duc de Bourgogne s'exprime ainsi dans ses ouvrages (t.II, p.86-87) : « Un abus bien préjudiciable à l'état et qui semble prévaloir de

jour en jour, c'est l'espèce de tyrannie qu'exercent sur leurs vassaux les seigneurs particuliers dans quelques provinces éloignées de la cour ; ils commandent en despotes des corvées pour l'embellissement de leurs terres ; ils élargissent et plantent des chemins à leur profit contre les ordonnances, ils établissent des fours et des moulins banaux, etc. »

Les ingénus s'ingénient davantage à entraver et à opprimer les communs dans l'acte même de leur libertinage et de leurs excessives dépenses. Un contemporain dit : « On se pique assez, d'avoir des équipages magnifiques. Le Duc de Richelieu, ambassadeur à Rome, qui n'est pas officier général, a, dit-on, soixante douze mulets, trente chevaux pour lui, un grand nombre de valets, et il fait ses tentes sur le modèle de celles du Roi. Les officiers généraux qui sont riches mènent des aides de cuisine et des aides d'office, comme si c'était pour célébrer quelque fête, et ceux qui ne sont pas également riches se ruinent et se mettent hors d'état de soutenir plusieurs compagnes » (journal de Barbier, II, 28-23, année 1733).

Le même auteur ajoute : « Le roi est parti le 30 Septembre 1733 pour aller passer deux mois à Fontainebleau, le tout pour chasser tous les jours, à son ordinaire. On dit que, le Maréchal de Villars l'ayant engagé à aller voir son armée, il répondit que c'était bien son dessein ; qu'il partirait un beau jour sans grande suite et se rendait sur le Rhin à Cheval, pour apprendre aux jeunes gens que les chaises ne leur conviennent pas. Effectivement, un simple capitaine de cavalerie se croirait déshonoré s'il n'avait pas sa chaise de poste ; ce qui est ridicule pour des militaires. On dit qu'il y a à présent dans la ville de Strasbourg dix-huit cent chaises de poste que le maréchal de BeWick a empêchées d'aller plus loin ».

3.Après le déclin et la ruine, la noblesse redore son blason :

Ces dépenses somptuaires la ruinent. Et comme la noblesse s'interdisait le commerce et l'industrie, préjugé nuisible mis en place depuis le moyen-âge et que pour ces gentilshommes, la possession des terres et le gouvernement des hommes était une même chose ; les nobles se trouvent, ainsi atteints dans leurs œuvres vives.

Car, non seulement ils ne peuvent pas jouir du commerce et de l'industrie jugeant par là la richesse mobilière comme un signe d'infériorité et de faiblesse, contrairement à la richesse immobilière signe de grandeur et de puissance ; mais le moral chevaleresque ainsi que les mœurs de ces siècles gothiques leur défendaient de s'avilir en épousant une riche roturière, afin de s'approprier quelques richesses par ces alliances vulgaires.

Cependant, devant la dégradation de leur fortune, ils n'hésitèrent pas à redorer leur blason en contractant des unions de cette nature.

La thématique du déclin de la noblesse trouve donc son fondement dans le profond renouvellement du personnel nobiliaire par l'intrusion même des familles roturières. On en parle dans les recueils du XVIIIe siècle.

« Ô temps, ô meurs, ô siècle déréglé !

Où l'on voit déroger les plus nobles familles.

Lamoignon, Mirepoix, Molé

De Bernard épousent les filles

Et sont les receleurs du bien qu'il a volé. »

Il s'agit du célèbre Samuel Bernard, dont les filles entrèrent, en effet ; par des alliances dans les familles que cite l'avocat Barbier. » Ce qui acheva d'enlever au corps lui-même, la puissance d'opinion qui lui restait. Comment peut-on percevoir ces alliances avec la roture, s'étant fermement opiniâtrés aux préjugés de leurs ancêtres, sinon la perpétuité de leur décadence.

4. La scélératesse de la Gentillesse :

La noblesse était trop souvent, célèbre par les crimes de ses scélérats, perpétrés contre les innocents plébéiens.

Le connétable de Lesdiguières, qui était friand de truites, avait chargé un serviteur de lui en pêcher dans la grande pièce d'eau naturelle qui décore le parc du château de Lesdiguières, près de Vizille. Or, un jour il surprit le pauvre diable entrain de dérober une pour sa propre consommation. Lesdiguières fit trancher la tête du coupable, et, par son ordre, on sculpta, sur la pièce même qui avait servi de Billot, un bas-relief d'une terrible et éloquente simplicité : une tête d'hommes et un poisson. Cette pierre existe encore intacte, comme un monument de la façon dont on entendait la justice dans ces temps. Ce même Lesdiguières avait une formule pour les corvéables en retard de paiement : « Viendrez ou Brûlerez ».

Comme nous le constatons, beaucoup de nobles étaient célèbres par leurs crimes, ils consacraient leur temps à opprimer et à oppresser le peuple, les plébéiens, héritiers des serfs.

USURPATION DE LA NOBLESSE : LA SUCCESSION D'ARTICLES TRES SEVERES ENDIGUE L'ASCENSION DES PLEBEIENS AU POUVOIR :

Les droits et privilèges attachés à la noblesse ont poussé un nombre considérable de plébéiens à user de faux. Aussi les rois à diverses époques ordonnèrent de punir les usurpateurs. D'autant plus que les charges publiques des revenus diminuèrent par suite d'exemption des charges publiques.

« Lorsque Louis XIV monta sur le trône, dit M. Joannis Guignard, la population agricole, pressurée par la noblesse insolente et rapace, se trouvait dans une misère inouïe ; la taille, la corvée, la gabelle, tous les impôts inimaginables pesaient sur elles, et cela sans compensation aucune. »

« Ma plus grande passion, écrivait l'intendant Barentin à Colbert, est de maintenir tout le monde dans la soumission et le respect qui est dû à sa majesté, et de faire régner la justice dans les provinces où je suis en délivrant les peuples de l'oppression de la noblesse, qui les tyrannise et les accable. »

Le pouvoir royal s'unit au peuple pour lutter contre le pouvoir tyrannique de la noblesse.

Colbert, enquêta dans la masse des privilégiés, sources des affres de la société, et fit soumettre tous les usurpateurs à la taille.

1- Réhabilitation de la noblesse :

Sous la pression des commissaires départis des intendants des provinces, un arrêté du conseil du 19 Mars 1667 fut décidé et stipulait que seront considérés, dorénavant, « nobles de race », que ceux qui avaient porté les titres honorifiques de chevalier et d'écuyer depuis 1550, avec possession de fiefs, emplois et services, et sans aucune trace de roture avant l'année 1560. Et ce après que, l'enquête sur les prétendus nobles ait montré que certains titres anciens de noblesse n'existaient plus.

La « noblesse titrée » non accompagnée de fiefs ni de services, quand à elle, devait faire preuve de trace de noblesse et d'inexistence de roture depuis deux siècles. Après quoi, une déclaration du roi enregistrée à la cour des aides en Janvier 1714 limita la preuve à un siècle.

Il y a d'anciennes ordonnances très sévères contre les faux nobles et les usurpateurs. Tel l'article 110 d'Orléans, qui les punit comme criminels de faux. Napoléon 1er, par l'article 259 du code pénal emprisonne non seulement les faux nobles, mais même les hommes titrés qui s'arrogent un titre supérieur aux leurs.

La charte de 1814 rompt l'unité du système en déclarant : « L'ancienne noblesse reprend ses titres, la nouvelle conserve les siens ».

Quant à la loi d'Avril 1832, elle abrogea l'article 259 du code pénal de 1516.

2.La mise en question de la transmissibilité nobiliaire sous le second empire :

Sous le second empire, le chef de l'état proclama une loi le 28 Mai 1858 qui réhabilita l'article 259 du code pénal. Ainsi la législation actualise les questions nobiliaires et replace les tribunaux en présence de toutes les difficultés nées de l'existence des différents régimes nobiliaires.

Au delà, de la preuve d'une longue possession du titre, par la famille ou d'un acte de collation, l'application de cette loi 1858, trouve sa sérieuse controverse, dans la question de transmissibilité.

Car les titres crées par le premier empire, par transmission héréditaire étaient limités à la descendance masculine et par ordre de progéniture. Ce mode de transmission devrait être suivi dans la plus ancienne noblesse, toutes les fois que le texte même des lettres patentes l'aurait fixé. Mais dans le cas de l'acte primitif de collation où les dispositions à cet égard étaient absentes. L'impossible preuve de transmissibilité suscite de graves contestations.

3.L'impossibilité de l'aristocratisation des plébéiens :

La loi de 1858 du code pénal est stricte et réprime sévèrement les usurpateurs de titres tels de comte, de marquis et les anoblissements des noms plébéiens en annexant indûment la particule nobiliaire, ou le nom de terre au nom patronymique. Cette loi, donc, ne vise que ces petites entreprises de la vanité qui aspireraient à « l'aristocratisation » dans le monde et dans les actes judiciaires et civils.

Toutefois, l'histoire de la noblesse est rattachée à l'institution de la chevalerie dont le caractère de quelques ordres nous a fait renvoyer à cette place. Citons parmi ceux là :

- L'ordre de l'ancienne noblesse, ordre de chevalerie que l'on prétend avoir été crée, en 1308, par Henri VII, empereur d'Allemagne, pour récompenser les services et les vertus des nobles de ses états. Cette institution disparut au début du XVIe siècle.
- L'ordre de la noble passion, fondé en 1704, par Jean Georges, Duc de Saxe-Weissenfels, pour faire naître une émulation de noblesse et d'honneur parmi les seigneurs de la cour. Il se déclara grand maître de l'ordre qui disparut avec lui :
  - Ordre de la noble croix. Croix étoilée
  - Ordre de la noble maison

4.Du déclin et de la décadence à l'abolition de la noblesse par la révolution 1789

4.1.La dignité sénatoriale

L'histoire de France est indissociable de la lutte acharnée de l'autorité royale contre la noblesse. Celle-ci qui avait commencé par conquérir finit par décliner. Ce déclin débuta par l'affranchissement des communes évolua vers le XIIIème siècle par la perte des droits régaliens, se perpétua par l'achat d'offices anoblissant, et de lettres de noblesse jusqu'à sa décadence. Louis XI la décima ; puis vint Richelieu qui la mit au pied de Louis XIV, en frappant les plus hautes personnalités de cette classe. Elle avait cependant conservé des privilèges considérables, puisqu'elle avait gardé avec le clergé

le 1er rang dans l'état et le monopole des grades militaires et des plus hauts emplois civils. La Révolution l'acheva, par décret du 17 Juin 1790 en supprimant la noblesse héréditaire, les titres, et toutes les immunités qui y étaient attachées. La grande œuvre de l'égalité civile fut consommée.

5.Rétablissement de la Noblesse héréditaire et création d'une nouvelle noblesse

Napoléon 1er, fidèle continuateur des coutumes de l'ancienne monarchie, rétablit les titres honorifiques héréditaires autorisa les titulaires à former des majorats ou substitutions en faveur de leurs descendants directs, et créa une nouvelle noblesse par un sénatus-consulte du 11 Mars 1808. Celui-ci stipulait, que le titre de comte est conféré à tout personnage distingué qui accède au sénat. Le nommé sénateur est ipso-facto comte, quelque soit son origine. Attaché constitutionnellement, à ce titre, Bonaparte l'infligeait à des hommes de haute renommée, dont certains d'entre eux, de mérite incontestable en politique manifestaient une répugnance à ce titre qu'ils prétendaient les affubler.

La restauration conserva cette noblesse de fraîche date en rétablissant l'ancienne. Louis XVIII remit les vieux nobles en possession de leurs titres et transforma les comtes en marquis. Les titres nobiliaires abolis par la République de 1848 ont été rétablis par Louis-Napoléon en Janvier 1852. Hormis, les concessions, des quatre gouvernements monarchiques qui se sont succédé, de nombreuses usurpations signalées en 1858, ont grossi les dictionnaires généalogiques. Même, parmi les nobles qui remontent à Louis XIV, beaucoup ne portent leur titre nobiliaire que par substitution.

6.Anoblissement par « Lettres de Noblesse » Conférées par le Roi :

6.1.Restructuration socio-politico-juridique de la Noblesse

Statut juridique du franc Ingénu.

A l'origine, la gentillesse, tel fut le nom de la noblesse, résidait presque exclusivement dans la qualité de franc ingénu ; c'est à dire la possession territoriale et les fonctions de cour qui conféraient des titres honorifiques et personnels, constituant ainsi essentiellement un droit de naissance ; la transmission héréditaire se faisait en mariage légitime et par le père. Toutefois, certaines noblesses utérines furent accordées par le Roi, telle celle de la famille de Jeanne d'Arc, concessionnée par Charles VII. A cela s'ajouta la noblesse inféodée ou de franc fief, c'est à dire que le roturier, pouvait devenir noble en possédant un bien féodal, après avoir payé une taxe au Roi.

6.2.L'octroi des lettres de Noblesse comme source d'extorsion et de Brassage des Populations Nobiliaires :

En 1579 Henri III interdit cette manière d'accéder à la noblesse et un roturier ne pût devenir noble que par des lettres de noblesse conférées par le Roi ou par une charge anoblissante.

En 1270 l'orfèvre Raoul, trésorier de Philippe le Hardi fut le premier roturier qui obtint les lettres de noblesse de ce dernier. Les lettres étaient envoyées par un secrétaire d'Etat et scellées de cire verte.

En 1339 Philippe De Vallois, l'octroi des lettres de noblesse, eût un but fiscal, après avoir été visées par la cour des comptes, il fallait les enregistrer au parlement et à la cour des aides. L'octroi des lettres de noblesse devint, au XVIIème siècle, une source d'extorsion. Puisque le visa anoblissant n'était obtenu qu'au moyen de finances, et le pouvoir Royal alla jusqu'à obliger les gens riches à l'accès de la noblesse. Mais même ces « lettres de Noblesse » étaient remises en question, par des édits, qui pouvaient les révoquer, sinon les maintenir par l'achat des lettres de confirmation. Les édits se sont succédés de 1634 à 1771 exigeant des anoblis de payer les impôts à la taille, afin d'obtenir des lettres de maintenue ou de rétablissement dans leur ancienne noblesse après que celle-ci fut révoquée. Par la suite, même ceux-là, c'est à dire ceux qui avaient obtenu des lettres de maintenue, de réhabilitation ou de rétablissement de noblesse devaient les représenter devant les commissaires départis pour payer et renouveler leur confirmation en payant une taxe, faute de quoi, ces lettres de noblesse sont annulées et leurs titulaires déchus. Mieux encore, ces lettres de noblesse étaient assujetties au droit de marc d'or.

6.3.Statut socio-politico-juridique des anoblis :

Quand le dernier édit stipule « art, 1er tous ceux des sujets de sa majesté qui, depuis le 1er Janvier 1715, ont été maires, échevins, jurats, consuls, capitouls, ou revêtus de quelques offices municipaux des différentes villes du royaume, ou autres auxquels sont attachés les privilèges de la noblesse transmissible, à l'exception de la ville de Paris ; tous ceux qui ont été pareillement anoblis, comme ayant obtenu des lettres de vétérance, après avoir été pourvus, soit au second degré, d'offices de présidents,

trésoriers de France, avocats du roi, procureurs et greffiers en chef aux bureaux des finances, des généralités et provinces du royaume, soit au 1er degré, de pareils offices aux bureaux des finances et chambres des domaines de Paris, comme aussi d'offices de conseillers, secrétaires, audienciers, gardes des sceaux et autres, dans les chancelleries, près des cours et conseils supérieurs ;

Tous ceux auxquels, depuis ladite époque, il a été accordé des lettres d'anoblissement, lettres ou arrêts du conseil de maintenue ou réhabilitation avec anoblissement, en tant que de besoin, seront et demeureront confirmés à perpétuité dans tous les droits et privilèges de noblesse, eux et leurs enfants et descendants en ligne directe et de légitime mariage, en payant pour chacun d'eux la somme de 6,000 livres et les 2 sous par livre ». Article 2. « Les enfants et descendants mâles de ceux desdits anoblis, mentionnés au précédent article, dont les pères sont décédés depuis ledit jour, 1er Janvier 1717, ou pourraient décéder dans l'intervalle de six mois, à compter du jour de la publication du présent édit, seront également confirmés dans les droits et privilèges de noblesse. Tout ainsi que s'ils étaient issus de noble et ancienne extraction, en payant par les enfants ou représentants en ligne directe du défunt, en quelque nombre qu'ils soient, la somme de 6,000 livres, s'ils veulent être maintenus dans les privilèges de la noblesse ». L'article 3. « Maintient les veuves restées en viduité, des différents anoblis, même les filles demeurées dans le célibat, après l'âge de majorité, dans la jouissance des exemptions, droits et privilèges de noblesse, à condition, par elles de payer, savoir : par les veuves sans postérité de leur mariage, et, par les filles, la somme de 1,500 livres, et par les veuves ayant de leur mariage des enfants ou autres descendants, la somme de 6,000 livres seulement». Cette époque est celle d'un brassage

des populations nobiliaires pour certains, pour d'autres « un avènement heureux » et pour d'autres « sensés » un trafic grossier et honteux.

LA NOBLESSE LITTERAIRE

1- Ordres Linguistiques existants : Mise en pratique de l'aristocratisation et de la vulgarisation de la langue :

L'existence en France de deux races d'hommes, les nobles et les vilains donna naissance à deux catégories de mots : « les nobles » et les « ignobles ». Les premiers étaient réputés ducs et pairs, barons et vicomtes, les seconds étaient usés par la plèbe.

1.1.Langue gueuse, vulgaire

D'autres pauvres diables de mots, sans feu ni lieu, étaient laissés à la plèbe, qui en faisait ce qu'elle pouvait, ou relégués avec les valets d'écurie et les souillons de cuisine. Les anciens ne s'étaient jamais avisés de cela ; ils trouvaient qu'une langue n'est jamais trop riche, et ils se servaient de tous les mots qui pouvaient rendre leur pensée avec exactitude, sans se douter qu'ils commettaient la plus monstrueuse incongruité.

1.2.Caractéristiques du style noble naturel :

Homère appelle toujours les choses pour leur nom. Si les héros font cuire leur dîner, le vieux poète ne cache pas qu'ils se servent d'un chaudron et qu'ils mettent dedans à pleines mains, de bonnes tripes grasses. Les grands tragiques grecs, malgré l'élévation constante de leur pensée, emploient les locutions les plus familières, ils entrent dans des détails domestiques avec une simplicité et un abandon plein de charme, fi donc ! dit Marmontel ; « des armes sans cesse nourries de gloire et de vertu doivent

naturellement avoir une façon de s'exprimer analogue à l'élévation de leurs pensées. Les objets vils et vulgaires ne leurs sont pas assez familiers pour que les termes qui les représentent soient de la langue qu'ils ont apprise. Ou ces objets ne leur viennent pas dans l'esprit, ou si quelques circonstances leur en présentent l'idée et les obligent à les exprimer, le mot propre qui les désigne « est censé leur être inconnu », et c'est par un mot de leur langue habituelle qu'ils y suppléent. Voilà le caractère primitif du langage et du style noble. On sent bien qu'il a dû varier dans ses degrés et dans ses nuances selon les temps, les lieux, les mœurs et les usages ; qu'il a dû recevoir et rejeter tour à tour les mêmes idées et leurs signes propres, selon que la même chose a été avilie ou anoblie par l'opinion, mais c'est toujours le même rapport de convenances des mœurs avec le langage qui a décidé de la « noblesse » ou de la bassesse de l'expression ».

Ce sont ces idées fausses et ces préoccupations ridicules qui ont appauvri outre mesure la langue française.

1.3.De la noblesse à l'indigence :

le XVII et le XVIIIe siècle, à force de l'ennoblir, la réduisirent à l'indigence, sans compter que par horreur du terme réputé bas, poètes et prosateurs de ces deux siècle se sont ingéniés à déguiser leur pensée sous les circonlocutions les plus bizarres. Racines, le grand prêtre de la « noblesse du style » ne veut jamais indiquer directement l'action qu'il a en vue, et il se sert alors de métaphores boiteuses, dans lesquelles il introduit de gré ou de force le mot « Main » qui est noble on ne sait pourquoi. C'est la main qui gouverne les empires, c'est la main qui arrête les complots, etc… de même la pensée ou

la conception d'un projet sont symbolisées chez lui, par le mot « Front », qui est noble également. Le langage devient ainsi en quelque sorte hiéroglyphique.

Stylistique comparée :

Exemple de styles soutenu et vulgaire :

Rien de plus intéressant pour se rendre compte de ce que vaut la « noblesse » du style que de comparer les vers de racine à ceux d'Euripide, quand il a l'intention de traduire le poète grec, prenons quelques exemples dans « l'Iphigénie » .

« On n'entend ni le chant des oiseaux ni le bruit de la mer, et les vents se taisent sur l'Euripe », dit Euripide, on ne voit rien là de bas ni de trivial. Ce n'est pas assez noble pour Racine, il traduit :

Mais tout dort, et l'armée, et les veut et Neptune.

Agamemnon dit dans la pièce grecque « Je te porte envie ô vieillard, oui, je porte envie à l'homme qui achève paisiblement ses jours, obscur et ignore.

Malheureux qui vit dans les grandeurs ! » N'est ce pas plus simple et plus vrai que la déclamation de l'Agamemnon de Racine.

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,

Libre du joug superbe ou je suis attaché,

Vit dans l'état obscur ou les dieux l'ont caché ?

« Le joug superbe » est une expression ampoulée ajoutée mal à propos pour ennoblir la phrase. Sous l'influence de la même préoccupation, il éloigne tous les détails familiers et touchants. Lorsque Agamemnon dans Euripide, veut empêcher sa fille de

venir jusqu'au camp : « Va, pars, dit-il à un esclave, franchis l'enceinte du camp, et si tu rencontres le char d'Iphigénie, saisis toi-même les chevaux pas la bride et fais les retourner vers Argos » « Va, ne t'écarte point, prends un guide fidèle ». Se contente de dire noblement l'Agamemnon de Racine.

1.4.Evolution de la noblesse du style :

On pourrait prolonger à l'infini cette comparaison. Encore Racine est il un grand poète, il semble même avoir quelque fois dédaigné les trop fortes puérilités commandées par la noblesse du style. Ainsi il lui arrive de dire tout simplement « le roi vient », comme s'il parlait du premier venu. Ses imitateurs ne sont pas tombés dans cette faute, on ne doit pas dire « le roi vient » mais au moins « le roi porte ici ses pas ». L'abbé d'antignac a renchéri sur cette noble locution en l'entourant de majestueux adjectifs, « ce grand roi porte ici ses pas impérieux ».

Et voilà ce que c'est que la noblesse du style ! Une phraséologie ambitieuse et vide remplace le style naturel.

Toutes la mythologie est appelée au secours du rimeur aux abois, la rosée devient « les pleurs de l'aurore », métaphore absurde, puisque la rosée se produit le soir, mais c'est noble ; le cheval devient le noble coursier qu'enfanta le trident « c'est Bellone qui assiège les villes. »

Bellone va réduire en cendres.

Les courtines de Philisbourg !

« Voltaire »

C’est flore qui « émaille les prairies, c’est Arachné qui tisse les toiles d’araignée, c’est Procné ou Philomèle, qui chante « dans les bosquets ». En style noble, on ne dit pas « vivre », on dit « couler des jours » on ne dit pas « réussir », « Avoir du succès », on dit « remporter la palme », cueillir les lauriers ; neige, pluie, vent sont des expressions triviales, il faut dire « les frimas » ; navires, vaisseau peuvent être employés, mais avec de grandes précautions, en les entourant avec soin d’épithètes choisies, il vaut mieux se servir d’une périphrase :

La proue écumante

Qui fend d’un cours heureux la mer obéissante.

« Voltaire »

« Fendre d’un cours » n’est pas heureux ; mais, comme « noblesse », il n’y a rien à dire, puisque « fendre » et « cours » sont des mots nobles. Voltaire appelle encore les vaisseaux des châteaux ailés, ce qui les fait ressembler à des moulins à vent ; c’est encore du style noble. En relevant ainsi chaque mot par une ingénieuse fiction ; les partisans de ce style pouvaient dire à peu près tout. Chez eux l’eau qui bout dans une marmite devient « l’onde pure versée dans l’airain qui frémit » le même airain est synonyme de cloche : « j’entends l’airain gémir » et synonyme aussi de canon : « Voici l’airain qui gronde ! » Une trentaine de mots bien choisis peuvent suffire à tout exprimer, plus l’expression est vague, plus elle est noble et poétique. Un cheval qui redresse sa crinière est :

Un coursier orgueilleux,

Levant les crins mouvants de sa tête superbe.

Il ne galope pas, galope est un terme vil « il vole sur l'herbe » « Laharpe, qui s'extasie durant toute une page sur « ces crins mouvants » et sur la « tête superbe », ne peut supporter que Voltaire ait employé un peu plus loin le mot « Mousquet » il fallait dire le « fer » ; tout au plus passerait-il l'expression générale de « tube » ; mais elle lui semble avoir trop de précision pour être bien réellement noble. La vérité et l'exactitude ne sont rien, pourvu qu'il y ait « noblesse » : Voltaire dira aux applaudissements du même critique.

Tel que dans nos jardins un palmier sourcilleux.

A nos ormes touffus mêle sa tête altière….

Où a t-il vu les palmiers dans nos jardins se dressant au dessus des ormes, et surtout des palmiers « sourcilleux » ? N'importe « sourcilleux, touffus, tête altière, voilà du style noble, voilà les modèles qu'il faut copier actuellement !

Pas la fin du XVIIIe siècle, on commença pourtant à se rebeller contre cette pédante tyrannie ; les laharpe et les Marmontel poussèrent des cris de paon. Lemierre ayant eu l'audace, dans son poème de la « peinture », de représenter tout naïvement : Une jeune laitière en jupon retroussé.

Rapportant son pot vide, un bras passé dans l'anse. Laharpe s'égaya fort et montra du doigt le pauvre rimeur : « Laitière et jupon retroussé, et pot vide et le bas dans l'anse, que cela est ignoble ! ». En style noble, il n'y a pas de laitière, il n'y a que des bergères ou des nymphes, il n'y a pas de pots vides ni pleins, il y a des amphores ; doit être remplacé par tunique et quand à l'anse, c'est un détail si bas, qu'il n'en faut point parler.

1.5.Mise en accusation et démocratisation de la noblesse linguistique :

Dieu Merci, on s'est affranchi de cette contrainte ; la langue s'est démocratisée en même temps que les mœurs, et l'on a trouvé que les mots, comme les hommes, étaient tous égaux, en raison de leur valeur intrinsèque et non plus d'après certaines conventions que rien ne justifiait. En quoi galoper, par exemple, serait-il moins noble que voler sur l'herbe, qui est une métaphore absurde, puisque voler signifie s'élever dans les airs et non pas raser le sol ? Pourquoi ne pourrait-on pas parler en vers du chien et du porc tout aussi bien que du cheval et du loup ? Hélas ; ce ne sont pas seulement le porc et le chien qui se sont introduits dans la poésie sans être présentés officiellement par quelque grand maître des cérémonies, c'est la Limace et le crapaud, la marmité et le chaudron, les souliers, les bottes et même les savates. Contrairement à tous les préceptes classiques, les plus grands poètes contemporains ont employé le mot propre souvent le mot trivial et populaire, et ils ont ainsi rendu à la langue une énergie expressive ; aujourd'hui fatal retour des choses d'ici bas ! Toutes ces merveilleuses locutions recommandées expressément par les anciens critiques, au nom du goût de la noblesse du style, nous font l'effet de vieux oripeaux et de guenilles fanées.

IDEOLOGIES PHILOSOPHIQUES ET LITTERAIRES EXISTANTES :

1- Traité philosophique sur la noblesse : « Plutarque ».

Il n'est aucun des grands problèmes sociaux agités de nos jours qui n'ait déjà été l'objet des études des anciens dé la plus haute antiquité, la question de la noblesse donnait lieu à des discussions passionnées. Plutarque réfute d'abord ceux qui ne veulent pas admettre l'illustration de race et se déclare le partisan de la noblesse ; mais il ne

peut avancer que les raisons puériles. « Quelques sophistes, dit-il, ont décrié la noblesse refusant de convenir que les hommes comme certains animaux sont d'autant meilleurs qu'ils sont sortis d'une meilleure souche.

Ils ne veulent pas croire que les parents communiquent à leurs enfants, avec la vie, des germes et des principes de vertu. Les poètes ont sur ce sujet fait preuve de plus de bon sens que les philosophes, car le plus sensé d'entre eux Tyrtée, pour animer ses soldats, leur disait qu'ils étaient issus de l'invincible Achille. Aurait-il si souvent rappelé les ancêtres s'il n'avait pas pensé que l'origine et la noblesse des héros étaient dignes d'éloges ? Cette conviction d'ailleurs est tellement enracinée dans l'opinion publique que jamais un soldat n'obéira aussi volontiers à un roturier qu'à un noble » si le reste du traité n'avait pas plus de valeur, ce ne serait pas la peine d'en parler. La noblesse, continue Plutarque, se traduit toujours par quelque indice ; Ainsi Romulus, au milieu des bergers, révélait son illustre origine, le sang du Dieu Mars, dont il descendait et il semblait revendiquer le trône, pour lequel il était né. Sa filiation divine seule n'eût été que d'un faible poids dans la balance ; mais jointe à sa valeur, elle lui fut d'un grand secours. Or, comme Romulus n'a pas existé, voilà encore un argument qui ne conclut à rien.

Le bon sens philosophique de Plutarque ne tarde pas à réagir contre ses idées politiques, ou du moins à se mettre d'accord avec elles par une sorte de compromis honorable. Il fait remarquer qu'il entend par « Noblesse », non pas la « noblesse » toute nue, mais la noblesse ornée par la vertu, l'amour de la justice et de l'équité, voilà la véritable noblesse. La noblesse doit son origine à la vertu, et elle est éclairée de ses rayons. Telle est celle de Dejocès, qui, d'après Hérodote, monte sur le trône quoique

simple particulier, se montre digne de la noblesse et de la couronne, à la fois par son amour pour la justice et sa fermeté à réprimer l'injustice et la violence. Plutarque, nourri de la lecture des poètes, appelle Théognis à son aide et lui emprunte quelques préceptes pour corroborer ses argumentations. Il vaut mieux, dit Téognis, être noble de cœur et de sentiment que de compter une longue suite d'aïeux qui l'aient été. Une vertu personnelle de fraîche date est préférable à celle qui n'existe que de souvenir.

Néanmoins, il est toujours bon de compter parmi ses ancêtres des gens honorables et une longue suite de personnages recommandables par leur vertu.

Si l'on a quelque droit de s'enorgueillir de sa noblesse, le noble de race ne doit pas songer à abaisser ceux qui n'ont pour eux que leur courage et leur vertu et qui souvent valent mieux que lui. Cicéron, nous dit Plutarque, raconte à ce sujet un joli mot d'Iphicrate adressé à un homme qui se glorifiait devant lui de descendre d'Harmadius, tandis que lui, Iphicrate parvenu par son mérite au grade de général, sortait d'une humble famille : « Ma race commence à moi, tandis que la votre finit à vous ».

Voltaire connaissait donc bien ses auteurs lorsqu'il dit au chevalier de Rohan : »Je suis le premier de mon « nom » et vous le dernier du vôtre ». ce trait est peut être aussi l'original du mot prêté à l'un des généraux de la République Française, « Nous n'avons pas d'aïeux, mais nous sommes des ancêtres ».

La conclusion du traité est que la noblesse est chose bonne en soi, à la condition que celui qui prétend représenter une longue suite d'aïeux soutienne dignement leur nom par son courage, ses talents et son mérite personnel; Sinon, il s'expose à entendre dire ce que Voltaire disait d'un certain Lambert, personnage entièrement nul qui répétait

sans cesse : Je descends de tel duc, je descends de tel marquis, « Voilà un homme terriblement descendu », dit Voltaire.

2.Préexcellence du sexe féminin

Par Corneille Agrippa (Anvers, 1529, in 8°). Le Traité du philosophe alchimiste est écrit en Latin, il a été traduit en Français par : L. vivant (1578, in 16), et il fût composé pour plaire à Marguerite d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Ce livre est tout pénétré de mysticisme ; en certains points, il devance les théories modernes sur l'émancipation de la femme, mais les raisons qu'il en donne n'auraient pas grands succès aujourd'hui. La base des argumentations de G. Agrippa est la bible commentée par un initié de la cabale. Ainsi, selon lui, la manière dont Dieu a crée la femme est déjà une preuve de la supériorité de celle-ci. En effet, tandis qu'Adam fût crée avec du « Limon » en dehors du paradis terrestre, où il fût ensuite transporté, la femme, formée de la côte de l'homme, sortit d'une matière déjà épurée et visitée par l'esprit de Dieu. Pour peu que l'on remarque la méthode avec laquelle Dieu a procédé à la création des choses et des êtres , on s'apercevra que cette création, commencée par les êtres les plus vils, se continue progressivement par des êtres de plus en plus parfaits. Or, Eve fut la dernière créature de Dieu ; il épuisa pour elle toute sa puissance, c'est l'être parfait pour qui il avait fait toutes choses. De plus le nom d'Adam signifie « Terre » par allusion au Limon dont il a été tiré, tandis que celui d'Eve est une abréviation du nom même de Dieu et signifie « vie ». La femme est si belle, qu'au témoignage de la bible elle fut aimée des anges, union d'où provinrent les géants. C'est bien à tort qu'on accuse Eve d'avoir causé la perte de l'homme. Elle n'était pas encore créée lorsque Dieu défendait

à Adam de toucher à l'arbre de la science ; la seule faute d'Eve est d'avoir été l'occasion de la chute du premier homme en mangeant devant lui ce fruit qui avait été interdit à lui seul.

Le philosophe Hermétique remarque aussi que la femme est naturellement pure, naturellement chaste, si pudique même que, s'il lui arrive de se noyer son cadavre flotte toujours sur le ventre, tandis que celui de l'homme flotte cyniquement sur le dos. Est-ce assez concluant ? Toutes ses fautes doivent être mises sur le compte de l'homme, qui la pervertit et la dégrade.

Après avoir ainsi posé sa thèse, Agrippa en cherche les preuves dans l'histoire et spécialement dans l'histoire Sainte.

Il montre que la femme peut être grand Roi, grand prophète, grand poète, qu'elle égale en toutes choses l'homme et le surpasse en plusieurs. La meilleure preuve en l'excellence féminine, c'est que toutes les sciences et toutes les vertus ont des noms féminins. Ce singulier livre a du moins un mérite, celui de l'originalité, il est plein de raisonnements curieux et de preuves inattendues.

3.Noblesse oblige Par M.A de Keraniou,

Comédie en cinq actes et en prose : théâtre de l'Odéon, 1er sept. 1859.

Cette comédie fut le début de l'auteur, il y aborde un vaste sujet : La victoire du mérite sur le préjugé, la supériorité de la noblesse des œuvres en face de la noblesse de nom.

Une demoiselle de haute famille, Melle Marie de Prémart, qui est très fière de sa naissance malgré l'état de gêne où est tombé son père, se laisse toucher par la tournure distinguée, les gracieuses manières d'un élégant jeune homme qui la préserve d'une chute de cheval au bois de Chantilly et qui porte un nom aristocratique d'emprunt celui de Henri de Mouclar. Ce héros de ses rêves se trouve n'être qu'un commis. La jeune fille songe alors à accepter la main d'un vieux marquis amoureux d'elle et qui offre de relever la fortune de sa famille.

Avant que le vieillard ait eu le temps de rien faire, la famille du jeune commis rachète les terres du Duc de Prémart et en un tour de main le jeune homme arrive à la célébrité et à la fortune ; il écrit un ouvrage d'économie politique qui obtient le plus grand succès et est élu député. Le frère et la sœur font tant et si bien que la famille de Marie, au nom même de la maxime qui sert de titre à la pièce, lui donne pour époux, au lieu du marquis, le jeune député « la pièce de M. de Keraniou, dit M.Vapereau, par ses invraisemblances, par l'incertitude des caractères principaux, accuse l'inexpérience de l'auteur ».

Proverbe : « Noblesse vient de vertu »:

« Noblesse vient de vertu ». Un homme n'est réellement supérieur aux autres que par la vertu et son mérite. « Noblesse oblige », quand on est noble ou en prétend l'être on doit se conduire noblement, ou plus généralement, quand on jouit d'un titre, d'un renom, on est tenu de ne pas y déroger : « Noblesse Oblige », a dit le duc de Levis; et

Lemontey « Noblesse dispense » ; ces deux mots sont également vrais, l'un pour le commencement, l'autre pour la fin de la noblesse. (Ch. Romey). Plusieurs ont recherché ce proverbe dans des textes plus ou moins anciens, il paraît aujourd'hui démontrer qu'il appartient à l'auteur « des maximes et réflexions », le Duc de Levis.

Avant la révolution Française de 1789, la langue était parquée en castes, la langue noble et la langue ignoble. Ce qui reflétait un certain conformisme avec la lutte des classes existantes. Cependant, malgré la réaction violente du XVIII contre la pédante tyrannie du style noble, celui-ci continuait à se démarquer du style naturel par l'emploi d'une poétique, où les tournures les plus ambitieuses privilégiaient le recours à d'ingénieuses fictions. Au contraire les plus grands poètes contemporains se sont ligués pour renverser la noblesse du style et mettre en action le mot trivial et populaire en vue d'une langue plus impérieuse et plus expressive.

Chapitre II

Pour une Lecture du Concept de Noblesse dans le monde Oriental Musulman

1-APPROCHE ETYMOLOGIQUE :

1.1.Noblesse en orient vue par les occidentaux et les orientaux

Les dictionnaires n'ayant qu'une fonction d'auxiliaire et d'aide, nous nous sommes orientés vers la lecture d'autres ouvrages, pour une recherche rigoureuse du monde émis par le mot « Charaf ».

1.1.1.Les occidentaux :

a.Jacques Berque

Ainsi, Jacques Berque, dans ses « Ecrits sur l'Algérie », cite Peyronnet, qui définit la noblesse orientale comme suit : « La noblesse orientale a trois sources. Les nobles sont d'abord d'origine 'Chorfa', et on appelle 'Chérif' tout musulman, qui peut prouver au moyen de titres réguliers, qu'il descend de Fatima-Zohra, fille du Prophète Mohamed et épouse de Sidi Ali Fils d'Abou Taleb oncle de ce dernier. Ils sont en second lieu descendants de familles anciennes, ou illustres, la plupart de la tribu de « Quoraich », celle de Mohamed, c'est la noblesse militaire ou Djouads. Ils sont enfin issus de saints personnages, les marabouts ».

En vérité, cette définition explique le titre d'un passage du livre intitulé : « Esquisse d'une seigneurie Algérienne ».

b Gouvion :

Notons tout de suite qu'avant Jaques Berque, le Français Gouvion a donné à son ouvrage un titre similaire « Esquisse d'une famille seigneuriale » et à un autre ouvrage ecrit avec son épouse, celui de « Grandes familles d'Algérie ». Où ils ne citent que les familles « nobles » dont la « Sedjara » (selon leur terme) c'est à dire la généalogie, l'ascendance émane d'une Heudja (toujours selon leur terme) en due forme authentifiée par un 'Cherif' qui y a apposé son cachet.

1.1.2Les orientaux :

a.L'interprète militaire Arnaud :

L'ouvrage « Le livre de la vérité » de Mohamed Benbouzid, sur « les tribus chorfa (nobles)», nous livre une autre définition, par le truchement de sa traduction, par l'interprète militaire Arnaud : « On appelle 'Cherif', pluriel 'Chorfa', tout musulman qui peut prouver, au moyen de titres réguliers, qu'il descend de Fatima-Zohra, fille de Mohamed et épouse de Sidi Ali fils d'Abou Taleb, et il ajoute « ces nobles d'origine jouissent d'une grande considération ».

Cette définition conforte celle de Gouvion sur la « preuve de la noblesse » ou « heudja de l'ascendance Cherifienne ». Elle met l'accent aussi, sur le privilège qu'ils ont par rapport à la société, celui de la jouissance d'une incommensurable considération ainsi que d'un rang seigneurial.

b. Sidi Ali Hachlaf :

Un autre écrivain, Sidi Ali Hachlaf, quand à lui intitule son ouvrage "Les Chorfa", et il ajoute à cet épitexte, "les nobles du monde musulman", auquel il donne une autre

précision “La chaîne des origines à propos de la généalogie des descendants du Prophète”.

Pour cet auteur, le ‘Cherif’, « noble » du monde musulman est celui, qui prouve et démontre sa « noble shadjara » (arbre généalogique).

L’origine de sa chaîne généalogique, doit être incontestablement celle du prophète d’Allah. D’ailleurs, dans son livre, sidi-Ali Hachelef ne cite que les familles « Chérifiennes ». c’est à dire les ‘Cheurfa’ dont les origines ne sont pas contestées.

Tout noble doit prouver l’authenticité de sa noblesse généalogique, faute de quoi, il est traité en apostat.

c. Bekkara Belhachemi :

Bekkara Belhachemi dans son livre « La norme et l’illustration de la noblesse et les bienfaits de l’histoire et de la littérature » précise la nette différence entre le « noble » et le « marabout » et il ajoute que tous les « nobles » sont « marabouts » mais tous les marabouts ne sont pas « nobles ».

Les nobles étant ceux dont la « shadjara » généalogique remonte à Fatima-Zohra fille du prophète et épouse d’Ali Ibn Abi Taleb. Et il cite, quelques rares familles, qui constituent la « noblesse » au Maghreb. C’est à dire les nobles, dont l’origine de la chaîne généalogique est celle de Hassan et Hussein fils de Fatima-Zohra et d’Ali Ibn Abou Taleb. Quand aux marabouts, sont ceux qui ont renoncé aux plaisirs de la vie d’ici-bas en vue de l’au-delà.

2.L'USURPATION DE LA NOBLESSE

2.1.Les marabouts / nobles saints /Oualis : La culture comme moyen d'accès au pouvoir (la noblesse) :

Si pour « Peyronnet » les Marabouts sont la troisième source de noblesse, et qu'ils sont issus de saints personnages. Comme nous l'avons déjà mentionné au début de cette partie. Et c'est ce qui pousse Augustin Berque à penser que « En Algérie, Cheurfa et Marabouts se confondent pratiquement. Par contre, Bekkara Belhachemi distingue bien entre les deux « groupes sociaux ». Pour cet auguste auteur, un merabet peut être d'origine arabe, berbère ou autre. Car « Murabitines » vient du mot « Ribat » qui veut dire suivant les dictionnaires arabes : « Attendre la prière après la prière ». Les « nobles saints », les « oualis » sont connus comme étant des marabouts, c'est à dire qu'ils ont renoncé aux plaisirs de cette vie. Et ainsi, ils pratiquaient la prière, et une fois celle-ci terminée, ils attendaient la suivante et ainsi de suite. Les marabouts d'origine noble, s'occupaient à cultiver leur savoir et pratiquaient la sunna avec fidélité et dévouement. Et grâce à ces nobles occupations, ils ont acquis des privilèges auprès de rois musulmans, et ne faisaient aucun travail avilissant. C'est là, la raison qui a poussé les arabes non nobles et les berbères à copier et à suivre leur conduite afin de leur ressembler et ainsi ils ont trompé les gens, puisque ceux-ci croyaient en leur « noblesse » pourtant fausse et usurpée. Pour cela, ils ont eu les mêmes privilèges. C'est de cette manière, que la « noblesse » s'est propagée dans notre pays sans se soucier du noble hadith. « Celui qui prétend à une origine qui n'est pas celle de son père, aura la malédiction de Dieu, des anges et de tout le monde ».

3.LES PRIVILEGES DES NOBLES SAINTS :

3.1.Pouvoirs d'intercession et grâce (Baraka)

Tout le monde sait qu'un grand nombre de musulmans de l'Afrique du nord reconnaissent un pouvoir illimité aux marabouts enterrés dans leur pays. Ce pouvoir est tellement étendu que les saints, d'après eux, ont non seulement une grande créance auprès de l'être suprême, pour intercéder en faveur de telle ou telle personne, mais encore, qu'ils sont doués de la faculté merveilleuse (Baraka) de guérir les malades.

Chaque marabout est ainsi investi du pouvoir de guérir une maladie spéciale : son pouvoir sur ce point est personnel. Un musulman a t-il de la fièvre ? Un pèlerinage à l'ouali qui possède la spécialité de la guérison de cette maladie lui est inévitable. Souffre-t-il de la migraine ? il faut pour faire disparaître son mal qu'il se rende sur la tombe de celui qui a de l'influence sur cette maladie.

Cette manière de soigner existe même chez nombre de chrétiens.

3.2.Pouvoir limité des nobles marabouts :

La religion musulmane ne s'oppose pas à ces pratiques tant que le malade croit seulement que le marabout, auquel il s'adresse, n'a aucune influence sur la maladie qui le mine, et que son rôle ne peut pas aller au-delà de celui de l'intercesseur. Si, au contraire, il pense que ce marabout est lui même capable de le soulager de la maladie dont il est atteint, comme c'est le cas de la majorité de ceux qui pratiquement cette espèce de médecine morale, l'orthodoxie musulmane le considère comme un simple apostat. Car ces attributions et ces pouvoirs n'appartiennent qu'à Allah le Dieu Unique.

3.3.Faculté de Discernement

Hormis, les faveurs providentielles de ces deux pouvoirs, ces nobles et saints marabouts avaient une prodigieuse force de pénétration et de discernement qui tenaient du miracle.

Nous citons parmi ce saint sidi-Abdellah ould sidi Mansour de Tlemcen qui avait ce don miraculeux. Ce fut ainsi que par un radieux après-midi de printemps, les thalamides (élèves de son école) faisant sécher leurs vêtements qu'ils venaient de laver, furent avisés par lui d'avoir à rentrer vivement leur linge pour éviter la pluie. Incrédules et intrigués, ils avertirent leur maître : Cheikh Ahmed Belhassène El Gourari, qui apostropha « Sidi Abdallah ». Celui-ci répondit fermement : « Maître, le premier ciel, parfois, voile de bleu, le gris du second ciel … ». Cette phrase n'était pas achevée qu'une diluvienne averse inondait la terre. Dès lors, il fut entouré d'une vénération qui devait s'accroître jusque et après sa mort. Abdellah Ould Sidi Mançour fût un enfant prodige. Il possédait la sourate sans même l'avoir apprise ; tant la science était innée en lui. Dès son bas-âge, il composait des « Khothibates » remarquables.

Vers le milieu de la IXe corne de l'hégire, sidi mançour mourut en le désignant comme successeur et en manifestant le désir que jamais Koubba ne fut élevée sur son sépulcre, « car disait-il, mon fils Sidi Abdellah seul doit être l'ouali vénéré ! ».

De plus, d'après lui, un saint ne peut avoir vraiment deux Koubbas et la sienne était déjà à Al-Djazaïr des Béni-Hizrana. (L'Alger d'alors qui avait tant embellie déjà le premier prince ziride (Bolloggine) Ibn-Ziri au IVe siècle de l'Hégire.

En effet à cinq reprises différentes, on entreprit l'élévation d'un mausolée sur le tombeau de sidi-Mançour, mais chaque fois la construction, bien que fort soignée, s'écroula.

Dès lors on renonça à cette édification. Cependant le sultan des saints, Sidi Abd-El-Kader El Djilani fait exception puisqu'on rencontre en tous les pays de l'Islam de nombreuses Koubbas à coupoles hexagonales et volutées élevées et entretenues en l'honneur de ce personnage « tout puissant ».

3.4.Force de pénétration et de perspicacité :

Dans le sahih (Muslim) il est mentionné qu'on demanda à « Ali » : « L'envoyé de Dieu (Allah) vous-a-t-il privilégiés vous autres gens de la maison (Ahl El Beyt), par une science particulière qui n'aurait pas été accordée aux autres ? » il répondit : « Non par celui qui fend le germe et crée tout être vivant ! À moins que tu ne veuilles parler d'une pénétration particulière des significations du livre d'Allah ».

« Ils sont perspicaces en matière de religion et connaissent la science de l'interprétation »[1].

3.5.Le coran comme privilège des héritiers du prophète ou noblesse consacrée par la volonté divine :

« La descente du Coran sur les saints est un privilège attaché à la qualité « d'Héritier » du « prophète »[2]

[1] Abdelkader (les écrits spirituels)
[2] Ibn Arabi, fut II p94, cité par l'Emir Abdelkader / les écrits spirituels

La volonté divine a consacré à la « noblesse Mahométane » des pouvoirs incommensurables qui relèvent souvent du miracle. Aussi que pourrons nous dire de « ces patriciens aux turbans », « ces nobles saints », sinon, qu'ils sont par héritage, des « Almadiens » dont la « noblesse » trouve son fondement dans son incomparabilité et dans son insaisissabilité.

4.LA NOBLESSE PARTICULIERE :

Depuis la prise du pouvoir, du Khalifat par les fatimides, en Egypte, la qualité de Chérif, se limita à la seule descendance de Hassan et Hussein, cette règle est le seul critère qui est devenu courant dans tous les pays d'orient à l'occident.

Le titre de Chérif est conféré uniquement aux hassani et aux husseini et exclue par là même toutes les autres filiations.

Cette « noblesse » particulière, s'établit au Maroc quand les abassides prirent le pouvoir, Haroun El Rachid chassa les alaouites qui échappèrent à sa tyrannie en émigrant au Maroc. Cet évènement, c'est à dire l'établissement de la descendance du prophète au Maghreb, avait été déjà prédit par le prophète lui même. Car selon Fatima-Zohra qui relate le pouvoir de la descendance de Hassan et Hussein : « J'ai entendu le prophète d'Allah dire : « J'ai à Médine des partisans. Ô Fatima, Hassan et Hussein seront assassinés et Félicité, à qui les aura aimés. Ô Fatima, Dieu a mis dans le cœur des berbères, amour et compassion pour mes descendants. Il se trouvera des hommes berbères, qui témoigneront en toute certitude, pour la religion authentique, jusqu'au jour du jugement dernier. »

Cette certitude lui aurait été enseignée par l'ange Gabriel, à la cour de (l'ascension, le voyage nocturne, « El Isra et El-Miradj »de l'envoyé de Dieu. Effectivement, Mahomet vît une lumière resplendissante du côté du couchant, et demanda à l'ange Gabriel sa signifiance. Et celui-ci lui apprit que c'est le lieu de la pratique de la religion de l'Islam jusqu'au jour du jugement dernier.

Les premiers nobles du Maghreb :

4.1.L'imam Idriss I:

Parmi les premiers « nobles » qui immigrèrent au Maghreb, nous pouvons citer, notre seigneur, Idriss, fils de notre seigneur Abdallah Alkamil Ibn Hassan Almouthanna Ibn Hassan Assibt, Ibn Ali, Ibn Abou Taleb fils de Lalla Fatima Zohra, fille de notre prophète que le salut et la bénédiction soient sur lui.

Par une grâce divine, l'Emir des berbères : Ishaq Ben Abdelmadjid abdiquera en sa faveur, dès qu'il sût sa filiation avec le prophète, et donna l'ordre à toutes les tribus, se trouvant sous son autorité de lui faire allégeance.

Tous ces ansars (partisans) prédis par le prophète, lui firent allégeance, à commencer par les tribus européennes, le Vendredi 4 Ramadhan de l'année 172 de l'hégire, puis les tribus de zénata et d'autres tribus. Tous ces alliés furent honorés, par la généalogie du seigneur et lui vouèrent attention et obéissance et répétèrent souvent : Grâces soient rendues à Dieu qui nous l'a fait venir et nous a fait l'honneur de l'approcher. Nous sommes les esclaves et il est le maître. Nous mourrons entre ses mains ».

Cet imam, auguste enfant du prophète anoblit même la ville de « Zarhoum », « Oulili », construite par les coptes, et connue alors sous le nom de « Palais des Pharaons ».

Un poète chantant son privilège dit : « Zarhoum est la plus noble contrée de la terre, car s'y trouve le tombeau d'un grand homme plein de dignité ».

Celui de l'imam issu du prophète d'Allah, le seigneur des nations, Idriss, la plus belle créature de Dieu ».

Constitué en lieu de pèlerinage, son tombeau, lieu sacré dégage la grandeur et la majesté souvent attestées par les pèlerins.

4.2.L'imam Idriss II :

Après la mort de Moulay Idriss, sa concubine Kenza, d'origine berbère, femme d'une grande beauté donna naissance à la lune éclatante : notre seigneur : IDRISS II. Celui-ci qui hérita du pouvoir et de la puissance de ses nobles ancêtres, en établissant la justice et en prévalant la sainte loi au service de Dieu, du Prophète et des croyants.

Son pouvoir étant à son apogée, il fit remplacer « Oulili » par Fès, grande capitale pour lui et pour les grands de son royaume.

Au moment de sa construction, il fit une prière : « Ô Dieu, fais de cette cité, une cité de science et de droit, où l'on lit ton livre et où l'on applique ta loi. Fais de ses habitants des hommes respectueux de la sunna et de l'Ijmâa, tant qu'elle durera ».

4.3.Illustration de la noblesse particulière (orientale) ou « La Sedjara Cherifa » :

Il faut ajouter foi à l'origine de ceux qui se prétendent cheurfa, jusqu'au moment où des preuves démontrent la fausseté de leur généalogie.

Parmi les Chorfas de Ghiss dont la Sedjara est incontestée, « Sidi Abdelkader el Djillani et Sidi Daho Benzerfa »[1]. Il est dit dans « Iqd El Jouman » « Le collier des diamants » : « Nous ne citerons que ceux dont la qualité de Chérif a été consacrée par les hommes du onzième siècle… ».

Toutefois nous citerons également, les nobles saints « Marabouts » de Tlemcen tels, Sidi Abdellah ould Sidi Mansour, les Abou Bakr, et les Bellabès (des ouleds en Nehar)[1].

Parmi, donc les Chérifs confirmés aussi bien dans la noblesse de leur lignée que dans la grandeur de leurs vertus, citons :

43.1.Le sultan des saints, Sidi Abdelkader el Djilani ou la tolérance Hachimite :

Parmi les saints les plus vénérés Sidi Abdelkader El Djilani le sultan des saints. « Soltane Es Salihine était né dans le district de Gilan d'où il tira son nom El-Gilani. Il vécut à Baghdad où il étudia la philosophie et le droit avant de s'intéresser au soufisme. Il fut vite digne d'en porter le signe distinctif, la manteau soufi ou Khirqa. Il faut, exhortait-il les musulmans, « prier non seulement pour nous-mêmes, mais encore pour

[1] Rapportés par Bekkara Belhachemi

tous ce que Dieu a crées semblables à nous » . Nulle trace de malveillance ou d'hostilité à l'égard des « gens de l'écriture ». Le vœu d'El Djilani était de « fermer pour l'humanité les portes de l'enfer et lui ouvrir celles du paradis ». El Djilani se mit pendant un certain temps à parcourir le monde et à prêcher. Ainsi naquit un « ordre » religieux : « La tariqa des Kadiria ».

Il est incontestablement le plus populaire de tous les saints : Abdelkader el Djilani en extrême orient et en Inde, Sidi ou Moulay Abd-el-kader au Maghreb. Son ascendant « Abdelkader », fils de « Muhieddine » aimait à répéter : « écris ! Lis ! Par mon seigneur, celui-là qui m'a crée créature qui a crée la créature à partir de ce qui était suspendu », comme il me l'a dit lui-même dans la grotte de Hira où j'héritais dans la lecture de cette première sourate révélée au prophète encore sceptique de sa mission. Moi, Abdelkader fils de Muhi Eddine, fils d'El Mustapha, fils de Mohamed, fils d'Al Mokhtar, fils d'Abdel Quadi, fils d'Ahmed, fils de Mohamed, fils d'Abd-El Kaoui, fils d'Ali, fils d'Abdel Kaoui, fils de Khaled, fils de Youcef, fils de Bechar, fils de Mohamed, fils de Massud, fils de Taous, fils de Yacoub, fils d'Abd-el-kaoui, fils d'Ahmed, fils de Mohamed, fils d'Idriss, fils d'Idriss des fils d'Abdallah le parfait, fils d'Al-Hassan al-Matna, fils d'Al-Hassan petit-fils du prophète, fils d'Ali et de Fatima-Zohra, petit-fils d'Abu Taleb fils de Hachem,. Moi, Abd-el-Kader Ibn Muhi al din le vivicateur de la religion, je descends du Prophète Mohamed sur lui le salut, envoyé et missionné par Dieu, lui-même fils d'Abdallah, fils d'Abd-El-Mutalib, fils de Hachem. Mes ancêtres étaient donc ,des deux côtés ,des chorfas demeurant dans la ville par excellence, Al-Madinat, qui fut conquise par la foi et non par les armes. Mes ancêtres

[1] Cités par Edmon Gourion

glorieux furent les compagnons immédiats du prophète que sa bénédiction soit sur ma descendance ! Le premier qui émigra fut, pour répandre l'Islam jusqu'au bout du monde, Idriss le Grand, Sultan du Maghreb fondateur du Maroc, et de Fès dont le tombeau se trouve à Moulay Idriss du Zerhoum. C'est du vivant de mon grand-père Al-Hadj El Mustapha que ma famille vint s'établir dans la plaine d'Ighriss, près de Mascara, pour y diriger l'âme de la grande fédération des tribus des Hachem ».[1]

4.3.2.Autres Chorfas de Ghriss (Mascara) « Sidi Abderrahmane dit Sidi Daho Benzarfa »

Parmi les nobles saints « les Oualis », le grand savant, le saint, le pieu, la lumière éclatante sidi Abderrahmane dit « Daho Benzarfa », qui eût des enfants pleins d'entrain et de courage. La tribu des Ouled « Sidi Daho Benzarfa » compte parmi les plus illustres, les plus honorables, les plus vertueux, les plus influentes, les plus obéissantes aux lois divines, les plus sunnites et les plus préoccupées par la science et le savoir. Ils sont d'origine andalouse, ce sont les « Beni Hamoud » qui étaient rois d'Andalousie. A l'époque, ils se sont adonnés à la poésie, à l'élégance, à la noblesse du langage, et à la rhétorique. Ils ont été célèbres par le genre de vie qu'ils menaient. Ils vivaient dans l'opulence grâce à la bienveillance divine.

Quant à un de leur ancêtre, dont la biographie se trouve dans les livres suivants : « Le collier, le Jardin des fleurs », et dont les colliers, a inspiré le respect aux rois turcs[2].

[1] L'émir Abdelkader, ouvrage cité.
[2] Ceci est notre traduction dans ce que nous avons trouvé dans le livre de « Bekkara Belhachemi »,

4.3.3.Les Abou Bakr de « Tlemcen » :

Le vulnérable et savant Kadhi Cheikh Choaib Abou Bakr possède une ascendance Chérifienne. Voici sa sedjara émanant d'une heudja « preuve » rédigée par le docteur Cherif Ali Abou Ben Abou Tahar, Ben Mohammed, Ben Moussa, descendant de Mohammed Ben Abou l'Atha, et en due forme authentifiée au cours de la deuxième corne de l'hégire, par le Cherif de la Mecque Yahia Ben Cherif, suivant Ben Moussaid Ben Saïd qui y opposa son cachet, dont l'empreinte est encore nettement marquée.

L'ascendance reconnue à la famille Abou Bakr est donc Ech Cheikh Mohammed Choaib Ben El Hadj Mohammed Benali ben Mohammed Fadel Allah Ben Abou Bakr (éponyme de la famille). Ben Mohammed Ben Ahmed Ben Ali Abdellah Ben Mohammed Abdel Djellil. (Le premier ancêtre précisement connu) Ben Ahmed Ben Mohammed Ben Abd Allah Ben Messaoud Ben Aissa Ben Ahmed Ben Adb Allah Ben AbdelAziz Ben Mohammed Ben Abd El Krim Ben Abderrahmane Ben Abdesslam Ban Ayoub Ben Ahmed Ben Mohamed Ben Idris- Laçrheur, Ben Idris Laqber, Ben Abdellah el Quamel, Ben Hassène El Moutsana, Ben Hassène Es Salhi Ben Ali Ben Abi Taleb Zoudj Fatima Zohra fille du Prophète Mohammed.

Quant aux Ouled Sidi Abd el Kader El Djilani, Ils ont pour ancêtre Djafar Ben Hocein Ben Mohammed Ben Abdel Kader, fort connu à Baghdad. Cette tribu est établie dans l'Iemène.

4.3.4.Les Bel-Abbès (des Ouled—Nehar) :

Les Bel Abbès, d'el Aricha, constituent une des rares familles de cheurfa dont les origines ne sont pas contestées. Leur histoire présente cette particularité que par leur

ancêtre paternel, Mohammed ben Abou l'Atla ou ben Athalah, issu de Moulai Idris Laçrheur, l'arrière petit-fils d'hassène el Moutsana, ils appartiennent à la descendance d'Ali Ben Abi Taleb et de son épouse Fatima Zohra, fille du prophète. Ils sont donc de ce fait « Cheurfa – Hassanides », puis, par leur ancêtres maternelle, Lalla Cfïa, fille de slimane ould Bousmaha, leur ascendance remonte directement au premier Khalife Abou L'Kaba El Abed, dit Abou Bekr, beau père du prophète Mohammed que le salut soit sur lui.

Depuis la prise du pouvoir, du Kalifat par les Fatimides, en Egypte, la qualité de Sherif, se limita à la seule descendance de Hassan et Hussein, cette règle est le seul critère qui est devenu courant dans tous les pays de l'orient à l'occident.

5.LA NOBLESSE GLOBALE ISMAELITE OU LES DJOUADS (ISSUE DE FAMILLES ILLUSTRES)

Le titre de Chérif est conféré uniquement aux Hassani et aux Husseïni et exclue par la même toutes les autres filiations. Mais si tel est le cas, pourquoi Mohamed, prophète d'Allah, répétait souvent : « Allah m'accorda deux inappréciables faveurs : celle d'être né dans la tribu des quoraïches, la plus « noble » d'entre les tribus arabes, et celle d'avoir été élevé dans le pays des Beni Saâd , le plus salubre de tout le Hidjaz » ?

A cette question, Bekkara Belhechemi répond en expliquant que les gens ont attribué à la noblesse un sens général qui englobe toute la famille de Mohamed, et un sens particulier, qui ne concerne que les descendants d'Hassan et Hussein- la bénédiction de Dieu soit sur eux.

Que signifie alors noblesse globale ? Qui fait partie de cette glorieuse famille du prophète d'Allah ? Sachant que ses nobles origines sont invariables et immuables, nous allons essayer de répondre à ces deux questions par une remontée généalogique jusqu'à Abraham, que le salut soit sur lui puisque Hachelaf s'arrête à Abraham et dit : « c'est une lignée irradiée par le plus éclatant soleil qui se dresse à l'aurore en une colonne resplendissante. Il ne s'y trouve que seigneur fils de seigneur, jouissant de la vertu, de la piété et de la générosité ».

5.1.« La Sedjara Echerifa » ou familles seigneuriales :

Toutefois, nous grimperons la Sedjara echerifa, le noble arbre généalogique jusqu'à Adam, vu, que celle –ci a été constaté par les grands généalogistes.

Il est Mohamed Ibn Abdallah, Ibn Abdoul Mouttallib , Ibn Hicham, Ibn Abdoul Manaf, Ibn quocayy, ibn Kilab, Ibn Murra, Ibn Kaâb, Ibn Louwaï, Ibn Ghalib, Ibn Fahr, Ibn Malik, Ibn Nadar, Ibn Kinâna, Ibn Khozama, Ibn Moudrika,Ibn Ilyas, ibn Modhar, Ibn Nizâr, Ibn Mâad, Ibn Adnane, Ibn Odd, Ibn Odad, Ibn Homaisa, Ibn Ya'rob, fils de yachdjob, Ibn Hamaf, Ibn Kaïdar, Ibn Ismaêl, ibn Abraham. Nous allons continuer notre ascension comme promis, puisque chacun de ses ancêtres avait outre son nom ordinaire, un surnom dû à son histoire qui pourrait être une piste idéale pour notre quête.

Abraham est donc fils de Tharé, fils de Na'hor, fils de Saroug, fils de Ragour, fils de Plaleg, fils d'heber, fils de Salé, fils d'Aybasead, fils de Sem, fils de Noé, fils de Lamech, fils de Mathusalé, fils d'Enoch, fils de Jared, fils de Malabéel, fils de Caïnan, fils d'Enos, fils de Seth, fils d'Adam.

5.2.Appartenance du prophète Mohamed au clan aristocratique des Beni Hachem

Est ce que tout ce monde fait partie de la famille de Mohamed ? Et est par la même l'élite des hommes vertueux et de hautes qualités ?

Après avoir entendu un hadith (faible) qui dit « tout homme pieux fait partie de la famille de Mohamed ». Ainsi que certains dires qui faisaient croire « que tous les croyants, ayant embrassé la foi jusqu'à la mort font partie de la famille du prophète ».

Les grands juristes musulmans se sont penchés sur cette question. Et ils ont donné des réponses controversées.

Les chafeïtes prétendent que ce sont les Beni Hachem et Mottalib qui font partie de la famille seigneuriale, du seigneur des hommes, Mohamed prophète d'Allah. Les malékites et Hanbalites confortent l'option des « Hachimyynes ». Quand aux hanafites, ils ont donné la préséance à cinq groupes parmi les « Beni hachim » : la famille d'ali et celle de jaafar Oquaïl, Abbas, Alharith, Ibn Abdelmottalib,.

Donc le plus généralement admis, comme noblesse générale et qui constituent le superbe rameau, sont les branches des Beni Hachem « Assayouti » dans sa « Rissala Zaïnabbia » l'atteste également en disant : « le nom de « Sherif » est donné en priorité à toutes sa famille, tant les Hassanis que les Husseïnis ou encore les Oquaïlis alaouites descendants de Mohamed Ibn Hanafia ou d'un autre parmi les enfants d'Ali ou bien encore Jâafarien ou Abbassien ».

6.APPROCHE SOCIOLOGIQUE

6.1.De la réalité sociologique de Quoraich au pouvoir politique :

Jusque là, il s'est agi d'évoquer les Beni- Hachem, ou tout au plus les cinq branches sus-citées des Beni-Hachem. Or, si nous nous référons au « Hadith Cherif » cité antérieurement, il s'agit, d 'inférer la tribu « Quoraïch », la plus noble d''entre les tribus arabes (des beni ya'rob), généalogiquement parlant, qui c'est quoraïch ? Un nom ? un Surnom, comme nous l'avons déjà souligné, que chacun des ancêtres du prophète, avait un surnom dû, à un fait ou action remarquable accompli par lui ? Une fable ?

6.2.Quoreïch comme pouvoir d'entreprise de l'assemblement de l'acquisition et du négoce :

Pour répondre à cela, nous allons évoquer les diverses explications élaborées par Bekkara Belhachemi, Tabari, Hamza Abou Bakar, qui d'ailleurs tombent tous d'accord pour dire que « Quoraïch est un surnom, de forme diminutive et cache une réalité sociologique. Etymologiquement, il signifie « petit requin », en l'occurrence un squale redoutable qui infestait et infeste la mer rouge. Il le considère en rapport sémantique avec Taqrich (acquisition, négoce) et aussi avec Taquaruch (assemblant) et par là même, ils excluent un sobriquet attestant la rapacité de leur ancêtre dans le commerce ou le pillage. Il n'empêche que abdallah, fils d'Abbas dit : «quoraich », qui est cet animal qui habite la mer, du nom duquel s 'appellent les quoraïchites »

D'autres prétendent que Koraich est le nom d'un cheval marin, qui épouvante tout ce qui habite la mer, poissons et autres animaux.

D’autres généalogistes disent que Quoraich « est le surnom de quoçayy qui lui même est un sobriquet du nom Zaïd.

Rappelons tout de suite, que quoçayy est le cinquième ancêtre du « Prophète » après Abdallah, abde’l Mouttalib, Hachim et Abd manaf .

6.3.Quoraiche ou la prise du pouvoir de la Mecque :

On surnoma Zaïd, « quoçayy » qui aspirait au pouvoir et à la puissance, alla jusqu’aux confins de l’arabie. Et là, il lia une amitié fructueuse avec Soleiman gouverneur souverain de la Mecque, surnommé Abou Ghoubsclân, un quozaïte qui détenait l’autorité de la Mecque. Quocçay, achèta sa charge et devint possesseur de la souveraineté de la Mecque, des clefs du temple, du Hidjâb et de la Siqâya. Quand son pouvoir fut bien établi, il réunit à la Mecque sa famille, ses alliés, et la tribu de M’add, et il appela « Quoraich » qui veut dire en arabe « Réunion d’hommes » c’est là l’origine des « quoraichites ». D’autres disent que quoraich signifie « investigation ». si quoçayy était appelé « quoraich » c’est à cause de ses enquêtes. En effet, il s’informait de la position de ses concitoyens, et des pèlerins pauvres ou nécessiteux afin de les entretenir de ses propres ressources. Et comme cela ne suffisait pas, il faisait appel à d’autres tribus arabes pour l’entretien des pèlerins jusqu’à leur départ. Quoçayy n’aidait pas seulement les pauvres, mais même les riches, il faisait étendre des nattes de cuir rouge et faisait servir la nourriture à tous.

6.4.Les six attributs sine qua non de la noblesse mecquoise :

Ainsi « Zaïd » surnommé « Quoçayy » ou plutôt « Quoraich », exercait l'acte de pouvoir, à la Mecque, sur les Quoraïchites et sur les autres. « Quoraich » assoiffé de pouvoir absolu de la Mecque, ajouta à l'autorité, qui est passée entre ses mains après l'avoir arraché aux Khozâites, d'autres prérogatives. Ces prérogatives sont devenues au nombre de six. C'est à dire, hormis les deux premières la hidjâba et la Siquâya, les quatres qui se sont additionnées sont le rifâda, le nirân, le liwa et la Nadwa. La prééminence des quoraïchites était reconnue par tous les Arabes et l'a été jusqu'à ce jour.

6.5.Les valeurs intrinsèques de la noblesse Mecquoise :

Après sa mort, la souveraineté passa à ses descendants, de père en fils. « Quoçayy » c'est à dire Koraich en mourant, légua son héritage, en somme les six prérogatives sus-citées, à son fils Abd Manaf surnomé « Quamrâ » pour sa beauté éclatante et lui ordonna de ne jamais renoncer à la rifâda. Car selon lui quoraich, ils sont les ministres du temple de Dieu, et les pèlerins sont les hôtes de Dieu; pour cela vous avez plus que qui que soit le droit de leur donner l'hospitalité. Le « Rifâda » vient du mot rafada qui veut dire « donner du secours ». Au sens des Koraichites : c'est la distribution de nourriture à Mouzdalifa, le jour d'Arafât et à la Mecque. Le Nirân, c'est l'éclairage par les feux, lorsque les pèlerins reviennent, dans l'obscurité de la nuit, d'Arafat, pour que personne ne s'égare sur la route de mouzdalifa. Le liwa (drapeau) est une pièce d'étoffe blanche, que « Quoraich » lui même attachait au bout d'une lance qu'il remettait aux chefs des expéditions guerrières en signe de commandement.

Le prophète perpétua cette coutume, à chaque fois qu'il envoyait un général, il attachait de ses propres mains le Liwa. Quand à la sixième prérogative la Nadwa ou conseil, « Quoraich »acheta une maison, à côté du temple, qui fût la maison de tous les Koraichites et eût le nom de « Dar El Nedwa », institution des plus importantes prises de décisions se référant aux habitants de la cité.

6.6.Transmissibilité de la souveraineté de la Mecque :

Ces six attributs sont les critères sine qua none pour l'essence de la souveraineté de la Mecque. Après « Quoraich », le gouvernement fut transmis à Abdmanaf, un des ancêtres de Mohamed prophète d'Allah, sa puissance fut plus grande que celle de son père « Quoraich ». Puis vint Hachim dont le véritable nom est Amrou appelé souvent « Amrou Al- Ali », pour son autorité et sa fortune grandissante. Celui- ci non seulement conserva les attributs de ses ancêtres, mais y ajouta le Therîd : c'est à dire qu'il émiettait du pain dans le bouillon, d'où son sobriquet « Hachim ». un poète dit : « Amrou, le noble, a émietté le pain de Therïd pour ses compatriotes, les gens de la Mecque, affamés et épuisés ».

Hachim, grâce à un sens très poussé du négoce, hérité sans doute de Quoçcay son ancêtre, a pu obtenir des souverains des contrées voisines comme, le Yémen, l'Abassinie, l'Iraq, des sauf- conduits pour les quoraïchites pour y commercer avec elles.

Ces relations humaines sublimes transmises de père en fils, ont été constatées même parmi les « Kozaïtes » dont « quoraïch »avait acheté la charge de la Mecque. Ecoutons Matroud, Fils de Ka'b, le « Khozaite » louanger Hachim.

« Ô toi dont la selle est toujours en mouvement, pourquoi n’es tu pas descendu chez les gens d'Abd-Manaf » ?

Cette générosité princière Koraïchite, les héritiers de la Mecque, du temple de Dieu ne la consacrent pas uniquement aux hommes, mais aux bêtes aussi.

Ce corollaire justifie congruituellement, le sobriquet «nourricier des hommes et des bêtes » de « Shaïha » « Abdoul Mottalib », prince hériter du temple sacré. Grâce au butin immense, acquis lors de l’avènement. «Des hommes de l'éléphant», Abdoul Mottalib surpassa ses prédécesseurs quant à la libéralité et à son autorité incommensurables Abdoul Mottalib fils de Hachim se réclamait d’être issu, de la famille seigneuriale de Bat’ha, de la Mecque, du Hidjaz et de tous les Quoraïchites descendants de «Nadhr», qui possèdent la « préséance de la noblesse » sur tous les arabes.

7.APPROCHE RELIGIEUSE

7.1.Les rêves prémonitoires comme communication divine venue d’en haut .

Arrivé à cette branche de l’arbre généalogique de «Mohamed» ; nous évoquerons un « noble hadith » qui les invoque :

« Je suis le fils de deux victimes » c’est à dire deux de mes ancêtres ont dû être immolés, Ismaêl et Abdallah ; mais Dieu a accordé à l’un et à l’autre une rançon ». Effectivement, Dieu accepta d’Abdoul Mottalib, la rançon de cent chameaux à la place du sacrifice de son fils Abdellah père de Mohamed. Ceci arriva à la suite d’un rêve prémonitoire qu’Abdoul Mottalib avait fait.

Il vit en songe, quelqu'un qui lui ordonnait de creuser à l'endroit du puits Zemzem « Lève-toi et creuse où est le puits de ton père Ismaël, fils d'Abraham, à l'endroit où est la boue, à l'endroit où un corbeau noir viendra frapper le sol avec son bec ». Or, Abdoul Mottalib connaissait par tradition qu'Ismaël avait enfoui deux gazelles d'or, et cent cuirasses davidiennes dans le puits de zemzem.

Alors, il décidera d'obéir a cet ordre venu d'en haut, et promit à Dieu de sacrifier Abdallah s'il arriverait à avoir en main ce trésor. Dieu l'aida à réussir dans son entreprise, et une fois le trésor acquis, il fit fondre les épées et les deux gazelles d'or et eu fit construire une belle porte en fer pour la Kâaba qu'il revêtit de plaques d'or et d'étoffes de brocart.

7.2.la noblesse ismaélite exige les sacrifices et les rançons

« Le moment crucial d'accomplir son vœu envers Dieu étant venu, il alla consulter une savante devineresse à Khaïbar. Celle –ci lui conseilla de consulter le sort en plaçant Abdellah d'un coté et les chameaux de l'autre.

Il commença par mettre dix chameaux quand il atteint cent, le sort épargna Abdallah et la rançon fût acceptée.

C'est à cette vieille famille de souche ismaélite, que Mohamed réclame son appartenance. Cet arabe racé, tire sa « noblesse certaine » de la sève du clan aristocratique des Hachim. Cette noblesse qui s'inscrit dans la prééminence, par les valeurs intrinsèques, inhérentes à ses membres. Ces valeurs, dont les surnoms sont les signes même qui traduisent la noblesse ismaélite. Au commencement, « Quoraïch » dit

son redoutable négoce, qui lui fait acquérir la puissance à la Mecque, son pouvoir de réunir, et les gens de sa tribu, et ses alliés sous son autorité.

« El Quamra » dit sa beauté éclatante, « nourricier des hommes et les bêtes », dit la piété, la vertu, la générosité, la richesse, la libéralité, l'hospitalité, l'humanité.

7.3.Le prophète Mohamed comme origine du trône :

Que peut on ajouter à tout cela, sinon que cette «noblesse » « mecquoise » esquisse vraisemblablement une prédestination prophétique. Car le personnage élu pour boucler le cycle millénaire des révélations n'est pas n'importe quel arabe. Ce choix est fait au sein d'une «noblesse » consacrée par Dieu.

N'est ce pas, le prophète lui- même qui dit dans un « noble Hadith » « j'ai été le premier homme de la création et le dernier de la résurrection ! » il se désignait lui même pas les noms suivants Nabiyyou'l Malhama c'est à dire la guerre. Aucun prophète avant lui n'a reçu de Dieu la permission de faire autant de guerres et la faveur de remporter autant de victoires. Il possédait sept chevaux et sept sabres et chacun portait un nom. Nabiy'l touba, parce que Dieu a accordé la grâce du repentir au prophète et à son peuple.

Il se désignait également par Mohamed, Ahmed dérivés d'un des noms d'Allah « El Mahmoud ». Ibn Sâad et Tabarani d'après Ibn Abbas- qu'ils soient bénis rapportent que le prophète de Dieu, - sur lui la bénédiction et le salut de Dieu - a dit « j'ai été le premier homme de la création et le dernier de la résurrection ! ».

En effet, lors de l'ascension du prophète « El Maradj » ou du voyage nocturne « El Isra », après avoir traversé les sept zones des cieux, il arriva à sedret al Montaha « ou Lotus de la limite » « limite de la connaissance » selon l'ange Gabriel, et là, il vit inscrit sur le trône de Dieu - « Allah, il n'y a de Dieu que lui et Mohamed son apôtre et son prophète ». Alors qu'il était « à la distance de deux portées d'arc et même plus près encore »[1] du trône de Dieu.

Notre seigneur Mohamed que Dieu le bénisse et lui accorde le salut est l'origine de l'arbre de l'existence et même du trône. Car Dieu qu'il soit exhaussé ! Était et il n'y avait rien avant lui ; il créa l'esprit pur et saint, car lorsque le noble esprit de Mohamed rencontre son corps glorieux et s'y établit, ce dernier devint pur esprit après avoir été une forme Corporelle. Il fut baigné de lumières spirituelles, il s'illumina et devint pure lumière.

7.4.Les dons divins du prophète cet arabe racé :

C'est que le prophète que Dieu le bénisse, voyait et entendait de tout son corps et il percevait toutes choses dans leurs réalités matérielles et immatérielles et en avait une connaissance certaine. Le prophète que la bénédiction et le salut soient sur lui, ne cesse de s'élever dans les hauteurs de la connaissance divine et de la vision de l'être suprême et il eût donc la certitude que toutes choses viennent de Dieu le très haut, qu'il est l'acteur omniscient. Il vit la vérité par la vérité et alors son âme noble, connût le calme et la paix. Il ne répondait pas au mal par le mal, il pardonnait, il excusait et possédait

[1]El coran, L 111.9

toutes les autres qualités sublimes que la grâce éternelle lui a permis d'avoir en propre ainsi que les mystères divins.

8.NOBLESSE MOHAMETANE VUE PAR LES OCCIDENTAUX

8.1.Voltaire : Eloge de la tolérance Mohamétane

Voltaire l'ennemi des religions révélées :

Dans ses œuvres complètes (Paris 1877-1885, XXVI PP227-228) cité par Abou Bakar Hamza dans « le Coran » écrit au sujet de Mohamed « sa religion est sage, sévère, chaste, humaine : sage parce qu'il ne tombe pas dans la démence de donner à Dieu des associés et qu'elle n'a point de mystère ; sévère parce qu'il défend les jeux de hagard, le vin et les liqueurs fortes, et qu'elle ordonne la prière cinq fois par jour !… Ajoutez à tous ces caractères, la tolérance ».

8.2.Ernest Renand dit un pouvoir libéral, froid et raisonnable :

Ernest Renan 1892, spécialiste des écritures saintes, professeur à l'institut catholique de Paris, rompt avec l'Eglise, et devient libre penseur et s'attaque à tous les dogmes révélés.

Cependant, il écrit « L'Islamisme est une religion sérieuse, libérale, une religion d'hommes, en un mot, froide et raisonnable ».

8.3Alphonse de Lamartine : Noblesse Mohamétane fondée sur la grandeur du dessein et l'immensité du résultat :

De son côté, Alphonse de Lamartine (1869) rend hommage à Mohamed et à son apostolat : « Jamais un homme ne se proposera volontairement ou involontairement un but sublime, puisque ce but était surhumain : saper les superstitions imposées entre le créateur et la créature, rendre Dieu à l'homme et l'homme à Dieu, restaurer l'idée rationnelle et saine de la divinité dans ce chaos de Dieux matériels et figurés, l'idolâtrie .Jamais un homme n'a accompli en moins de temps une si immense et durable révolution dans le monde, puisque moins de deux siècles après sa prédication, l'islamisme régnait sur les trois Arabies, conquérait à l'unité de Dieu la perse, le Horosan, la Transoxiane, l'Inde occidentale, la Syrie, l'Egypte, tout le continent de l'Afrique septentrionale, plusieurs îles de la méditerranée, l'Espagne et une partie de la Gaule. Si la grandeur du dessein, la petitesse des moyens, l'immensité du résultat est les trois mesures du génie de l'homme, qui osera comparer humainement un grand homme de l'histoire moderne à Mohamed ? Mahomet fut moins qu'un Dieu plus qu'un homme : un prophète ». Histoire de la Turquie, Paris 1854, p.259.

8.4.Gaudefroy-Demonbynes : « Réforme sociale et pouvoir politique consacrés par le Divin »

Gaudefroy-Demonbynes écrit : « Il a cru à la révélation descendu sur les prophètes d'Israël, il plaça à leur suite Jésus qui devenait son prédécesseur, chargé d'annoncer son ultime et décisive mission. La main d'Allah le dirigea dans sa

prédication, dans son activité politique, par la fondation d'un état, et dans la construction logique de sa réforme sociale… ».

« Mohamed ne fut pas un théologien, mais ce fut une âme supérieure et une intelligence exceptionnelle » (Mahomet, Paris, 1969, p660.

Ce courant d'idées a influencé le Christianisme dont l'hostilité contre la religion musulmane était figée. Et grâce à la probité intellectuelle, et à l'appréciation des valeurs musulmanes d'éminentes personnalités chrétiennes se sont éprises de vérité, de tolérance et de fraternité humaines. « La muraille de chine » s'est ébréchée », la tolérance, l'intercompréhension ont prévalu sur les polémiques stériles.

Pourquoi la noblesse de Mohamed est-elle si extraordinaire ? en quoi dépasse-t-elle et surpasse-t-elle même le savoir commun ? L'intelligence humaine ? Par quoi cette noblesse si géniale se spécifie-t-elle ? Est-ce par les « dons innés » qui l'élèvent au-dessus des hommes ? Qui est caché derrière cette « face », cette puissance, ce pouvoir surhumain ? Qui gère ses exercices, ses actes, en un mot qui est son maître ? Qui est le transmetteur de ces mystères Mohamadiens et ces lumières Ahmadiennes ?

Mohamed est l'élu de Dieu, le prophète que la bénédiction et le salut soient sur lui. Ibn Quani a rapporté que le prophète avait dit : « Mon seigneur m'a envoyé avec une mission (Risâla) et j'en ai été oppressé ».

Par la grâce de Dieu, Mohamed connaissait les réalités matérielles et immatérielles, visibles et invisibles possibles et impossibles. Investi de lumières divines, il sut s'élever dans la sphère des connaissances divines et de la vision de l'être suprême

et il fut certain que l'univers, cet architecture divine est un dessein de Dieu, et qu'il est l'acteur omniscient, omnipotent.

Et connaissant la vérité des choses visibles et invisibles, son âme noble connût le calme et la paix. Il ne répondait pas au mal par le mal, il savait pardonner. En possession des qualités sublimes, qui ne sont en fait que des corollaires de la « grâce », de la « baraka », il a consacré la deuxième partie de sa vie à éclairer non seulement les siens, mais tous les peuples de l'écriture et tous les « gentils ». Les privilèges de cette grâce divine sont constatés dans divers domaines. Il guérissait par son souffle une blessure, devinait un propos secret, faisait des rêves prémonitoires. Cette noblesse vibrante se réclame de l'évidence de deux perspectives où s'inscrit la transcendance « Rubûbiya », « Rahma », c'est à dire « souveraineté » et « grâce (bonté) ».

9.LA NOBLESSE TRANSCENDANTALE S'INSCRIT DANS DEUX PERSPECTIVES : RUBUBYA ET RAHMA (SOUVERAINETE ET GRACE)

9.1.L'Imamat espace de la transmissibilité nobiliaire (de la réglementation successorale)

- Cette noblesse transcendantale est-elle transmissible ?

Cette noblesse émise d'en haut, peut-elle être transposable ? Ce questionnement nous mène à un problème très important c'est celui de « l'imamat », institution qui se veut isthme, entre les intérêts temporels et les intérêts spirituels de la communauté.

Car les imams de la foi sont les dépositaires de la foi Mohamedienne. Mais qui élit les imams ? Où, comment sont élus ces maîtres, arches de salut ?

9.2.L’appartenance Hachémite se veut le primat des arches de salut (imams):

Il est établi que le prophète a dit : « les imams se recrutent parmi la famille Koreiche ». AlimaWardi raconte dans ses « Ahkams Soltania » : « L’unanimité veut que l’imam soit Koraïchite ». Il est souligné d’autre part, que le Hachémite est le plus distingué pour l’imamat. Ceci attire l’attention sur la famille prestigieuse et sur leur place qui est la plus haute puisque la branche vient de la racine et jouit de la même estime, sans réserve. Le pouvoir de l’imamat privilégie donc la famille, ÿÿs prÿÿhes du proÿÿète.

Les Chafiîtes disent « et s’il ne se trouve plus personne de Koreiche ? » Alors, dans ce cas, l’élection est faite, par degré de croissance, parmi les Kinanites , sinon à la famille d’Ismaël, que le salut soit sur lui, sinon, l’imam est considéré selon appartenance à Isaac, que le salut soit sur lui, sinon son appartenance au Béni-Zorham, en raison de leur alliance avec la famille d’Ismaël.

La difficulté qui surgit à cet instant, est, comment allons nous reconnaître l’élite des hommes vertueux, dépôt de la grâce divine ?

9.3.Le savoir dans toute son amplitude comme identification des arches de salut :

Et là intervient la charia (loi divine), qui nous impose le savoir dans toute son amplitude, dont celui indéniable de la généalogie du prophète sur lui le salut et la bénédiction de Dieu.

9.4.La congruité de l’histoire :

Il faut noter également que la connaissance de l’histoire n’est pas incongrue, au contraire, elle permet l’interférence des bases de la religion.

La connaissance de l’histoire est incontournable dans l’identification des Imams qui doivent être comme nous l’avons déjà souligné « Hachémite » c’est à dire le plus distingué parmi la famille Koreiche pour prendre en charge les intérêts spirituels et temporels de la communauté.

9.5.L’histoire généalogique :

Hormis, l’imamat, institution spécifique à l’Islam, l’histoire généalogique permet la distinction des gens entre eux, afin qu’ils se connaissent.

Dieu le très haut dit : « Ô, hommes, nous vous avons crées, mâle et femelle, et nous avons fait de vous des peuples et des tribus pour que vous vous connaissiez ; le plus méritant d’entre vous au regard de Dieu est le plus pieux ».

Seulement, cela n’est possible que grâce à la connaissance de l’histoire et de la généalogie au point qu’il est dit : « N’attendez pas le bien de qui ignore ses origines ».

La science des origines nous fait connaître également la magnificence de l’œuvre des ulémas, imams de la foi, car étant les dépositaires de la loi Mohamedienne, ils nous guident vers le juste, le bien, le licite. La science des origines est privilégiée aussi dans la considération de la noblesse d’origine de la femme épousée. Puisque le prophète, prône pour la noblesse de l’ascendance de l’épouse. Un hadith authentique dit : « La

femme est prise pour l'une de ces quatre considérations : sa piété, la noblesse de son origine, sa fortune, sa beauté ».

Selon le rite Chaféïté, il ne faut pas que la femme quoraichite ou Motalibite épouse en arabe qui ne le soit pas. Et ne sera l'égal d'un quoraichite, parmi les arabes, que celui qui est d'origine Kinanienne. La preuve tangible de la noblesse de cette science (la généalogie) et sa grande valeur sont fondées par les grands imams de la religion, lumières resplendissantes, tel « El Boukhari » qui imitent leurs devanciers quant à la montée des origines en matière de généalogie.

9.6.Récompense du généalogiste (du détenteur de la transcendance)

Le prophète a dit : « Quiconque a rédigé la biographie d'un croyant est comme s'il l'avait ressuscité et quiconque a lu cette biographie a comme rendu visite à l'homme dont elle est l'objet ». Or, d'après le Prophète « qui rend visite mérite la satisfaction de Dieu ». Et l'homme visité se doit d'être généreux avec celui qui le visite ».

Donc, nous observons, dans ce hadith rapporté par Jareddine El Malki dans son livre « Tahkik Essafa » à propos de la généalogie des béni El Wafa, la haute récompense dont bénéficie le généalogiste du simple croyant. Nous pouvons déduire l'immense honneur qui revient à celui qui écrit la généalogie du détenteur de la mission, de la majesté et de la transcendance.

9.7.Un privilège : la perfection spirituelle consacrée :

Aussitôt qu'on évoque les lumières Ahmediennes et les mystères Mohamadiens, la question qui nous vient à l'esprit est la famille prestigieuse du Prophète.

Est-ce que la branche, ou le superbe rameau qui tire sa noble sève de la racine sacrée du Prophète jouit du même privilège ?

Dieu a dit : « Membre de la famille, Allah veut éloigner de vous les impuretés et vous rendre parfaitement propres ».

Le premier privilège que nous saisissons d'après ce verset est la « volonté divine » à parfaire spirituellement les nobles, proches du prophète. L'appartenance à la noblesse donc, oblige et exige une certaine adéquation avec des âmes, des esprits resplendissants de lumière. Le très haut dit aussi, dans un autre verset : « Je ne vous en demande nulle récompense, si ce n'est de l'amitié pour les proches ».

Dans cet énoncé sacré, Dieu oblige ses fidèles à l'amour de la noble famille du prophète d'Allah. Ainsi, il annonce clairement les dons divins dont ils sont gracieusement dolés.

9.8.Exclusivité des faveurs divines : Devoirs et Obligations envers les Chérifiens :

Nous ne pouvons prétendre à une explication exhaustive de ces deux versets, mais puisque la sunna a comme fonction primate de faire montre du Coran, laissons humblement la parole au prophète. Celui-ci dit « les membres de ma famille sont les descendants de Fatima jusqu'à la fin du monde. Celui qui les aime, Dieu l'aimera et celui qui les hait Dieu le haïra ».

« Que Dieu maudisse tout intrus parmi nous et tous apostat de notre famille ».

« Aucun de mes serviteurs ne sera admis dans le paradis, tant qu'il restera sur la terre quelqu'un de ma postérité ».

« Soyez bienveillants pour les miens, car ceux qui leur témoignent de l'affection, Dieu sera lui-même leur bienfaiteur. Si l'un des membres de ma famille commet l'iniquité, moi seul en suis responsable ».

Celui qui les aimera m'aimera, et il jouira du paradis, celui qui les haïra, me haïra, et il sera plongé dans les flammes de l'enfer, eut-il prié et jeûné ».

« Celui qui tuera quelqu'un de ma postérité, n'aura plus jamais droit à mon intercession ».

« Malheur à celui qui leur prendra quelque chose ! Malheur à celui qui leur causera de l'effroi ! Malheur à celui qui leur sera contraire ! ».

« J'interviendrai en rémission le jour du jugement dernier, pour quatre : celui qui honore ma descendance, qui résout leurs problèmes, qui les épaule en cas de nécessité et qui les aime dans son cœur et par la parole ».

D'après Abou Saïd et Almala, le prophète -à lui le salut et la bénédiction d'Allah- a dit « Engagez-vous pour le bien en faveur des miens, je vous ferai procès à leur sujet demain, et si ce jour là, je suis l'adversaire de quelqu'un, je le bats et si quelqu'un a été battu par moi, il entrera en enfer ».

De la même source, le prophète a dit : « qui me préserve en des membres de ma famille aura obtenu un engagement d'Allah ».

Dans une prêche, il a dit (Salut et bénédiction de Dieu sur lui), « qui a haï les membres de ma famille se fera, le jour du jugement parquer avec les juifs ».

Nous remarquons, selon la voix Mohamedienne, que la noblesse des proches du Prophète trouve son fondement dans le pouvoir des faveurs divines. Ces dons octroyés exclusivement aux « Chorfas » descendants de Mohamed, Prophète d'Allah, sont incontestablement un devoir et une obligation pour tous ceux qui se réclament de cette religion, l'Islam. La noblesse des descendants du Prophète indubitable et indélébile contraint les musulmans à l'amour, l'honneur, l'affection, s'ils aspirent à l'intercession du Prophète le jour du jugement dernier. C'est une voie obligée pour accéder au paradis divin. Au contraire ceux qui contrent cette noblesse exigée par le tout puissant c'est à dire qui humilient où qui affichent du mépris aux membres de la famille chérifienne seront parqués avec les juifs en enfer. Car le péché le plus inadmissible est d'être l'adversaire de Mohamed Prophète d'Allah, même si le repentant prie et jeûne.

Cette noblesse, ce pouvoir infiniment grand, cette puissance illimitée se veut isthme entre le temporel et le spirituel et même entre l'enfer et le paradis dans l'au-delà.

9.9.L'appartenance « Chérifienne » vue par les « Ulémas » :

Hormis le Coran révélé et la sunna (noble Hadith du prophète), les imams et les poètes eux aussi ont émis des discours élogieux sur la famille chérifienne appartenance exclusive du Prophète Mohamed. Tel que l'Imam Chafi'i qui a édicté l'amour de la noble famille en tant qu'obligation. Il a Dit « Ô membre de la famille du Prophète d'Allah, l'amour qui nous est dû est une obligation dans le Coran révélé. Il vous suffit comme motif de fierté, et si vous n'êtes pas cités dans une prière, cette prière n'est pas valable ».

Selon l'Imam El Boukhari, Aboubakr Essidik dit : « Ô gens, percevez Mohamed dans les membres de sa famille ».

Alquastalani dans son livre « Almawahib Alladounia » a dit « Parmi les péchés qui ne seront jamais pardonnés, et pour lesquels aucune absolution n'est accordée, il y a la haine portée à la famille du Prophète – à lui la bénédiction et le salut de Dieu ».

Béni le poète qui a dit « Ce sont les hommes qui, si l'on est loyal à leur endroit, on acquiert la plus solide assistance pour l'au delà. Ils ont surpassé le monde par leurs vertus. Leurs bienfaits se racontent, leurs signes se lisent, les prendre pour maître est un devoir. Les aimer est clairvoyance. Leur obéir et les défendre est piété ».

Ce passage énonce clairement, qu'au delà du pouvoir d'intercéder auprès de Dieu et leur faculté de faire du bien, Dieu les a dotés d'une puissance pour guider et être les maîtres de l'univers sinon de leur communauté.

Béni soit le poète qui a dit : « Si l'homme ne suit pas la voie de zahra, il ne saurait prétendre appartenir à la religion de leur ancêtre. Ils sont les enfants de Taha. Leur nombre honore le genre humain ainsi que la terre est honorée par les lieux saints ».

Nous relevons dans ces dires, l'incongruité, voire l'impossibilité de dissocier la noblesse de la famille du Prophète prêchée par celui-ci. Ce qui nous poussons à déduire que la noblesse des descendants de « Taha » et la religion musulmane jouissent des mêmes privilèges.

Aussi nous incombe-t-il de les honorer et les glorifier. Puisqu'elles honorent le genre humain.

Sidi Abdelwahab Chaarâni a écrit dans le « minane » : « le très haut m'a fait la grâce de me faire très respectueux des Chorfas même quand leur filiation est contestée par les gens. Ces hommages que je leur rends ne sont qu'une faible partie de ce qui leur est dû par moi et il en est de même pour les enfants des ulémas et des saints ; les honorer et les glorifier est une obligation religieuse, même lorsqu'ils ne sont pas sur le droit chemin. La civilité à observer pour les chorfas exigent de ne pas s'asseoir quand ils sont debout, ou s'asseoir sur un tapis ou un siège alors qu'ils n'ont n'en pas. Le respect qui leur est dû veut qu'on n'épouse pas la veuve ou la femme qu'ils ont répudiée. Nous ne devons pas non plus épouser une cherifa, sauf si nous nous savons à même de remplir toutes les obligations à son égard et de la satisfaire pleinement.

S'abstenir de lui associer quelque autre épouse ou concubine, ne lui ménager aucun soin pour la nourriture et l'habillement, en n'étant point avare de cela et à chaque cadeau lui dire : « ton ancêtre, le Prophète d'Allah t'a choisi cela ». Car elle est une partie du Prophète ». Nous devons nous abstenir, même quand la loi le permet, de voir son corps dévoilé ou même ses pieds ; et de ne pas poser de regard insistant à travers le voile sur elle, car en contrevenant à ces règles, nous nous attirons la colère de son ancêtre le Prophète ».

Les chorfas, étant une partie du Prophète, la religion interdit strictement de les humilier, ou de les insulter, faute de souiller la famille du Prophète. Par contre, le « Charef » oblige et exige des musulmans, des civilités envers les chérifiens et les chérifiennes, même quand ceux-ci sont dans l'inquisition. Car, comme nous l'avons suscité, le Prophète s'est chargé de leur responsabilité. Sidi AbdelWahab Chaarani a émis clairement, que les civilités à observer envers les chorfas, tels, la satisfaction,

l'honneur, l'hommage, ne relèvent pas d'une coercition, mais plutôt d'une grâce divine. Ce qui suscite également notre intérêt, c'est que Chaarani, même quand il fait la distinction entre Chorfa, ulémas et saints, il les parque dans une même caste. Un hadith dit : « Les ulémas sont les héritiers des Prophètes et les Prophètes ne lèguent pas le dinars, mais lèguent le savoir et la connaissance ». Seulement, le savoir et la connaissance préconisés par l'Islam doivent être impérativement consacrés au bien-être et au bonheur de l'humanité toute entière sans discrimination. Mais si tel est le cas, qu'en est-il des savants qui ont sauvé l'humanité par leur découverte ? Dans quelle sphère placerons-nous « Pasteur » par exemple, qui a découvert les vaccins contre la rage, la variole maladies redoutables pour l'homme ? La question de transmissibilité légitime monte à la surface et est remise en cause. Il n'y a pas que le sang qui légitime l'héritage, mais aussi, le savoir, la connaissance.

10.1.Refus de la ploutocratie : non à l'association et au cumul du pouvoir et de l'argent.

Peut –on être à la fois Roi et Prophète ? Rien n'empêche un « bon » chef d'être riche, car on peut être à la fois roi et prophète : c'est le cas de Salomon.

Le pouvoir et l'argent : voilà deux des plus importants leviers de commande de la société politique. Mais faut-il vraiment les dissocier dans le but d'affaiblir et l'un et l'autre ?

C'est plutôt une conception anti-islamique que de vouloir associer pouvoir et argent. L'Etat musulman ne peut-être une ploutocratie.

Ceci est d'autant plus vrai que le coran laisse percer l'existence d'une collusion entre un tyran (pharaon) et un gros propriétaire (Karoun).

Une sourate raconte en effet le refus opposé par un peuple à la désignation d'un « roi », parce que celui-ci ne possédait pas assez d'argent[1]

Plus tard, les arabes de la Mecque s'étonnaient que le Coran ne soit « descendu » sur un homme qui soit « grand » (sur le plan économique).

L'argent, ne semble pouvoir faire du bien qu'entre les mains d'un guide intègre, probant, voire d'un prophète. Aussi ne vivons-nous plus aujourd'hui le temps où les musulmans étaient gouvernés par AbouBekr ou Othmane. Ces deux califes, très riches, n'avaient pas fait mauvais usage de leur fortune. Au contraire, ils s'en étaient dépourvus, au profit de leur foi et de leurs coreligionnaires. Alors, enfin, faudrait-il établir un fossé entre le pouvoir et l'argent ?

Nous ne le dirons jamais assez : l'autorité, la richesse ne peuvent être cumulées, que par un homme irréprochable, un bon commandant. Car, être légitimement riche n'est ni un péché ni un obstacle à l'occupation de fonctions élevées ans les hiérarchies officielles. Mais cela ne devrait être toléré que d'une manière très restrictive.

L'argent est en effet très corrupteur. Le coran laisse clairement entendre que celui-ci, massivement accumulé, conduit inévitablement à la tyrannie[2]. Car même si 'le commerce est nuisible à l'autorité[3] , l'argent, assez souvent travaille à sa consolidation.

[1] Ibid. 2-247
[2] Ibid. 96-6
[3] L'expression est de Napoléon Bonaparte

Il nous semble, chercher vraiment, des affinités ou des correspondances entre l'orient et l'occident. Décidément, il n'y a rien à voir entre eux. La plupart des descriptions s'inscrivent en termes de contraste, et pour ainsi dire en creux.

Si le « chérifisme » remonte à Mohamed, par le relais des Idrissides et des Fatimides. Et si l'altercation entre les deux (pôles orient et occident) avait couvert des corrélations, et que ce fût la même le secret d'une constante virulence ? La quête des repères communs devait s'imposer à l'étude autant que celle des diversités.

10.2. Achever la noblesse califale c'est la laïcisation ou la mise à l'écart de l'islam en tant que système :

En Islam, il y a comme une imbrication, un enchevêtrement entre le céleste et le terrestre, le religieux et le politique. La religion de Mohamed ne connaît pas de laïcité, tout comme elle ne tolère pas ce que nous pouvons appeler une « semi laïcité ». Celle-ci même est dénoncée par le Coran. Alors croyez vous en une partie du livre et en rejetez vous une autre ; quiconque parmi vous le fera sera puni d'ignominie en ce monde »[1].

En effet, la nation musulmane, treize siècles durant, n'est point connu de séparation entre le pouvoir temporel et son origine céleste. L'élément terrestre doit toujours s'inspirer du ciel. Sans l'assistance du créateur, l'homme ne peut qu'errer. Même si les rois musulmans ont commis, le long de l'histoire islamique, des crimes, par leur cruauté, frappe l'imagination, force est de dire qu'ils n'ont jamais remis en cause l'Islam comme système global. Signalons que la mise à l'écart de l'Islam en tant que système n'a commencé à paraître que durant la prépondérance turque sur le reste de la

[1] Coran, 2-85

communauté musulmane. La porte sublime se dénommait à l'époque « l'homme malade », tenté par le mimétisme, l'empire turque s'attela à se laïciser durant la seconde moitié du siècle dernier. M. Kamal n'en donna que le coup de grâce lorsqu'il « acheva » le califat ou ce qui en restait en Mars 1924.

Mais qu'elles seraient les raisons qui font que l'Islam tend à bannir la laïcité, et à combattre toute mise à l'écart, fût-elle partielle, qui serait décidée à son encontre ? Plusieurs justifications semblent justifier une telle attitude.

10.3. Laïciser c'est matérialiser une résiliation du contrat de la lieutenance de l'homme sur terre : ou indépendance vis-à-vis du royaume universel.

Le refus islamique de toute séparation entre le spirituel et le temporel, serait motivé par des raisons aussi bien fidéistes que matérielles. Lisons d'abord ces fragments de versets coraniques : « ceux qui ne jugeront pas conformément (aux dispositions divines) sont mécréants »[1] ; « ceux qui ne jugeront pas conformément (aux dispositions divines) sont prévaricateurs »[2] ; « ceux qui ne jugeront pas conformément (aux dispositions divines) sont iniques »[3]. ;

Il en ressort que se passer de la loi religieuse, équivaudrait à apostasier, à commettre un acte d'injustice.

En effet, recenser les percepts célestes, c'est faire montre d'une prétendue capacité de se passer de la voie de Dieu. C'est de la part de l'homme, vouloir se suffire

[1] Coran 5-44
[2] ibid. 5-47
[3] ibid. 5-45

à lui-même, ne s'en remettre qu'à son propre intellect (Akl). Cela signifie aussi « proclamer » son « indépendance « vis à vis du ciel. En quelque sorte une rébellion contre le créateur.

En d'autres termes, laïciser c'est matérialiser une tentative de scission au sein du « Royaume universel ». C'est aussi porté atteinte à la souveraineté absolue, dont le seul propriétaire est Dieu. Aussi mettre l'Islam au banc de l'état, signifie une des résiliations du contrat de la lieutenance de l'homme sur terre.

Toute société, musulmane, qui opte pour la laïcité, se trouve en butte à au moins trois problèmes : la boulimie, l'insécurité et une vie malheureuse.

Qu'on en juge par le coran : « Allah vous propose en paraphe une cité qui jouissait de la sécurité et de la tranquillité. Allah lui avait donné de la nourriture en abondance ; mais elle se montra ingrate envers les bienfaits d'Allah, et il l'a visité de la faim et de la terreur pour prise des œuvres de ses habitants »[1].

« Mais celui qui se détournera de mes avertissements mènera une vie pénible »[2].

10.4. L'intellect au service de la révélation : afin d'éviter que l'islam tombe en désuétude.

Quels sont donc les moyens doctrinaux pour que l'Islam ne tombe pas en désuétude ? L'Islam dispose de deux sortes d'outils : la fixité normative et la souplesse juridique. La shari'ah (loi religieuse) comporte deux sortes de dispositions. Solutions immuables aux problèmes invariables.

[1] Coran, 16-112
[2] Ibid. 20-124

En effet il existe des situations sociales qui se répètent à travers les siècles sans changer de problématiques, tel le mariage, le divorce, les successions, qui ont toujours eu la famille pour cadre.

La deuxième disposition islamique comporte des cadres généraux, des principes suffisamment souples, des directives d'orientation. Et ce sont celles-là même qui constituent la pâture de l'Ijtihad[1]. A. Maoudoudi les désigne sous le vocable de « cercle de législation libre »[2].

Libre mais il est en fait délimité.

Cette fixité souplesse, permet à la dernière religion monothéiste d'être fidèle à ses principes, à son esprit, à échapper à toute épreuve contre l'anachronisme.

L'Islam est aidé dans son immunité anti-anachronique par sa non immixtion dans les aspects techniques de la vie communautaire. A leur égard, il affecte une neutralité bienveillante. Tout ce qui a trait à l'organisation, à la rationalité, l'Islam en charge l'intellect. Sa neutralité en la matière, est bienveillante en ce sens que celui-ci ne doit aucunement s'opposer au (Wah'y) (révélation), mais il doit être à son service.[3]

11.1. Refus de la laïcité car c'est une crise occidentale chrétienne ou l'immunité anachronique comme privilège de l'islam.

Même si elle ne souffre pas d'indigence doctrinale, la pensée politique islamique ancienne se fait rare. Elle l'est surtout en comparaison avec le volumineux arsenal

[1] Recherche de solutions à problèmes nouveaux dans le cadre de la shariah.
[2] Maoudoudi. Al Houkouma Al Islamiyah, ed. El Moukhtar Al-Islami , le Caire 1977 p118
[3] Kotb, Al Islam oua mouchkilat al hadarrah, ed. Dar chourouk, Beyrouth, p173

littéraire des plumes musulmanes produit dans d'autres domaines, la cause principale en serait-elle que le domaine des écrits politiques était le plus souvent un champ miné ?

Sinon comment expliquer ce désintéressement relatif aux penseurs musulmans à l'égard de la politique. D'ailleurs le livre de A. Ben-E-Mayh, la philosophie politique chez les arabes, illustre bien cette carence. Même A. Abderrezek formule la même remarque : les juristes musulmans ont fui le domaine politique.

Mieux l'imam El-Ghazali, dans son livre qui a fait autorité « Erreur et délivrance » semble se résigner à accepter les idées politiques des philosophes (grecs ?). Il y écrit qu'elle (la politique) concerne, dans son ensemble, le règlement des problèmes temporels de gouvernement. Elle a emprunté des maximes aux livres de Dieu révélées aux prophètes et aux sentences des prophètes anciens.

11.2.La pensée politique moderne :

Deux traits principaux caractérisent la pensée politique moderne : elle est combative et sommaire.

La combative reflète la problématique politique du monde musulman en ce vingtième siècle. C'est une pensée qui se caractérise par son acharnement contre la laïcité. Ses tenants donnent l'impression de vouloir prendre la revanche sur les idées laïcisantes venues d'occident et reprises, en relais, par ce qu'ils considèrent comme étant ses acolytes. Visibles sont leurs efforts vengeurs tendant à saper les fondements de la théorie de la séparation de l'état et de la religion. A leurs yeux la (religion) traditionnelle mentionne « l'Islam est la religion de l'Etat » n'est destinée que sont but

consiste à ne pas éveiller les consciences énormes. La pensée de Kotb donne des signes de pugnacité.

La pensée islamique moderne cherche surtout à annihiler la laïcité. Elle ne dispose pas du « temps » nécessaire à la proposition détaillée du projet islamique. Cette tactique de combat lui a été imposée par l'étape même que traverse le monde musulman. L'Islam et le laïcisme semblent être symétriquement opposés. Ce dernier peut-être considéré comme une crise chrétienne, une invention occidentale.

Il nous semble impératif de réserver quelques pages à une étude succincte du Coran et de la sunna, les deux sources originelles de la doctrine islamique. M. Hamidoullah écrit à propos du Coran « Le coran en se réclamant d'une origine divine, a lancé le défi ; que les hommes et les djins se réunissent pour fabriquer quelques versets seulement, semblables à ceux du Quran. Le défi est resté sans réponse jusqu'à nos jours ![1]

L'ordonnancement de l'ensemble du livre saint a été fait du temps du prophète, par guidage divin. Le contenu du livre est très varié, mais évoque-t-il la question du pouvoir ? Au delà du fait que le terme pouvoir (Hukm) et ses dérivés, sont cités dans le Coran à quatre vingt neuf reprises, nous essayerons de voir si la première source législative en Islam, a prescrit des règles concernant l'organisation de la cité. En d'autres termes, y'a-t-il un aspect politique dans le livre sacré ? (Le Coran n'est pas un ouvrage de sciences politiques. Par ses dispositions, il embrasse tous les siècles, y compris le notre (vingt et unième). C'est un de ses aspects les plus merveilleux : il est éternel. Il échappe à cette maladie incurable qui frappe la pensée. L'anachronisme. Par

quel miracle peut-il se permettre un tel privilège ? Ses versets sont des fragments à maints sens.

Chaque (Aya) ou (verset) est mise à profit selon l'époque et suivant les aptitudes de l'exégète. L'ensemble des sourates est intarissable.

Aussi un seul verset peut-être mis à profit à la fois sur les plans moral, social ou encore politique, sans pour autant qu'il soit forcément sibyllin : c'est à dire qu'il faut savoir lire entre les (lignes) versets.

Quand à la sunna, c'est à dire celle que les savants s'accordent à définir comme étant « les paroles, les actes et les approbations du prophète », elle a une autre désignation : les hadiths. Elle englobe tout ce qui a été attribué à Mohamed après une rigoureuse vérification, d'où cette fameuse distinction entre Hadiths authentiques et ceux apocryphes. Cela nous conduit à n'accepter que les propos et les actes prophétiques rapportés par voies sûres : celles d'Al Bokhari, de Muslim, d'Attirmidhy. D'Annassai, d'abou Daoud et d'Ebn Maadjah. Qand au caractère fondamental de la sunna dans la doctrine Islamique, il est sans équivoque. M. Hamidullah le souligne bien « le Coran 4-48). Ce que le Messager vous apporte, prenez le, et ce dont il vous empêche, abstenez-vous (C.59 :7).

12.1. Les premiers nobles bâtisseurs de (l'institution des institutions) et (des sociétés humaines) furent les apôtres de dieu :

Nous avons opté pour « l'atomisation » du pouvoir (qui plus que l'Etat est le domaine le plus étendu de la science politique). Nous avons fait appel pour des raisons

[1] Hamidullah : Initiation à l'Islam, ed. Dar el-Koran el Karim, Beyrouth, 1977, p.25

de rigueur aux deux sources originelles de l'Islam, pour trancher dans une affaire aussi délicate que sensible. Cependant il faudrait faire une nette distinction entre la shariah, la loi religieuse, immuable et le fikh - la doctrine juridique- soumis aux incertitudes de l'intellect humain- Ainsi donc, nous nous en sommes remis aux Coran et Hadith, ainsi qu'à la pensée politique islamique classique et moderne. C'est à dire du fikh dont les conclusions ne peuvent jamais atteindre la certitude des postulats corano-sunnites. Nous souhaitons contribuer efficacement à l'élucidation de la problématique Islam- noblesse pouvoir. En nous sur les sources originelles de la dernière religion monothéiste, et ce, pour des conclusions plus sûres, voire pour un verdict sans appel. Nous nous sommes basés (servis) aussi d'outils de travail contestés, tels que le fikh par exemple, en nous pliant à une injonction coranique : « s'il y a divergence entre vous, fiez-vous à Allah et à son prophète »[1].

La Ummah ne peut pas vivre dans l'anarchie, il est nécessaire donc de créer une organisation socio-politique, c'est à dire l'Etat, comme l'appelle (H. Maurion) « Institution des Institutions ». Mais avant d'examiner l'acte par lequel un peuple élit un roi, il faut examiner l'acte par lequel un peuple est un peuple »[2].

Le coran a résolu ce problème : « Ô hommes, nous vous avons partagés en peuples et en tribus, afin que vous vous connaissez entre vous »[3]. Mais par quel artifice juridique, les peuplades sont-elles constituées en cités organisées ? Quand a commencé la 1 ère autorité de la terre ?

[1] Coran, 4-59.
[2] V. Mairet (G) Les doctrines du pouvoir, Histoire de la pensée politique, coll. Des idées, ed. Gallimard, Paris, 1978 p162.
[3] Coran 49-13 et 2-213.

Pour tenter de répondre à de telles questions d'un point de vue islamique, nous devons signaler la théorie de l'irakien M. Baker Es-Sadr, l'auteur du célèbre « Iktissadouna » s'est basé sur le verset suivant : « Les hommes formaient autrefois une seule nation. Dieu envoya les prophètes chargés d'annoncer et d'avertir. Il leur donna un livre contenant la vérité, pour prononcer entre les hommes sur l'objet de leurs disputes ».[51]

12.2. L'exercice du pouvoir islamique oblige l'exercice de l'équité :

Il fallait nécessairement mettre fin à l'émergence des litiges et des disputes entre les hommes en envoyant des prophètes, accompagné de la « descente du livre ». Donc les premiers « Organisateurs » des sociétés humaines furent les apôtres de Dieu. Mais le terme « bâtisseurs » nous paraît plus adéquat tant les prophètes n'étaient pas toujours des chefs politiques. Ainsi il se pourrait que les doctrinaires qu'auraient été les envoyés de Dieu confiaient à de simples hommes, la question de la cité puisque vivre ensemble semble évident, une loi qui gouverne cet univers devient nécessaire d'où des appels au pluriel du Coran « Ô croyants ». Ainsi comme le note J. Mourgeon « Le pouvoir est un besoin parce que l'homme est voué à vivre dans les tensions et les conflits »[1]. Le même auteur cite une autre formule de B. de Jouvenel : Il y a un pouvoir, un Etat, dès que le divorce des intérêts individuels est assez profond »[52]. Le messager Mohamed que le salut et la paix soient sur lui a dit : « Si vous venez à être plus de deux, désigner un Emir parmi vous ». Aussi la direction Al-imamah, a été décidée par le prophète pour tout groupe se composant de plus de deux personnes. Enfin pour régler les litiges qui

[1] V. Mourgeon (J) , les droits de l'homme, coll. Que sais-je ? coll. P.U.F, Paris 1978, p13.

pourraient opposer des membres de la communauté, On doit faire appel à un appareil judiciaire. « Si vous venez à prononcer entre les hommes, faites le en toute équité ».[1]

Le coran est plus qu'explicite sur la nécessité et le caractère inévitable de l'exercice de l'autorité sur ceux qui transgressent la loi divine. Notons aussi que le coran ordonne l'obéissance à tout pouvoir vraiment islamique « obéissez à Allah, et obéissez à son messager et à ceux des musulmans qui vous gouvernent »[2].

12.3. Le bâtisseur du futur état islamique misait sur la fidélité incorruptible de ses adeptes :

Nous pouvons mettre en exergue deux notions inséparables : l'une consiste à faire admettre que l'homme ne peut vivre seul ; l'autre implique la réglementation du rassemblement humain » par la forme la plus rationnelle du pouvoir : l'Etat.

Nous commencerons par l'œuvre du prophète, c'est à Médine, capitale politique, que Mohamed s'applique à jeter les bases d'une société. De quelle manière et par quel processus institua-t-il sa « cité ville » qui était un Etat ? Pour répondre à ces questions, il nous semble utile de procéder à une étude comparative des deux stratégies, par lesquelles Mohamed et Moïse essayèrent d'édifier l'Etat religieux. D'une part la tâche de Moïse consistait à transformer l'Etat mécréant dirigé par Pharaon en une institution étatique religieuse. L'Etat pharaonique était pourvu de toutes ses composantes essentielles : un territoire (l'Egypte), un peuple asservi (Israël) et un pouvoir central (de pharaon). D'autre part, Mohamed à contrario, n'avait en face de lui ni un territoire

[1] Coran ; 4-58 et 4-59

2 Coran 4-59.

délimité, ni un peuple, ni encore moins un pouvoir organisé (Etat).L'organisation clanique ou tribale d'alors ne donnait pas lieu à une autorité unanimement reconnue. Ainsi la nature du terrain sur lequel Mohamed opérait l'obligeait à fonder son propre Etat.

Les missions des deux prophètes n'ont pas connu le même sort. En effet, si le « tombeau » du pharaon n'avait pas pu initialement venir à bout du régime tyrannique de ce dernier, Moise n'en réussissait pas moins à réaliser son « projet de transformation sociale ». Il y connut un tel succès qu'il arriva à diriger le peuple israélien vers sa libération du joug pharaonique.

Mais Mohamed a crée « sa » cité, et plus tard « son » Etat. Comment s'y était-il pris ?

Il a commencé par « créer » les citoyens. Des citoyens « idéologiques », noyau et futur Etat islamique. Il s'agit de quelque 84 mecquois qu'il a pu gagner à sa cause. C'étaient des éléments convaincus de la véracité du systéme islamique auquel ils appartenaient.

. Ils étaient aussi totalement acquis à la « cause idéologique » de ce système, d'où leur fidélité incorruptible. L'Etat islamique s'était vite institué. Les autres éléments ne tardèrent pas à épauler le fondement déjà existant, celui des citoyens. Cet Etat était basé surtout sur l'homme, les esprits, sur une foi.

Son bâtisseur ne misait pas toujours sur l'outil matériel. Il prenait la valeur intrinsèque de ses adeptes fidèles pour argent comptant.

12.4. Compétences hors pair des imams jurisconsultes :

Les fondements de l'Etat musulman se répartissent en deux catégories : les fondements scripturaires et les fondements doctrinaux idéologiques.

Nous commencerons par les fondements scripturaires sacrés, sources suprêmes de toute législation ou acte Etatique. « Le plus authentique » des textes est le « Coran ». Il n'en existe qu'une seule et unique vulgate dont nul n'a pu des siècles durant contester le moindre signe.

Quand à la sunna, elle est sujette à controverses.

La raison générale islamique[1] ne conteste pas les deux principaux recueils de Hadith : ceux de Muslim et d'Al Bokhari. Dans l'optique « sunnite », leur rang constitutionnel n'est inférieur qu'au statut du Coran. Quand aux autres 4 corpus[2] , ils sont réputés fiables et solides.

Les fondements scripturaires profanes englobent les doctrines des principales écoles (Madhahib) juridiques : Hanbalites, Shaféites, Djaafarite, Hanafite, Malékite, Dhahirite. Ces sources constituent des conclusions , des déductions émanant d'hommes qui restent les meilleurs juristes, abstraction faite des « sahabis » les compagnons du prophètes ainsi que leurs successeurs (attabi'oune). Hormis leur compétence scientifique hors pair, ces imams jurisconsultes étaient les mieux placés, dans le temps surtout, pour pouvoir se livrer à un travail d'expérience et de déduction sans précédent. La déduction ou « Istinbat » est mentionné dans le Coran[3].

[1] « Raison générale » vocable de Condorcet
[2] Ceux d'At-tirmidhy, d'En Nas, d'Abu Daoud, d'Ibnou Maadja
[3] Coran 4-83

12.5. Prépondérance référentielle du coran, vaste champ d'investigation scientifique et intellectuel : ou le non lieu d'une constitution profane

Rien n'est oublié dans le Coran[1]. Aussi d'aucuns soutiennent que l'Etat musulman n'a pas besoin d'établir une autre constitution. Mais la sunna nous éclaire, à ce propos, en disant que le Prophète a fait rédiger une charte dont il fut le signataire. C'est ce texte que Hamidullah appela « la première constitution écrite du monde ». La sunna authentique rapporte que le prophète sentant sa mort prochaine voulut rédiger un livre « Kitab », une sorte de testament mais il renonça à son projet. Pourquoi ?

D'abord sa crainte de voir ce « livre » institutionnalisé au même titre que le Coran. Ensuite, son refus de le voir un jour devenir anachronique. Pourtant un tel document servirait de référence sur le plan gestionnaire, organisationnel et technique. La référence doctrinale normative et idéologique demeure de la seule exclusivité des fondements scripturaires. En effet, le coran, vaste champ d'investigation scientifique et intellectuelle, ne verrait pas sa prépondérance référentielle remise en cause. Elle ne le sera guère par un texte de statut profane, de rang inférieur, et dont la fonction consisterait à mettre en application les principes sacrés et les dispositions suprêmes du livre révélé à Mohamed.

Quels sont les préceptes fondamentaux, les piliers doctrinaux qui constituent la raison d'être de la société islamique ?

[1] Coran 6-38

13.1.« Le Royaume Universel » : La concertation est un anoblissement et non un abaissement.

Le seul maître à respecter initialement est le maître de l'univers. Tous les chefs politiques ne sont que des instruments au service de sa volonté. L'Etat islamique, dans cette optique, n'est que le musulman conjugué au pluriel. Ce qui implique que la shariah est le cadre général de l'action de l'Etat.

La prophétie de Mohamed est la seule source de transmission du message divin, dans sa version dernière. C'est à dire qu'il constitue l'unique canalisation de la loi religieuse qui traduit la volonté d'Allah.

L'Etat islamique doit aussi considérer le dernier messager comme étant le meilleur interprète de la religion, et l'exégète par excellence du Coran. C'est toute l'importance de la sunna qui doit être mise ici en exergue.

La foi, c'est le ciment de la société et la toile de fond de la texture sociopolitique. Le rassemblement politique des musulmans en une seule Ummah ne se fait sur la base du jus sanguins. Ses membres ensemble hétérogènes de races, de peuples et d'ethnies sont plus que des concitoyens, sont des frères[1] , la consultation « shourah » ou concertation constitue un des piliers de la vie politique de la cité. Les musulmans sont ceux « qui se soumettent à Allah, observent les prières, qui délibèrent ensemble sur leurs affaires communes ». [1].Même l'infaillibilité du prophète n'a pas amené le Coran à le « dispenser » de la concertation avec ses compagnons : « Pour tout ce qui touche à vos affaires communes consultez-les »

[1] ibid. 49-10.

Ainsi, aux gouvernants incombe le devoir de consulter ; aux gouvernés celui de conseiller, d'assister. Qu'un gouvernant n'accepte pas de se « baisser » en se refusant à tout dialogue avec son peuple, c'est aussi un signe de dictature. La tyrannie commence là où s'arrête la concertation. Enfin la concertation peut avoir une incidence déterminante sur le façonnement de la personnalité du citoyen et sur la « culture civique ».

Le principe de la majorité : pour Tabary et Razi, exégètes du Coran, l'Ijmâ (consensus) s'obtient à la simple majorité[1]. Ils identifient donc ijmâ et majorité mais celle-là ne signifie pas forcément unanimité.

La majorité au sein de la Ummah est même bénie par ce Hadith : « La main d'Allah est avec l'ensemble »[2]. En fait lorsqu'il s'agit de trancher sur une question déjà soulevée et résolue par la shariah, le nombre n'a pas droit de cité y compris la majorité. Mais lorsqu'il s'agit d'un problème gestionnaire, d'un différend à caractère technique, c'est la majorité qui tranche.

Deux caractéristiques sont inhérentes à l'Etat islamique : la non utopie et l'équilibre. L'Etat islamique authentique n'est pas utopique c'est que la cité musulmane est réaliste » et demeure perfectible.

L'Etat musulman matérialise une société réaliste ; Celle-ci, en effet, n'est pas indemne de toute carence. Elle est faite d'hommes et de femmes capables aussi bien du meilleur que du pire. Dans la pensée islamique moderne surtout, on peut aisément

[1] ibid. 42-38 et3-159.

déceler une fâcheuse tendance à idéaliser la cité musulmane. Cette tendance s'efforce de graver dans les esprits que celle-ci ne peut connaître ni lacunes ni insuffisances. Elle situe la société islamique à une cime si sublime, qu'il vient forcément à l'esprit la difficulté d'autres parlant d'impossibilité de la voir se concrétiser à nouveau. Faisant état de constat, M. Rodinson, écrit que « c'est un lieu commun chez les islamisants que de définir la shariah, la loi religieuse, comme un idéal de vie que les musulmans se sont toujours résignés à reconnaître comme une norme bien loin de la réalité ».

Pourtant il n'a y a pas de gap possible entre les exigences de la shariah et les potentialités de piété de la umah. Le prétendre, c'est accuser l'islam d'inadéquation, d'ignorance envers les mystères et les capacités réelles de l'homme pris dans sa totalité. C'est aussi tenter de faire croire que la religion de Mohamed est une religion « difficile ». Alors que cela va à l'encontre des textes sacrés de l'islam. « Allah ne vous a rien recommandé de difficile dans votre religion… »[3]

Le prophète aussi fait état de la clémence, de l'aisance de sa religion. Un hadith[4] lui fait dire « lorsque je vous interdis quelque chose, abstenez-vous en ; mais lorsque je vous ordonne un acte, faites-le dans les limites de vos possibilités ».

Autre fait marquant de l'applicabilité de l'Islam : ses dispositions se distinguent par leur variété. Elles contiennent l'obligatoire, le recommandé, l'indifférent, le déconseillé et l'interdit[5].

---

[1] V. Maoudoudi (A)al Houkouma al Islamiya, ed. El Mokhtar el Islami, le Caire, 1977, p128
[2] Rapporté par Tirmidhi (expression imagée)
[3] Coran 22-78
[4] ibid 22-78
[5] respectivement :fardh ,moustahab, moubah, makrouh,et haram. termes coraniques signifiant un degré élevé de rapprochement de l'homme vers Dieu

Aussi le musulman, en arpentant l'échelle de la piété, n'est pas tenu à brûler les étapes. Il ne devient pas un Wali du jour au lendemain. Il ne risque pas de « craquer » en cours de route. Il peut même éviter l'écueil de la monotonie ou de la lassitude. Son ascension spirituelle passe par deux étapes que rien ne semble empêcher de s'enchevêtrer.

Il tient d'abord à s'épargner les courroux célestes (ghadabou-Allah). Il s'agit là d'un travail « passif ». A ce propos, nous pouvons citer ce verset : « si vous savez éviter les grands péchés qu'on vous a défendu de commettre, nous effacerons vos fautes, et nous vous procurerons une entrée honorable au paradis »[1].

Le croyant tentera ensuite de gagner les faveurs divines (Ridhaou-Allah). C'est là un travail « positif », à accomplir en vue de faire remonter sa côte, de purifier sa situation spirituelle.

Il y a aussi cette notion de « minimum garantissant le salut de l'au-delà », qui rend encore plus réaliste et plus réalisable la cité islamique authentique. Cette notion est contenue dans un Hadith qui constitue une réponse à un compagnon qui demanda au prophète s'il suffit, pour aller au Paradis, de prier, d'observer le jeune, de s'interdire le prohibé et de se permettre le reste. Positive et sans équivoque fut la réponse de Mohamed.

Ce sont ces facteurs qui plaident en faveur de la faisabilité de l'Etat musulman. Ce dernier, sans être idéal ou angélique, est tout simplement « humain ». Cela nous conduit aussi à en déduire que l'Etat islamique premier peut-être « réédité », quoique dans une

[1] Coran, 4- 31.

version moins brillante. Même ce que M. Rodinson appelle « l'époque idéale »[1] de l'islam, n'en constitue que le « phare »[2], le modèle le plus parfait. L'Etat islamique initial n'est pas une légende. Ses citoyens n'étaient que des hommes. Mais de grands hommes. Les meilleurs que l'ummah n'ait jamais enfantés. Rien n'empêche leur coreligionnaires contemporains de les imiter, même s'ils ne peuvent pas aller jusqu'à pasticher intégralement leurs actes.

Voilà la grande différence entre la société islamique dite idéale et celle que nous avons appelée la cité musulmane parfaite et réalisable. La première laisse entendre qu'elle est légendaire, ressemblant à un conte aux fées. La seconde implique qu'elle peut être reproduite.

Cette dernière possibilité est d'autant plus plausible que la forme première de l'Etat musulman fut d'une expression très réaliste. Si des insuffisances marquent la restauration de l'Etat islamique, ou des faiblesses jonchent les actes des auteurs d'une telle œuvre, cela ne doit pas surprendre. Une maladie sociopolitique, quand elle se repère dans la cité musulmane, ne prend jamais la forme d'une épidémie. La déviance sociale que connaîtra l'Etat musulman ne sera constituée que d'actes sporadiques, isolés.

Donc, si, « par hasard », ces dernières viennent à se généraliser, il faudra en conclure que la cité a commencé à se désislamiser. Aussi, s'impose un grand travail de désidéalisation de l'Etat musulman. Mais, désidéalisation ne doit pas se confondre avec banalisation.

[1] L'expression est de Rodinson (M), op. cit. p85.
[2] Le mot est. de Kotb (s), Hadith Ad-dine, ed. Dar Echourouk, Beyrouth, p38.

Il conviendrait aussi de mettre fin à cette tendance, parmi les islamisants, qui vise à tenter de standardiser les musulmans. C'est à dire à faire d'eux tous et dans leur ensemble, des hommes pieux et ascètes.

Ce paroxysme de spiritualité est trop élevé pour pouvoir être généralisé. La nation musulmane se composerait, elle aussi, de trois catégories de croyants au regard de leurs actes. La première englobe ceux qui se contentent d'accomplir les actes requis et s'abstiennent d'en commettre les prohibés. La deuxième comprend ceux qui vont au-delà de ce niveau de piété. Les musulmans de la troisième adoptent eux, des attitudes en deçà du minimum exigé.[1]

[1] Al .k hardhaui (y) As Sahoua el islamiya beina el djouhoud oua tourouf .ed.. el ummah, p180, l'auteur s'est basé sur les versets 35-52

13.2. L'Etat musulman est perfectible : Réparer c'est améliorer et anoblir, équilibrer et non pas réformer. « Principe du juste milieu ».

Le changement constitue le pivot de la dynamique sociopolitique de la société islamique. Le risque est grand de voir celle-ci sombrer dans le laxisme.

A l'anomie individuelle .des musulmans, doit être opposée une action continue de perfection, de réparation. Ainsi la commanderie du bien et la répression du mal visent, sur le plan intérieur, à garder intacte l'ossature de la ummah et, le cas échéant, à l'améliorer. « je ne vise qu'à la réparation », dit un prophète à ses « concitoyens »[1]. Réparer, consiste à mettre fin à une défaillance. C'est aussi empêcher la défectuosité de ronger le corps de la société

La réforme, concept né sous d'autres cieux, ne peut convenir qu'à une institution mourante. Elle implique le recours à des palliatifs. Un état authentiquement musulman ne doit jamais atteindre ce seuil critique.

Même si cela ne l'empêche pas d'avoir à se parfaire, à enrayer la déviance de certains de ses sujets. Le réalisme de la société classique rend inévitable et constante cette inlassable tâche de ramener au bercail les éléments réfractaires ou récalcitrants à l'égard de la loi religieuse. « L'homme a été crée faible »[1].

L'Etat musulman est équilibré. L'équilibre est une caractéristique fondamentale de l'univers. « Tu ne trouveras aucune disparité dans la création d'Allah »[2]. La cité islamique doit aussi s'y conformer, à l'instar d'ailleurs de la ummah qui occupe une position du « juste milieu », pour reprendre l'heureuse expression de Guizot, l'état

[1] Coran, 11-88

islamique se doit de réaliser « l'équilibre optimal », cher à Durkheim, cette absence de disparités doit s'étendre aux divers domaines de la vie collective.

Le français L. Wabras en a déjà parlé, plus que jamais, cette notion est d'actualité. Et pour l'ensemble des pays du monde musulman, notamment, pour sortir de leur purgatoire économique, ces derniers font recours au gigantisme, à la technologie inappropriés, créent les disparités sectorielles. Ainsi s'adonnent-ils à un véritable « mal-développement », à un « entassement des produits » dirait M. Bennabi. C'est aussi ce que F. Perroux appelle « le développement distribué ». Par opposition au développement économique « également distribué ». L'économie islamique ne doit pas être « désarticulée ». Quels seraient alors les traits les plus marquants de son équilibre supposé.

La société musulmane est une société d'abondance, voire de pléthore. Les pénuries lorsqu'elles ne sont pas artificielles, doivent être interprétées comme étant une « sanction collective »[3] ou un moyen de revivification de la foi[4].

13.3.L'équilibre entre la consommation et la production : L'Etat islamique n'est pas une monarchie mais « une théo-democratie ».

Si une société consomme plus qu'elle ne produit, elle ne pourra que sombrer dans l'une de ces trois hypothèses : ou elle s'endette, ou elle exploite d'autres sociétés ou, enfin, elle fait preuve d'une paresse collective.

---

[1] Coran 4-28.
[2] Ibid. 67-3.
[3] Coran 16-112.
[4] Ibid. 7-130.

Aucune de ces trois situations ne peut forcément convenir à la cité musulmane. En effet s'endetter à l'extérieur, signifie le plus souvent le paiement d'un prix politique ou même idéologique. Exploiter autrui, n'est pas digne d'un état islamique. Enfin, couler de beaux jours grâce aux hydrocarbures, par exemple, ne peut durer. Un état islamique ne peut s'identifier à ces pétromonarchies qui foisonnent l'Arabie.

L'équilibre sectoriel : sans empiéter sur les priorités une fois définies, l'Etat musulman devrait procéder à jeter les bases d'un développement harmonieux des différents secteurs de l'économie.

L'équilibre régional : « l'aire de civilisation islamique »[1], comporte des régions dotées de potentialités économiques inégales.

Le sens de l'équité islamique impose à toutes les régions actuellement sous forme de pays, possédant des ressources, inestimable don de Dieu, à les verser à un fonds communautaire. En retour, celui-ci doit être réparti selon la population de chaque région

Pour Massignon, il s'agit d'une « théocratie laïque et égalitaire »[2] alors, qu'est-ce que c'est qu'une théocratie ? Mme Prélot la définit ainsi : « La théocratie est le gouvernement direct ou indirect de Dieu lui-même ; dans sa forme immédiate seul le peuple d'Israël l'a connue. Elle suppose une intervention surnaturelle constante ; dans sa forme médiate, elle est le gouvernement d'inspirés de Dieu ou de chefs désignés directement par lui »[3]. La nation musulmane a-t-elle connu la forme médiate de la théocratie ?

[1] L'expression est de A. Toynbée.
[2] Gardet (L) op. cit. p398.
[3] Prelot (M) et Lescuyer (G). Histoire des idées politiques, éd. Dalloz Paris 1977, p176.

Les Califes ne sont considérés ni comme des « inspirés de Dieu », ni des « chefs désignés par lui ». Certes, le pouvoir islamique est d'origine céleste, d'essence divine, mais il est d'application humaine.

En islam, le pouvoir ne peut pas prétendre que la « seule loi, c'est la volonté du Roi ». La seule loi suprême reste la shariah, ce quadrillage juridique que les gouvernants ne peuvent percer. Ceux-ci n'ont pas les mains libres de gouverner, de décider comme bon leur semble. Ils ne peuvent diriger l'Etat musulman qu'en se conformant à l'Islam.

Celui-ci initialement divin, prend la forme d'une volonté populaire dès lors qu'il est adopté comme système de vie. Le Calife ne peut pas outrepasser cette volonté de la ummah. Un hadith ordonne aux musulmans de ne pas obéir à un ordre contraire à la loi divine. La teneur du Hadith, rapporté par Muslim, est : « L'obéissance à l'homme ne doit pas impliquer une désobéissance à Dieu ».

Ainsi donc, si le régime islamique (politique) est de conception divine, il n'en est pas moins populaire. Cette double considération a amené A. Mawdudi à qualifier ce système de « théo-démocratie »[1].

L'Etat islamique n'est pas une monarchie. La pratique constitutionnelle de la transmission du pouvoir à l'aube de l'ère islamique est un modèle à suivre. En effet les quatre premiers Califes appartiennent à quatre familles différentes. Aucun lien de consanguinité ne réunissait Abu bakr, Omar, Othmane ou Ali .En outre, il n'est pas

[1] Mawdoudi (A) Nadaryat Al Islam ed. Mouassasset Ar Rissala, Beyrouth 1980, p35.

futile que le dernier élément de la progéniture de Mohamed, sa fille Fatima-Zohra, rendit l'âme six mois après le décès de son père.

Objection possible : Salomon hérita son père David. Mais il s'agit d'une affaire entre prophètes, tous deux infaillibles. D'ailleurs, le fils hérita de son père davantage la sagesse que le royaume .Le prophète de l'islam ne désigna personne à sa succession[1]. Citons aussi le précédent du deuxième Calife. A l'article de sa mort, celui-ci constitue un « conseil consultatif » (Majlis Choura) à qui incombait la tâche de désigner parmi ses six membres un successeur à Omar.

Peut-on conclure que le régime politique islamique cadre avec la forme républicaine de l'état ?

13.4. Le califat républicain de Mawdudi refuse le gigantisme et les superpuissances :

Le régime républicain est exclusivement humain, en ce sens qu'il est conçu par l'homme. L'état islamique à contrario, est de conception divine ; la souveraineté absolue n'y appartient qu'à Dieu. Mawdudi a proposé le vocable de Califat républicain pour tempérer le caractère « humain » de la république[2].

Quant à M.Hamiddullah, il soutient que la cité musulmane est la forme « intermédiaire entre la monarchie héréditaire et la république »[3]. L'illustre penseur Hindou semble donner raison à J. Joubert qui estimait que la « république est le seul

[1] - Version Sunnite (majoritaire dans le monde musulman).
[2] Mawdudi (A), op. cité, p259.
[3] Hamidullah, op. Cité ; p103.

remède aux maux de la monarchie, et que la monarchie est le seul remède aux maux de la république ».

L'islam se propose en détenteur exclusif de la vérité dans tous les domaines politico-socio-économiques. C'est pourquoi la religion de Mohamed, considère toute tentative de la supplanter, comme relevant de la mécréance[1].

Concernant le régime de propriété, l'Islam selon Baker-Essadr n'en connaît pas moins de quatre : la propriété de l'état, la propriété de la nation, la propriété du peuple et celle des individus. Quant au principe de distribution, l'Islam préconise que 'toutes les bouches doivent pouvoir manger, et toutes les mains doivent travailler »[2].

L'islam régule la distribution selon le travail et les besoins. Pour ceux qui ne sont pas aptes à travailler, Dieu recommande de les aider. « Les musulmans qui assignent de leurs biens une portion déterminée à l'indigent et au démuni »[3].

Quant à la nationalisation et encore moins l'étatisation, elles ne sont pas admises par la doctrine islamique. Etatiser le bien d'un citoyen musulman, acquis conformément à l'Islam, équivaut à le voler. L'Islam n'est pas non plus capitaliste. Le gigantisme (tel les cartels, les trusts, les multinationales) ne peut se réaliser dans un système islamique. La nature même de la Ummah ne peut engendrer ces superpuissances détentrices des moyens de production. Quant au prêt à intérêt, le riba, la shariah le condamne.A la place de l'usure l'islam propose la Moudharaba , elle suppose que le financier et l'emprunteur s'associent pour le meilleur et pour le pire.

[1] Coran, 5.50.
[2] Bennabi (M) Al Muslim fi Alem Al Iqtissad , dar Echourouk, Beyrouth , p96.
[3] Coran 70-24-25 et 51-19

13. Puissance de l'état islamique : Suprématie ou noblesse planétaire fondée sur la puissance idéologique :

Les musulmans doivent être les témoins et les acteurs de l'histoire.

Cette mission implique d'une part la recherche de la puissance et d'autre part une influence sur les rapports internationaux. Cette tâche est contenue dans le verset coranique : « c'est ainsi que nous avons fait de vous, une nation intermédiaire, afin que vous soyez témoins vis-à-vis de tous les hommes »[1].

Les gouvernants musulmans doivent tout faire pour maintenir à un niveau très élevé les composantes de la puissance de la Ummah.

J. Freund écrivait : « il n'y a pas de politique sans force »[2].

Un renforcement des convictions doit se faire en direction de l'intérieur. Autrement dit une foi fortifiée, ne doit pas se diriger vers l'extérieur. Le coran met en garde contre une telle tentation ; « veux-tu contraindre les hommes à devenir musulmans... ».[3]. « Il n'y a pas de contrainte en religion »[4]. Cette foi inébranlable en son authenticité et en son actualité implique chez les musulmans un attachement indéfectible au système de vie islamique et une puissance idéologique. M. Bennabi l'assimile à la « tension ».

Ceci nous amène à dire que l'état islamique ne doit pas créer un gap entre ses actes et ses déclarations ; d'où une conformité entre les actes individuels et collectifs,

[1] Coran 2-143.
[2] J. Freund, l'essence du politique et. Sirey Paris, 1978; p 713.
[3] Coran 10-59.
[4] ibid. 2-256.

aux exigences de l'éthique islamique doit être de rigueur. La puissance morale doit se refléter aussi bien dans les rapports nationaux qu'internationaux.

Outre la puissance scientifique, la puissance matérielle qui englobe les potentialités économiques et l'arsenal militaire est l'une des garants de l'indépendance nationale, voire de la survie même de l'Etat. Le Coran préconise une stratégie « d'intimidation » plus efficace que celle de la « dissuasion ». « Mets donc sur pieds toutes les forces que vous pouvez rassembler, et de forts escadrons, pour intimider les ennemies d'Allah et les vôtres »[1].

La puissance économique doit être pour l'état musulman un objectif à atteindre. La justification de la stratégie de la puissance trouve un fondement dans le texte scripturaire. En effet, le terme force est cité quarante et une fois dans le coran. Cette puissance tant évoquée dans le coran permet d'enrayer le mimétisme chez les musulmans. La première génération musulmane n'était pas exposée à la tentation de contrefaire le mode de vie de leurs antagonistes. Certes les compagnons du prophète étaient incontestablement les plus forts mais leur puissance ne résidait pas dans la force matérielle probante. Au contraire ils disposaient dans « la force de l'âme »[2]. Les musulmans continuaient à jouir de la suprématie planétaire. Même du temps où ils étaient gouvernés par des rois abbassides, les adeptes de Mohamed disposaient de la « puissance de l'intellect » -Akl[3]- Ils gardaient cette immunité idéologique empêchant le mimétisme. Même les emprunts faits par des musulmans à la philosophie grecque n'étaient que catégoriels. D'ailleurs passé le temps de la fascination, ils furent

[1] Coran 8-60
[2] BENNABI (M),shourout an nahda,ed, dar el fikr, Beyrouth,1969,p99.
[3]Idem.

combattus. Al Ghazali, avec son « tchafout », leur donna le coup d'envoie donc, les musulmans n'ont pas fait recours au plagiat tant ils étaient puissants ou, le cas échéant, les plus puissants !

13.6. La puissance comme moyen d'influence sur les autres nations : L'équité est l'axe principal de la puissance mondiale :

L'exemple le plus frappant en fut la conversion de la reine de Sâbâa, impressionnée par Salomon. L'ummah doit se mettre en quête de la force. Car le témoin qu'elle doit être ne peut s'accommoder que de la puissance qui est aussi un moyen de garantie de la survie. Le rayonnement diplomatique et son influence sur les rapports internationaux contribuent au façonnement de son image de marque. Le général De Gaulle disait que « l'essentiel, pour jouer un rôle international, c'est d'exister par soi-même, en soi-même, chez soi. Il n'y a pas de réalité internationale qui soit d'abord une réalité nationale »[1].

La politique étrangère islamique se base sur des principes énoncés. Par les textes scripturaires : « Remplissez vos engagements »[2], « Que la haine ne vous engage point à commettre une injustice »[3], « Si quelque idolâtre te demande un asile, accorde le lui (…) puis fais le reconduire à un lieu sûr »[4], « Si vous craignez l'indigence, Allah vous rendra riches par les trésors de sa grâce »[5], « quand vous infligez une punition faites qu'elle soit analogue à celle dont vous aurez été l'objet »[6], « n'est pas des nôtres qui

[1] Discours du 13 Décembre 1959
[2] Coran 17-34
[3] ibid. 5-8
[4] ibid. 9-6
[5] ibid. 9-28
[6] ibid. 16-126

prêchera le chauvinisme racial » aurait dit le prophète[1]. Chacun de ces versets énonce un principe auquel la Ummah doit faire recours afin d'être à la hauteur de son « témoignage » et de sa vocation de puissance mondiale. Honorer ses engagements, s'imposer les règles de l'équité même avec ses ennemis, accorder le droit d'asile aux idolâtres qui le demandent, respecter les exigences de la conduite islamique même si elles entraînent un blocus économique de la part d'une puissance étrangère, tous ces principes cités font la force de l'état musulman.

L'équité n'est pas uniquement une caractéristique de l'état islamique, mais l'axe principal de la foi musulmane car elle met en exergue la justice, la justesse (Dieu est le seul Dieu). Un verset coranique rend encore mieux compte de cette vérité « Dieu a élevé les cieux et établi la balance »[2]. L'état musulman se voit confié la délicate mission de l'équité (El-Kist) qui embrasse les domaines social, humain, judiciaire, et international.

Pour Mawdudi la « Justice n'existe qu'en Islam »[3].

La hiérarchie existe, mais elle est d'ordre fonctionnel, non statutaire. Même sa qualité de prophète, n'a pas empêché Mohamed de se considérer comme un être humain. Lui, à qui le Coran a demandé de dire : « Je ne suis qu'un homme comme vous », à qui il a été révélé[4].

[1] rapporté par Abou Daoud
[2] Coran 55-7
[3] Mawdudi (A) El Houkouma Al Islamiya, ed. Moukhtar El Islami , le Caire 1977, p191
[4] Coran 41-8

Les textes législatifs, soigneusement élaborés à la lumière de la shariah rendraient la décision juridictionnelle plus proche de la justesse que de l'iniquité. « Sur trois magistrats, deux iront en enfer, fait-on dire au prophète »[1].

La fonction de juge est si délicate, qu'on ne doit y affecter que les personnes alliant compétence technique et intégrité morale. Ce n'est que sur cette base là que l'Etat islamique réalise son autre mission qu'est « l'aisance générale » (progrès) au niveau socio-économique. Cette notion est à maintes reprises citée dans le coran.

« Nous te conduirons vers l'aisance »[2]. « Ta-Ha, nous ne t'avons pas envoyé le coran pour te rendre la vie pénible »[3].

L'aisance constitue même une caractéristique de la vie musulmane pieuse : « Celui qui donne et qui craint Dieu, nous le guiderons vers la voie la plus aisée »[4].

L'aisance, pour citer J .J. Rousseau, c'est surtout avoir « le cœur en paix, le corps en santé »[5].

De là s'impose cette idée de bonheur que l'humanité semble avoir sacrifié sur l'autel du progrès matériel. L'Etat islamique doit se charger pour que l'engouement extérieur de la Ummah corrobore la joie intérieure, de chaque musulman.

De Sieyès conforte cette idée en écrivant « Tout l'art social consiste à s'efforcer d'assurer et d'augmenter le bonheur des nations ».

---

[1] Hadith rapporté par El Hakem
[2] Coran 87-8
[3] ibid. 20-1
[4] ibid. 92-6/7
[5]M. Prelot etB. Lescuyer, op. cité, p. 411

14.1. La magistrature Suprême infère le savoir et la forte personnalité :

Les conditions requises qu'exige la désignation d'un chef de l'Etat islamique sont connues telle la foi, la piété.

Mais il y a celles qui sont négligées comme la science, la forte personnalité. Car le savoir est le lampion de toute activité délicate, et notamment celle qui consiste à guider toute une nation. La science condition sine qua none de tout projet mené à bien. Même le prophète Mohamed (sws) pourtant analphabète (oummi) était savant. Sa science divine émanait du ciel.

14.2. L'arsenal scientifique du Calife : La primauté de la compétence technique sur la dévotion ou l'exemplarité du calife :

Les connaissances dont doit disposer le Calife sont d'ordre religieux certes mais doivent englober le domaine technique également.

La science religieuse constitue les lois de l'architecture sociale. Elle est le « code de la route » vers le salut dans l'au- delà, et la vie aisée dans ce monde. Cela implique aussi la connaissance de la shariah, de ses fondements, ses finalités, ses concepts, ses règles.

Un autre critère est aussi important : la sagesse (El Hikmah). Tout comme la prophétie, la sagesse s'octroie. C'est la capacité d'analyse et de déduction, la perspicacité et la largeur de vue.

« Allah donne la sagesse à qui il veut »[1].

[1] Coran 2-269

14.3. Le savoir technique ou la science gestionnaire :

Le Calife doit être au courant de tous les mécanismes économiques, des structures et des rapports sociaux, des vicissitudes de la diplomatie, des fluctuations monétaires. Il doit aussi savoir déchiffrer et le tableau de bord de la société et la situation mondiale. Le Calife même s'il peut se contenter d'un minimum suffisant de science religieuse et de sagesse, ne peut se permettre d'être un mauvais gestionnaire. On a bien attribué à Charles De Gaule l'expression « L'intendance suivra ». C'est précisément cette capacité gestionnaire qui pourrait aider à désigner le chef de l'état parmi plusieurs personnes présentant des degrés divers de science religieuse ; de sagesse et de savoir technique. Abou Hanifa, préférait le musulman compétant mais peu pieux, à son coreligionnaire peu rompu aux techniques de la gestion même s'il fait preuve d'une grande dévotion. Aussi cette primauté accordée au savoir technique nous permet de renvoyer dos à dos les sunnites et shiites à propos de la pertinence de l'accession d'Abou Bakr, à la magistrature suprême. Elle nous permet aussi de rendre caduque cette distinction entre « légalistes » et « légitimistes », artificiellement faite pour désigner et respectivement les premiers et les seconds. Même à supposer que Ali était plus savant que le premier Calife, celui-ci était plus compétent en matière de gestion. C'est peut-être cette considération qui faisait dire aux Zaydites[1]. Que le Califat d'un homme surclassé (Mafdoul) peut-être validé même en présence d'un bonhomme plus méritant (Al Fadhel).

[1] Les Zaydites sont les adeptes de Zaid Ibnou Ali, demi-frère de Hassan et Hussein Ibnou Ali

Le coran rapporte qu'un prophète s'est « effacé » devant un Roi[1], rompu aux techniques guerrières. La compétence technique a primé.

Les Chefs sont ceux qui ont le savoir de commander (Imamat) savent commander[2]. C'est-à-dire ceux dont la force de personnalité est innée. Ceux qui ont le don de la force de caractère, une transparence morale au-dessus de tout soupçon, une droiture à toute épreuve et l'absence de gap entre ses paroles et ses actes.

La forte personnalité du Calife n'a rien à voir avec la dictature, elle signifie l'exemplarité, l'Imamat.

Le Coran en a parlé : « … Et fais (Allah) que, nous marchons à la tête des pieux »[3]. L'Imam c'est le guide, « Celui qui décide d'hommes à le suivre »[4]. Il n'a rien à voir avec le Zaïm[5]qui tend à se déifier. Car l'Imam n'est qu'une courroie de transmission, un outil à la disposition de la providence. Ainsi s'évapore tout risque de sacralisation et de déification.

Les juristes musulmans exigent que le Calife soit d'origine qurayshite. R.Redha y tient fermement[6] . En outre peut-on contester la légitimité du pouvoir de Salah –Ed-Dine(Saladin), sous prétexte qu'il était Kurde. Ensuite parmi les musulmans d'aujourd'hui, qui est qurayshite, et qui ne l'est pas ? Devrait-on consulter l'arbre généalogique de chaque croyant ?

[1] Coran 2-247
[2] Xénophon, cité par Prelot (M) et Lescuyer (6) op. cité p48
[3] Coran, 25-74
[4] Xénophon, cité par Prelot (M) et Lescuyer (6) op. cité p50
[5] Mot arabe signifiant Chef Charismatique
[6] Gardet (L) op. cité, p168

15.1. Quelles sont les voies d'accès à la magistrature suprême ? (Au Califat) : L'appel à la force. « La nécessité fait la loi. »

Le monde de Mohamed est le meilleur exemple à suivre, la référence première en la matière. Mohamed n'a pas désigné son successeur. C'est aussi bien une grande leçon d'apprentissage de la consultation à ses compagnons qu'une grande marque de confiance du Prophète dans les capacités d'organisation des Sahabis.

Certes le procédé d'Abou Bakr diffère par le fait que celui-ci désigne Omar comme futur deuxième Calife. Mais cette passation de pouvoir a été consentie par des compagnons (Shourah). C'est-à-dire l'acquiescement de ceux capables de « délier et de lier » aurait suffit au premier Calife[1].

Nous remarquons aussi l'absence de consanguinité entre Abou Bakr et son dauphin.

Quant à Omar à l'article de sa mort, opta pour une solution bien originale : celle de désigner un conseil consultatif composé de six membres[2]auxquels il incombait la délicate tâche de la désignation du successeur de leur parrain.

15.2. Moyens novatoires d'accès au Califat :

Haroun Errachid décréta que ses futurs successeurs seraient Al Amine Al Ma'moun et Al Mou'tamane. Selon l'auteur de Al Abkam- Es- Soltania[1], il ne serait pas illégitime qu'un Calife désigne de son vivant trois futurs chefs d'Etat qui se succéderont

[1] Gardet (L) op. cité, p171.
[2] Ali-Othmane, Talhah, Ez-Zoubir, Abderrahmane (Ibnou Aouf et Saad (Ibn Abi Wakkas).

les uns aux autres dans un cadre qu'il aura lui-même établi. Mawardi s'est fondé, à cet égard, sur le fait que le prophète, lors de l'expédition de Mu'tah, avait désigné trois chefs[2] qui devaient se succéder les uns aux autres. Le prophète ne faisait qu'exécuter une injonction divine.

- Procédé de la force «Du visirah d'usurpation à la nécessité qui fait loi ».

Mawardi et Al Ghozali ont tenté de légitimer ce violent mode d'accès à la magistrature suprême .Pour le premier c'est l'Imamat el istila'e vizirat d'usurpation pour le second, c'est un appel à la « nécessité fait la loi »[3].

Or cette nécessité à force de se répéter, s'est transformée en règle générale. Et aux coups de force succédèrent les coups d'Etat.

15.3. Inamovibilité du chef d'Etat : Limiter le règne d'une seule personne c'est éviter sa tyrannie

Les juristes musulmans ont prévu la destitution du chef de l'état en cas de non respect des dispositions de la loi religieuse. Dès qu'il transgresse la loi religieuse, il cesse d'être un musulman authentique. Sa foi en serait « ébranlée ». Il s'agirait là d'une haute trahison des principes, qui frôle l'hérésie, voire l'apostasie.[4]

15.3.1.Transparence Politique et Morale de Mohamed (sws)

Aucune partie de la vie du prophète n'est cachée aux musulmans car il est l'exemple à suivre. La vie privée du Calife doit être à l'image de son activité publique

[1] Mawardi (A) op. cité. P 14.
[2] Ce sont Zayd (Ibn Haritha, Jafar ibn el moutalib et Abdullah Ibnou rawaha).
[3] Gardet (L), op. cité, p178.
[4] Coran 5-44.

même si le Calife ne devrait être jugé que sur ses seuls actes publics[1]. Celui-ci ne devrait pas faiblir à guider la Ummah vers la quiétude psychique et l'aisance matérielle. Car les musulmans, par l'intermédiaire des contre pouvoirs, pourraient décider de déposer le Calife en cas d'incompétence technique ou infirmité physique.

15.3.2. Y a-t-il une durée du Mandat Présidentiel (Calife) ?

Les quatre premiers Califes Abu Bakr, Omar, Othmane, et Ali ont exercé la fonction Califale depuis l'investiture jusqu'à la mort. Est-ce la une règle religieuse ?

L'égyptien Al Ghazali, dans sa commune de la 15 ème semaine de la pensée islamique d'Alger, s'est prononcé pour la limitation du nombre d'années que la Calife passera à la tête de la nation. Car la Ummah ne pourra plus donner naissance à un homme de l'envergure de l'un des quatre Califes. La probité de ceux-ci, leur piété, leur dévouement rendaient insensée toute tentative de les écarter du pouvoir.

Ceux sont des hommes irréprochables ? Mais, par ces temps « médiocres ».

On ne peut perpétuer le règne d'une seule personne, sans s'attendre à la tentation tyrannique, ni l'inévitable usure du pouvoir.

[1] Gardet (L), op. cité, p176.

15.3.3. Devoirs ou Prérogatives du Calife : Minutie de la supervision.

Dans son Ahkam Es Soltania, Mawardi parle de « dix devoirs » Califaux[1] que nous délimiterons en prérogatives techniques, prérogatives doctrinales et les fausses prérogatives.

Les prérogatives techniques : englobent la majorité des prérogatives inhérentes à l'exercice de la fonction de la magistrature suprême. Telle que veiller à l'exécution des lois, conclure les traités internationaux, accréditer les ambassadeurs des puissances étrangères et recevoir les lettres de créances des ambassadeurs des puissances étrangères , nommer les membres du gouvernement, présider le conseil des ministres, promulguer les lois, signer les décrets, commander les forces armées de l'état.

Les prérogatives doctrinales, quasi sempiternelles, sont inhérentes à la fonction califale. Leur incidence sur la bonne gestion de celui-ci, implique leur concentration entre les mains d'une seule personne pour mieux situer les responsabilités en cas de défaillance.

La première est celle d'assurer la continuité et la propagation de la religion, la deuxième est de « superviser » le principe de consultation, un des fondements idéologiques de la cité musulmane. En effet, le Calife demeure le premier responsable de la bonne ou mauvaise direction de la Ummah.

A cet égard, le Coran cite Salomon qui passa en revue des oiseaux, et dit : pourquoi ne vois-je pas la huppe ? Est-elle absente ?[1]. Même l'absence de l'élément

[1] Mawardi (A), op. cité, p16-17

obscur de son royaume l'attira. Ce qui implique la minutie du contrôle, et de la supervision qui empiète sur le temps que le Calife consacrerait à la gestion. D'où la nécessité d'un « ministériat » qui pourrait épauler et donc soulager le chef de l'Etat.

« Trancher » sans faire fi du principe de la consultation, le recours à un seul homme peut-être parfois la meilleure solution pour réduire les divergences en une heureuse synthèse. Le coran est très explicite à ce sujet : « consulte-les dans vos affaires communes et, lorsque tu te décides, mets ta confiance en Dieu… »[2]

15.3.4. Droit d'exception : Exercice du pouvoir d'exception

Le livre saint parle, à ce sujet, « d'angoisse », de « peur », « d'insécurité » (khawf), de périodes différentes que la Ummah est sujette à connaître. Dans cette optique le Coran a montré la voie à suivre. « Reçoivent-ils une nouvelle qui leur inspire de la sécurité ou telle autre qui leur inspire la peur, ils la répandent aussitôt .S'ils l'annonçaient au Prophète, ou à leurs chefs, ceux qui désireraient le savoir l'apprendraient de la bouche de ces derniers[3]. Lorsqu'il y a danger en effet, c'est à un collectif qu'il faut se vouer.

Pourtant certaines constitutions ont cru devoir concentrer les pouvoirs entre les mains d'une seule personne- Le chef d'Etat- durant des périodes périlleuses que traverserait le pays. Ce sont donc des fausses prérogatives car elles sont différemment accordées au Calife.

---

[1] Coran 27-20
[2] Coran 3-159.
[3] Coran 4-83.

Le premier Calife Abu Bakr n'a pas exercé de pouvoir d'exception lors des « guerres de l'apostasie », mais il s'en est tenu à son avis personnel sur lequel la communauté islamique ne tarda pas à s'aligner. Car, même si la position d'Abu Bakr était personnelle, elle était fondée sur des arguments scripturaires irréfutables[1].

15.3.5.La non habilitation du droit de grâce :

Les juridictions compétentes ont émis des sanctions infligées pour non observance de la Shariah. Parmi ces peines, il y a celles prévues par le Coran et la Sunna,[2] elles se caractérisent par leur fixité et leur éternité. Même le prophète ne pouvait modifier les dispositions. D'où l'impossibilité juridique de faire l'objet de mesures de grâce. Quand Oussama Ibnou Zayd lui demanda de s'abstenir d'amputer la main d'une femme coupable de vol, le prophète répondit fermement : « Je jure par Allah, si Fatima ma fille venait à voler, je lui couperais la main »[3].

15.3.6. La loi du Talion n'échoit pas au chef d'état. Les chefs, les rois ne sont que des « salariés de dieu » et les serviteurs de la nation.

Concernant la réciprocité des blessures et les organes amputés, c'est la victime qui « dispose » des parties correspondantes du corps du coupable[4].

En cas d'homicide, c'est aux ayants droit (waliyouhou) qu'échoit ce droit et non au chef d'Etat. L'action pénale ici n'est pas publique, elle est personnelle.

[1] Supra p43.
[2] Ex. vol, adultère, diffamation.
[3] Rapporté par El Boukhari et Muslim.
[4] Coran, 5-45.

Quant aux peines judiciaires appropriées, elles englobent toutes les sanctions que les magistrats jugeront utiles d'infliger aux auteurs d'infractions autres que celles que nous avons vues plus haut.

« L'autorité- service » : «commander c'est servir » non point s'en servir.

Le pouvoir ne doit pas être une source d'enrichissement. Le chef de l'état islamique, notamment ne doit pas mettre à profit les fonctions qu'il exerce pour verser dans la luxure. L'idée même d'un pouvoir juste est presque inconciliable avec l'opulence. « L'homme commet des excès, pour peu qu'il s'enrichisse ».[1]

Napoléon, pensait que « le commerce est nuisible à l'autorité », mieux encore, l'argent sale reste puissant facteur de corruption des gouvernants et de la cause au pouvoir. Ce qui explique les innombrables coups d'Etats que connaissent les pays pauvres. C'est pour cette raison que Xénophon soutient que « le chef est au service de ceux qu'il commande, car ceux-ci l'ont choisi, pour ses qualités, pour défendre leurs intérêts.

Un des compagnons du Prophète Abu Dhar El Ghiffari se présenta un jour devant le Roi Ommeyyade et le salua en ces termes : « La paix sur le Salarié de Dieu ».Mouawiyah mécontent de cet écart de langage à son encontre rappela à l'ordre l'ascète sahabi sur un ton réprobateur : « mais dis : « la paix sur l'émir ».le compagnon s'est tenu à la première appellation.

Certes, le chef d'Etat bien que serviteur de sa nation reste un homme aspirant à subsister à vivre décemment.

[1] Ibid,96-6.

Prendre part aux « choses délicieuses » de ce monde, rentre dans la logique coranique[1]. Les Califes ne peuvent imiter l'ascétisme des illustres chefs musulmans.

« Aicha, femme du Prophète rapportait qu'il se passait des mois sans qu'on allume le feu chez lui »[1].

Cette attitude Mohamédiène nous rappelle le comportement d'un autre prophète, Joseph qui menait une vie austère. A ceux qu'ils en firent grief, le fils de Jacob enseigna que s'il mangeait à sa faim, il ne pourrait apprécier à leur juste mesure, les souffrances des affamés.

Quant à Omar, le second Calife, et Ali son successeur, légende et vérité se confondent au sujet de son ascétisme.

Quant à Abou Bakr et Othmane dont l'aisance financière était antérieure à leur accès à la magistrature suprême, leur mode de vie durant leur règne fût irréprochable. Abou Bakr, au lendemain de son investiture, étala sur une couverture un tas de marchandises destinées à la vente.

Omar refusa cette pratique et suggéra que le premier Calife perçoive un traitement stable lui permettant de se consacrer entièrement à sa tâche. Ce qui fut fait.

Reste le cas de Othmane, il passait ses derniers jours dans un cadre contrastant fortement avec les possibilités que lui offraient ses moyens.

Le Calife bénéficie des biens nécessaires à la vie. Au-delà de ces seuils, toute facilité et tout privilège accordés au premier responsable de l'Etat tout comme les agents de l'Etat, notamment les « Hauts Fonctionnaires », doivent être destinés à

[1] Coran 2-57, 5-87.

faciliter l'exercice de la charge de la magistrature suprême. Ces faveurs sont attachées à la fonction et non à la personne qui en est chargée.

Excepté le cas des prophètes[2] aucun musulman ne peut prétendre à l'infaillibilité. Un célèbre Hadith prône pour l'infaillibilité de la Ummah, « Ma communauté ne tombera jamais d'accord sur une erreur. Cette infaillibilité cadre totalement avec l'axiome de Périclès, selon lequel le peuple ne peut décider quelque chose dont l'accomplissement entraînerait le mal.

15.3.7. La Noblesse (divinité) céleste exclue « l'homme -dieu » :

Dans le coran, Dieu seul n'est pas responsable de ce qu'il fait « On ne lui demandera point compte de ses actions, et il leur demandera compte des leurs »[3]. Même les prophètes n'échappent pas à cette règle. Le Calife est non seulement responsable politiquement mais doit aussi répondre de ses actes publics et privés.

Sa responsabilité pénale n'est pas à écarter. En outre la responsabilité des chefs est double.

D'abord dans l'ici-bas devant leurs peuples ensuite dans l'au-delà ils auront à justifier leur action publique.

Le prophète, dans un message au Roi de Perse, écrivait : « Embrasse l'Islam afin de te sauver, tu endosseras la responsabilité de la non conversion de tes sujets»[4]. La divinité céleste exclue toute divinité humaine.

---

[1] Hadith rapporté par Al Boukhari et Muslim.
[2] On notera les divergences opposant les savants musulmans au sujet de l'infaillibilité « partielle » ou totale des prophètes.
[3] Coran, 21-23
[4] Hadith rapporté par El Bokhari.

15.3.8. La désacralisation du chef de l'Etat :

Même le prophète Mohamed est de substance terrestre, de rang humain. C'est à lui que le Coran a ordonné « Dis, je suis un homme comme vous, mais j'ai reçu la révélation qu'il n'y a qu'un Dieu »[1].

D'autre part, il répétait qu'il n'était que « L'esclave et le Messager d'Allah ».

La déification de l'homme ce que A.Pose appelait « l'homme-Dieu » n'a pas de place dans la conception Coranique du pouvoir.

Notons que le Coran stigmatise toute attitude hautaine de la part du chef de l'Etat notamment.

Au contraire, « cette demeure de la vie future, nous la donnerons à ceux qui ne cherchent point à s'élever au-dessus des autres ni à faire le mal »[2].

L'inviolabilité, l'immunité et la sacralité du chef de l'Etat ne sont pas reconnues dans l'Islam.

Le Calife ne doit pas entourer sa personne de tant de mystères, de mythes, ni faire l'objet de ce que les managers Américains de la publicité appellent « Making A Man ». Il ne doit pas se soucier de son image de marque.

Un Calife, digne de se nom, n'a pas besoin d'être distingué « pour avoir quelque autorité sur les hommes »[1], Omar le second Calife, agissait dans le sens contraire de toute réputation surfaite, ou d'une quelconque fausse célébrité. Un jour, il rassembla des compagnons du prophète pour leur dire, du haut de la chaîne de prédication : Je suis

[1] Coran 18-110.
[2] Coran 28-83.

trois fois rien, sinon un berger dont l'Islam a fait un Calife » d'où un chef de l'Etat islamique n'a pas besoin de se sacraliser ni de se faire vénérer.

Les premiers musulmans étaient sensibles au danger de sacralisation et déification qui guettaient les chefs suprêmes : Ils s'en méfiaient même dans les appellations. Omar le deuxième calife l'avait bien compris et s'y était conformé. Aussi, en adressant un message a son gouverneur d'Egypte, Omar écrit en haut de la lettre : « de l'esclave de Dieu, Omar Ibn El Khattab à Amr Ibn El As » le second calife ne connaissait pas les formules d'ennoblissement telles que « sa majesté », « son excellence », « son altesse royale ».Au contraire il a fait usage d'un titre désacralisant, « esclave de dieu ».

L'homme est un élément précieux du royaume universel « cité de Dieu ».Le citoyen est un acteur politique et un instrument d'exercice du pouvoir. L'appartenance de l'homme au royaume divin est antérieure à son allégeance à toute entité politique. Il est élément précieux de la cité de Dieu, et ensuite un citoyen profane, comme par délégation. « Les droits de l'homme sont la résultante majeure et le signe le plus révélateur du rapport entre pouvoir et personnes, c'est-à-dire le rapport politique premier », écrit J.Mourgeon.[2]

[1] L'Expression est de Voltaire
[2] Mourgeon, les droits de l'homme, collection : « que sais-je » ? édition.P.U.F, Paris 1978, p11.

Partie II

Chapitre I

Mise en Exergue de la Temporalité et de la Spiritualité à travers le mot « Noblesse / Charaf »

Nous allons essayé de repenser les pensées sociologiques et religieuses, en disséquant des « textes philosophiques occidentaux » : de Platon, Aristote, pour l'héritage grec, ensuite nous passerons à BOSSUET et J LOCKE, pour le siècle des lumières, nous avons centré notre choix sur les écrivains : Montesquieu, Rousseau, de Sieyès et Voltaire. Enfin, nous terminerons ce chapitre par A HITLER.

LA NOBLESSE EN TANT QUE POUVOIR VUE PAR LES ECRIVAINS PHILOSOPHES OCCIDENTAUX JUDEO-CHRETIENS :

1-Exploitation de l'héritage Grec, Le savoir grec :

« Les grecs ont aimé passionnément la recherche et l'acquisition de la vérité, avec assez d'ivresse pour croire parfois, comme ARISTOTE, que par nature tous les hommes désiraient le savoir pour lui-même, et sans autre fruit que sa propre puissance ».[1]

Sommes-nous autre chose que des grecques modernes ? Le souci de saisir la « spécificité grecque » mène à mesurer son importance dans l'histoire universelle. Cette entreprise aboutit à un résultat composite dans le sens où le regard est plusieurs fois invité de changer de focale : vues sur la culture grecque et des plongées dans son

[1] Le savoir grec ; GEOFREY LIOYD et Jacques BRUNSCHWIG ; Flammarion, 1996 ;1092p.

histoire. On attribue aux grecs trois grandes inventions : la philosophie, les mathématiques et la politique .Ces trois rameaux de la culture surgissent d'un même tronc. Ils naissent soulignent GEOFREY LIOYD et Jacques BRUNSCHWIG, d'une certaine capacité à exercer une pensée réflexive, c'est-à-dire à se regarder penser, parler et agir. « Cette dimension du savoir grec qui prend pour objet non seulement les savoirs du premier degré, mais aussi la vie, le langage, la production, l'action, nous parait essentielle et caractéristique, et c'est sur elle que nous voudrions attirer l'attention et la réflexion du lecteur .Nous regarderons les grecs se regarder eux même ».[2]Se regarder, c'est d'abord douter de ce qu'on croit par tradition ou convention. La philosophie naît, au VIèle avant J . CHRIST, avec le soupçon jeté sur les mythes et les légendes anciennes. SOCRATE ou du moins PLATON- creuseront cette critique, nom d'un exercice libre et individuel de la raison, sans jamais se départir du respect dû aux dieux, « origine de tous les savoirs ».

1- 1- Platon

1-1-1-Dans la cité idéale, le Pouvoir c'est le savoir :

Platon, dans son discours philosophique sur la « cité idéale », projette les fondements d'une sociologie utopique. En quête de perfection, il imagine une stratification sociale bipolaire : l'élite, ceux qui en haut détiennent le pouvoir et jouissent des privilèges et la masse qui n'a rien et qui trime. Cette conception grecque sera transmise d'époque en époque jusqu'à l'époque moderne soit pour être admise, soit pour être rénovée, soit pour être remise en question. Le projet idéologique de Platon est

[2] Nicolas JOURNET, revue ; sciences humaines, n71, avril, 1997.(comment nous voyons le monde).

de réformer la société athénienne par une action politique radicale où le pouvoir sera détenu par des rois philosophes. Ainsi, il inscrit « l'Acte initiateur de l'Etat idéal dans le vrai savoir et l'authentique sagesse. Ainsi, les nobles, dirigeront la masse, les manants prisonniers de l'opinion du monde sensible, et consacreront les meilleurs à la connaissance, et donc les préparent au pouvoir et à la noblesse. Platon, insiste, pour le bonheur du genre humain, que pouvoir et savoir soient réunis dans une même tête, faute de quoi, le mal persistera. Certes, Platon émet une idéologie centrée sur l'unité de « l'état », l'état, unissant les diverses classes, constituantes de la société, doit être « un » et non pluriel.

1.1.2.Le Leitmotiv de Platon : La cohésion, le Consensus :

Mais les habitants de la cité étant tous frères, comment allait-il leur faire accepter cette vision séparatiste de la société ? eh bien, il fonde, justifie cette hiérarchie inégalitaire de la société, par le « mythe des métaux » (Rep, III, 415) qu'il emprunte au poète Hésiode (les travaux et les jours). Où par une « noble supercherie », puisqu'elle a pour but une « noble cause » faire croire mensongèrement que le Dieu en les façonnant a mêlé de l'or à la substance des dominants et du fer et du bronze dans les dominés producteurs des biens matériels.

1.1.3. Projet de société basé sur la foi et l'intolérance fanatique :

Dans son œuvre inachevée, « les lois », Platon en précurseur du communisme, propose un système dictatorial, totalitaire de type théocratique.

Un « conseil nocturne » dépositaire et gardien inquisitionnel d'une stricte orthodoxie religieuse détiendrait le pouvoir absolu, sur des citoyens tous propriétaires et

exerçants tous les mêmes droits politiques et seraient représentés dans des conseils et des assemblées.

Ces mêmes citoyens, dans la même cité gouverneraient des non citoyens, et des esclaves, masse laborieuse, productrice des biens matériels dont useraient et en abuseraient les citoyens – gouvernants. Platon, dans cet acte de réfléchir sur l'unité sociale, aspire à un « bonheur en commun » basé sur la foi et l'intolérance fanatique.

1.2.Aristote :

La vertu, résultat de l'habitude s'ajoutant à la nature[1]

La vertu (*aretè*, excellence) est une disposition acquise, consistant dans un "juste milieu relatif à nous, lequel est déterminé par la droite règle et tel que le déterminerait l'homme prudent" (*Ethique à Nicomaque*). Ce n'est ni un don, ni une science. La moralité n'est pas seulement de l'ordre du logos (connaître le bien ne suffit pas pour le faire), mais du pathos et de l'éthos (mœurs).

La vertu apparaît sous un double aspect, l'un intellectuel, l'autre moral ; la vertu intellectuelle provient en majeure partie de l'instruction, dont elle a besoin pour se manifester et se développer ; aussi exige-t-elle de la pratique et du temps, tandis, que la vertu morale est fille des bonnes habitudes ; de là vient que, par un léger changement,

[1] ARISTOTE, éthique de nicomaque, LIVRE II, LA VERTU, CHAPITRE PREMIER : La vertu, résultat de l'habitude s'ajoutant à la nature. (http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/nicom2.htm#49a).

du terme mœurs sort le terme moral .2. Cette constatation montre clairement qu'aucune des vertus morales ne naît naturellement en nous ; en effet, rien ne peut modifier l'habitude donnée par la nature ; par exemple, la pierre qu'entraîne la pesanteur ne peut contracter l'habitude contraire, même si, un nombre incalculable de fois, on la jette en l'air ; le feu monte et ne saurait descendre ; et il en va de même pour tous les corps, qui ne peuvent modifier leur habitude originelle. 3. Ce n'est donc ni par un effet de la nature, ni contrairement à la nature que les vertus naissent en nous ; nous sommes naturellement prédisposés à les acquérir, à condition de les perfectionner par l'habitude.. 4 De plus, pour tout ce qui nous est donné par la nature, nous n'obtenons d'elle que des dispositions, des possibilités ; c'est à nous ensuite à les faire passer à l'acte. Cela est visible en ce qui concerne les sens ; car ce n'est pas par de fréquentes sensations de la vue et de l'ouïe que nous avons acquis ces deux sens ; bien au contraire, nous les possédions déjà et nous les avons employés ; ce n'est pas l'usage qui nous les a donnés. Quant aux vertus, nous les acquérons d'abord par l'exercice, comme il arrive également dans les arts et les métiers. Ce que nous devons exécuter après une étude préalable, nous l'apprenons par la pratique ; par exemple, c'est en bâtissant que l'on devient architecte, en jouant de la cithare que l'on devient citharède. De même, c'est à force de pratiquer la justice, la tempérance et le courage que nous devenons justes, tempérants et courageux. 5. La preuve en est ce qui se passe ordinairement dans les cités ; les législateurs, en les habituant, forment les citoyens à la vertu. Et c'est bien là l'intention de tout législateur. Tous ceux qui ne s'y prennent pas ainsi manquent leur but, attendu que c'est par là seulement qu'une cité diffère d'une autre cité, et une bonne cité d'une mauvaise. 6. En outre, les mêmes causes expliquent encore la naissance et l'altération de toute vertu,

comme de toute technique. C'est par la pratique de la cithare que se forment les bons et les mauvais musiciens. Il en va de même pour les architectes et les autres spécialistes. À force de bien ou de mal construire, l'on devient bon ou mauvais architecte. 7. S'il n'en était pas ainsi, on n'aurait pas le moins du monde besoin des leçons d'un maître et l'on serait de naissance bon ou mauvais spécialiste. Il en va donc de même des vertus. C'est par nos manières d'observer les contrats avec nos semblables que nous devenons, les uns justes, les autres injustes. À force d'affronter les situations dangereuses et de nous habituer à la crainte et à l'audace, nous devenons courageux ou pusillanimes. Il n'en va pas autrement en ce qui concerne le désir et la colère ; les uns arrivent à la tempérance et à la douceur, les autres à l'intempérance et à l'irascibilité, parce que la manière de se comporter des uns et des autres est différente. Et, en un mot, des activités semblables créent des dispositions correspondantes. Aussi faut-il exercer nos activités d'une manière déterminée ; car les différences de conduite engendrent des habitudes différentes. La façon dont on est élevé dès l'enfance n'a pas, dans ces conditions, une mince importance. Cette importance est extrême, elle est tout à fait essentielle.

La vertu est un "habitus" [1] :

On pourrait nous demander des explications sur cette proposition : pour devenir un homme juste, il faut pratiquer la justice, et pour devenir un homme tempérant, la tempérance. Car, si l'on pratique ces deux vertus, c'est que déjà on est juste et tempérant, de même que ceux qui font de la grammaire et de la musique sont déjà grammairiens et musiciens. 2. Cette distinction mène aux vertus morales et aux vertus intellectuelles. Les vertus morales sont par exemple le courage, la modération ou la justice.

Elles s'acquièrent par l'entraînement et la répétition, car le caractère ou le tempérament se forme et se fortifie grâce à l'habitude.

Les vertus intellectuelles comme la prudence et la sagesse s'acquièrent par l'enseignement et l'expérience.

La vertu se définit donc comme une habitude, c'est-à-dire comme une disposition ferme et acquise à bien maîtriser nos passions, disposition qui devient proprement une excellence, quand nous parvenons à atteindre ce juste milieu.

Ce dernier définit spécifiquement la vertu et explique qu'elle soit une excellence difficile à atteindre puisque ce juste milieu est lui-même un extrême, un sommet .

1-2-1-L'égalité proportionnelle à l'ordre de hiérarchie naturelle :

Contrairement à Platon, Aristote inscrit son projet de société sur la base de l'intelligibilité du monde réel, celui de la nature et de sa connaissance.

C'est par l'acte du discours et de la parole, reflet de l'activité de la raison, que l'homme réalise pleinement son essence, au sein de la société, de la cité. La parole elle-même n'a de sens que dans la vie en société. De par sa sociabilité naturelle, l'homme, animal civique et politique aspire à son bonheur, par la quête même, de la meilleure organisation possible de la cité. La maxime aristotélicienne, fonde ses principes sur la bonté et l'avantage de la « nature », qui « ne fait rien vainement ».

[1] Ibid, CHAPITRE IV : Définition générique de la vertu: la vertu est un "habitus".

C’est à partir de cet esprit naturaliste qu’il va mesurer le possible et le convenable dans les rapports en société. Ainsi la justesse de la justice doit être conforme à l’ordre de hiérarchie naturelle.

La nature ayant fait des différences entre les hommes, elle en a favorisé certains dès leur naissance pour gouverner légitimement en Maître ; et à d’autres qu’elle a différenciés des animaux, que par une raison réduite à la sensation, les a voués à l’emploi de la force corporelle dans l’esclavage.

C’est la nature qui justifie les inégalités entre les individus dans une société et légitime l’ordre social. C’est dans un raisonnement analogue à la pensée sociale, qu’Aristote trouve sa conception organiciste des sociétés. Il perçoit la société comme un organisme ou plutôt comme un corps humain, où toutes les parties contribuent au bonheur de l’ensemble, de la même manière que fonctionnent les parties du corps humain sous l’autorité de la plus noble partie de l’organisme, le cerveau.

La pensée sociale Aristotélicienne rejoint également un mode de pensée biologisant, celui de l’immigration, avec le « seuil de tolérance ».

Le corps social comme n’importe quel organisme saint réagirait, pour préserver sa survie par la sécrétion d’ « anticorps » à l’intrusion d’éléments étrangers, à partir d’un certain seuil que l’on pourrait fixer.

Le système d’organisation politique le plus souhaité, est celui qui, relativement aux circonstances démographiques et géographiques, fonde ses principes sur l’égalité. Non pas l’égalité communiste de Platon, mais l’égalité que justifie et légitime la nature par les différences et les inégalités des individus comme nous l’avons souligné

antérieurement. Ce qu'appelle Aristote « l'égalité proportionnelle », selon la nature et le mérite des individus. Par cette pensée même, il admet le pluralisme contre le monisme de Platon, car « la cité est par nature une pluralité » dit-il. Ce qui constitue à ses vues, le bien suprême, c'est la complétude des diverses composantes de la société .L'invention de la, cité peut sans doute se ramener à une série d'évènements et de principes : les lois de SOLON, l'égalité des citoyens édictée par CLISTHE en 508 avant J-C., comme aussi, l'exclusion des femmes et des esclaves confirmée par PERICLES. Mais il est clair que la démocratie athénienne ne se conçoit pas sans « la pratique du débat public, les procédures de la décision en commun, l'écriture et la publicité des lois et, sur le plan de l'analyse politique, un style de justification et d'argumentation, qui ressemble, quelle que soit l'orientation causale que l'on veut privilégier, à celui qui s'est dégagé dans les champs de la philosophie et de la science »[1] Les notions arithmétiques de majorité, les styles

D'argumentation rationnelle qu'exigent les débats citoyens conditionnent au moins autant l'organisation de la cité qu'ils n'en dépendent. La politique renvoie , là encore, à la parole maîtrisée, du logos et du savoir réflexif, toutes choses qui sont fort bien expliquées par Claude MOSSE et trouvent un écho dans l'analyse de l'interrogation : Le bonheur n'est-il pas le plus raisonnable des projets ?Les sciences grecques se développent, écrit GEOFREY LIOYD, sous le signe d'une tension entre les uns , qui cherchent la nature à travers l'observation et l'expérience, et les autres, pour qui le modèle et la conjecture sont infiniment plus satisfaisants. Ce que nous jugeons essentiel et utile chez eux est cette partie du savoir qui nous fournit encore des modèles pour

[1] Le savoir grec ; GEOFREY LIOYD et Jacques BRUNSCHWIG ; Flammarion, 1996 ;1092p.

penser, et assez peu pour connaître. Les grecs sont donc les maîtres des idées. Les mêmes querelles territoriales, entre la foi et la raison, entre les morales du devoir et celles du bonheur, entre la tyrannie et la démocratie, semblent être à l'œuvre dans l'histoire intellectuelle des grecs anciens et dans celle des hommes modernes.
Les philosophes grecs, tout comme la société qui les entourait, ne se passèrent jamais de la relation aux dieux, aux mystères, ni des liens qui unissaient politique et religion.

2.Au Service de l'Absolutisme, La politique tirée de l'écriture sainte, « Pensées Judéo-Chrétienne » (de Bossuet, 1697-1709.

2.1.La nécessité d'un gouvernement comme moyen de renoncer au droit primitif de la nature

Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants[1].

Livre 1er Des Principes de la Société, article 1er : l'homme est fait pour vivre en société – 1ère proposition : Les hommes n'ont qu'une fin, et qu'un même objet, qui est Dieu : Ecoute, Israël : Le seigneur notre Dieu est le seul Dieu. Tu aimeras le seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de tout ton âme, et de toute ta force » citation du Deteronome, dernier des cinq livres des pentateuques ou livres de Moise).

Nous sommes, semble-t-il, plongés dans l'ancien testament. Mais le titre de l'article premier : « l'homme est fait pour vivre en société », nous apporte l'écho direct

[1] Louis XIV, p56

d'Aristote : « Dieu a crée les hommes naturellement sociables ; ils doivent s'aimer les uns les autres pour l'amour de Dieu, ils sont tous fières : l'intérêt même les unit. « Voyez comme les forces se multiplient par la société et le secours mutuel ».

Parti d'Aristote, il va par le biais du péché originel, aboutir à Hobbes et aux hommes « naturellement loups les uns aux autres »[1] puis de là, à la nécessité du gouvernement.

En effet, nous dit-il, la société humaine, établie par tant de biens sacrés » a été violée, détruite par les passions.

La division, qui s'était mise d'abord (Abel tué par Caïn) dans la famille du premier homme pour le punir de s'être séparé de Dieu, a gagné le genre humain.

Toute foi, toute sûreté ont disparu des hommes dominés par leurs passions et par les intérêts divers qui en naissent. Ils sont devenus intraitables, « incompatibles par leurs humeurs différentes, insociables. Dès lors ils ne pouvaient plus être unis, à moins que de se soumettre tous ensemble à un même gouvernement, qui les réglât tous ».

Seule l'autorité de ce gouvernement était à même de faire renoncer chaque particulier au « droit primitif de la nature », d'occuper par force ce qui lui convenait.

Ainsi a été fondé le droit de propriété. « et en général tout droit doit venir de l'autorité publique sans qu'il soit permis de rien attester par la force ». Chaque particulier, d'ailleurs « y gagne », retrouvant dans la personne du souverain plus de force qu'il n'en avait renoncé à son profit. « Toute la force de la nation réunie ensemble pour [le] secourir ».

[1] Le Chevallier, p59

Bossuet établit une comparaison entre l'anarchie et l'autorité « où tout le monde peut faire ce qu'il veut, nul ne fait ce qu'il veut, où il n'y a point de maître ; tout le monde est maître, où tout le monde est esclave ».

Telle est l'anarchie. Comparons avec l'autorité : »Au commandement de Saül et de la puissance légitime, tout Israël sortit comme un seul homme. Ils étaient quarante mille hommes, et toute cette multitude était comme un seul. Voilà qu'elle est l'unité d'un peuple lorsque, chacun renonçant à sa volonté, la transporte et la réunit à celle du Prince ».

Bossuet réfute la thèse du « contrat » réciproque entre sujets et souverains. Pour expliquer le passage de l'état de nature –nature déchue depuis la faute d'Adam- à l'état de société, l'explication utilitaire, fondée sur l'intérêt des hommes à se donner un maître pour vivre en paix, lui paraît suffisante.

Elle satisfait son robuste bon sens, qu'on y ajoute, selon l'écriture, que Dieu a été vraiment et visiblement Roi au commencement du monde, puis que « la première idée de commandement et d'autorité humaine est venue aux hommes de l'autorité paternelle » ; Enfin qu'il s'est établi bientôt des Rois, soit par le consentement (global) des peuples, soit par le droit de conquête légitime par possession paisible. Et la politique en aura dit assez sur l'épineuse et dangereuse question de l'origine du pouvoir.

2.2.Noblesse de la providence , véritable dirigisme divin :

Une conception auguste et réconfortante inspire Bossuet, c'est celle du gouvernement de la « providence ». Il n'y a point de hasard dans la marche des choses humaines ; la fortune – cette divinité aveugle de Machiavel- « n'est qu'un mot, qui n'a

aucun ses ». La providence gouverne les hommes et les états, non pas d'une façon vague et générale, mais très particulièrement véritable « dirigisme divin ».

C'est la voie de Dieu lui même, le dauphin va écouter en lisant le célèbre ouvrage de Bossuet : « La Politique », principe celle-ci est tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte.

Les textes sacrés, écrivait en 1875 un pieux commentateur, se présentent sous la plume de Bossuet « avec tant d'ordre, ils se suivent dans la trame du discours avec une si merveilleuse connexion qu'ils semblent être faits pour se servir mutuellement de support et d'appui. C'est là l'originalité de l'ouvrage ».

L'art, dont Bossuet avec sa pensée toute judéo-chrétienne, manie les écritures, est surprenant.

Et sous les couleurs d'Israël et de Juda, l'histoire tourmentée de la France, ces convulsions, auxquelles l'ordre Louis Quatorzième a mis un terme définitif, ne cessent pas d'être présentes aux yeux de l'illustre percepteur. Les bienfaits que le peuple juif avaient du à Josué, David ou Salomon étaient-ils plus grands que ceux dont la France était redevable à Louis XIV, envers le cœur de Bossuet vibre d'admiration.

2.3.Les princes sont les détenteurs de la seconde majesté et les députés de la providence

Quels sont les caractères de la Monarchie ?

La monarchie est sacrée. Les princes agissent comme les ministres de Dieu et ses lieutenants sur la terre. Atteinte sur eux est un sacrilège : leur personne est sacrée parce

que leur charge l'est. « le titre de Christ est donné aux rois et on les voit appelés les christs ou les oints du Seigneur ».

Oints : qui ont reçu l'onction sacrée.

Mais, même « sans l'application extérieure de cette onction, ils sont sacrés par leur charge, comme étant les représentants de la majesté divine, députés de la providence à l'exécution de ses desseins ». Ils détiennent la « seconde majesté », qui n'est qu'un écoulement de la première, celle de Dieu. C'est pourquoi il y a à leur obéir, obligation de conscience. Il faut obéir même aux princes « fâcheux et injustes », même aux princes païens : ainsi que faisaient les premiers chrétiens, voyant dans les empereurs romains « le choix et le jugement de Dieu qui leur a donné le commandement sur tous les peuples. Il semble que Bossuet renforce l'obéissance (sans condition) au prince de tout le prestige aveuglant du droit divin.

Grand évêque Gallican ?

Oui, le pouvoir établi vient toujours de Dieu, à Déo, mais l'église n'avait jamais enseigné la transmission directe du pouvoir à la personne d'un Roi, objet direct de la désignation divine. A déo, de Dieu, mais par l'intermédiaire du peuple, per populum, avait précisé saint Thomas d'aquin, et c'était là la doctrine traditionnelle de l'église. Le droit divin qui écartait la nécessité de l'intermédiaire du peuple était une doctrine monarchique et Gallicane.

« La Politique » ne pouvait être un exposé de subtilités théologico-politiques.

Ce que l'on peut affirmer, c'est que l'auteur, si inattaquable sur la question de l'origine du pouvoir, l'est moins sur la question de sa « transmission ». Il faut le

reconnaître, écrit avec mesure G. Lacour-Gayet : Bossuet, placé entre la doctrine traditionnelle de l'église, qui reconnaît le droit populaire, et la doctrine gallicane, dominante alors chez nous, qui faisait découler directement de Dieu, sans intermédiaire, les pouvoir des rois… n'a pas tranché avec la précision et la rigueur ordinaire de son génie, la question de la transmission du pouvoir ».

2.4.La puissance co-active n'appartient qu'au prince

La monarchie est absolue. Bossuet entend le mot comme Roblès. Les titres de ses « propositions » le montrent assez. Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne. « Sans cette autorité absolue, ils ne peut ni faire le bien, ni réprimer le mal ; il faut que sa puissance soit telle que personne ne puisse espérer de lui échapper »[1].

Quand le prince a jugé, il n'y a point d'autre jugement : « Le prince ne peut redresser lui-même, quand il connaît qu'il a mal fait, mais contre son autorité, il ne peut y avoir de remède que dans son autorité ». Il n'y a point de force coactive contre le prince.

« On appelle force coactive une puissance pour contraindre et exécuter ce qui est ordonné légitimement. Au prince seul appartient le commandement légitime ; à lui seul appartient aussi la force coactive…

Il n'y a dans un état que le prince qui soit armé ; autrement tout est en confusion, et l'Etat retombe en Anarchie.

[1] Les Chevalliers, p62

Qui se fait un prince souverain lui met en main tout ensemble et l'autorité souveraine de juger et toutes les forces de l'Etat …

Mettre la force hors de là, c'est diviser l'Etat ; c'est ruiner la paix politique ; c'est faire deux maîtres, contre cet oracle de l'évangile : nul ne peut servir deux maîtres.

Et, si l'on peut dire, comme le dit Bossuet, que « les Rois ne sont pas pour cela affranchis des lois », ce n'est que dans le sens très restreint et assez platonique que voici : ils sont soumis comme les autres à « l'équité » des lois, à leur contenu de justice et de droit naturel, parce qu'ils doivent être justes et donner au peuple « l'exemple de garder la justice », mais ils ne sont pas soumis aux « peines » des lois : « ou comme parle la théologie, ils sont soumis aux lois non quant à la puissance coactive, mais quant à la puissance directive ». Car l'autorité royale doit être invincible, rempart, que rien ne peut forcer, du repos public.

« S'il n y a dans un Etat quelque autorité capable d'arrêter le cours de la puissance publique, et de l'embarrasser dans son exercice, personne n'est en sûreté »[1].

Que de chances d'abus, d'excès, d'arbitraire réelle le terme absolue !

Non pas ! dit Bossuet, s'élevant contre ceux qui, pour rendre ce terme « odieux et insupportable », affectent de confondre gouvernement absolu et gouvernement arbitraire.

[1] Bossuet, p63, les grandes œuvres politiques

2.5.La crainte de Dieu est le seul contre-poids de l'absolutisme (la majesté royale c'est l'image de Dieu dans les rois)

L'absolutisme a un contrepoids, le seul « vrai contrepoids de la puissance » : c'est la crainte de Dieu. « Le prince le craint d'autant plus qu'il ne doit craindre que lui ».

Les rois tiennent la place de Dieu, père du genre humain. « On a fait les rois sur le modèle des pères. Le nom de Roi est un nom de père ». Louis XIV écrivait : « Si le nom de Maître nous appartient par le droit de notre naissance, le nom de père doit être le plus doux objet de notre ambition ». Le père est bon. La bonté est aussi le caractère le plus naturel des rois. Comme le père, qui vit pour ses enfants, le roi « n'est pas né pour lui même, mais pour le public ». C'est le mauvais prince, le « tyran », qui ne songe qu'à lui même et non au troupeau (« Aristote l'a dit, mais le Saint-Esprit l'a prononcé avec plus de force »).

[Considérez le prince dans son cabinet. De là partent les ordres qui font aller de concert les magistrats et les capitaines, les citoyens et les soldats, les princes et les armées par mer et par terre. C'est l'image de Dieu qui assis dans son trône au plus haut des cieux, fait aller toute la nature… Enfin ramassez ensemble les choses si grandes et si augustes que nous avons dites sur l'autorité royale. Voyez un peuple immense réuni en une seule personne, voyez cette puissance ….Cette sacrée, paternelle et absolue ; voyez la raison secrète qui gouverne tout le corps de l'Etat, renfermée dans une seule tête : vous voyez l'image de Dieu dans les rois, et vous avez l'idée de la majesté royale][1]

[1] ibid, p66

Mais à ces rois chargés de tant de puissance, auréolés de tant de majesté, l'évêque du christ se hâte de rappeler leur condition humaine et le compte écrasant qu'ils devront rendre au tout puissant.

[Je l'ai dit : « Vous êtes des Dieux, c'est à dire vous avez dans votre autorité, vous portez sur votre front un caractère divin… Mais ô Dieux de chair et de sang, Ô Dieu de boue et de poussière ! Vous mourrez comme des hommes … La grandeur sépare les hommes pour un peu de temps ;

Une chute commune à la fin les égale tous. Ô Rois ! Exercez donc hardiment votre puissance, car elle est divine, et salutaire au genre humain ; mais exercez la avec humilité. Elle vous est appliquée par le dehors.

Au fonds elle vous laisse faibles ; elle vous laisse mortels, elle vous laisse pécheurs, et vous charge devant Dieu d'un plus grand compte[1].

Nobles, solennelles draperies oratoires, bien dignes de l'absolutisme. Louis quatorzième parvenu à son plein épanouissement, à son point de perfection !

Mais dangereux point de perfection ! Les poètes ont dit la faiblesse des apogées. Tout ce qui vient à maturité, tout ce qui se réalise, bientôt pourrit (avec les années 1680 va commencer l'assaut systématique des penseurs contre l'absolutisme).

[1] ibid, p66

L'ASSAUT CONTRE L'ABSOLUTISME : (« L'ESSAI » DE JOHN LOCKE SUR LE GOUVERNEMENT CIVIL 1690)

3.1.La doctrine du droit naturel réglé par la raison démolit le droit divin :

La majorité des Français pensaient comme Bossuet, tout d'un coups les Français pensent comme Voltaire : c'est une révolution »

Paul Hasard, la crise de la conscience européenne.

« Jamais il ne fut peut être un esprit plus sage… que Monsieur Locke » Voltaire.

Le titre exact du livre est le suivant : « Second traité du gouvernement civil, essai concernant la véritable origine, l'étendue, et la fin du gouvernement civil ».

Quel est le propos de Locke : que veut Locke ? Quelle est sa soif ? C'est à dire son désir profond, son élan affectif, dont les idées ne sont que la traduction intellectuelle.

La soif de Locke c'est l'anti-absolutisme, le désir violent de l'autorité contenue, limitée par le consentement du peuple, par le droit naturel, afin d'éliminer le risque de despotisme, d'arbitraire, quitte à ouvrir une brèche à l'anarchie.

Cette soif anti-absolutiste entraîne la volonté intellectuelle de démolir une fois pour toute la doctrine du droit divin : perfide chef d'œuvre d'une certaine théologie à la fois catholique et anglicane, qui couvre du manteau divin les pires excès de l'autorité, en taxant de crime de lèse-majesté divine toute révolte des sujets ! Quoi ! Les sujets

devaient tout s'offrir patiemment, sous prétexte que les souverains tirent de Dieu immédiatement leur autorité, et que Dieu seul a droit de leur demander raison de leur conduite ! Cette doctrine du droit divin était un vrai poison de la politique, il était urgent de lui trouver un auditoire, un contre poison.

Suivant la mode intellectuelle du temps Locke part de l'état de nature et du contrat originel qui a donné naissance à la société politique, au gouvernement civil.

C'est l'existence des droits naturels de l'individu dans l'état de nature qui va protéger du pouvoir cet individu dans l'état de société.

Comment cela ? L'état de nature de Locke est réglé par la raison.

L'état de nature est un état de parfaite liberté, et aussi un état d'égalité. Car la raison naturelle « enseigne à tous les hommes, s'ils veulent bien la consulter, qu'étant tous égaux et indépendants nul ne doit nuire à un autre, par rapport à sa vie, à sa santé, à sa liberté, à son bien ».

Chacun dans l'état de nature est juge de sa propre cause, chacun, égal de l'autre, est en quelque sorte roi, il peut être tenté d'observer peu exactement l'équité, d'être partial à son profit, par intérêt, amour-propre, faiblesse, il peut être tenté de pouvoir par passion et vengeance, autant de graves menaces pour le maintien de la liberté et de l'égalité naturelle : en somme il masque des lois établies, approuvées d'un commun accord consentement des juges reconnus, enfin un pouvoir de contrainte capable d'assurer l'exécution des jugements rendus. Or tout cela se trouve dans l'état de société, et précisément caractérise les hommes, écrit finement P.Hazard, étaient naturellement libres, mais, pour affirmer cette liberté, ils étaient juges et parties, et pour la défense à

qui en appeler ? les hommes étaient naturellement égaux, mais, pour maintenir cette égalité contre les usurpations possibles, quel recours avaient-ils ? Ils seraient tombés dans un perpétuel état de guerre, s'ils n'avaient délégué leurs pouvoirs à un gouvernement capable de sauvegarder la liberté et l'égalité primitives, ils ne formaient pas une horde, mais ils seraient devenus une horde s'il n y avaient pris garde[1].

3.2.Le consentement d'hommes libres est le commencement du gouvernement légitime

Ce changement d'état n'a pu s'opérer que par consentement. Seul ce consentement a pu fonder le corps politique : (Doctrine de Locke)

Les hommes étant tous égaux naturellement libres égaux et indépendants, nul ne peut être tiré de cet état, et être soumis au pouvoir politique d'autrui, sans son propre consentement, par lequel il put convenir, avec d'autres hommes de se joindre et s'unir en société pour leur conservation, pour leur sûreté mutuelle, pour la tranquillité de leur vie, pour jouir paisiblement de ce qui leur appartient en propre, et être mieux à l'abri des insultes de ceux qui voudraient leur nuire et leur faire du mal[2].

Au nombre des droits qui appartiennent aux hommes dans cet état de nature, Locke place avec insistance la propriété privée. Sans doute Dieu a donné la terre aux hommes en commun, mais la raison, qu'il a également donnée, veut qu'ils fassent de la terre l'usage le plus avantageux.

[1] John Locke , Le Chevalier, p74
[2] ibid p74

Cet avantage exige une certaine appropriation de la terre, fondée par le travail de l'homme et limitée par sa capacité de consommation. Justification naturelle de la propriété antérieure à toute convention sociale. L'apparition de l'or et de l'argent changera tout cela, en permettant l'accumulation capitaliste.

Locke insiste, se répète : « Tellement que ce qui a donné naissance à une société politique et qui l'a établie, n'est autre chose que le consentement d'un certain nombre d'hommes « libres » capables d'être représentés par le plus grand nombre d'eux ; et c'est cela et cela seul qui peut avoir donné commencement dans le monde à un « gouvernement légitime ».

Le consentement, cela seul, le consentement et non la conquête :

Plusieurs ont pris la force des armes pour le consentement du peuple, et ont considéré les « conquêtes », comme la source et l'origine des gouvernements.

Mais, les « conquêtes » sont aussi éloignées d'être l'origine et le fondement des Etats que la démolition d'une maison est éloigné d'être la vraie cause d'une construction d'une autre à la même place. A la vérité, la destruction de la forme d'un Etat prépare souvent la voie ; mais il est toujours certain que, sans le consentement du peuple », on ne peut jamais ériger aucune nouvelle forme de gouvernement[1].

De là suit que le gouvernement « absolu » ne saurait être légitime, ne saurait être considéré comme un gouvernement civil, car le consentement des hommes au gouvernement absolu est inconcevable. Comment imaginer qu'on veuille se mettre dans une situation plus mauvaise que n'était l'état de nature, et qu'on puisse convenir que :

[1] ibid p74

Tous, hors un seul, seront soumis exactement et rigoureusement aux lois, et que ce seul privilégié retiendrait toute la liberté de l'Etat de nature augmentée et accrue par le pouvoir, et devenue silencieuse par l'impunité ? ce serait assurément à s'imaginer que les hommes sont assez fous pour prendre grand soin de remédier aux maux que pourraient leur faire des fouines ou des renards, et pour être bien aises, et croire même qu'il serait fort doux pour eux d'être dévorés par des lions.[1]

3.3.Dans la société héritière des hommes libres , le législatif est le suprême pouvoir

Ainsi la société héritière des hommes libres de l'état de nature, possède aussi à son tour deux pouvoirs essentiels. L'un est législatif qui règle comment les forces d'un état doivent être employées pour la conservation de la société et de ses membres. L'autre est l'exécutif, qui assure l'exécution des lois au dedans. Pour le dehors, traités, paix et guerre, agit un troisième pouvoir, lié d'ailleurs normalement à l'exécutif, et que Locke appelle confédératif.

Le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, dans toutes les monarchies modérées et dans tous les gouvernements bien réglés, doivent être en différentes mains. Ces deux pouvoirs distincts ne sont pas égaux entre eux. Car le premier est fondamental loi positive de tous les états, c'est celle qui établi le pouvoir législatif lequel, aussi bien que les lois fondamentales de la nature, doit tendre à conserver la société.

Le législatif est donc le pouvoir suprême, il est « sacré », il ne peut être ravi à ceux à qui il a été une fois remis.

[1] ibid, p74

Il est « l'âme » du corps politique, dont tous les membres de l'état tirent tous ce qui est nécessaire, pour leur conservation, leur union, leur bonheur. Inévitable suprématie du pouvoir, qui fait la loi, et à qui, par la force des choses revient le dernier mot.

Le pouvoir exécutif est donc subordonné. Le bien de la société demande qu'on laisse quantité de choses à la discrétion de celui qui a le pouvoir exécutif, car le législateur ne peut tout prévoir ni pourvoir à tout. A la discrétion … qu'est cela sinon la prérogative royale.

Locke va-t-il reconstituer au profit du parlement, législatif suprême, sacré, cette puissance souveraine, sans limites humaines, freinée seulement par la crainte de Dieu, que les absolutistes attribuaient au monarque, sacré lui aussi ? L'absolutisme n'aurait fait alors que changer de mains, le droit divin de dépositaire et la couronne de tête.

Il n'en est pas ainsi : les droits naturels des hommes selon Locke subsistent à la suite du consentement à la société pour limiter le pouvoir social et fonder la liberté.

3.4.Le pouvoir législatif et le pouvoir discrétionnaire ne sont que les dépôts du peuple :

Locke ne le répétera jamais assez : les hommes sont sortis de l'état de nature pour être mieux, c'est pour être plus surs de mieux conserver leurs personnes, leur liberté, leur propriété mal garanties dans l'état de nature.

Donc le pouvoir de la société incarné au premier chef par le législatif, ne peut jamais être supposé devoir s'étendre plus loin que le bien public ne le demande. Il ne

peut être « absolument arbitraire » sur la vie et les biens du peuple. Qui d'ailleurs aurait pu transférer au législatif, qui n'est que l'héritier du pouvoir initial de chaque membre de la société, un pouvoir arbitraire quant à la vie et quant à la propriété ?

Le législatif n'ayant pour fin que la conservation, « il ne saurait jamais avoir droit de détruire, de rendre esclave, ou d'appauvrir à dessein aucun sujet ; les obligations des lois de la nature ne cessent point dans la société, elles y deviennent même plus fortes en plusieurs cas »[1].

Le même raisonnement vaut à fortiori, pour exécutif et sa prérogative, c'est à dire la marge de pouvoir discrétionnaire qui doit lui être laissée.

Le pouvoir est un dépôt (trust) confié aux gouvernants, au profit du peuple.

Le peuple garde toujours une souveraineté potentielle, en réserve ; c'est lui et non le législatif qui détient le vrai pouvoir souverain.

3.5.Le consentement n'est ni un contrat de soumission, ni la paix des cimetières :

Il y a de sa part dépôt et non contrat de soumission. Mais, tant que les conditions du dépôt ou du trust sont respectées, le peuple abandonne au législatif, l'exercice de son pouvoir souverain.

Et le peuple à titre de déposant, doit juger et le législatif et l'exécutif si l'un deux fait mauvais usage de son pouvoir.

[1] ibid p77

C’est la justification du droit d’insurrection que Locke qualifie de droit d’en appeler au ciel : « le peuple en vertu d’une loi qui précède toutes les lois positives des hommes et qui est prédominante … s’est réservé un droit qui appartient généralement à tous les hommes lorsqu’il n’y a point d’appel sur la terre, savoir : le droit d’examiner s’il a juste sujet d’en appeler au ciel ».

D’abord, l’inertie naturelle d’un peuple ne le porte à s’insurger qu’à la dernière extrémité. Ensuite le fardeau de l’absolutisme devient trop insupportable, il n’est plus de théorie à l’obéissance, si théologiquement insidieuse qu’elle puisse être.

« Qu’on élève les rois autant que l’on voudra ; qu’on leur donne tous les titres magnifiques et pompeux, qu’on a coutume de leur donner ; qu’on dise mille belles choses de leurs personnes sacrées ; qu’on parle d’eux comme hommes divins, descendus du ciel et dépendant de Dieu seul : un peuple généralement mal traité » contre tout droit n’a garde de laisser passer une occasion dans laquelle il peut se délivrer de ses misères, et secouer le pesant joug qu’on lui a imposé avec tant d’injustice »[1].

Enfin et surtout l’ordre, l’ordre extérieur n’est pas tout : on ne saurait le payer n’importe quel prix, ni sous prétexte de paix, se résigner à la paix des cimetières.

« Si les personnes sages et vertueuses lâchaient et accordaient tranquillement toute chose pour l’amour de la paix à ceux qui voudraient leur faire violence, hélas ! Quelle sorte de paix il y aurait dans le monde ! Quelle sorte de paix serait celle-là, qui consisterait uniquement dans la violence et dans la rapine, et qu’il ne serait à propos de maintenir que pour l’avantage des voleurs et de ceux qui se plaisent à opprimer !

[1] ibid, p78

Cette paix, qu'il y aurait entre les grands et les petits, entre les puissants et les faibles, serait semblable à celle qu'on prétendrait y avoir entre les loups et les agneaux, lorsque les se laisseraient déchirer et dévorer paisiblement par les loups »[1].

Les écrits de John Locke ont été la source philosophique, politique, où conflits français et américains devaient puiser pendant tout le cours du 18ème siècle. Ils avaient les bases de la démocratie libérale, d'essence individualistes dans les déclarations de droit naturels, inaliénables et imprescriptibles des colonies américaines, insurgées, puis de la France révolutionnaire, constitueraient la grande charte. Donc le 18ème siècle français en subirait l'ineffaçable empreinte, épuiserait en grande partie son goût de la table rase, son horreur des préjugés et des arguments d'autorité.

Cependant que dans ses écrits de tolérance, Locke, chrétien fervent, mais chrétien latitudinaire, annonçait la laïcisation de l'état moderne : « tout le pouvoir du gouvernement civil n'a rapport qu'aux intérêts civils, se borne aux choses de ce monde, et n'a rien à voir avec le monde à venir »[2]

Locke, cet homme dont l'esprit clair, profond ingénieux et puissant, avait su apporter à un monde excédé de droit divin, de théologie et de systèmes métaphysiques, la pâture intellectuelle dont ce monde avait besoin.

[1] ibid, p78
[2] ibid, p79

Montesquieu :

4.1.La règle de l’empeachment comme conservation de la noblesse Anglaise : « L’esprit des Lois »

«Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». **«**La liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir.**»** [Montesquieu] –Extrait de *l’esprit des lois.* Livre XI: des lois qui forment la liberté politique dans son rapport avec la constitution.

Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil.

Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger, et l'autre simplement la puissance exécutrice de l'État.

La liberté politique dans un citoyen est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté ; et pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen.

Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutrice, il n'y a point de liberté ; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement.

Le séjour en Angleterre de Baron de Montesquieu et sa fonction de président du parlement de Bordeaux lui feront énoncer que les lois sont en rapport direct avec les conditions de vie d'une société donnée. Et il annonce, que la « noblesse anglaise » pouvoir intermédiaire et législatif, par droit d'hérédité et dont le but primordial est la conservation et la transmission de ses prérogatives à ses enfants, exerce son acte de pouvoir par la règle anglaise de « l'empeachment ». Ces Lords ont la « faculté d'empêcher » c'est à dire de rendre nul ce qu'un autre a statué. Cet autre qui est le corps représentatif du peuple. Sans cette forme « d'agir », ces nobles verraient leurs prérogatives révoquées.

5-Rousseau : LE POUVOIR ISSU « DU CONTRAT SOCIAL »

5-1-la suprême direction de la volonté générale :

Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout.

A l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif composé d'autant de membres que

l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son *moi* commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres prenait autrefois le nom de *Cité*[1], et prend maintenant celui de *République* ou de *corps politique*, lequel est appelé par ses membres *Etat* quand il est passif, *Souverain* quand il est actif, *Puissance* en le comparant à ses semblables.

Le vrai sens de ce mot s'est presque entièrement effacé chez les modernes; la plupart prennent une ville pour une cité et un bourgeois pour un citoyen. Ils ne savent pas que les maisons font la ville mais que les citoyens font la cité. Cette même erreur coûta cher autrefois aux Carthaginois. Je n'ai pas lu que le titre de *Cives* ait jamais été donné aux sujets d'aucun prince pas même anciennement aux Macédoniens, ni de nos jours aux Anglais, quoique plus près de la liberté que tous les autres. Les seuls Français prennent tout familièrement ce nom de *citoyens*, parce qu'ils n'en ont aucune véritable idée, comme on peut le voir dans leurs dictionnaires, sans quoi ils tomberaient en l'usurpant dans le crime de lèse-majesté : ce nom chez eux exprime une vertu et non pas un droit. Quand Bodin a voulu parler de nos citoyens et bourgeois, il a fait une lourde bévue en prenant les uns pour les autres. M. d'Alembert ne s'y est pas trompé, et a bien distingué dans son article *Genève* les quatre ordres d'hommes (même cinq en y comptant les simples étrangers) qui sont dans notre ville, et dont deux seulement composent la République. Nul autre auteur français, que je sache, n'a compris le vrai sens du mot *citoyen.*

[1] **http://hypo-ge -dip.etat.ge.ch / Athéna/rousseau/jjr _cont . html# 4**

5-2-« Le pacte social » synonyme d'Etat de puissance et de souveraineté :

Rousseau fait l'hypothèse suivante : les hommes sont dans une situation de conflit et, pour survivre, sont forcés de s'associer.

Pour vivre en société, il faut trouver une forme d'association où chacun est protégé par la société mais il faut également que l'individu se sente aussi libre qu'avant son entrée dans la société.

Le contrat social est un double contrat :

- chacun s'engage à faire partie de la société (aliénation volontaire ; engagement envers soi-même) ;

- chacun s'engage envers le tout formé par l'ensemble des associés (volonté générale) et
- chacun se place sous l'autorité de cette même volonté générale.

- Le Peuple est l'unité des individus associés par le pacte social. La volonté générale est la volonté du peuple.

-Ce que le pacte social fonde, c'est la République ou l'État : « [...] cet acte d'association [prend maintenant le nom] de République ou de corps politique, lequel est appelé par ses membres État quand il est passif, Souverain quand il est actif, Puissance en le comparant à ses semblables. » C'est le peuple qui est souverain ; le sujet (citoyen passif) se soumet aux lois qu'il a lui-même voulues.

En écrivant le contrat social en 1762, Rousseau s'adresse à une société en énonciateur intelligent issu du peuple. Il s'adresse aux hommes naturellement bons, mais que la société a dépravés et a rendu misérables, en leur faisant « montre » de la puissance de la raison qui les fait passer de leur état d'animal stupide et borné à un être intelligent, un homme.

Il érige une « noblesse » souveraine sans danger pour les gouvernés car elle tire la sève de sa puissance des citoyens du peuple en corps. Rousseau prône pour une souveraineté de tous, de la « volonté générale ». « Souveraineté aussi majestueuse et aussi exigeante que la souveraineté d'un seul, souveraineté abstraite substituée à celle concrète de Louis XIV usurpée sur celle de Dieu ! ».

« Souveraineté opposant à l'Etat c'est moi du monarque absolu, l'état c'est nous les gouvernés en corps ! ».

5.3. la divinité puissante c'est la sainteté du contrat social :

En fervent citoyen, il s'oppose au « droit divin naturel » à la religion de l'homme qu'est le christianisme. Car selon Rousseau, elle ne cultive pas la socialité des cœurs qui doivent s'attacher à l'état ». Et par là même, fait l'éloge du droit divin civil et positif, il la calque donc sur la religion de la « cité antique ».

Rousseau propose sa religion civile, religion du citoyen moderne. La divinité puissante c'est la sainteté du contrat social et des lois. Celui qui ne croit pas aux sentiments de la sociabilité est banni de l'Etat non comme impie mais comme insociable parce qu'il est incapable d'immoler au besoin sa vie à son devoir.

6.1.Voltaire : « La majestueuse reine des facultés : la raison »

Voltaire fait l'éloge historique de la raison :

Le patricien des patriciens des belles lettres du XVIII^{ème} siècle, en énonçant l'éloge historique de la raison, implique un « je énonciateur fort imprégné d'un vécu où la classe dominante ne doit pas compromettre la puissance divine si supérieure à la puissance profane. L'infini ne devant pas être substitué au fini.

L'ultime moyen pour accéder à la cime de la justice sociale est le dédain du luxe, source de vanité est de suivre les lumières de la majestueuse reine des facultés, la raison qui ne peut engendrer que sa princesse fille la vérité. En agissant ainsi par ses actes de paroles, il encre ses énoncés dans un siècle, dit siècle des lumières où la raison, le savoir, la philosophie sont fortement ancrés.

7.1.De- siéyès Le triomphe de la liberté et de l'égalité comme critères de la souveraineté de la Nation

Qu'est-ce que le Tiers Etat ? - Tout. - Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? - Rien. - Que demande-t-il? - A être quelque chose.
[En 1789, Sieyès publia une courte brochure commençant par ces trois questions. Dans le « Le tiers- état » De- Sieyès dénonce l'ordre des privilégiés c'est à dire de la noblesse et réussit à leur porter un coup fatal à la fin du XVIIIe siècle. Car il réussit, en leur ôtant le pouvoir, de leurs mains d'étrangers débiles et en proclamant l'assemblée nationale constituante, à énoncer la souveraineté de la nation fondée sur le triomphe de la liberté et de l'égalité.

Ils veulent être libres et ne savent pas être justes.

[Discours de Sieyès à l'Assemblée constituante le 10 août 1789.]

J'ai vécu.

[Réponse de Sieyès, à qui on demandait ce qu'il avait fait à l'époque de la Terreur.]

La confiance doit venir d'en bas et le pouvoir d'en haut.

Les limites de la liberté individuelle ne sont placées qu'au point où elle commencerait à nuire à la liberté d'autrui. C'est à la Loi à reconnaître ces limites et à les marquer.

[Préliminaire de la Constitution Française]

Son *Essai sur les privilèges* a déjà enthousiasmé le « Parti patriote », ces bourgeois - mêlés de quelques nobles & clercs - élevés dans les Lumières, qui pensent révolu le temps des retouches au vieux système - toujours insuffisantes, toujours à contretemps. Qui veulent de réels changements.

Or, lorsque Louis XVI, acculé par la crise financière devenue impasse politique, convoque les États généraux en août 1788 - une première depuis 1614 -, ne leur donne-t-il pas raison ? Car réformateurs ou conservateurs, adeptes de la négociation ou de la manière forte, tous ses ministres ont échoué à imposer la solution que chacun connaît (faire payer l'impôt à la noblesse & au clergé) mais que les privilégiés refusent obstinément.

Nouveauté ? Non, répond Sieyès dans *Qu'est-ce que le Tiers état ?* Puisque les rois ou leurs ministres, à quelques rares moments près, n'ont jamais gouverné le pays, puisque l'« immense aristocratie (...) par ses membres atteint à tout & exerce partout ce qu'il y a d'essentiel dans toutes les parties de la chose publique. »

Aussi le retour de Necker au pouvoir à l'été 1788 ne règle-t-il rien aux yeux de l'abbé : tout populaire qu'il soit, il ne pourra pas davantage que ses prédécesseurs trancher la double question essentielle : les ordres privilégiés survivraient-ils sans le Tiers ? Certes non car « rien ne peut aller sans lui », agriculture, commerce ou industrie ; & le contraire ?... « Tout irait infiniment mieux sans les autres ».

Bien sûr, Sieyès approuve la concession obtenue du roi par le Parti patriote : le doublement du Tiers par rapport à 1614, autrement dit que ses députés soient en nombre égal à ceux des deux autres ordres. Il la juge cependant insuffisante puisque la représentation du Tiers devrait, selon lui, être proportionnelle à son poids dans la population - soit la quasi-totalité. D'autant, ajoute l'abbé, que le mode de scrutin aux États généraux n'est pas acquis : arracher le vote par tête, un homme une voix (alors que la coutume veut que chaque ordre délibère, arrête sa position & dispose ensuite d'une seule voix, ce qui assure noblesse & clergé d'une majorité automatique) est donc indispensable. Et si tel n'était pas le cas ? « Eh ! Tant mieux ! », Répond Sieyès, car alors le Tiers serait habilité à former seul une « Assemblée nationale »...

En attendant le royaume rentre en effervescence : partout on rédige des cahiers de doléances, on discute, on élit- le clergé récuse l'abbé, Sieyès sera député du Tiers... & puis on lit aussi : l'hiver 1788-1789 est un printemps pour les agitateurs d'idées & *Qu'est-ce que le Tiers état ?* Est l'incontestable *best-seller* de cette saison-là !

L'inégal accès aux fonctions ? - y écrit Sieyès - un « crime social envers le Tiers état » ; des tribunaux & des peines différents suivant sa naissance ? Une monstruosité ;

l'exemption fiscale ? Sans fondement, & Sieyès d'en appeler aux Romains & aux Gaulois ; l'Angleterre, un modèle ? Encore faudrait-il supprimer la Chambre des lords...

Mais *Qu'est-ce que le Tiers état ?* Ne se limite pas à la critique. C'est un projet pour une nation, « corps d'associés vivant sous une loi commune », dont le prince serait le « premier citoyen ». C'est, en germe, le Serment du jeu de paume, la nuit du 4 Août, la Déclaration des droits de l'homme & la fin du droit divin au profit d'une monarchie strictement parlementaire. Et l'abbé de conclure : « Si nous manquons de constitution, il faut en faire une ; la nation seule en a le droit. »

Ce dont Sieyès ne se privera pas, lui qui, député du Marais à la Convention, régicide surnommé par Robespierre « la taupe de la Révolution », au pouvoir après Thermidor & sous le Directoire, éphémère consul auprès d'un Bonaparte qu'il croit manipuler, a toujours une Constitution de rechange dans la poche - toutes si alambiquées qu'aucune ne sera expérimentée. *Sic transit gloria mundi,* a dû méditer l'abbé « déprétrisé » sous la Terreur ; n'empêche ! Son *Qu'est-ce que le Tiers état ?* Reste un de ces textes qui marquent définitivement l'histoire - parce qu'ils l'ont faite.

Socialisme et Nationalisme (« mon combat », de Mein Kampf :

Cet essai de divinisation d'un groupe humain par lui-même (François Perroux) .

8.1.Le triomphe d'une loi naturelle et sacrée : la communauté du sang

Adolf Hitler : Sa mission était de faire triompher contre toutes les lois fausses et artificielles une loi naturelle et sacrée, celle de la communauté du sang.

« La nation, invention des classes capitalistes, que de fois n'allais-je pas entendre ce mot; la patrie, instrument de la bourgeoisie pour l'exploitation de la classe ouvrière, l'autorité des lois, moyen d'opprimer le prolétariat, l'école, institution destinée à produire un matériel humain d'esclaves, et aussi de gardiens; la religion ; moyen d'affaiblir le peuple pour mieux l'exploiter ensuite ; la morale ; principe de sotte patience à l'usage des moutons; il n'y avait rien de pur qui ne fût traîné dans la boue »[1].

Quel est le secret de la fausse doctrine aux procédés terroristes ?

Hitler découvre l'indice décisif c'est « le chef de la social–démocratie » c'est « le juif ».

Juifs, comme Karl Marx ! Enfin Hitler connaissait le mauvais génie de son peuple, tout le mal venait du marxisme, doctrine d'un juif, forgée pour établir la domination des juifs sur tous les peuples.

Voilà dans quel dessin naissance rejetait le principe aristocratique seul conforme à la nature; dans quel dessin il opposait apparaît le nombre, le poids inerte de la masse au droit éternellement supérieur des forts, il niait la valeur de la personnalité humaine et l'importance éthique du sang. C'est pourquoi, je crois, agir selon l'esprit du tout puissant notre créateur, notre créateur car « En me défendant contre le juif, je combat pour défendre l'œuvre du seigneur ».

Hitler accuse trois grands périls : Marxisme – Judaïsme - Parlementarisme

[1] ibid, p267

Il avait les yeux définitivement ouverts sur les deux dangers, double face du même génie diabolique, qui menaçait l'existence même du peuple allemand ; marxisme-judaïsme. Vienne lui révèle un troisième péril; le parlementarisme dignité parlementaire. La démocratie parlementaire en soin et radicalement vicieuse.

La règle de la décision de la majorité tue toute notion de responsabilité.

Elle va contre « le principe aristocratique de la nature »

L'empereur abdique, en octobre 1918 la défaite de la révolution. Des « conseils de soldats » Soviets-Allemands. La république, qui sera dite de Weimar, l'armistice. (D'affreuses journées et de nuits suivirent.).

L 'empereur Guillaume II, était le premier empereur d'Allemagne qui avait tendu la main pour la réconciliation aux chefs du marxisme, sans se douter que les fourbes n'avaient point d'honneur.

Tandis qu'ils tenaient encore la main de l'empereur dans la leur, l'autre cherchait le poignard. Avec le juif il n'y a pas point à pactiser, mais seulement à décider : Tout ou rien.[1]

Hitler a été d'abord l'agent de la Reichswehr, force tutélaire de l'Allemagne, Mein Kampf, mon combat le confirme, son ascension a été aidée et subventionnée, par les barons, les grands industriels, tous les clans réactionnaires acharnés à préparer la ruine de la république détestée de Weimar, fille de la défaite socialisante, épaulée par toutes les internationales, mais jusqu'à quel moment Hitler était-il resté prisonnier ou

[1] ibid, p269

comme écrit Edmond Vermeil « le chargé d'affaires de la caste dirigeante bien décidé à mener les masses par son intermédiaire » c'est ce qu'on ne sait pas avec certitude .

Sa doctrine ou conception sur le plan anticapitaliste c'est à dire sociale le programme se prononçait pour la création et la protection d'une classe moyenne saine, pour des mesures hostiles aux grands magasins, pour la reforme agraire, l'expropriation gratuite du sol dans l'intérêt général et l'interdiction de toute spéculation immobilière pour la suppression de tous les revenus acquis sans travail l'étatisation des trusts.

Dans ses dernières sujétions nous reconnaissons les idées de Feder, l'économiste du parti ennemi, officiel de la haute finance : il distinguait le capital financier « préteur », capital « accapareur » juif, bien entendu, et le capital industriel « créateur » bienfaisant, purement Allemand ou « Arien ».

8.2.L'Arianisme c'est la suprématie de l'humanité

Mein Kampf est au point de vue de la doctrine de l'idéologie une nouvelle conception philosophique, d'une importance fondamentale, formulée comme une vraie religion, en dogmes précis destinés à devenir pour le peuple les lois de base de sa communauté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur[1].

Sa conception du monde, Hitler l'expose dans le chapitre 11, intitulé « le peuple et la race » (WOLK UND RASSE).

La nature tend à élever le niveau des êtres. Ce but ne peut être atteint par l'union d'individus de valeur différente, mais seulement par la victoire complète et définitive de

[1] p 272

ceux qui représentent la plus haute valeur. Le rôle du plus fort est de dominer et non point de se fondre avec le plus faible, en sacrifiant ainsi sa propre grandeur[1].

8.3.La race aryenne, est l'espèce supérieure de l'humanité.

Sa supériorité est incluse dans son être même. Elle est la dépositaire du développement de la civilisation humaine, le porte flambeau de cette civilisation.

Ecoutons l'éloge, véritables litanies, de l'aryen. L'aryen, prométhée de l'humanité dont le front lumineux lance l'étincelle du génie, le feu de connaissance illuminant la nuit et montrant à l'homme, le chemin à gravir pour devenir le maître des autres êtres.

L'Idéalisme de l'Aryen, c'est sa faculté du sacrifice pour ses semblables

L'aryen peuple de maîtres, qui, par la conquête des hommes de race inférieure, fit d'eux « le premier instrument technique » au service de la civilisation naissante.

L'aryen dont la grandeur n'est pas tant dans la richesse de ses dont intellectuels que dans son idéalisme, c'est à dire dans sa faculté hautement développée « de se sacrifier pour la communauté; pour ses semblables ».

Et voilà justement ou le juif offre avec l'aryen le plus saisissant contraste.

Le juif « n'a pas d'idéalisme » or aucune civilisation ne peut être créée sans idéalisme.

L'intelligence du juif ne lui servira jamais « à édifier, mais à détruire ». A détruire pour dominer, lisez les protocoles des sages de Sion[1] , révélations inespérées faites par les juifs eux- même sur leurs sombres dessins.

[1] p.272

Le véritable péché original de l'humanité c'est la violation de la loi première et sacrée, c'est la vérité idéaliste aryenne, la vision ou l'illumination raciste.

Hitler proclame cette loi de la nature plus ancienne que toute interprétation de l'histoire, qui veut que les espèces supérieures supplantent les espèces inférieures et qui a réservé à la race aryenne le rôle de civiliser le monde et de le dominer. Ainsi la question du sang est « la clef de l'histoire du monde », la « clef aussi de la civilisation humaine », et non pas l'interprétation matérialiste de l'histoire par l'antagonisme des classes qui n'est qu'une invention juive.

Et de ce point de vue, les églises chrétiennes ont porte gravement atteinte à l'œuvre de Dieu. Les églises protestante et catholique ont négligé le devoir fondamental, celui de veiller au salut de l'homme aryen.

En ne voyant dans le judaïsme qu'une religion, non une race indélébile, elles ont aidé à la profanation de l'œuvre divine.

Le maître du pouvoir, c'est la parti national socialiste

Dans cette perspective raciste, dans cette impérieuse et neuve conception du monde, le maître du pouvoir n'est-il pas le parti national socialiste.

8.4.La Mystique du führer : c'est de nationaliser ce que le marxisme à internationaliser

C'est un état « éthique, qui relève d'un absolu. C'est un état antilibéral, antiparlementaire, antipartis, état fondé sur le principe et la mystique du chef, du

[1] en réalité apocryphes

conducteur (Führer) et dont le moteur est un parti unique, intermédiaire entre les masses et le chef. C'est un état antimarxiste (tout en s'affirmant anti-bourgeois), antiégalitaire, acharné à « nationaliser » , à rendre agressivement « nationalistes », ces masses que le marxisme juif voulait dénationaliser, internationaliser.

Magie, prestige, idolâtre, sont réservés au WOLK, WOLSTUM : ce que le mot « peuple » traduit insuffisamment, car il faut entendre, de façon spécifiquement germanique : unité raciale reposant sur la communauté de sang. Voilà le « contenir » dont l'état n'est que le « contenant ».

8.5.La propagande et l'éducation :

La mission de l'état est double, à l'intérieur, conserver la race, si ce n'est la religion, à l'extérieur, conquérir l'espace nécessaire à la vie et à la domination naturelle de cette race.

Deux moyens à la propagande qui s'adresse aux masses et l'éducation qui vise les individus. La propagande est un moyen et un but. Si ce but est le combat de l'existence, « les armes les plus cruelles » deviennent les plus humaines car elles assurent « la dignité de la liberté ». la propagande s'adresse à « l'homme-foule » à « l'homme-masse » non pas à « l'homme-individu », elle touchera un grand nombre d'individus, plus devra être bas son niveau intellectuel. Ce qu'elle recherche, c'est l'efficacité, non la satisfaction d'une poignée d'esthètes ou d'érudit. Ses clés sont la « volonté et la force ».

Son contenu est unilatéral et sans diversité aucune.

L'état raciste entend agir en profondeur, forger et mettre à leur place « les personnalités » par l'éducation. Reconnaître l'inégalité des races c'est reconnaître la

valeur propre de l'individu, de la personnalité, et de l'inégalité des individus. A l'intérieur d'une communauté raciale, une tête n'est pas identique à une autre tête : « les éléments constitutifs appartiennent au même sang, mais ils offrent dans le détail milles différences subtiles ».

Dire qu'un homme en vaut un autre est un point de vue marxiste, juif. « ce n'est pas la masse qui crée ni la majorité qui organisme ou réfléchit, mais toujours et partout l'individu isolé ». l'individu supérieur. Il ne s'agit plus de se fonder sur l'idée de la majorité, mais sur celle de la personnalité. Il est donc nécessaire de favoriser dans la communauté, quant au commandement et à l'influence, les éléments reconnus supérieurs.

8.6.Le glaive spirituel et matériel :

Mission de l'état à l'extérieur ou buts de sa politique étrangère. Le glaive, spirituel et matériel, capable d'asséner des corps victorieux pour la conquête de l'espace nécessaire, est forgé par la politique intérieur. La politique étrangère a probablement pour tâche de « permettre au forgeron de travailler en sécurité et de recruter des compagnons d'armes ».

Il y a en France et en France uniquement, un accord secret et contre nature entre la finance juive internationale qui entend ruiner l'Allemagne, et le chauvinisme national français. Donc il faut commencer par la France enjuivée.

8.7.L'Argent comme Dieu céleste pour le sémite et pour Hitler un ignoble profit :

L'économie du diable ou Hitler et l'argent est un appel pour prendre le furher au sérieux. Le socialiste est celui qui ne reconnaît plus haut idéal que la noblesse de son peuple.

Dans Mein Kampf, Hitler condamne ces pratiques au terme desquelles l'ouvrier devient un simple instrument aux mains des gens qui ne poursuivent que d'ignobles profits.[1]

En 1932, Hitler a dit : toute pensée vraiment nationale est en somme sociale, c'est à dire que celui qui est prêt à se consacrer entièrement à son peuple, au point de ne connaître vraiment d'idéal plus haut que le bien être de ce peuple […] celui la est socialiste »[2].

Si le Nazisme était d'abord un communautarisme, Hitler se considérait comme un socialiste authentique qui voulait se débarrasser du Marxisme. Car pour lui sous couvert de vouloir libérer les ouvriers, « Le juif Karl Marx est en réalité un « Social Démocrate » préparant l'asservissement des hommes par le « Capital véritablement international et juif de la finance et de la bourse »[3].

Dans le vocabulaire de Hitler, « Juif » « International » et, « cosmopolite » sont des termes interchangeables : tous ramènent à l'argent ou y renvoient. Le but du juif, selon Hitler est de faire accroire aux hommes que l'économie représente le but ultime

[1] Adolf Hitler, Mein Kampf, Paris, Nel, 1979, p37
[2] Cité par Werner Sombart, le socialisme Allemand, Paris , Pardès, 1990, p66.
[3] Adolf Hitler, op. cité, p213.

de toute activité humaine. C'est le sémite qui a installé l'argent comme Dieu Céleste, transformant l'économie en Maîtresse et régulatrice de l'Etat. D'ailleurs l'argent pour le nazi est le juif, il est cosmopolite, détaché de toute identité ou de tout territoire. La loi de la bourse est la loi du juif ; c'est celle que dicte sa loi à la nation, ouvrant la porte au capital international, dissolvant la propriété personnelle au profit de la société par action. Hitler a donc deux ennemis : les juifs et l'économie. Le nihilisme allemand selon le terme de Léo Strauss, préfère les valeurs guerrières à celles de l'industrie et du commerce. IL glorifie le sens du sacrifice et fustige la culture de l'hédonisme.

« L'économie de Hitler prospéra sur la guerre et le pillage. Si le furher parvint à commander les hommes par la terreur, il ne réussit pas à commander à l'économie »[1].

8.7.1.Chef et commandement Napoléon-Hitler ou noblesse au rebut :

Du totalitarisme Nazi à l'autorité impériale Française

« Les ressemblances entre Napoléon et Hitler ne sont que trop craintes … [pourtant]… ON ressent presque le besoin de demander pardon à l'ombre de Napoléon d'avoir mentionné son nom et celui de l'autre dans une même phrase » (Pieter Geyl, Napoléon, for and against, 1947). Steven England dans sa comparaison entre Napoléon et Hitler (au rebut) part du principe que Hitler et Napoléon étaient tous deux des hommes profondément cyniques et opportunistes qu'ils manipulaient tous deux les gens apparemment sans une once de mauvaise conscience, qu'ils acceptaient très mal la critique et finirent par n'écouter personne d'autres qu'eux mêmes.

[1] Sur l'économie Nazie, lire Aralam Barkaï, Nazi Economics, New Haven, Yale University Press, 1990.

Pourtant ces deux dictateurs étaient très éloignés l'un de l'autre dans leur style de commandement.

Le Nazisme, c'était Hitler, il était l'Etat qui se privatisa entre ses mains. Le führer pouvait annuler politiques ou décisions du jour au lendemain.

On pouvait le voir aussi rien de plus ou de moins que le fonctionnaire des masses dont il est le chef.

L'homme et son régime formaient, comme l'ont dit Boehr et Richter, un régime de « révolution et de transgression permanentes ».

En revanche l'autorité impériale Française reposait sur l'empereur, le sénat et même sur le peuple qu'elle plébiscitait. Napoléon s'adonnait au travail dont le style était bureaucratique et servait son Etat.

SI Hitler était incapable de faire confiance à ses généraux, Napoléon, lui, fut un brillant général fidèle à ses hauts officiers.

Au bout du compte, Napoléon fit preuve d'un mélange de pouvoir et d'autorité, d'intimidation et de menace suscitant le respect et l'admiration. Pour ce qui est d'Hitler, il dirigea dans la terreur par le biais d'un petit comte (« confident de Sang »). Il fut tellement haï, qu'il fut près d'être abattu par un membre de son état-major. Quant à Napoléon, Tocqueville le formula ainsi « Napoléon était aussi grand qu'un homme sans vertu puisse l'être ».

ChapitreII

Mise en exergue du rapport de la temporalité et de la spiritualité du mot « Charaf » à travers le verset du « Trône » El Koursi » et les écrits spirituels de l'Emir Abdelkader.

Quant à la « culture orientale », nous avons privilégié « le Coran », par le verset du « trône » notamment et les Mawakifs de l'Emir Abdelkader ». Donc, ce chapitre est pour le lecteur une invitation en voyage « du temporel au spirituel et du spirituel au temporel »

2.1.1Le coran est il crée ou incréé ?

Les versets coraniques ont-il été crées ou ont ils existé de toute éternité ? C'est l'objet du célèbre débat qui mit aux prises, à la fin du IIe siècle et jusqu'au début du IVe siècle (VIII^{ème}-XIV^{ème} siècles) les partisans de la spéculation rationnelle (Mû'tazilites) et ceux de la spéculation dogmatique (Mûtakallimûn). Les premiers soutinrent que le coran était crée. Leurs adversaires, qui eurent finalement le dernier mot, soutenaient l'incréation de la parole divine (Coran). Pour eux, si la forme ou l'expression peut relever du temporel, le sens du message coranique est éternel, intemporel, absolu et c'est l'opinion du poète : [1]« Busiri » vers 115p 370.

[1]Cf. Albayhaqir,
Dalâ, il - n, Nubouwa – le caire 1389/1970, Ti, pp 322-324.
Vers 91 p 368.

Les faveurs dont Dieu a comblé le prophète : intercession en faveur des grands pêcheurs : possibilité pour les musulmans de prier n'importe où, la terre étant considérée comme une immense mosquée ; le don d'exprimer beaucoup d'idées en peu de mots précis, sa communauté est considérée comme la meilleure des communautés humaines ; lui même est le premier et le dernier des prophètes.

2.1.2.La Noblesse /Pouvoir à la lueur de la source de conceptualisation orientale musulmane :

Comment valider ces repères idéologiques ? la Ummah islamya est constituée essentiellement de Nobles, d'ulémas et le reste. Ceci implique t-il la dialectique commandement obéissance ?

Notre ambition, étant d'obtenir des résultats aussi efficients que possible, nous conduit à procéder à une expérimentation, c'est à dire à reproduire une situation de laboratoire.

Pour cela, nous avons privilégié le Coran «révélations » source de conceptualisation des musulmans.

2.1.3.Le verset du trône :

Guidés par Ibn Mendhour, nous avons opté pour le verset du « trône » « El Koursi ». Car comme nous l'avons souligné dans l'introduction, Ibn Mendhour a introduit le concept de noblesse dans le Coran en disait que le verset du trône est le plus noble des versets Coraniques.

Ibn Mendhour substitua le mot « trône » au mot « Noble ». Outre celui-ci certains commentateurs du Coran disent « Il y a dans le « Coran », dans la sourate de la « génisse », un verset Maître de tous les versets, c'est le verset du « trône ». et ils le considèrent, comme une protection divine contre les génies et les démons. Soulignons tout de suite, que la croyance en la démonologie n'est pas une spécificité de l'Islam, mais relève plutôt de la planétarité. N'empêche que les grands penseurs de l"Islam. Ibn Khaldoun et Avicenne nient leur existence et donnent à leur mention, dans le Coran, la valeur d'une abstraction et d'allégorie (Mutachâbihât) dont Dieu, seul, connaît ce à quoi elles correspondent.

Le Coran, les djinns (Al Jinn) Abou Bakr Hamza.

Cependant, pour revenir au but que nous nous sommes assigné, il importe de retenir, le Mot noble qui est superposé cette fois-ci au Mot «Maître » ainsi, selon les commentateurs du Coran, noble est synonyme de trône, de Koursi et de Maître. Pourquoi ? Que révèle ce verset ? Sans prétendre à une interprétation exhaustive du verset, ni en quête d'une explication tendancieuse, puisque le Coran, parole de Dieu (Kalâmu- L-Lâh) a toujours été authentifié par son inimitabilité et sa perfection, d'oû son interprétation qui relève du savoir divin. Ajoutons à cela qu'un hadith qui fait dire au prophète : « chaque verset a eu lui même, un sens ésotérique (Bâtin) et un sens exotérique et chaque verset a eu lui même ; de sept à soixante dix sens ». Donc, nous allons seulement essayer de proposer une lecture aussi congrue que possible avec les limites que nous nous sommes tracées. En nous basant, sur le questionnement des signes, qui font la texture de la parole cosmique.

La toile de fond qui constitue ce verset du « trône » semble être constituée par le rappel de l'unicité de Dieu.

Cette « wahdaniya » absolue de Dieu est la base et le fondement même de la théologie musulmane (tawhïd). A cet égard, le verset vise l'ancrage d'une foi dure comme le roc en la Shahâda (umcité de Dieu). Ce qui implique, l'exclusion et la négation de toute autre fausse divinité. Sa transcendance par rapport à sa création est annoncée clairement par ses attributs essentiels, son existence, son éternité, son incomparabilité (ni assouplissement, ni sommeil). Le prône de ce verset est qu'Allah est le seul maître de l'univers (les cieux et la terre). Son pouvoir et sa puissance se réclament donc non seulement du planétaire, puisqu'ils s'étendent sur l'ensemble des régions de la terre, mais aussi de l'universel. Ceci étant, le projet qu'énonce ce verset, vise l'instauration d'un « Cosmosystème » et non pas un « Etat- monde ». Ce qui signifie la souveraineté absolue sur tout l'univers qui n'appartient qu'à Dieu. La propriété divine ne concerne pas seulement le « Mondial » mais « L'universel ». « Le Coran, par le truchement de ce verset, réfute toute notion, considérant l'homme comme maître et possesseur de l'univers.

Etant le recteur de l'univers, Dieu a le pouvoir de contrarier, d'interdire, de guider, d'accepter l'intercession selon sa volonté et son bon plaisir. Sa connaissance et son savoir sont inaccessibles, il est le très savant et le très sage.

Nous ne savons que ce qu'il a bien voulu nous enseigner.

Lui seul connaît les mystères des cieux et de la terre.

En nous référant toujours à « Ibn Mendhour », son « trône » c'est à dire « sa noblesse » ou encore « sa puissance » et « son pouvoir »s'étendent sur les cieux et sur la terre. C'est lui qui tient en sa main la royauté. Il est le possesseur du royaume, et le possesseur de la Majesté. « Il n'a qu'à dire «sois » et la chose est ». Coran (III,47) ! C'est Dieu qui commande l'univers. Ce pouvoir qu'il concerne toutes les forces gravitant autour de l'ici -bas, ou bien de l'an delà échappent à la spéculation et au raisonnement et donc à la connaissance humaine.

Que celui qui désire en savoir davantage revienne à l'enseignant de la shari'â.

2.1.4.La lecture du concept de Noblesse à la lumière des versets coraniques lus et interprétés par l'Emir :

Les différentes lisibilités du concept de «Noblesse » en orient musulman, étant étroitement liées à la communication divine, nous avons prôné pour les écrits spirituels de l'Emir Abdelkader, afin de rendre compte des modalités secrètes, de la mise en rapport du «Créateur » et du « crée ».

Car Abdelkader, n'est pas seulement le cavalier intrépide qui tient en échec l'armée coloniale dans son entreprise de conquête d'Algérie. Mais est aussi, grâce à son soufisme nourri aux sources de l'ascétisme de l'islam, homme d'état d'une trempe exceptionnelle, redoutable négociateur et penseur musulman d'une rigueur étonnante.

Dans ses Mawaqifs, contemplations ou stations spirituelles, Abdelkader dit clairement, avoir reçu la communication d'Allah, sans son, ni lettre, ainsi selon une modalité spirituelle secrète, Abdelkader a reçu de Dieu, les versets, les ordres, les interdictions, et la science. Nous entendons par science, la découverte dans la tradition

immémoriale des significations nouvelles. La parole du prophète légitime cette attitude par un hadith rapporté par Ibn (Abbas) dans son Sahih, selon lequel le Coran a «un œil extérieur et un intérieur littéralement un dos zahr et un autre batn), une limite et un point d'ascension » ou par un autre hadith qui dit : « L'intelligence d'un homme n'est parfaite que lorsqu'il «découvre au Coran des significations multiples, ou encore par ce propos d'Ibn- Abbas, « Aucun oiseau n'agite ses ailes dans le ciel sans que nous trouvions cela inscrit dans le livre d"Allah ». et aussi cette demande que le prophète adressa à Allah en faveur d'Ibn Abbas : « rends le perspicace en matière de religion et enseigne lui la science de l'interprétation (T'awil) ». De même dans le Sahih, il est mentionné qu'on demande à Ali : l'ennoyé d"Allah vous a t-il Privilégiés, vous autres gens de la maison (Ahl El Beyt), par une science particulière qui n'aurait pas été accordée aux autres ? » Il répondit : « non-par celui qui fend le germe et crée tout être vivant ! à moins que tu ne veuilles parler d'une pénétration particulière des significations du livre d"Allah ».

Tout ce qu'écrit Abdelkader dans ses «Mawaqifs » est de cette nature, relevant d'un cœur illuminé et d'un regard (œil) intérieur ouvert (Basîra). Unique moyen d'accès à la science divine qui recouvre les choses possibles et les choses impossibles. Car pour les soufis, «le cœur de l'homme ressemble à une lanterne de verre dans laquelle se trouve sa conscience la plus secrète sous forme d'une lampe allumée par la lumière de l'esprit ».[1]

[1]Signes, symboles et mythes – Luc Benoîst « que sais –je » ? 1er Edition 1975 Mai 1989 5eme édition

a- Mawqif 1 : Modèle de la servitude à la seigneurie :

Ainsi dans le Mawqif 1, où le verset mis en cause est « Certes, il y a pour vous dans l'envoyé de Dieu un modèle excellent ». (Cor 33.21), cet homme d'état, ce chef de guerre devenu patriarche religieux appelle le gnostique d'en faire le point cardinal de son orientation (qiblatahu). Pourquoi ? quel est le secret de cette révélation ? Pourquoi l'Emir Abdelkader dit, que toutes les sciences de ce bas- Monde et de l'autre, sont contenues dans cette allusion subtile et brève ? Quel est le sens intelligible perçu, grâce à son (Basîri) regard intérieur dans les hauts lieux de la prophétie et de la faveur religieuse ?

En effet, cette certitude venue d'en haut, s'adresse à tous les musulmans, avec grâce et noblesse, leur enseignant de suivre le prophète. Car celui-ci, se comporte conformément (et d'une manière parfaitement excellente) aux rapports préexistants exigés par l'être suprême. Ces rapports impliquent la servitude de « notre père Mohamed »[1] à l'égard de la seigneurie divine, (Al fakr el-ilahi).

Le verset, perçu dans cette perspective, revêt une signification d'autorité de l'éternel sur les crées. D'où la nécessité de l'existence d'une loi sacrée (Shâriah) dont les décrets sont relatifs, et aux œuvres d'adoration et aux actes ordinaires de l'existence.

Cependant, le musulman qui doit imiter ce modèle si parfait, qu'est le prophète doit avoir incontestablement ce pouvoir de pénétration des sens Coraniques et de la perspicacité du savoir. Or le lieu de cette vérité profonde est pour les soufis, comme nous l'avons déjà souligné le regard intérieur (El basîra) qui n'est autre qu'un don providentiel divin. Car le savoir divin relève d'un miracle inimitable (I'jaz) et ressemble

à une mer immense, sans commencement ni fin. Et donc, prétendre en rendre compte, ressort de la volonté divine tel qu'il est dit dans le Mawqif 30 consacré à « l'identité suprême » et à « l'unicité de l'être ».

« Il me dit : « cela suffit. Tu me connais ! Cache-moi de ceux qui ne me connaissent pas. Car la seigneurie a un secret et, s'il était révélé, la seigneurie serait anéantie. Et la servitude a, elle aussi un secret ; et s'il était révélé, la servitude serait anéantie ; loue nous pour ce que nous t'avons enseigné à notre sujet : car tu ne peux nous connaître par un autre que nous. Rien ne conduit à nous, que nous même ! ».[2] Ce que nous venons d'éluder vise à l'ancrage d'une souveraineté absolue indissociable de la volonté et du savoir divins.

Toutefois, puisque l'être humain sur terre, est le «lieutenant de Dieu[3], Allah de sa propre volonté lui a accordé une partie de son mulk (pouvoir absolu), sa souveraineté n'est qu'une «sous souveraineté » déléguée par Dieu.

b-Mawqif (Situation)103 : Des théophanies, la lumière des cieux et de la terre [4]:

« Allah est la lumière des cieux et de la terre. Sa lumière est semblable à une niche dans laquelle se trouve une lampe. La lampe est dans un verre. Le verre est comme un astre resplendissant. Elle tire sa flamme d'un arbre béni, un olivier qui n'est ni d'orient ni d'occident.

---

[1]Expression de l'Emir Abdelkader
[2]Mawqif 30
[3]Coran, 2-30 et 24-55
[4]Des théophanies, la lumière des cieux et de la terre Coran 24-35

Peu s'en faut que son huile n'illumine sans même que la touche le feu. Lumière sur lumière ! Allah guide vers sa lumière qui il veut. Allah fait des symboles pour les hommes et Allah connaît toutes choses »

Dans le mawqif 103, le verset mis en cause est celui de la lumière des cieux et de la terre. Et comme dans tous ses écrits spirituels, Abdelkader n'écrit pas, ne rend pas compte des sens coraniques selon son désir ; mais selon des inspirations d'origines divines, faveur qu'Allah donne à qui il veut d'entre ses serviteurs. Quel est ce rapport de cause à effet entre la lumière et le privilège des cieux et de la terre mentionné dans ce verset ?

Selon l'enseignement reçu d'en haut par Abdelkader, la lumière (Al-Nûr) est un des noms d'Allah par lesquels sont manifestés les cieux et la terre ainsi que toutes les créatures.

Le shaykh El Akbar a dit à ce propos :

« N'eût été lui, n'eût été nous.

Ce qui est ne serait pas »

C'est à dire sans créateur, la créature ne serait pas existentiée (Khalqûn bila haqqin là yûjad)) et sans la créature Dieu ne serait pas manifesté (haqqun bila khalqin là yazhar). Parmi les créatures (mentionnées) dans ce verset, Allah mentionne les cieux, lieu symbolique des purs esprits (Ruhaniyyât) et la terre, celui des êtres dotés d'un corps. Toutes ces créatures illuminées par une lumière unique (Al-Nûr) sont les ombres des noms et des attributs divins projetées sur les prototypes immuablement fixés dans la science divine.

Cette illumination des créatures s'opère par la réalité Mohamedienne symbolisée par le « verre ». ce verre est si pur, qu'il possède par sa prédisposition parfaite, ce pouvoir de répandre la lumière existentielle relative (Al-Nûr al-Wujudi al Idâfi), symbolisée par la « lampe » sur toute la « niche », allusion faite à toutes les créatures. C'est là le sens de «comme un astre resplendissant ». la lumière existentielle relative tire sa flamme d'une source inépuisable bénie. Cette source symbolisée par l'arbre n'est ni orientale rattachée au lever du soleil, ni occidentale rattachée au couchant. Car c'est l'essence même qui ne peut être saisie par l'intellect, d'où l'impossibilité de lui assigner un statut. Cette essence inintelligible n'est associée à aucune chose.

Association au sens conceptuel, c'est à dire « sans même que la touche le feu » c'est une allusion aux formes manifestées auxquelles s'associe ce qui est symbolisé par l'huile, laquelle représente la réalité essentielle de la lampe. La lumière de la lampe n'apparaît que si elle est en contact avec le feu. A son tour le feu, n'éclaire pas et ne se manifeste pas sans la présence de quelque chose qui l'alimente, et cette chose elle-même ne se manifeste que si elle est en contact avec elle.

« Lumière sur lumière » : la lumière attribuée aux cieux et à la terre est identique à la lumière absolue que ne limitent ni les cieux ni la terre. « Allah guide par ses théophanies et ses instructions » qui il veut vers sa lumière. « Allah fait des symboles pour les hommes : dont le but est la mise en évidence de la réalité des choses. Alors qu'il a interdit aux hommes d'en faire en raison de leur ignorance : « Ne faites pas de symboles d'Allah » (Cor.16.14) Car le nom « d'Allah » est totalisateur.

2.1.5.Lecture du concept de noblesse à la lumière des Hadiths lus et interprétés par L'émir Abdelkader

Mawqif 253 : De la vision unitive à la vision séparative

Dans le Mawqif 253, Abdelkader partisan de la théologie (atomiste du Coran). Universaliste et fervent continuateur de la religion, nous fait part de l'intelligibilité véritable du « hadith » parole du prophète rapporté par le Salih de Muslim. Ce hadith, Abdelkader l'intitule comme suit : « De la vision unitive à la vision séparative » et ou le prophète, sur lui la grâce et la paix, dit : Il survient sur mon cœur des moments d'oppression. Je demande alors pardon à Allah et je reviens vers lui, repentant, plus de cent fois par jour ».

L'énonciateur de ce hadith est un prophète qui a reçu les «sommes des paroles » Jawami al –Kalim et toutes les fontaines de la sagesse lui ont été données. Aussi il n'est pas étonnant de voir dans la brièveté de ce hadith le synthèse des significations de la vision unitive et de la vision séparative.

En effet, le prophète, à certains moments de la vie sentait son impuissance à l'égard de la souveraineté divine (Rubûbiyya) et de la servitude absolue (Ubûdiya) qu'infère la divinité d'Allah. Or le nom d'Allah est totalisateur de tous ses noms, et de ce fait, est le degré de la « fonction de divinité » qui implique un (Ma'luh) sur lequel s'exercer. De cette contemplation distinctive, le prophète passe à un autre état d'âme celui de la contemplation unitive et cela grâce à une faveur divine. Par cette station spirituelle, il est confondu dans la présence de l'Ipséité divine totalisatrice en laquelle

s’anéantissent les noms et leurs effets, où le tout devient un, où le messager, le message et le destinataire ne sont plus qu’un.

Car le prophète en disant : « je reviens vers lui », (Huwa) c’est à dire vers l’essence, là où il n’y a ni adorateur ni adoré ni seigneur ni serviteur. Seulement le sens de son « Repentir » (Tawba, mot qui signifie aussi « retour ») trouve son fondement même dans la sagesse divine. Car Dieu n’ayant crée les hommes et les djinns que pour qu’ils l’adorent et le connaissent, le retour vers la vision séparative est impératif.

Sinon, il n’y aurait personne pour l’adorer.

Ibn qâni a rapporté que le prophète avait dit : « Monseigneur m"a envoyé avec une mission (risâla) et j"en ai été oppressé ».

L’oppression, mentionnée dans ce hadith, relève de cette vision séparative et distinctive, où sont perçus le seigneur et le serviteur. Ce qui implique des devoirs envers Dieu et envers les créatures.

Cette vision unitive, cette jonction (ittihad) a été accordée aussi à l’Emir Abdelkader qui l’affirme dans ces quelque vers en décrivant l’extase ressentie par le fidèle dans ces hauts lieux de la prophétie et de la ferveur religieuse.

« Je suis l’amour et l’aimé, l’amour tout entier

je suis l’amoureux et l’aimé, en secret et en public »

« l’aimé m’est apparu où il ne peut se voir.

Merveille ! par lui je le contemple là où je ne puis voire.

……

le créateur universel est connu seulement par la jonction en lui.

Des contraires sous tous les angles incompatibles.

……..

il me flatte et m'apaise d'une parole immédiate et vraie.

En vérité, je suis choisi ; je suis élu sans nul doute.

……

en vérité, notre faveur providentielle est sur toi :

parle du don qui vient de moi, fais le connaître, chante et fredonne, ne tiens nul compte de ceux qui te rejettent.

Sois dans la joie de l'union et remercie Allah.

Sois dans la jouissance et l'allégresse, dans les délices de nous avoir rejoint :

Nous t'avons ouvert ce que tu vois.

Vision sublime ! »

« Celui qui veut obtenir les trésors, écrit- il, qu'il brise les serrures et s'empare de ce qui se trouve « au –delà ». »

Cet amour de Dieu fort et serein traduit la timidité émue et l'humilité désarmante de tous ceux qui prétendent être « soufis » Abdelkader sous l'emprise de l'amour divin, quête la jonction avec l'aimé. Cette vision unitive, c'est à dire la possibilité de joindre des contraires les plus incompatibles et les plus impossibles, ici dans ces vers, la seigneurie et la servitude en une unitude ; est une faveur et un don providentiels. Et donc ne peut joindre Dieu, l'aimer et le connaître que celui, dont le regard intérieur est bel et bien ouvert (basîr).

Cette vision ésotérique du « Trône divin », de la « noblesse divine » infère une allusion subtile et une quête sublime, celle de l'entreprise de s'emparer et d'obtenir les richesses de « l'au-delà ». Puisque comme l'exprime un poète :

« Toute chose, en dehors d'Allah, n'est elle pas illusion ?».

Partie III

Dans cette partie nous essayerons d'étudier, dans le premier chapitre ,les influences de l'héritage grecque, sur les écrivains philosophes orientaux musulmans , théologiens, les asharites , tel, AL-BAQILLANI, les mutazillites (la raison spéculative) AL JUBBAI ,les philosophes purs ,AL FARABI, les philosophes de l'Espagne musulmane AVERROES ,et enfin , les mystiques intellectualistes, tel, Ibn SINA. Nous étudierons aussi, les points communs de la noblesse en tant que pouvoir, chez les mystiques et les existentialistes, IBN Al ARABI et KIERKEGAARD.

Le second chapitre, traitera de la crise des écrivains maghrébins contemporains et leur position problématique, entre le néo-platonisme et la néo-tradition.

Le troisième chapitre, se penchera sur la crise existentielle profonde, des écrivains occidentaux judéo-chrétiens, exprimée par Flaubert, les dadaïstes et les surréalistes.

Chapitre I

Dans leurs opinions cosmologiques, les philosophes de l'Islam médiéval ont largement effectué des emprunts à la philosophie grecque en général et, à un degré moindre, à la philosophie indienne. On retrouve donc chez les philosophes de l'Islam des éléments importants tirés des conceptions d'Aristote, de Platon et de Pythagore sur les "cieux".

La Noblesse chez Les Philosophes Théologiens :

1.1.Les Ash'arites :La spéculation dogmative : La puissance du Sultan n'est que métaphysique et par extension : C'est à dieu qu'échoit la prédestination.

1.1.1.Albaqillani :Les ressources de l'homme sont prédestinées par Dieu

Al Bâqillani estime que puisque Dieu est le seul à créer, il est seul à procurer les ressources. Le Coran conforte ceci en disant : « Dieu, qui vous a créé, puis vous a procuré des ressources, puis vous fera mourir, puis vous ressuscitera » (Coran, XXX-40.)

Al Bâqillani professe une doctrine économique très bizarre. Il estime en effet, que la cherté et la vileté des prix sont fixées par Dieu « Qui créé les besoins d'acheter et les motifs de monopoliser les marchandises. C'est lui qui façonne les hommes de manière à ce qu'ils aient besoin de prendre des nourritures, et sans ce besoin celles-ci leur seraient indifférentes »[1].

Soutenir la thèse que les raisons économiques, offre et demande, abondance ou rareté déterminent les prix serait affirmer qu'il y aurait un autre agent que Dieu.

Son explication est que Dieu aurait pu détruire les besoins en les hommes, et par là détruire la volonté de les satisfaire et donc les marchandises seraient en grande abondance, et bon marché, ou bien créer les besoins et les augmenter, et par là les biens de consommation seraient plus rares, et leurs prix augmenteraient. Lorsqu'on prétend que « le Sultan a causé la hausse des prix », c'est un sens métaphysique et par extension. En effet, « le Sultan quand il met le siège devant une citadelle ou une ville et coupe les vivres, les biens entre les mains des habitants de ces endroits investis

[1] Al Bâqillani : Al Tawhid, p330.

demanderaient de plus en plus rares, et par la les prix augmenteraient à cause de ce siège..

Et le « sultan n'a causé la hausse des prix » que dans un sens métaphysique et par extension, comme on dit que le sultan les a fait mourir de faim, on les a fait mourir par le siège, en fait il a accompli des actes à l'occasion desquels Dieu a causé leur mort ; donc on n'attribue le fait de faire mourir, au Sultan, que métaphysiquement »[1]. Concernant les ressources de chaque homme, Al Bâqillani professe une doctrine de prédestination divine.

1.1.2. L'Imamat selon Al Bâqillani :

L'absence d'un nombre exigible pour l'élection de l'imamat.

Selon Al Bâqillani, l'imamat s'établit par deux moyens : la désignation et le choix, autrement dit la disposition et l'élection.

La désignation est inadmissible. Le prophète n'a désigné personne pour être son successeur. S'il l'avait fait, on l'aurait su de science sûre.

Les obligations musulmanes importantes sont connues de tout le monde, la prière, le pèlerinage, etc.…

La question de l'imamat est tellement importante que, si le prophète avait désigné quelqu'un, une telle chose n'aurait échappée à la connaissance de personne. La communauté a rapporté que le prophète a nommé comme chef d'une campagne militaire Zayd ibn Haritah, Usamah Ibnou Zayd, Abdullah Ibnou Rawahah, Amr Ibnou

[1] El Tawhid p330.

Al-As, Abu musa el-Ashari, Amr Ibn Hazm, et d'autres chefs ou juges, de sorte que les chroniques l'ont rapporté. Désigner un successeur, comme le prétendent les shi'ites est beaucoup plus important que la nomination d'un chef militaire ou d'un juge ; et les motifs pour rapporter cette désignation sont autrement importants, puisqu'il en est ainsi, la tradition de cette désignation serait soigneusement transmise et ne pouvait pas rester cachée. Puisque la très grande majorité de la communauté musulmane depuis la mort du prophète jusqu'à maintenant a nié l'existence d'une telle désignation, cela est une preuve qu'elle est nulle et n'a jamais eu lieu[1].

On peut objecter en disant que s'il est vrai que c'est un hadith transmis par un seul garant. A quoi répond Al Bâqillani en disant que ce genre de Hadith n'est admissible que s'il remplit certaines conditions à savoir qu'il n'est pas en contradiction avec d'autres hadiths solidement établis, et que les garants sont irrécusables.

1.1.3. L'élite a le droit de nommer et de renommer un imam mais pas le droit de le faire déchoir :

Nous ne voyons personne qui affirme que le prophète a désigné Ali comme son successeur et qui ne récuse pas Abu bakr, Omar et Othman, n'insulte pas les compagnons du prophète, et ne prétend pas qu'ils ont apostasié. Pareilles choses suffisent pour récuser le témoignage d'un garant de ce hadith transmis par un seul[2].

La voie de la désignation étant écartée, il ne reste plus que l'autre voie, celle du choix.

[1] Al-tawhid, p165, Ed. Al Khudairi et Abu Ridah, le Caire, 1947.
[2] Al tawhid, p167-168, le Caire 1947.

Un homme ne peut pas devenir « imam » que par l'accord de l'élite musulmane à laquelle on fait confiance à ce sujet. Al Bâqillani et ses partisans estiment qu'un seul de cette élite peut établir l'imamat d'un homme si celui-ci remplit les conditions requises pour être imam[1].

Il n'exige pas que le choix soit fait par tous les membres de l'élite musulmane à une époque donnée, car Dieu a fait une obligation d'obéir à l'imam choisi, et il est très difficile, sinon impossible, que toute l'élite soit d'accord pour choisir un seul homme. Les premiers musulmans n'ont pas exigé pour confirmer le choix d'Abou Bakr, Omar et Othmane la présence de toute élite musulmane dans les différents pays d'Islam, ni même à Médine.

Il n'y a pas de nombre exigible pour la conclusion du contrat de Califat.

« Al Bâqillani et ses partisans Ash'arites soutiennent que le contrat peut-être valablement conclu par une seule personne, parce que Abbas a dit à Ali : Etends la main que je te prête Hommage ; et la nation dira : l'oncle du Messager de Dieu (sur qui Dieu étend sa bénédiction et son salut) a prêté hommage à son cousin, et il ne se trouvera pas deux personnes pour te faire opposition.

Ces docteurs ajoutent que le contrat conclu par une personne unique est valable parce qu'il doit être assimilé à un jugement et que le jugement rendu par un juge unique est exécutoire. Cette opinion des Ash'arites pose au surplus, comme condition à la validité de la conclusion effectuée par une personne unique, que cette personne soit un docteur de renom, et que la conclusion s'effectue en présence de témoins.

[1] Op. cité, p178.

La question du nombre fut un point de désaccord entre les juristes. Certains docteurs prétendent que la conclusion n'est valide qu'à la condition que, dans toutes les provinces, toutes les personnes ayant la capacité de conclure et de résoudre (Ahl Al Hal wa al agd) c'est-à-dire l'élite -y prennent part, de manière qu'il y ait expression générale de consentement, de reconnaissance unanime de l'autorité du Calife élu.

Cette doctrine doit être poussée, comme étant en opposition avec le précédent fourni par l'élection d'Abou Bakr ; élection faite par les personnes présentes lors de l'élection, sans que l'on attende pour la prestation de l'hommage, l'arrivée des personnes qui ne se trouvaient point là.

D'autres docteurs soutiennent que le nombre minimum de personnes suffisant pour rendre la conclusion valide est de cinq, les cinq opérant conjointement la conclusion du contrat de Califat ou bien l'une d'entre-elles concluant le contrat du consentement des quatre autres.

A l'appui de leur système, ils apportent comme preuve deux précédents :

-le premier est la façon dont on procéda pour prêter hommage à Abu Bakr : cinq personnes décidèrent à l'unanimité de lui prêter hommage, et le peuple les suivit… le second précédent consiste en ce que Omar constitua en conclave six personnes, afin que le contrat de Califat fût conclu au bénéfice de l'un des membres du conclave, du consentement des cinq autres.

C'est là la doctrine suivie par la généralité des jurisconsultes et des théologiens de Basrah. D'autres docteurs de l'école de Kufah, enseignent que trois personnes suffisent

pour opérer une conclusion valide, l'une des trois opérants la conclusion du consentement des deux autres.

Cette réunion des trois personnes serait comme la réunion d'un juge et de deux témoins, ou bien encore d'un walyy et de deux témoins, par la coopération desquels se contracte un mariage valide. Al Baqillani estime que la nation musulmane n'a pas le droit de faire déchoir un imam sans que celui-ci commette un acte pour lequel il mérite la déchéance, quoiqu'elle ait le droit de conclure le contrat pour le nommer « imam ». « Si l'on dit comment celui qui ne possède pas le droit et d'annuler possède-t-il le droit de conclure un contrat ?

On répondra que c'est un cas très répandu en droit musulman.

Par exemple, celui qui conclut le mariage de sa waliyah n'a pas le droit d'annuler le mariage, lui qui avait le droit de le conclure, de même, celui qui conclut le contrat de vente de ses marchandises, n'a pas le droit de l'annuler, lui qui avait le droit de le conclure ».[1]

Mais alors on peut se demander : qu'est-ce qu'il faut faire, selon notre auteur, si des groupes des ayants droits de conclure et de résoudre ont conclu le contrat avec différents imams dans différents pays, et tous sont qualifiés pour l'Imamat, et sans qu'il y ait un imam ni une disposition d'un imam ? Qui, parmi eux, aura plus de droit à l'Imamat ?

[1] Al Tawhid, p179.

Al Baqillani répond en disant que si pareille chose arrive, on examinera les différents contrats conclus, et on verra quel contrat fut conclu le premier, et alors on réservera l'Imamat à celui pour qui on a conclu le premier, et on dira aux autres : renoncez à vos contrats. S'ils n'acceptent pas, ils seront considérés comme rebelles, et seront combattus. Mais si chacun prétend que son contrat fut antérieur à ceux des autres, et qu'on ne sache pas exactement quel fut le premier contrat, alors on considérera tous les contrats conclus nuls et non avenus, et on procèdera de nouveau à l'élection d'un « imam », que ce soit l'un deux ou un autre en dehors d'eux. Ce cas est à assimiler au cas où différents « walis » d'une femme concluent des mariages différents pour cette femme : alors, il faut la donner au mari qui a conclu le premier le contrat de mariage ; s'il est difficile de savoir qui fut le premier à conclure le contrat, tous les contrats sont considérés nuls. S'il s'avère que tous les walis ont conclu les contrats de mariage en même temps, alors on considérera tous les contrats nuls.

Par analogie, on suit la même méthode en ce qui concerne le contrat de l'Imamat[1].

1.1.4. Conditions requises pour être « Imam » : la science et l'excellence de caractère.

Pour être Imam, il faut remplir selon Al Baqillani les conditions suivantes :

- Être un véritable Quraïchite (tribu de Mohamed).
- Posséder une science équivalente à celle requise pour être un juge musulman.

[1] Al Tawhid, p180, Le Caire, 1947

- Être versé dans la science de la guerre, habile dans l'organisation des armées, la défense des frontières, prompt à protéger la nation contre l'envahisseur, et à prendre une revanche éclatante.
- Ne pas s'attendrir dans le châtiment des pécheurs et ne pas éprouver de l'angoisse devant les exécutions capitales.
- Etre l'un des meilleurs en science et en excellence de caractère.

Mais on ne doit pas exiger qu'il soit infaillible, ni diseur d'avenir, ni le plus brave, ni de descendre de banu-hashim à l'exclusion d'autres familles qurayshites. S'il y a un obstacle à l'élection du meilleur, il est possible d'élire un moins meilleur.

Al Baqillani avance des arguments suffisants pour prouver sa thèse, à savoir qu'il faut que l'imam réussisse les cinq conditions ci-dessus mentionnées.

1.1.5.Les causes de déchéance :

La nation musulmane a le droit de faire déchoir l'imam dans les circonstances suivantes :

- Quand il apostasie.
- Quand il néglige les prières et invite les gens à faire de même.
- Quand il est injuste, usurpe les biens des autres, tue les gens sans raisons, néglige la sauvegarde des droits et le châtiment des coupables.
- Quand il est atteint d'une maladie qui l'empêchera de bien diriger les affaires de l'état.

- Quand il est captif chez l'ennemi durant une période dépassée laquelle on craindrait pour les intérêts de l'état.
- Même s'il est libéré ou guéri de sa maladie, il n'a pas le droit d'être réintégré dans l'imamat puisqu'un autre a pris sa place par un contrat conclu en bonne et due forme.

Mais si un autre s'avère plus capable, cela ne nécessite pas de faire déchoir celui qui a été élu « Imam » puisqu'il n'est pas nécessaire que l'Imam soit le meilleur parmi l'élite de la nation[1].

1.1.6.L'Insupérabilité du Coran :

L'opinion d'Al Nazzam sur l'insupérabilité du Coran est la plus courageuse jamais émise par un musulman jusqu'à nos jours. Car il y a parmi les musulmans un consensus sur l'insupérabilité du Coran du point de vue style- éloquence et de composition littéraire. Le coran est inimitable de ce point de vue là, et le défi a été jeté par le prophète Mohamed en face des arabes qu'ils puissent composer une sourate semblable, où même un verset. Le Coran dit expressément : « Dis ; certes, si les hommes et les jinns s'unissent pour produire une révélation pareille à cette prédication, ils ne sauraient produire rien de semblable, fussent-ils les uns pour les autres des auxiliaires » (Coran, XVII, 88)[1] .

Al Nazam soutient que ce qui prouve la vérité de la mission du Prophète c'est ce que le Coran contient de révélation de choses cachées, Al Khayyat explicite l'opinion d'Al- Nazzam : « Sachez que Dieu t'inspire le bien, que le coran est une preuve de la

[1] Al Tawhid, pp186, 187, Le Caire, 1947.

vérité de la mission prophétique du prophète », et appuie l'insupérabilité du coran chez Al Nazzam, pour plusieurs raisons :

-Primo : ce que le Coran contient de révélations des choses cachées comme « Allah a promis, à ceux d'entre nous qui croient et qui font des œuvres pies, de faire d'eux les derniers détenteurs de la terre, comme il le fit de ceux qui furent avant eux. Il leur a promis de donner stabilité à leur religion qu'il a agréée d'eux et de subsister la sécurité à leur crainte »[2], « Dis à ceux des bédouins, laissés en arrière, 'Vous êtes appelés contre un peuple plein d'une redoutable vaillance. Ou bien vous les combattez ou bien ils se convertiront à l'Islam' » XLVIÏI, 16.

-« Les romains ont été vaincus aux confins de notre terre. Mais eux, après leur défaite, seront vainqueurs, dans quelques années » XXX, 2-4.-« Dis leur encore « Si la demeure derrière vous est dévolue, auprès d'Allah, à l'exclusion des autres hommes, souhaitez donc mourir, si vous êtes véridiques ». Mais ils souhaitent ne jamais mourir à cause de ce qu'ont antérieurement accompli leurs mains » II, 94-95, et personne ne l'a jamais souhaitée, et encore « Réponds à quiconque argumentera donc contre toi, à son propos, après ce qui t'est venu de science, « Allons ! Appelons nos fils et vos fils, nos femmes et vos femmes, nos personnes et vos personnes, puis proférons exécration réciproque, en appelant la malédiction d'Allah sur les menteurs », et ce que le Coran révèle de caché dans les âmes des hommes et de ce qu'ils diront ». Semblables révélations abondent dans le Coran.

-Les Ash'arites soutiennent l'insupérabilité du Coran pour plusieurs raisons :

---

[1] Coran XVII, 88.
[2] Ibid. XXIV, 55

-d‘abord, l’excellence de sa composition, de son éloquence, qui dépasse les normes ordinaires dans les discours, la poésie, et la prose rimée.

-secundo, ce qu’il contient de révélation de choses cachées passées, car cela est étonnant de la part de celui ‘le prophète Mohamed’ qui ne connaissait pas les livres et ne fréquentait pas les chroniqueurs et les historiens.

-Tertio, sa révélation des évènements à venir, et qui seront arrivés après exactement comme ils sont décrits dans le Coran, et de science sûre, et non pas par conjecture et divination comme font les devins et les astrologues.[1]

[1] Ct. « Abd Al Quadir Al Baghdadi : Usûl et Dîn ; pp 183-184, Istambûl, 1928.

1.2.Les Grandes Figures de l'Itizaal (Spéculation rationelle):

La ressource selon Abd-Al-Wahab-Al-Juba'ï:

La ressource (rizq) est ce dont on profite. Elle est divisée en deux sortes : une ressource publique, comme l'eau, l'herbage et ce qui leur ressemble, et une ressource privée, comme les objets possédés.

Les moyens de propriété sont nombreux : l'appropriation, l'héritage, l'achat, le don, etc.…

1.2.1.Les Mu'tazilites établissent un lien entre la propriété et le rizq(richesse)..

Aussi estiment-ils que le rizq est licite pour celui à qui il appartient, illicite pour celui à qui il n'appartient pas, exactement comme la chose possédée. Celui qui prend de quelqu'un par force un bien ou une nourriture et qu'il la mange, il mange ce que Dieu a destiné à un autre. [1]

Les ressources proviennent de Dieu, c'est lui qui les a créées.

En fait, le rizq est de deux sortes : ce qui vient directement de Dieu, et celui qu'on obtient par le travail et l'effort. Le premier est par exemple ce qui arrive par héritage, le second est ce que nous gagnons par le commerce, l'agriculture, etc.

[1] Al-Ashari : maqualat-al islamyyn, I, p296.

Le deuxième, qui s'obtient par l'effort se divise : en celui dont l'abandon fait des dommages, et celui dont l'abandon ne fait pas des dommages, le second est indifférent : qu'on le poursuive ou pas c'est bon.

Ceux qui professent l'abandon à Dieu ou la tendance à s'en remettre à Dieu pour obtenir le rizq ,ont avancé deux objections en la défense de leur thèse qui dit que, l'effort pour obtenir le rizq est blâmable Car primo, l'effort est contraire au « tawakul », il s'y oppose et en empêche , donc il faut juger que l'effort est un mal, secondo, celui qui s'efforce d'obtenir des ressources ne peut pas être sûr que ce qu'il ramasse et se fatigue à acquérir ne lui soit pas arraché de vive force par les tyrans injustes, en ce cas, il serait comme s'il les avait aidés à exercer leur injustice, et cela est mal.

Mais les mu'tazilites réfutent cette opinion en disant qu'il est absurde de soutenir que l'effort s'oppose au « Tawakul », car le tawakul est la recherche de la nourriture selon ce qui est permis. Dire que cela équivaut à aider les tyrans injustes dans leur injustice est faux et inadmissible par la raison, car il est établi par la raison que le commerce et l'agriculture, en vue d'obtenir des ressources sont bons. Le commerçant fait du commerce, et l'agriculteur fait de l'agriculture pour obtenir du gain, et non pas pour que le tyran le saisisse par force et injustement.

12.2..L'Imamat selon Abd Al Wahab Al Jubbai

Les mutazilites en général estiment que l'Imamat doit s'établir par l'avis de la communauté sur le choix de celui qui sera leur imam dans les affaires laïques et

religieuses. Celui que la majorité des musulmans choisissent comme imam est l'imam légitime : chef d'état et chef religieux en même temps.

Mais ici se pose un problème : que faut-il faire si le choix tombe sur deux personnes qui sont jugées dignes d'être imam ?

Cette éventualité arrive très souvent pour la simple raison que l'élection ne se fait pas en un seul lieu, peut avoir lieu en plusieurs endroits : à Médine, au Caire et au Maghreb à la fois. Dans l'histoire de l'Islam, nous voyons que cette éventualité est arrivée plusieurs fois, il y avait l'imamat (Califat) Abbasside à Bagdad au IIIème siècle de l'hégire et celui des Umayyades à Cordoue en Espagne, le Califat Abbasside à Bagdad au IV^{ème}, Vème, VIème siècles, et le Califat Fatimide au Caire, outre les Imamats locaux : auYemen.etc…

Pour Abu Ali Al Jubbai et son fils Abu Hashim, l'Imam, en ce cas, c'est celui qui a été choisi le premier.

Mais si le choix des deux (ou de plusieurs) se fait en même temps, alors l'opinion d'Abu Hashim diffère de celle de son père : Abu Hashim ne reconnaît pas le choix des deux, comme c'est le cas dans le mariage : il faut une nouvelle élection qui choisira l'un d'eux. Quant à Abu Ali Al Jubbai, il dit que, quand il arrive que les deux sont choisis en même temps, il faut faire un tirage au sort entre les deux[1].

Les mut'azilites, en général, reconnaissent que l'Imam, après le prophète Mohamed est Abu Bakr, ensuite Omar, ensuite Othmane ensuite Ali, ensuite celui que

[1] Al Qadi, Abd Al Jabbar, sharh et ûsul..,al khamsah.,p757.

la communauté a choisi, à condition qu'il fut doté des mêmes qualités qu'eux et qu'il se conduisit de la même manière qu'eux.

Sa conduite fut semblable à celle des quatre premiers Califes.

Dans la question de préférence les premiers Mut'azilites donnèrent la préférence à Abu-Bakr, puis Omar, puis Othmane puis Ali.

Quant à Abu Ali Jubba'i et son fils Abu Hashim, ils s'abstinrent de préférer l'un des quatre premiers Califes à l'autre, ils ont dit : « Aucune bonne qualité n'a été attribuée à l'un sans qu'elle fut attribuée à l'autre »[1].

Abu Ali Jubba'i estime que « l'imamat ne peut s'établir que par l'accord de cinq hommes au moins. Pourquoi ce nombre cinq ? Parce que Omar Ibn Al Khattab en a désigné six pour choisir un parmi les six : donc,cinq suffisent pour choisir un autre qu'eux »[2].

Shahastani en exposant la doctrine de l'Imamat chez Abu Ali Al Jubba'i et son fils Abu Hashim rapporte « qu'Al Juba'i et Abu Hachim sont d'accord avec les sunnites au sujet de l'Imamat et qu'il s'établit par le choix, et que les compagnons du Prophète sont rangés par ordre de Mérite selon leur ordre de succession au Califat.

Il pousse à l'extrême, l'infaillibilité des prophètes quant aux péchés : grands et petits, de sorte qu'Al Jubba'i père interdit à un prophète même l'intention de faire un péché, à moins qu'il n'y ait une interprétation (Tawil).

[1] ibid. p767
[2] Ibn Hazm, Al Fisal , IV, p167.

Les Mu'tazilites postérieurs, comme le qâdi Al Jabbai et d'autres, ont suivi le système d'Abu Hashim »[1].

La Noblesse chez les Philosophes Purs :

1.1.Al Farabi

1.1.1. Le vrai bonheur oblige une morale et une philosophie civile :

Al Farabi ne distingue pas entre la morale et la politique.

La cause en semble être qu'il ne considère la morale de l'homme qu'en étant que celui-ci vit dans une cité. Aussi assigne-t-il à la politique 'Al ilm al-madani – mot à mot la science civile) la tâche d'investiguer « toutes les choses par lesquelles l'homme atteint la perfection, ou à l'aide desquelles il peut l'atteindre, à savoir : les biens, les vertus et les bonnes actions. En outre cette science les distingue des choses qui empêchent d'atteindre cette perfection, à savoir les maux, les vices et les mauvaises actions. Elle définit chacune d'elles, comme elle vient, d'où elle provient, pourquoi elle se réalise, et en vue de quoi elle est, jusqu'à ce qu'elles soient toutes connues, intelligées et distinguées les unes des autres.

Voilà la science politique, qui est la science des choses par lesquelles les habitants des cités, grâce à la société civile, atteignent le bonheur chacun selon sa capacité naturelle.

Elle montre à l'homme que la société civile, et l'ensemble qui se forme par l'association des civils dans la cité, ressemble à l'association des corps dans l'ensemble

[1] Al Shahrastani: Al milal wa Nihal; I ; p107, 108.

du monde ; elle lui montre encore les correspondances entre ce que la cité et la communauté contiennent et ce que contient l'ensemble du monde ».[1]

Le bonheur de l'homme est donc lié étroitement à la vie en société, car il ne peut pas l'atteindre s'il est isolé.

Idée étrange dans la bouche d'un homme à tendances mystiques, qui estime ailleurs que la perfection pour l'homme réside dans l'union de son âme avec l'intellect actif.

Mais la vérité est qu'Al Farabi, quand il parle politique, oublie trop son mysticisme, puisqu'en politique il s'inspire essentiellement de Platon et d'Aristote.

Sa définition de science politique (El Ilm Al Madani) dans son traité intitulé Ihsâ Al Ulûm est la suivante : « La science politique examine les classes des actions et des conduites volontaires, les facultés, les caractères, les qualités et les dispositions d'où dérivent ces actions et ces conduites là , les fins que celles-ci doivent poursuivre, comment elles doivent se trouver en l'homme, et comment les conserver. Elle distingue entre les buts dans lesquels les actes sont accomplis et les conduites poursuivies, et montre que parmi elles il en est des actions qui constituent vraiment le bonheur, et il en est d'autres qui sont supposées être constitutives de bonheur, sans l'être en effet ; que celles qui constituent vraiment le bonheur ne peuvent pas exister dans cette vie mais dans une autre vie qui viendra après celle-ci, à savoir la vie dans l'au-delà, tandis que celles qui sont supposées être constitutives de bonheur, par exemple la richesse, le haut rang et les plaisirs, ne sont que des fins dans cette vie ici-bas. Elle fait des distinctions

[1] Al Farabi, Tahsil al Sa'adah, pp15-16,haydeabad, 1345.h.

entre les différentes sortes d'actions, et montre que celles par lesquelles on atteint le vrai bonheur sont les bonnes et les belles vertus, tandis que les autres sont des maux, des vices et des défauts ; et que, chez les hommes, les actions et les conduites sont distribuées entre les cités et les nations selon un certain ordre, et accomplies d'une manière commune »[1].

Cette philosophie civile (Al falsafa al Medanyyah), comme il l'appelle a pour objet d'établir des lois générales et de donner des directives pour leur application selon les cas, et les temps.

1.1.2. La cité vertueuse exige des bonnes vertus et la perfection des gouverneurs (rois).

La cité vertueuse est composée de deux parties : la première contient la définition du bonheur, la distinction entre le vrai bonheur et le faux, l'énumération des actions, des conduites et des qualités volontaires, qui sont répandues parmi les villes, et les nations, en distinguant les bonnes d'avec les mauvaises. La seconde partie de cette science comprend comment ordonner les bonnes conduites dans les cités et les nations, la définition des bonnes actions, l'énumération des fonctions et des régimes bons et mauvais dans l'administration de la cité et de la nation. Ces régimes sont décrits dans « la politique d'Aristote »,dans la « République de Platon ». Les mauvais gouvernements sont comme des maladies qui frappent les cités vertueuses.

On y expose comment les bons gouvernements se détériorent et deviennent des mauvais régimes, et les raisons qui amènent ce changement. On y énumère les

[1] Al Farabi : Ihsa al ulum, pp102-103 , le Caire 1949.

différentes actions par lesquelles on peut gouverner efficacement les villes et empêcher celles-ci de dégénérer en cités viles ; Comment s'y prendre et redresser celles-ci et les rendre de nouveau vertueuses. On y montre que la cité vertueuse ne reste vertueuse que si leurs gouverneurs (rois) se succèdent dans le temps selon des règles déterminées, de sorte que le successeur succède au prédécesseur selon les mêmes règles qui ont établi celui-ci sur le trône. Il faut que leur succession soit sans interruption.

On y indique encore quelles sont les conditions naturelles que les fils des rois doivent remplir pour succéder à leurs pères ; comment faut-il les éduquer pour qu'ils remplissent bien leurs fonctions de rois et devenir des rois parfaits.[1]

1.1.3.La cité idéale vertueuse d'Al-Farabi ou Régime – Etat-[2] Gouvernement :

Il est remarquable qu'Al Farabi associe toujours cités et nations, cela le distingue de Platon, et Aristote pour lesquels la « polis » (la cité) est l'Etat et ne parlent pas de la nation comme entité politique. Al Farabi a conservé la terminologie de ses maîtres en la vidant de son sens.

Dans la cité vertueuse, idéale vertueuse (lire idéale) « Le chef de la cité vertueuse (lire idéale)[3] Al Farabi compare la cité à un corps, avec le cœur comme centre et les organes qui le servent et le maintiennent. Aussi a-t-elle un chef, qui correspond au cœur,

[1] Op. cité, pp104-106.
[2] Chez Aristote, le mot polis a quelquefois le sens de : Etat en général voir Ernest Barker : the politics of Aristote , p106 Oxford, 1946.
[3] AL FARABI. Idée des habitants de la cité vertueuse. Traduit par R.P. JAUSSEN, Youssef, Karam et J.Chelala . Le Caire.1949
.

et différentes personnes qui servent la cité et la maintiennent en bon état, selon un ordre déterminé. Quelles sont les qualités exigées pour un chef de la cité vertueuse ?

« Le chef de la cité ne saurait être une personne quelconque, car le gouvernement dépend de deux choses : l'une, une aptitude naturelle, et la seconde, une disposition et un habitus volontaires.

Le gouvernement échoit à celui qui y est naturellement prédisposé. C'est lui qui domine et il n'est dominé par personne. Et Al Farabi énumère douze qualités innées que doit posséder le chef de la cité vertueuse.

- Posséder ses organes au complet, et que leurs puissances se prêtent aux actions qu'ils doivent accomplir, de sorte que s'il entreprend une action à l'aide de l'organe approprié, il l'accomplisse aisément ;
- Bien être doué naturellement pour comprendre et se représenter tout ce qu'il entendra dire, le saisissant selon le sens visé par son interlocuteur et selon la réalité ;
- Bien retenir ce qu'il comprend, voit, entend et perçoit, en somme ne presque rien oublier.
- Avoir l'esprit sagace et pénétrant de sorte que, s'il s'aperçoit le moindre indice d'une chose, il la laisse telle que la montre cet indice.
- Posséder une belle élocution et pouvoir énoncer avec une clarté parfaite tout ce qu'il conçoit.

- Aimer à s'instruire et apprendre, y être enclin et y parvenir aisément sans fatigue ni préjudice résultant de l'effort déployé.
- N'être pas avide du manger, du boire et du plaisir charnel, évitant de par sa nature les amusements et détestant les plaisirs qui en découlent
- Aimer la véracité et les véridiques, haïr les mensonges et les menteurs
- Avoir de la grandeur d'âme et aimer la dignité : son âme s'élèvera naturellement au dessus des vilenies pour s'attacher aux choses nobles.
- Mépriser l'or et l'argent et tous les biens de la terre.
- Aimer, par nature, la justice et les justes, haïr l'injustice et la tyrannie et ceux qui les commettent, user d'équité vis à vis des siens et des autres hommes, y inciter et dédommager la victime de l'injustice, donnant à tous ce qu'il estimera bon et beau, être droit, docile, ni obstiné ni entêté, si on 'l'invite à être juste, mais inflexible, si on lui demandera une injustice ou une vilenie.
- Etre d'une forte décision, audacieux, entreprenant sans crainte, ni faiblesse, dans ce qu'il estime devoir accomplir.

L'auteur confesse tout de suite que « la réunion de toutes ces qualités dans le même individu est différente, c'est pourquoi les hommes ainsi doués ne se rencontrent qu'un à un, et ne forment qu'une minorité ». C'est pourquoi il se contente d'un chef réalisant en lui cinq ou six.

1.1.4. Le sage farabien est « au rang le plus achevé de l'humanité » quand l'intellect patient devient intelligence en acte :

Pour Al Farabi, il faut ajouter à ces qualités naturelles exigées pour un chef six qualités acquises : la sagesse, le savoir, la connaissance des lois, des traditions, et des coutumes établies pour les cités par ses premiers imams.

La possession d'une excellence de déduction aux sujets non traités par ses prédécesseurs et de prendre exemple les premiers imams. Avoir aussi une excellence de réflexion et une puissance de déduction pour connaître à un moment donné, les faits présents et les évènements qui doivent survenir et qui n'ont pas été prévus par les premiers imams afin d'améliorer l'état de la cité.

Avoir une excellence de direction par la parole vers les lois des premiers imams et celles qui ont été déduites à leur suite et à leur exemple. Avoir une fermeté corporelle dans l'accomplissement des opérations de guerres et ce en possédant l'art militaire inférieur et supérieur.

La plus importante condition est la sagesse de sorte que « si à un moment donné, la sagesse ne se rencontre pas dans le gouvernement, et bien que celui-ci satisfasse à toutes les autres conditions, la cité vertueuse demeurera sans roi et le chef s'occupant du gouvernement de cette cité ne sera point roi. Cette cité est exposée à la ruine. Et, s'il ne se rencontre pas de sage à adjoindre au gouvernement la cité ne tardera pas à être ruinée ».

Nous remarquons qu'Al Fârâbî rejoint la conception platonicienne du roi philosophe.

Ce sage Farabien est « au rang le plus achevé de l'humanité et au faîte du bonheur. Son âme est parfaite et unie à l'intellect agent. Il connaît tout acte capable de procurer le bonheur.

Il est « naturellement disposé à recevoir de l'intellect agent, à l'état de veille ou pendant le sommeil, les particuliers même ou leurs imitations, puis les imitations des intelligibles. Son intellect patient a atteint sa perfection par l'appréhension de tous les intelligibles, sans que rien ne lui en soit refusé, et est devenu intelligence en acte ».

C'est par la vertu de la pensée (El-Fadilah al Fikriya) que le roi accomplit au mieux sa fonction, car c'est par cette vertu qu'on peut déduire ce qui est le plus utile et le plus beau dans les fins communes poursuivies par l'état.[1]

Aussi faut-il que les rois et les imams étudient les sciences spéculatives en étudiant d'abord les prémisses dans chacune des sciences spéculatives et comment les classifier, puis en employant les méthodes logiques dans ces sciences théoriques. Cela doit se faire selon l'ordre préconisé par Platon. Quant aux communs, ils doivent être instruits dans ces sciences par des méthodes persuasives (Iqnayyah) et par l'imagination.

En ce qui concerne les vertus pratiques et les arts pratiques, il faut que les communs du peuple les apprennent par la pratique à l'aide de deux méthodes : les discours persuasifs et les discours émotifs, de manière à ce qu'ils possèdent l'habitus dans ces arts.

Le roi est le maître et l'instructeur de la nation.

---

[1] Al.Farabi. tahsil Assaada,p23.

De même que l'éducateur éduque par la persuasion ou par la contrainte, le roi éduque sa nation par la persuasion ou par la contrainte selon le cas.

A cette occasion Al Farabi distingue entre l'élite et la masse dans l'acquisition de la science.

L'élite possède la science étayée par des démonstrations sûres, tandis que la masse se contente de ce qui est du ressort du sens commun. « L'élite dans leurs connaissances théoriques, ne se contentent pas ce qu'enseigne le sens commun, mais ils croient ce qu'ils croient et savent ce qu'ils savent d'après des prémisses profondément examinées et prouvées »[1].

Le chef de l'état est l'élite de l'élite, parce qu'il n'a jamais recours à ce qu'enseigne le sens commun seulement, mais sa science est établie sur des preuves sûres et irrécusables. C'est pourquoi il est philosophe. Cette science est appelée chez les grecs la sagesse au sens absolu, et la plus haute sagesse ; l'acquisition de la sagesse, ils l'appellent : la philosophie, et veulent dire par là, l'amour de la plus haute sagesse, et celui qui la possède ils l'appellent : philosophe, c'est-à-dire : celui qui aime et se consacre à la plus haute sagesse.

Ils estiment que la philosophie est en puissance toutes les vertus, et l'appellent la science des sciences, la mère des sciences, la sagesse des sagesses, l'art des arts ; c'est-à-dire l'art qui comprend tous les arts, la vertu qui comprend toutes les vertus et la sagesse qui enveloppe toutes les sagesses.

[1] op. cité, p37.

Si l'on considère de près le philosophe au sens absolu, au sens qu'il n'y a pas de différence entre lui et le chef de l'état. Or celui qui a le pouvoir d'appliquer la théorie aux autres choses est capable de rendre celles-ci intelligibles et d'accomplir les actes volontaires qui en découlent. Sa philosophie est d'autant plus parfaite qu'il est plus capable de faire cette application. Donc le parfait absolument est celui qui possède les vertus théoriques d'abord, et les vertus pratiques ensuite, par une intuition sûre(ou un discernement sûr), et qui est capable de les créer dans les nations et les cités dans la mesure où cela est possible pour chacune d'elles. Puisqu'il ne peut pas avoir la puissance de les créer qu'en employant les démonstrations sûres, les méthodes de persuasion, et les méthodes imaginatives, volontairement ou par force, le philosophe est absolument le premier chef de l'état »[1] .Qu'on l'appelle, roi, premier chef, législateur, imam, c'est tout un. Car le mot roi (Malik) désigne celui qui est capable. La capacité parfaite embrasse la puissance totale. La puissance totale exige la connaissance parfaite, la vertu parfaite, et la pensée totale, sinon, on serait capable de rien.

« C'est pourquoi le roi absolument est lui-même le philosophe législateur [2] De même l'imam en langue arabe, indique « celui qu'on suit ». S'il n'est pas parfait en pensée, connaissance et vertu, il ne sera pas suivi absolument. Pour qu'on soit suivi absolument, il faut qu'on possède la plus haute vertu, la plus sûre connaissance et la plus pénétrante pensée, ce qui ne se trouve que dans un philosophe. Donc un imam doit être un philosophe.

[1] Ibidem :pp38-48.
[2] Ibidem :p48.

1.1.5. L'imam doit être un philosophe authentique car« C'est celui qu'on suit ».

Mais il doit être un philosophe authentique, car il y en a de faux. « Un faux philosophe est celui qui commence à apprendre les sciences sans préparation. En effet, celui qui veut entreprendre la spéculation, doit avoir une disposition naturelle aux sciences spéculatives, et remplir les conditions mentionnées par Platon dans la république[1], à savoir : être bien intelligent et capable de comprendre ce qui est essentiel dans une chose ; avoir une bonne mémoire ; être persévérant dans la poursuite de la science, prêt à supporter les fatigues que celle-ci exige ; être par nature ami de la véracité et des véridiques, de la justice et des justes, n'être pas effréné ni obstiné dans ce qu'il désire ; n'être pas avide en matière de nourriture et de boisson alcoolique ; ne faire pas cas, de par sa nature, des désirs de l'argent et d'autres choses semblables ; ne pas se mêler de ce qui est un objet de blâme chez les hommes, être pieux, docile à la bonté et à la justice, rebelle au mal et à l'iniquité ; être d'une décision ferme en ce qui concerne la chose vraie ; être éduqué selon des lois et des coutumes qui s'accordent avec son naturel ; être un bon croyant selon la religion dans laquelle il fut élevé, attaché aux bonnes actions préconisées par sa religion , ne manquant pas à leur totalité ni à leur majorité ; avec cela, cultivant les vertus qui sont considérées généralement comme telles, ne manquant pas aux bonnes actions qui sont considérées généralement bonnes (mot à mot belles).

[1] La Rrépublique ; v,475c-480 ;484a-487a

Le jeune qui est ainsi, et qui commence à apprendre la philosophie et l'apprend, peut ne pas devenir un faux philosophe ».[1]

Al Fârâbî donc préconise avec la plus grande insistance que le roi, le chef de l'Etat , le législateur , ou l'imam soit un philosophe, et n'éprouve aucune gène de le proclamer très haut. Ce n'est plus la gène qu'a éprouvée Platon en émettant cette idée dans la république quant il dit : « A moins que les philosophes ne deviennent rois dans les Etats, ou que ceux qu'on appelle à présent rois et souverains ne deviennent de vrais et sérieux philosophes, et qu'on ne voit réunies dans le même sujet la puissance politique et la philosophie, à moins que d'autres part une loi rigoureuse n'écarte des affaires la foule de ceux que leurs talents portent vers l'une ou l'autre exclusivement, il n'y aura pas de relâche aux maux qui désolent les Etats, ni rien, je crois, à ceux du genre humain ; jamais, avant cela, la constitution que nous venons de tracer en idée ne naîtra dans la mesure où elle est réalisable, et ne verra la lumière du jour. Voilà ce que depuis longtemps j'hésitais à déclarer, parce que je prévoyais combien j'allais choquer l'opinion reçue ; on aura peine en effet à concevoir que le bonheur public et privé n'est pas possible ailleurs que dans notre Etat »[:].[2] Et Platon de montrer que : « la nature a fait les uns pour s'attacher à la philosophie et commander dans l'Etat et les autres pour s'abstenir de philosopher et obéir à celui qui gouverne ». Le philosophe dont il s'agit est un homme qui « est tout disposé à goûter à toutes les sciences, se porte volontiers à l'étude, et y montre une ardeur insatiable ».[2]

---

1 A.l Farabi :pp44-45.

2 La Rrépublique ; 475c ;p91.

Les vrais philosophes sont « ceux qui aiment à contempler la vérité » « qui s'attachent en tout à l'essence ».[1] Platon distingue entre les vrais philosophes et les faux, et réserve aux premiers le droit de gouverner l'Etat. En effet, il dit que les vrais philosophes sont ceux « qui sont capables d'atteindre à ce qui existe toujours d'une manière immuable » et les faux sont ceux qui en sont incapables et qui s'égarent dans ce qui est multiple et changeant ».[2]

« Les esprits philosophiques sont toujours épris de la science qui peut leur dévoiler quelque chose de cette essence éternelle, inaccessible aux vicissitudes que produisent la génération et la corruption »[3]

« Ils aiment l'essence toute entière, ne renoncent volontairement à aucune de ses parties, petite ou grande, précieuse ou de faible valeur, suivant l'exemple des ambitieux et des amoureux ».[4]

Ils chérissent la vérité, et n'admettent jamais le mensonge. Ils ne cherchent que le plaisir de l'âme seule, et laissent de côté les plaisirs du corps. Ils sont tempérants et sans cupidité aucune, car les raisons pour lesquelles on cherche la richesse et la magnificence font qu'ils sont les derniers à qui convienne une telle recherche. L'âme ne recèle dans une nature philosophique, « aucune bassesse, la petitesse d'esprit étant incompatible avec une âme qui doit tendre sans cesse à embrasser l'ensemble et l'universalité des choses divines et humaines »[5].

[1] ibid: p475e-p480a ;p99
[2] ibid: p484b.
[3] ibid.485b:.
[4] Ibid:485b.
[5] ibid 486 a ; TR, FR. p 104.

Un vrai philosophe ne peut pas regarder la vie humaine comme une chose de grande importance, et ne regardera pas la mort comme une chose à craindre. Un naturel lâche et bas ne saurait avoir part à la vraie philosophie. Il doit être capable de retenir ce qu'il apprend donc « doué d'une bonne mémoire ».

Le philosophe dont il s'agit est un homme qui « est tout disposé à goûter à Il « joigne naturellement aux autres qualités la mesure et la grâce et se laisse guider spontanément vers l'essence de chaque chose ».

Toutes les qualités que nous venons de dénombrer sont nécessaires et étroitement liées les unes aux autres, dans une âme qui doit atteindre à la pleine et parfaite connaissance de l'être » et c'est « à des hommes semblables, perfectionnés par l'éducation et l'expérience, et à eux seuls » qu'il faut confier l'Etat.

On voit par ces passages tirés de la « république » de Platon, qu'Al Farabi puise à celui-ci toutes les idées concernant le philosophe roi qu'il a exprimé dans son traité intitulé Tahsil Al Saâda,[3] sans y ajouter quoi que ce soit à l'exception du terme « imam » et son identification avec le roi.

Disons très sommairement que Farabi marque la connexion entre le terme de la morale, qui est la perfection que l'homme atteint par la connaissance intellectuelle, et ses conditions sociales et politiques. Le philosophe, dirigeant de la cité, promulgue la religion ; celle-ci a pour rôle de présenter à l'imagination des hommes ce dont la philosophie obtient un savoir

[3] PP.37-47 ;Ed de Heyderahad, 1345h.[3] * PP.37-47 ;Ed de Heyderahad, 1345h.

démonstratif : ainsi la philosophie est antérieure dans le temps à la religion, qui l'imite ; et c'est dans la science politique que culminent les activités des vertus théorétiques. Ces conceptions, qui s'associent à une doctrine métaphysique complète, sont exprimées dans plusieurs traités, dont le plus développé s'intitule Les Vues des habitants de la meilleure cité (Kitab ara' ahl al-madinat al-fadila). On y lit notamment que l'être de tous les existants a pour cause l'Existant premier, unique et un, qui a plusieurs attributs du Dieu coranique mais qui en outre est un intellect ; à ce caractère aristotélicien est joint cet autre : d'être le moteur des cieux. À partir de lui se déroule par émanation (fayd) de son être la procession (sudur) des « existants seconds » qui sont les intellects des cieux et leurs corps ;

Il faudrait ajouter aussi , qu' Al-Farabi, lui, reste fidèle à Aristote. Il rejette donc l'idée que Dieu ait décidé "de manière soudaine" de créer le monde.

Les mystiques intellectualistes : Doctrine de l'Emanation

1.1.Avicenne (Ibn Sinâ ou la majesté de la sainteté)

1.1.1. Le mystique intellectualiste d'Ibn-Sinâ est le Arif (le connaissant), le parfait et le murid :

IBN SINA, Avicenne des latins, soutient que la création a d'abord commencé par celle de l'Intellect Premier', de part sa nature parfaite et simple, car l'Essence Divine

doit rester voilée au monde créé. Puis vint la création de l'Esprit Universel qui est l'agent producteur des créatures. Puis vient en dernier la création de la matière.

Avicenne, un penseur raffiné par son esprit encyclopédique, fut probablement parmi les plus célèbres.

Par là, nous entrons dans ce qu'on pourrait appeler la mystique intellectualiste d'Ibn Sinâ.

Mystique, elle l'est par cet élan vers l'être premier, cette ascension qui aura pour résultat l'union totale de l'âme humaine avec sa source première. Intellectualiste parce qu'elle se distingue par son attachement strict à la raison. Tout se passe à l'intérieur de la pensée rationnelle, c'est ce qu'appelle Ibn Sina Arif (connaissant). L'Arif c'est le parfait selon la faculté spéculative. Ce rang de Arif peut être atteint par celui qui se livre à la méditation profonde et qui s'éloigne de toute imperfection.

Le Arif peut jouir de cette félicité, quand même il est encore en cette vie « Ceux qui sont plongés dans la méditation de la toute puissance divine, laissant de côté les distractions, atteignent, étant encore dans leur corps, à une part abondante de cette jouissance qui parfois les domine et les distrait de toute autre chose »[1]. La perfection engendre la perplexité. Leurs âmes sont atteintes d'une extase douloureuse, accompagnée d'une délectation joyeuse. Cela les amène à une perplexité, effet dû à

[1] Ibn Sinâ, Al Ishârât, p196, Ed Forget, p476.

l'analogie qu'elles ont naturellement avec la perfection. Ceci fut intensément expérimenté, et ce désir est parmi les meilleures impulsions.

Celui qui l'a pour excitant ne se contente qu'en portant à sa perfection la connaissance qu'il a perçue ; celui qui a pour excitant la quête de la louange et de la satisfaction se contente d'atteindre son but ».[1]

Le savoir c'est la sainteté. Ceux qui savent passent par des degrés qui leur sont propres en cette vie, à l'exclusion des autres hommes. On dirait qu'étant encore dans la robe de leur corps, ils l'ont déjà déposée et s'en sont dépouillés pour aller vers le monde de la sainteté. Ils possèdent des choses cachées au fond d'eux même, et d'autres qui s'extériorisent, abhorrées de ceux qui les méconnaissent et grandement estimées de ceux qui les connaissent »[2].

La sincérité de la piété ne se trouve que chez le Arif.

Ibn Sinâ montre la distinction qu'il faut faire entre le Zahid (ascète), le abid (le pieu) et le Arif.

« A celui qui s'éloigne des biens du monde et de ses bonnes choses on donne en propre le nom d'ascète (zahid) , à celui qui persévère assidûment dans les œuvres de piété surérogatoires, oraison nocturne, jeûne et choses semblables, on donne spécialement le nom d'hommes pieux Abid. Et à celui qui tourne sa pensée vers la sainteté de la toute puissance divine dans une continuelle attente du lever de la lumière

[1] Ibid.tr-fr,. p477.
[2] ibid.tr-fr p483-4.

de la vérité en l'intime de lui-même, on donne en propre le nom de Arif ; celui qui connaît l'extase. Et ces concepts sont parfois impliqués l'un dans l'autre »[1].

Mais ni l'ascétisme, ni la piété n'est sincère que chez le Arif. Chez les autres, ils sont des opérations commerciales « comme si l'on achetait avec les biens de ce monde les biens de l'autre vie ».

1.1.2. L'adoration n'est ni crainte ni désir ardent mais un rapport plein de noblesse avec la vérité première.

L'Arif ne cherche que la vérité première « Rien que pour elle-même. Il n'est rien qu'il préfère à cette profonde connaissance, et il ne rend de culte qu'à elle, d'une part parce qu'elle mérite l'adoration et de l'autre parce que l'adoration est un rapport plein de noblesse établi avec la vérité, mais non par désir ardent ni par crainte, bien que les deux existent »[2].

L'Arif c'est celui qui veut la vérité. Ibn Sina accentue la terminologie mystique et le parallélisme avec la vie mystique proprement dite en signalant que la volonté : c'est l'élan vers la sainteté. L'Arif est encore Murid. Quant à l'ascèse et la piété, la première est d'écarter du choix ce qui est moindre que la vérité. La seconde est de soumettre à l'âme pacifiée, l'âme habituée à commander selon les passions afin que les facultés de

[1] Ibid. tr. FR, p485-6.
[2] Ibid. p489.

l'imagination et de l'estimation soient amenées vers les idées particulières se rapportant à la sainteté, et s'éloignant des idées particulières en rapport avec ce qui est bas. [1].

Il se détourne de plus en plus des choses de ce monde.

« Quand l'ascèse a atteint sa plénitude ; « le moment » se tourne en quiétude. Celui qui est ravi en extase s'habitue, et la clarté de l'éclair devient une flamme brillante »[2].

« S'il franchit l'ascèse et atteint le don, l'intime de son être devient un miroir poli, et se présente face au côté de la vérité ; les jouissances élevées, coulent sur lui en abondance, et il se réjouit de la trace de la vérité que porte son âme. Il a un regard vers la vérité et un regard vers son âme, étant dès lors comme en un va et vient. Puis il s'éloigne de soi même, il ne regarde que la majesté de la sainteté , bien qu'il ne perde pas de vue son âme, mais en tant qu'elle regarde de même, non en tant qu'elle est embellie. Là est vraiment l'arrivée »[1].

1.1.3.Le Arif est courageux-généreux :

Partout le but c'est la vérité.

Ibn Sina fait un joli portrait du Arif « Le Arif est gai, de bonne humeur, souriant, honorant le petit au-delà de sa modeste situation, comme il honore le grand. Il s'égaie avec l'homme obscur comme il s'égaie avec le personnage céleste. Et comment ne serait-il pas gai, alors qu'il est joyeux de la vérité, et de toutes choses car il y voit la vérité ».

[1] Ibid. pp491-2.
[2] ibid. p494.

Le Arif passe par des états en lesquels il ne supporte pas les murmures du vent, à plus forte raison pas le reste des préoccupations qui agitent l'esprit, et qui se présentent aux moments où il est troublé dans l'intime de lui-même, tendant vers la vérité, alors qu'un voile apparaît, venant de lui-même ou d'un mouvement de l'intime de son âme , avant l'arrivée.

Mais lors de l'arrivée, ou bien son unique occupation est la vérité à l'exclusion de toute autre chose, ou bien il peut embrasser les deux côtés, grâce à l'amplitude de ses facultés, il en est ainsi lorsqu'il s'en va revêtu de prodiges. Il est donc la plus gai des créatures de Dieu lors de sa joie. Le Arif est courageux. Comment ne le serait-il pas alors qu'il est loin de craindre la mort et qu'il est généreux ?

Comment ne le serait-il pas alors qu'il est loin d'aimer le faux et qu'il est magnanime ?[2].

Mais cette voie n'est accessible qu'à un très petit nombre : « Le parvis de la vérité dédaigne d'être un abreuvoir ouvert à tout venant »[3].

IBN SINA rejoint AL FARABI en disant que la cité ,elle aussi a un dirigeant (ra'is) unique ; dans le cas de la cité la meilleure, les intelligibles émanés sur son intellect à partir de Dieu par la médiation de l'Intellect agent (celui de la dernière sphère céleste) se répandent d'une certaine manière sur sa puissance imaginante. Il est ainsi sage, philosophe, doué de l'intelligence des situations concrètes, et prophète, capable d'enseigner aux hommes les actions par lesquelles on parvient au bonheur, c'est-à-dire

---

[1] ibid. p494-497.

.

[2] ibid. p499-500.

[3] ibid. p501.

apte à développer les représentations religieuses. On retrouve ainsi la conception farabienne des rapports entre la philosophie et la religion et l'antériorité de celle-là par rapport à celle-ci.

La Noblesse selon les Philosophes d'Espagne Musulmane (La Philosophie Islamique (Helléniste))

1.Averroès (Ibn Rushd) :

Averroès, probablement le plus grand philosophe de l'Islam et fervent défenseur d'Aristote, adhère à l'hypothèse d'un Univers éternel en évolution constante. Cependant, seul le créateur est l'Etre Eternel. Il procède à des changements dans la création par l'intermédiaire des intellects, des anges et des esprits (âmes).

1.1. L'imamat rushdienne oblige en plus des vertus morales et intellectuelles la noblesse et la majesté de l'éloquence et de l'oration.

Roi, Philosophe, législateur et Imam sont synonymes selon Ibn Rushd

Selon Ibn Rushd « Roi » signifie celui qui gouverne un état. Il est évident que l'art par lequel il contrôle le gouvernement de l'état n'est parfait que si certaines conditions sont réunies en lui.

Or, le philosophe est celui qui a acquis les sciences théoriques aussi bien que les sciences pratiques, en plus des vertus morales et intellectuelles. Ibn Rushd observe que Platon, pense qu'on ne peut pas être fort en une vertu excepté quand on y était élevé depuis son enfance.

Il s'agit donc de mentionner les aptitudes naturelles d'un gouverneur d'une cité idéale.

- La plus éminente des qualités est sa disposition naturelle à l'étude des sciences théoriques.
- La seconde est d'avoir une bonne mémoire de retenir les choses en sa tête et ne pas les oublier.
- La troisième est qu'il doit aimer l'étude qu'il a choisie et aime à rechercher dans toutes les parties de la science.
- La quatrième est qu'il doit aimer la vérité et haïr la fausseté.
- La cinquième est qu'il doit détester les désirs sensuels, car si quelqu'un aime quelque chose démesurément, il détournera son âme des autres désirs.
- La sixième est qu'il ne doit pas aimer l'argent, car l'argent est un objet de concupiscence.

- La septième est qu'il doit avoir des sentiments nobles.
- La huitième est qu'il doit être courageux par nature, car s'il n'est pas courageux il ne sera pas capable de se défendre et repousser l'ennemi.
- La neuvième est qu'il doit être tellement disposé qu'il se tourne de son plein gré vers tout ce qu'il considère être le bien et le beau, par exemple la justice et d'autres vertus semblables.

A ces qualités, Ibn Rushd ajoute que le gouverneur doit être un bon orateur, se targue capable d'exprimer tout ce qui se trouve dans son intellect quand il s'embarque dans une argumentation philosophique »[1].

Selon Ibn Rushd, Platon explique pourquoi les cités existantes n'ont pas des Rois philosophes, à leur tête. Cela tient dit Platon à deux raisons : la première c'est que les Etats ne suivent pas l'exemple de ceux qui sont vraiment sages, ni ne font appel à ceux-ci pour les guider. Ils imaginent qu'ils peuvent être gouvernés par des gens qui ne sont pas philosophes. La deuxième cause est l'imperfection de la plupart de ceux qui se consacrent à la philosophie, c'est-à-dire qu'il est très rare de trouver un philosophe qui remplisse toutes les conditions que nous avons énumérées.

Averroès, probablement le plus grand philosophe de l'Islam et fervent défenseur d'Aristote, adhère à l'hypothèse d'un Univers éternel en évolution constante.

[1] Averroes, commentary on Platon's Republic, pp176-179- cela correspond à la République de Platon, p485a-487a, 479d-480d.

Cependant, seul le créateur est l'Etre Eternel. Il procède à des changements dans la création par l'intermédiaire des intellects, des anges et des esprits (âmes).

2.Ibn Bajjah

2.1. Le noble c'est le spirituel pur (par les actes spirituels l'homme est plus noble et par les actes intellectuels, il est divin et excellent :

Le plus noble est celui qui ne prête pas de valeur aux formes corporelles par rapport aux formes spirituelles. « Aucun corporel n'est heureux, et tout heureux est spirituel pur. Mais comme il faut que le spirituel fasse quelques actions corporelles, pourtant non pas pour elles-mêmes et qu'il fasse les actions spirituelles pour elles-mêmes, de même le philosophe doit faire beaucoup d'actes spirituels, mais non pour eux-mêmes, et faire tous les actes spirituels pour eux-mêmes.

Par les actes corporels, l'homme ne fait qu'exister ; mais par les actes spirituels, l'homme est plus noble, et par les actes intellectuels, il est divin et excellent. Nécessairement donc l'homme de sagesse est un homme excellent et divin. De tout acte, il n'accomplit que le meilleur. De toute classe il participe à ce qu'elle a de plus noble parmi les choses qui sont propres à elle ; il s'en détache par les plus nobles et les plus généreuses actions.

2.2. Le meilleur et noble Etat est celui qui renferme le plus grand nombre de sages ou de philosophes :

S'il atteint la fin suprême et cela consiste en le fait qu'il intellige les intelligences simples et essentielles, qui sont mentionnées dans la métaphysique. Il sera alors libéré

des qualifications mortelles et des qualifications spirituelles et élevées, parce qu'il ne lui convient plus qu'une seule épithète, à savoir divin pur »[1].

Le solitaire ne doit pas se trouver dans la compagnie du corporel, ni de celui dont la fin spirituelle est mélangée de corporéité ; mais il doit se trouver dans la compagnie des gens de science. Comme le remarque S. Munk ; Ibn Bajjah dans son traité « avait pour but de faire voir de quelle manière l'homme, par le moyen du développement successif de ses facultés, peut arriver à s'identifier avec l'intellect actif. Il considère l'home isolé de la société, participant à ce qu'elle a de bon, mais se trouvant hors de l'influence de ses vices ; il ne recommande pas la vie solitaire, mais il indique la voie par laquelle l'homme, au milieu des inconvénients de la vie sociale, peut arriver au bien suprême. Cette voie peut-être suivie par plusieurs hommes ensemble, qui auraient les mêmes sentiments et viseraient au même but, ou même par une société toute entière, si elle pouvait être parfaitement organisée. Acceptant la société telle qu'elle est, Ibn Bajjah recommande seulement que l'on cherche à vivre dans le meilleur Etat possible, c'est-à-dire dans celui qui renferme dans son sein le plus grand nombre de sages ou de philosophes »[2].

2.3. La faculté rationnelle ou l'intellect en acte ou l'intelligible en acte est une récompense divine :

En effet, Ibn Bajjah tente de résoudre dans son traité « Le Règne du Solitaire » le problème de l'homme parfait et comment il peut atteindre la félicité suprême.

[1] Ibn Bajjah, Le Régime Solitaire, p61-62.
[2] S. Munk : Mélanges de philosophie juive et arabe , pp388-389, Paris 1859, Analyse du Traité de Solitaire El Mutawahhid.

La fin de l'homme ne consiste pas dans la possession de biens extérieurs à l'essence humaine, par exemple : la richesse, les plaisirs et les honneurs. Elle ne consiste pas non plus en les vertus morales, ni même en les vertus intellectuelles qui ne sont que des moyens en vue d'une fin, ou des étapes dans le chemin à l'intellection pure. Mais la vie sociale est nécessaire pour son développement spirituel, pourtant cette vie sociale met des obstacles dans le chemin de celui qui veut atteindre la perfection.

Donc pour Ibn Bajjah, il n'y a que dans la cité idéale où l'homme pourrait être pourvu du meilleur auquel il est disposé.

Pour aboutir à ce résultat, Ibn Bajjah, rapporte l'allégorie de la caverne (Platon : La République, VII, 517b-519c). « La plus fine, la plus achevée, la plus profonde des leçons que l'homme ait reçue de l'homme »[1].

En ces termes : « L'état de la masse par rapport aux intelligibles ressemble aux états des gens qui voient dans une caverne que le soleil n'éclaire pas ; mais ils voient toute les couleurs dans l'ombre : celui qui se trouve à l'intérieur de la caverne voit dans un état semblable à l'obscurité ; celui qui se trouve à l'entrée de la caverne voit les couleurs dans l'ombre, et ne voit jamais cette lumière. Comme la lumière n'existe pas dépourvue des couleurs chez les gens de la caverne, de même cet intellect n'existe pas chez la masse, elle ne s'en doute pas. Les théoriques sont semblables à ceux qui ont quitté la caverne pour l'espace libre, ont aperçu la lumière exempte des couleurs, et ont vu toutes les couleurs telles qu'elles sont dans leur essence. Quant aux bienheureux, leur

[1] Alain, idées, p45.

vision n'a pas d'égal : ils deviennent eux-mêmes la chose. Si la vue devient lumière, elle deviendra alors comme l'est l'état des bienheureux »[1].

On peut déduire de ce texte que les bienheureux sont ceux dont la vision est la chose vue, pour qui l'intelligent, l'intellect et l'intelligible sont une seule et même chose, et dont la vue devient elle-même lumière. Ibn Bajjah donne une autre comparaison : cette classe ressemble au soleil lui-même, elle n'a pas de semblable parmi les corps matériels, car elle n'est pas du tout matérielle.

L'état de la classe des bienheureux est difficile à décrire. L'intelligence est alors éclairée d'une lumière qui éclaire tout. L'âme impulsive (nuzû iyyah) y éprouve de la crainte, de l'étonnement, comme quand on est en présence d'une chose extraordinairement majestueuse.

2.4. Les bienheureux sont ceux pour qui l'intelligent, l'intellect et l'intelligible sont une seule et même chose :

Les bienheureux forment une unité, puisque les formes spirituelles pures que chacun d'eux doit posséder doivent être les mêmes ; par ce biais, l'antérieur et le postérieur selon le temps seront un numériquement : par exemple Hermès et Aristote auront le même rang et seront l'un à côté de l'autre, quoique, chronologiquement l'un est antérieur et l'autre est postérieur. Les bienheureux dont sont ceux qui voient la chose en soi »[2].

[1] Ibn Bajjah : Risalat Ittisal Al Aql Bi A Insan, p18, ed. Palacios , p114, ed. Ahwami, Le Caire, 1950.

[2] Ibid. pp112-113 (Ahwami).

La seconde classe d'hommes, Ibn Bajjah les appelle : les « Théoriques », c'est à dire les penseurs moyens, qui ressemblent à ceux qui se trouvent en plein air, et qui voient la lumière accompagnée des couleurs, ou alors, il compare cette classe à une surface polie, comme la surface du miroir qui se voit lui-même et par lequel les autres choses peuvent être vues ; ce rang d'hommes est celui de la connaissance théorique. Ceux-là regardent d'abord les intelligibles, puis les objets et en vue des intelligibles ; aussi regardent ils- les intelligibles, et avec les intelligibles les formes hyliques. Ils arrivent aux propositions universelles.

La troisième classe est celle de la masse, qui ressemble à des gens qui se trouvent dans une caverne que n'éclaire pas le soleil, pourtant ils voient dans l'obscurité.

Ibn Bajjah, faisant une autre comparaison de cette classe, dit qu'elle ressemble à une surface qui n'est pas polie, sur laquelle la lumière se disperse. Ce rang qui est donc celui de la masse, est le rang naturel ; là l'intelligible est lié aux formes hyliques ; y entrent tous les arts pratiques. Cette masse regarde d'abord les objets, puis les intelligibles et en vue des objets.

Pour Ibn Bajjah, la faculté rationnelle qui se dit des formes spirituelles susceptibles d'intellection, et qui est aussi l'intellect en acte qui est en même temps l'intelligible en acte est la récompense que Dieu octroie à celui, parmi ses serviteurs, qui entre dans sa grâce. « Celui qui obéit à Dieu, et qui agit selon ce qui lui plaît, Dieu le récompense par cet intellect, lui donne une lumière par laquelle il se guide, mais celui qui lui désobéit, et qui agit contrairement à ce qui lui plait ; Dieu l'en prive et il restera dans les ténèbres de l'ignorance, jusqu'à ce qu'il quitte son corps, toujours privé de lui, marchant dans sa disgrâce.- Celui à qui est donné cet intellect, il restera lorsqu'il aura

quitté le corps -, une lumière parmi les lumières, louant Dieu et l'exaltant, en compagnie des prophètes, des vrais croyants (Es-Seddîquins), des martyrs et des hommes pieux »[1].

Dans ce passage Ibn Bajjah fait appel à ce que Munk appelle « Le secours qui vient d'en haut »[2].

2.5. La connexion de l'intellect actif avec l'homme dépasse en sa noblesse toute description :

Dans « L'épître des adieux »[2], Ibn Bajjah se contente de décrire l'état de la connexion de l'intellect actif avec l'homme, en terme poétique : « Cet état dépasse, en sa grandeur, sa noblesse et son plaisir, toute description. Il est un plaisir pur, une joie et une splendeur et une réjouissance »[3]

3.Ibn Tufyl

3.1.Deux facultés sont au plus haut degré de la noblesse : l'intéllect et l'intuition ou La langue de l'élite s'oppose à celle du vulgaire.

Nous confortons ce que nous venons de dire par un résumé des thèses essentielles qu'Ibn Tufyl vise à inculquer, dans son roman Hayy Ibnou Yaqzân c'est qu'il y a une

[1] Ibn Bajjah, idem., p108.Ed Ahwan.
[2] S. Munk, Mélanges de philosophies juive et arabe, p337, paris, 1859
[2] Ibn Bajjah, Epitre des adieux, p 38, Ed Assin in Al Andalous, VIII, 1943.
[3] Ibn Bajjah, idem, p108.

vérité pour le vulgaire et une autre pour l'élite, ou plus précisément, il y a une seule vérité, qui comporte deux expressions différentes : une symbolique et imagée pour le vulgaire , et une exacte et pure pour l'élite. Au vulgaire, il ne faut pas parler la langue de l'élite, et à l'élite il ne faut pas employer les symboles réservés au vulgaire.

Ne troublons donc pas l'âme naïve du vulgaire par les spéculations hautes et abstraites des philosophes. Car il est possible au philosophe, qui a atteint l'apogée, de la spéculation, de réaliser l'union avec l'intellect actif, but suprême de la sagesse. La raison donc, par sa propre force, et sans le secours d'une autre raison, mais grâce à l'intellect actif, peut s'élever à l'intelligence des secrets de la nature et à la solution des plus hautes questions métaphysiques. Quant à la société humaine, elle est irrémédiablement corrompue. Il ne lui convient que la religion populaire. Toute tentative de la réformer dans le sens d'une plus haute intellectualité est vouée à l'échec.

Au vrai sage, il ne reste que le chemin de la solitude sur les hautes cimes de la raison pure.

L'intellect et l'intuition : ces facultés sont toutes deux au plus haut degré de la noblesse.

A une question posée par Tawhidi à Abu Sulayman concernant la Noblesse : « Quelle est la plus noble des facultés humaines : l'intellect ou l'intuition ? Sulayman répondit « Que toutes deux sont au plus haut degré de la Noblesse. Seulement l'intuition est plus éloignée de l'ordre de la génération et de la corruption, et nous expose aux différentes sortes d'effort et d'argumentation. Le raisonnement par contre, est plus proche de la perfection de la substance, et plus pure de la matière. L'intuition et le

raisonnement sont, par rapport à l'homme, comme son sommeil et son éveil et son état éveillé, son absence et sa présence, son expansion et sa rétrocession. Les deux états sont nécessaires. Celui qui est faible en l'un, n'aura pas la chance recherchée dans cette vie, ni le beau fruit de ses efforts »[1].

En effet pour Abu Sulayman, la connaissance s'obtient ou bien par le raisonnement et le syllogisme, ou bien par l'intuition, où l'objet de la connaissance se présente lui-même à l'âme. Le raisonnement représente le côté humain puisque celui qui est au premier rang par rapport aux autres genres, l'intellect actif, caractérise la noblesse.

Mais cet intellect renferme de la passion. Mais c'est une passion au dessus de laquelle il n'y a aucune passion.

Au fur et à mesure qu'on descend dans l'échelle des passions, on s'éloigne du degré de noblesse, jusqu'à ce qu'on arrive au plus bas degré de la passion.

Ce qu'appelle Abu Sulayman l'intellect hylique (état de passion (patent) ou passif), c'est le dernier dans la chaîne des intellects ; entre les deux se trouve l'intellect acquis (il participe de l'action et de la passion). Ce qui est en puissance a besoin de quelque chose en acte pour le faire passer de la puissance à l'acte. Cette chose c'est l'intellect agent. Nous remarquons que Abu Sulayman attribue à l'intellect des qualités comparables à celle que Platon accorde au « Nous ». Car il qualifie la raison de force divine, et il dit que la raison est le représentant (khalifat) de Dieu. Elle est le réceptacle

[1] Al Tawhidi : Al-Muqabasat, n.55, pp 238-239.

de l'émanation pure et exempte de toute tâche. Si on dit que la raison est le maximum de lumière, on n'est pas loin de la vérité[1].

La raison est comme le soleil. Son rayonnement est continuel sa lumière est répandue, son lever est éternel, son éclipse est nulle, sa manifestation est sans fin .Le maximum du don de l'un entrave l'autre.

A côté de l'intellect et de la sensation, Abu Sulayman a affirmé l'existence de l'intuition, qu'il appelle (Al Badihah) représentant le côté divin. Les deux facultés ne se trouvent pas réunies dans la seule personne au même degré, c'est à dire qu'il n'existe pas un homme doué du maximum d'intuition et du maximum de raisonnement, car quand l'une s'exerce elle empêche l'autre d'atteindre son but. Ces qualificatifs attribués à l'intuition rappellent la définition de l'intuition chez Bergson et celle que Plotin a donné dans les Ennéades[1].

Le savant est plus noble dans sa nature et son être que le riche.

3.2.La science dispose et l'argent est un objet dont on dispose

Abu Sulayman citant une parole de Platon : « Dieu donne autant de sagesse qu'il prive de richesse », estime qu'on ne peut être sage (ou philosophe) et riche à la fois.

Il explique cet état de fait en disant que la science et la richesse sont comme deux épouses d'un même homme. Elles sont rarement en paix et en accord. En effet, la part de richesse qu'on a vient de l'âme appétitive et irascible ; et sa part de science vient de l'âme raisonnable. Ces deux parts sont incompatibles et contraires. Il faut donc que l'homme averti sache que le savant est plus noble dans sa nature et dans tout son être

[1] Al Tawhidi : Al Imtâ, III, p116. Le Caire, 1944.

que le riche. S'il possède la science, il ne faut pas qu'il s'attriste pour la richesse, car un peu d'argent lui suffit ; il ne faut pas qu'il se plagie de n'en pas posséder.

La science dispose et l'argent est un objet dont on dispose.

La science est de l'ordre de l'âme, tandis que l'argent est de l'ordre du corps. La science est plus spécifiquement humaine que l'argent. Les malheurs confisquée, et il restera alors désarmé et perplexe. Mais on ne prive jamais un savant de sa science. La science augmente quand on la dépense, elle recommande le contentement de peu. Mais il n'en est pas ainsi de la richesse[2].

4. Al Bîrûni

4.1..La richesse est la découverte de la pauvreté et de l'affliction :

Al Bîrûni cite un important passage tiré du livre de Plutarque intitulé « De Cohibenda Ira, 461F-462A (23) où il explicite que la richesse n'est qu'une source d'affliction. Al Biruni dit « Plutarque rapporte dans son livre « De Ira » qu'à Néron, le Roi de Rome, on fit don d'un pavillon de cristal, de forme hexagonale, de facture merveilleuse, et d'un prix élevé. Dans son récit, il ne mentionne pas sa grandeur et ne précise pas s'il fut d'une seule pièce, ou si sa masse fût façonnée au moment de sa plantation. Il s'en glorifie démesurément et dit à un philosophe qui fût présent « Qu'en dites-vous ? » et le philosophe de répondre : « son cas m'afflige. Car si vous le perdez vous ne serez pas sûr d'en trouver un pareil, et alors se manifestera votre indigence à son égard. S'il lui arrive malheur, il vous arrivera un malheur dans la même mesure ».

[1] Plotinus apud Arabes, 1ère ed. 1955, 2° ed. 1966, Le Caire (Abderrahman Badawi).
[2] Al Tawhidi : Al Imtâ, II p49, Le Caire 1942.

En fait, il est arrivé ce qu'il a prédit : un jour il est allé se promener, durant le printemps, dans une île, et fit porter le pavillon dans un canot qui naviguait à côté de son bateau. Alors le vent fit couler le canot. Le pavillon toucha le fond. Le roi est devenu triste, mais il se rappela la parole du philosophe et s'en consola, sinon il s'en serait affligé toute sa vie ».

Mais il fait remarquer des points de divergence entre le texte grec original et la traduction arabe reproduite par Al Birûni.

Le texte grec parle d'un pavillon octogonal et non pas hexagonal.

Le texte grec donnera le nom du philosophe Seneca.

Et surtout, le passage d'Al Birûni spécifie que le pavillon fut en cristal, détail qui ne se trouve pas dans l'original grec, qui est le motif pour lequel Al Birûni mentionne cette anecdote dans son livre, puisqu'il traite des pierres précieuses.

Nous allons donner maintenant une traduction Française de l'original grec :

Néron avait fait un pavillon octogonal d'une beauté et d'une magnificence merveilleuse.

« Vous avez, lui dit Sénèque, découvert par là, votre pauvreté : si vous veniez à le perdre, vous ne pourrez en avoir un pareil ». il périt en effet sur un vaisseau qui fit naufrage, et Néron s'étant ressouvenu des paroles de Sénèque souffrit patiemment cette perte. Autant la richesse rend pauvre et malheureux, la sagesse rend patient et tolérant et donc plus heureux ».

L'expérience spirituelle est le plus noble et le plus haut niveau d'apprentissage (L'Unité **de l'Existence** émanation).

Avec Ibn-Arabi, né à Murcie (Andalousie) en 1165, nous découvrons une cosmologie des plus originales dans la philosophie universelle. L'éminent soufi se situe aux antipodes de la pensée péripatéticienne d'Averroès. Pour comprendre l'origine de la doctrine d'Ibn-Arabi, il n'est pas inutile d'évoquer brièvement le principe de base de cette épistémologie "akbarienne". Sans sous-estimer l'apport de la raison, Ibn-Arabi considère que la connaissance acquise à partir de l'expérience spirituelle est le plus haut niveau d'apprentissage. La connaissance objective, déduite exclusivement du raisonnement, peut constituer en fait "un voile" (un mot qui véhicule une riche symbolique dans le soufisme) qui empêche de voir la vraie nature des choses. Pour Ibn-Arabi, le point de départ de toute connaissance est la connaissance de soi. Une connaissance qui ignore le soi est incapable d'appréhender le (vrai) réel.

Encore une fois, la sagesse prime sur la richesse, et cette fois-ci avec Ibn Arabi dans son livre « Les Gemmes de Sagesse » (Fusus el Hikam) et « l'entrave du précipité » on y lit « Dieu a crée l'homme comme un noble résumé dans lequel il a ramassé les concepts du macrocosme, et il en a fait une copie de ce qui se trouve au macrocosme et de ce qu'il y a de noms au sein de la présence divine. Le prophète, que Dieu prie pour lui et le salue ! dit de l'homme que Dieu a créé Adam à son image. C'est pourquoi nous disons que le monde est formé à l'image (de Dieu) … comme l'homme parfait est à l'image parfaite (de Dieu), le califat et le Vicariat de Dieu –très haut !- dans le monde lui reviennent de plein droit »[1].

Le mot « image » ici est plein de sens car « l'image » embrasse l'idée platonicienne, en tant que Logos, et l'image divine : Ibn Arabi l'a laissée vague.

[1] Uqlat El Mustawfiz, in Kleinere Schriften des Ibn Arabi, S, 45-46 (l'Entrave du précipité).

Un exposé, d'un livre intitulé « Miroir des sens pour la connaissance du monde humain »[1] va dans le même sens.

L'auteur anonyme poursuit dans le détail le parallélisme entre le microcosme et le macrocosme : organe pour organe, geste pour geste, fonction pour fonction. Ce parallélisme aura un grand rôle à jouer dans l'alchimie et la mystique à la fois, aussi bien dans le monde musulman qu'en Europe au début des temps modernes. Ici encore l'auteur s'appuie sur la même tradition de Prophète qui dit : « Celui qui se connaît soi-même connaît son Dieu, celui qui connaît mieux son âme connaît mieux son Dieu ».

Il y a lieu de signaler que la théorie de l'homme premier chez Ibn Arabi n'est absente d'aucun de ses livres importants[1].

Le premier trait : est que l'homme premier, parfait est une image exacte et complète de Dieu, aussi est-il vicaire sur la terre. Dans ce trait nous voyons une ressemblance entre l'idée de l'homme parfait et la théorie chrétienne de Jésus en tant que Dieu fait homme.

Ce Vicariat est ici total, de sorte qu'on peut en fin de compte échanger l'un pour l'autre : le créateur et le crée, car il manque à Ibn Al Arabi de faire une distinction précise entre les deux.

Le deuxième trait : est que l'homme est capable de parvenir à ces hauts degrés de l'homme parfait ou premier. Car ce dernier état se réalise dans le prophète, le prophète étant considéré ici comme le modèle de l'homme sensible, car le prophète est considéré

[1] Dans le recueil, n°4291 tasawuf à Dar Al Kutub el misriya (ce livre a été publié par Med Abd Jelil, dans le journal asiatique 1928.

en Islam comme un homme dans tout ce que ce mot comporte de sens. Le point de départ ici n'est pas le christianisme quoique tous deux aboutissent en fin de compte au même résultat à savoir : l'élévation du prophète au rang de la lumière éternelle ou logos, ou intelligence première.

Cette caractéristique (du pouvoir) de la noblesse s'est appuyée sur les versets concernant la création d'Adam, le verset qui dit « Nous avons créé l'homme dans la meilleure forme » XCV, 4), et les deux traditions Prophétiques « Dieu a créé Adam à son image » « Celui qui se connaît soi-même, connaît son Dieu ».

La seconde caractéristique du pouvoir (Noblesse) est la glorification de la raison, qui a atteint son apogée dans la pensée (arabe). On a poussé la glorification jusqu'à la quasi divination de la raison. Tout cela s'est basé aussi sur les traditions du Prophète, c'est à dire sur les textes religieux primitifs tels que « La première chose créée par Dieu est l'intelligence ».

Nous remarquons aussi chez les mystiques et les philosophes naturalistes la même glorification de la noblesse de la nature (de son pouvoir), et cette intimité entre elle et l'homme. Les évènements et les phénomènes sont réduits à la nature. L'exemple manifeste se trouve dans le Corpus Jabirien[2] qui professe que l'aspect scientifique et l'aspect mystique vont côte à côte dans toute théorie scientifique émise au sein de la culture Arabe. Pour Jabir l'homme noble c'est « l'homme absolue »[1] et la façon dont celui-ci contient l'intelligence, l'âme, la nature, les astres et d'autres êtres semblables,

[1] Kleinere Schriften des Ibn Arabi, pp94-99 : « chapitre sur la genèse de l'homme premier », aussi le chapitre I du « Fûsûs al-Hikam » intitulé, « Gemme de sagesse divine concernant le logos adamien pp 8-27, le Caire 1903-c.
[2] Paul Krans Jabir Ibn Hayyam, , Mémoires de l'Institut d'Egypt , TLIV, Le Caire, 1942. De l'histoire de l'athéïsme en Islam, pp191-197, Le Caire, 1945

c'est comme un univers complet. Tout cela rentre dans le côté mystique. Mais le côté pratique se manifeste dans sa théorie de la « génération » qui est basée sur son principe fameux qui dit « si la nature trouve un moyen pour la génération, elle l'emploie à défaut d'un autre »[2]. Si l'homme connaît le secret de la génération dans la nature, il pourra assumer son rôle et partout, il sera semblable à Dieu dans le pouvoir de création. Jabir distingue entre deux sortes de création ou génération. La première création qui est ordonnée par Dieu, la seconde création qui est en notre pouvoir. En effet il appelle cette dernière « création » et il dit carrément, « la création est de deux sortes, première et seconde, la seconde étant semblable à la première, car elle est un art »[3]. C'est le but final que poursuit Jabir en dégageant la conséquence pratique de la célèbre définition de la philosophie de Platon : « La philosophie est l'imitation de Dieu autant que cela est au pouvoir de l'homme »[4], conception qui sera aussi adoptée par les mystiques pour définir le mysticisme.

Jâbir lui a donné tout son sens et en a tiré toutes les conséquences. Le résultat en est qu'il a essayé de fabriquer un homme artificiel par l'art alchimique, un homunclus.

Selon les lois de la science de la balance, c'est à dire selon les lois mathématiques fixes.

Quant aux mystiques, le sentiment de la nature chez eux, malgré l'excès de leur symbolisme, renferme un aspect esthétique assez manifeste, surtout chez SuhraWardi. Dans ses épîtres, et notamment dans le « bruissement de l'aile de Gabriel » [5], nous

---

[1] Op. cité, p137.
[2] Choix d'épîtres de Jabir, publié par Krans, p490, Le Caire 1935.
[3] Ibid. p449.
[4] Les sentences spirituelles de la sagesse Grecque de Abu Al Faradj Ibn Hindou (+420 h = 1029 j-chri.).
[5] Traduction dans : Personnalités en Islam, Le Caire, 1946.

sentons une chaleur dans l'expression de la beauté de la nature et l'union avec elle dans le cadre poétique où il a mis sa vision mystique.

En vérité, il y a chez SuhraWardi un sens de la beauté, et surtout de la beauté, dans la nature, qui jaillit d'un tempérament poétique assez développé. On le remarque même dans les titres de ses épîtres « temples de lumière », « bruissement de l'aile de Gabriel », « exil occidental ».

Une autre caractéristique de la « Noblesse » en tant que pouvoir est la foi dans le progrès des sciences, et, par suite dans le progrès continuel de l'humanité.

Quoique cette idée paraisse en contradiction avec la notion du temps dans l'esprit arabe, qui le regarde comme ayant un commencement et une fin, composé de périodes dont chacune commence avec un événement surnaturel et finit par un événement pareillement surnaturel[1].

4.2. La doctrine du progrès de l'homme est-elle professée par les gens appartenant à la culture arabe ?

C'est ce que nous allons voir en confrontant **Abu Bakr Ibn Zakarrya Al-Râzi à Abu Hatim ,** dans une polémique engagée entre eux où se manifeste l'attitude des deux camps opposés.

Abu Hatim qui représente les traditionalistes religieux nie « que le suivant soit plus grand et de ce fait plus noble que le suivi, et le guidé plus grand en sagesse et en noblesse que le guide », par suivant et « guidé » il veut dire celui qui vient postérieurement et non pas le disciple.

Abu Bakr réplique en disant « Sachez donc que tout philosophe postérieur , s'il se consacre à la spéculation philosophique et y persévère en déployant tout son effort et en examinant les différences entre philosophes, différences dues à la difficulté et à la subtilité des problèmes saura la science de ses prédécesseurs, la retiendra , et connaîtra d'autres choses encore par son intelligence et son application à la recherche, car il excelle dans la science de ses devanciers et a découvert d'autres choses utiles, puisque la recherche , la spéculation et l'application doivent donner plus »[2].

Quant à Rhazès nom latin sur lequel est connu Abu Bakr Al Razi a exposé la même opinion dans son livre : « Doutes concernant Galien », où il compare les postérieurs à ceux qui ont déjà acquis du fait de la succession, un héritage qui leur facilitera de faire d'autres acquisitions, « Si on m'objecte , poursuit-il, que cela implique que les postérieurs sont plus avancés que les prédécesseurs , dans les arts et sciences, je dirai : je ne le dis d'une façon absolue qu'à la condition que ce postérieur vienne compléter ce que lui a laissé le prédécesseur »[3].

Par là Rhazès a professé l'idée de progrès des sciences et a tranché la question en détruisant cette tendance qui dominait la culture arabe et qui avait pour symbole des phrases comme : « Le premier n'a rien laissé au dernier », et Est-ce que les poètes ont laissé quelque chose qui n'ait été auparavant dit ? »

4. Pour Platon, le mot « Dieu » est l'équivalent de tout ce qui est grand et noble :

[1] Voir notre temps existentiel, pp 83-86, Le Caire, 1945.
[2] Epîtres Philosophiques de Muh Ibn Zakareya Al Razi, p301 ed. Raul Krans, Le Caire 1939.
[3] Insanyah et Wujuduyyah dans la pensée arabe, p200, Le Caire, 1947.

Al Bîrûni se référait à la doctrine grecque, il dit (ces philosophes grecs néoplatoniciens estiment que « Les hommes excellents ont mérité ce qu'ils ont obtenu en haut rang de manière à atteindre les divinisés à cause de leur excellence en les arts, et non pas par la lutte des corps, la rapidité dans la course ou le lancement de balles.[1]

Puis Al-Bîrûni cite Platon dans le « Timée médical », il dit « Ceux que les sages appellent : Dieux, parce qu'ils ne meurent pas, et appellent Dieu le premier Dieu , sont les anges. Puis il dit : « Dieu a dit aux Dieux : Vous n'êtes pas immortels de par vous mêmes, mais vous ne serez pas détruits par la mort, car vous avez obtenu, par ma volonté, quand je vous ai crées, une promesse très ferme (d'immortalité) … Dieu est un, numériquement, et non pas Dieux au pluriel »[2].

Donc pour Platon, le mot « Dieux » est l'équivalent de tout ce qui est grand et noble. Ce nom s'applique particulièrement aux anges eux-mêmes et à une autre espèce que Platon appelle les demi-Dieux c'est à dire les hommes élevés au rang de Demi-Dieux. (Platon, les lois 738 d : Gratyle 397 d. Hérodote 5,105).

Dans le texte (le Timée de Platon p41-b2-6) celui-ci dit : « Donc , et parce que vous naquîtes , vous n'êtes ni immortels, ni du tout incorruptibles. Pourtant, vous ne serez jamais dissous et jamais vous ne subirez une destinée mortelle, parce que mon rioluov constitue pour vous un lien plus fort et plus puissant que ceux dont vous fûtes liés, quand vous naquîtes ».

[1] Galien : Recommandation d'apprendre les arts : pp. 16-17.
[2] Commentaire de Galien sur le serment d'Hippocrate (p17).

A la page 41 a-b du Timée : Platon dit « Dieux, fils des Dieux dont je suis l'auteur et des œuvres desquels je suis le père, vous êtes nés par moi, et indissolubles vous êtes tant que je ne voudrais pas vous dissoudre car, si tout composé est corruptible, vouloir briser l'unité de ce qui est harmoniquement uni et beau, c'est le fait du méchant ».

Al Biruni se contente de résumer ce passage tiré du Timée ainsi « En outre, Platon dit : Dieu a dit aux Dieux « Par vous mêmes, vous n'êtes pas exempts de la destruction seulement vous ne périrez pas par la mort. Vous avez obtenu, de ma volonté, au moment où je vous ai crées, le plus ferme pacte ».[1]

Biruni est un des meilleurs représentants de la méthode scientifique en terre d'Islam. Il considère l'observation de la Nature comme un devoir religieux ;"La connaissance réelle d'un sujet est de le connaître tel qu'il est dans l'Esprit Divin"[2]. Biruni entreprend l'étude de la nature en musulman dévoué, pour lequel la nature de toute connaissance doit en fin de compte toujours être référée au Créateur.

5.Al Kindi :

La force de l'âme du noble est semblable à celle de Dieu.

Al Kindi s'inspire de Platon, d'Aristote de Pythagore de Plotin pour exhorter les hommes aux nobles tâches à savoir la purification de l'âme et si celle-ci atteint le sommet de la pureté, Dieu la gratifiera, de sa lumière, alors elle éprouvera le plaisir éternel, divin, spirituel qui a pour conséquence la grande noblesse. Car les âmes, une

[1] Tahqiq mâli-al-Hind, p17, ed Saclan, London, 1887.

[2] ""Cosmological Doctrines", p. 277.

fois débarrassées des impuretés des sens, monteront au monde de l'intelligence, dépasseront la sphère extrême (le 1er ciel) et siègeront dans le lieu le plus haut et le plus noble et alors Dieu leur délèguera une partie de la direction du monde.

Donc l'âme n'atteindra ce noble rang en ce monde et dans l'autre qu'après purification.

Al Kindi rapporte les paroles de Pythagore « Nous sommes dans ce monde comme si nous étions sur une passerelle, et un pont sur lequel passent les voyageurs.

Nous n' y restons pas longtemps. Notre vrai séjour sera le haut et 'noble monde' auquel seront transportées nos âmes après la mort, où elles seront proches de leur créateur, de sa lumière, de sa pitié, et les verront d'une vue intellectuelle et non pas sensible ; là elles seront comblées de sa lumière et de sa miséricorde »[1].

Pythagore ou Pskoros dit aussi : « que l'âme, si pendant son union avec le corps, elle renonce aux concupiscences, s'occupe de la recherche et de la connaissance des vérités, des choses, elle devient polie, et une image de la lumière de Dieu s'unit à elle ; la lumière de Dieu s'y mire et augmente, à cause de ce polissage qu'elle a acquis grâce à la purification.

La pureté de l'âme est le fait que l'âme se purifie des souillures et acquiert la science. Plus elle est pure, plus sa connaissance des choses est précise et claire. Cette âme verra pendant le sommeil des rêves merveilleux. Dieu le gratifiera de sa lumière et de sa clémence, alors elle éprouvera un plaisir éternel, qui dépasse tout plaisir de manger, de boire, d'amour, d'entendre, de voir, de sentir ou de toucher-- car ces plaisirs

[1] El Kindi : Rasa'il, I, pp276-7.

sont des plaisirs sensibles, impurs, et qui ont le mal pour conséquence, tandis que ce plaisir là est divin, spirituel, angélique et a pour conséquence la grande noblesse¨

Al Kindi profite de cette occasion pour dire son mot « N'est-il pas bien étrange que l'homme se néglige et s'éloigne de Dieu, lui a une âme aussi noble ? »[1].

« Le savant sage, pieux, s'il est plein d'ordures, le corps est aux yeux même des ignorants où à fortiori aux yeux des savants considéré mieux et plus noble que l'ignorant dont le corps est parfumé de Musc et d'ambre »[2].

Al Kindi rapporte que pour Platon, l'âme emprunte par son voisinage, une force semblable à la puissance divine ; en effet il dit (Platon) : « Celui dont le but dans ce monde est de jouir de la bonne chair, qui se changera en charogne, et dans le plaisir sensuel, celui-là n'aura pas accès, par son âme raisonnable, à la connaissance de ces choses nobles, et il ne pourra jamais arriver à la ressemblance d'avec Dieu. Platon compare la force concupiscente de l'homme au cochon, et la force intellectuelle à l'ange…

Celui qui est dominé par la force de l'âme raisonnable, et qui se consacre essentiellement à la pensée, à la recherche des vérités des choses et à la découverte des choses cachées, est un homme excellent bien proche de la ressemblance avec Dieu. En effet les attributs de Dieu sont : la sagesse, la puissance, la justice, la bonté, la beauté et la vérité. L'homme peut dans la mesure du possible devenir sage, juste, généreux, bon, attaché au vrai et au beau et par là, participer aux attributs de Dieu »[3].

[1] El Kindi : Rasa'il, I, pp279.
[2] El Kindi : Rasa'il, I, pp279-280.
[3] El Kindi : Rasa'il, I, pp274-275.

Al Kindi donc ne fait que conforter aussi bien la pensée d'Aristote que celle de Platon en disant que l'âme est simple, noble, et parfaite. Son essence participe à l'essence divine, comme la lumière vient du soleil.

Al-Kindi est le seul parmi les philosophes classiques de l'Islam à adhérer à la doctrine de la création ex-nihilo. Son argument est simple : ceci est consistant avec les versets du Coran et possible grâce à l'Omnipotence de Dieu, qui est certainement capable de créer l'Univers à partir de rien.

Le Concept de Noblesse dans la Mystique Musulmane (coïncide avec l'Existentialisme)

6.1-Correspondance entre l'idée de l'homme parfait d'Ibn Arabi et l'idée de l'unique dans l'existentialisme, surtout chez Kierkegaard.

Les attributs que celui-ci attribue à l'unique se retrouvent tous, au 1er rang, dans la liste des qualités du mystique parfait, en mystique musulmane.

L'unique vit en lui-même dans une solitude totale, aussi silencieux que la tombe, aussi tranquille que la mort.

La solitude est sa véritable patrie, comme disait Nietzsche. Le silence est chez lui une source de joie continue, disait KierKegaard. Dans ce silence naît la vie interne jusqu'à ce qu'elle atteint le degré de virginité et de pureté premières. Le sens profond de l'unique réside dans sa conscience d'être une victime et qu'il doit se présenter en martyr. Il se sent seul en face de Dieu, « Seul avec Dieu Seul » comme disait Sainte

Thérèse d'Avila, ou comme disait encore Kierkegaard : « En face de Dieu tu ne seras qu'en face de toi-même, seul avec toi-même devant Dieu ».

Toutes ces qualités se trouvent chez les mystiques musulmans. Ils ont glorifié le silence . Abu Bakr El Fassi disait : « Celui dont la Patrie n'est pas le silence vit dans le superflu, même s'il est silencieux »[1].

Ils ont chanté la solitude et ont en fait la condition de la vie mystique. Ils ont regardé le mystique comme une victime, victime de la vérité.

6-2.Texte d'Al Hallaj traduit par louis Massignon :

« Ton cœur contient, au dedans, des noms, tiens, que ni la lumière, ni les ténèbres ne connaissent guère. La lumière de ton visage reste un mystère quand on l'aperçoit ; là est la générosité, la miséricorde et la Noblesse. Ecoute donc mon récit, bien aimé, puisque ni la tablette ni le Galame ne le sauraient comprendre ».

Quant au sentiment de la solitude avec Dieu, et partant avec lui-même.-- Car il n'y aura qu'un seul et même être, qui est lui-même.-- Nous trouvons dans les paroles d'Al Halladj sa meilleure expression.

Celui qui est victime devant les yeux des Hommes vit avec Dieu face à face. Quand les hommes se présentent, Dieu disparaît. Mais si l'unique se présente, la divinité se présente ; elle se présente à cause de l'unique, sans avoir besoin d'un ange qui annonce sa présence, comme le dit Jean Wahl[2] en parlant de l'unique chez KierKegaard.

Cette idée de l'homme parfait est un trait d'union entre la mystique musulmane et l'existentialisme ; puisque celui-ci pose l'être de l'homme à la place de l'être absolu, et

[1] Qushairi, Al-Risalah, p58, Le Caire, 1927.
[2] Etude KierKegaardiennes, p274, Paris 1937.

dit qu'il n y a d'autre être que l'être humain, l'être du sujet humain[1]. Aussi l'être que prennent la mystique et l'existentialisme comme objet de leurs recherches est-il l'être subjectif humain.

6-3.L'Etre Absolu est l'ètre nécéssaire (dieu ou la définition métaphysique de dieu) :

Dans une épître intitulée : « Les idées mentales Platoniciennes », l'auteur, anonyme, consacre un chapitre entier à l'être absolu « La sommité (il réfère à Khâdja Zâdeh) dit que l'essence est une conséquence de l'existence qui procède de la cause efficiente, elle lui succède et la précède. Ceci déclare expressément que l'existence est un fait réel, tandis que l'essence est un rapport mental »[2].

En fait les êtres extérieurs sont une seule chose qui est l'être absolu, et les essences sont ses réalisations. Comme il dit encore : « l'essence est une entité fictive tandis que l'existence est une entité réelle pour nous »[3].

Cet auteur affirme aussi que : « l'être absolu est l'être nécessaire » c'est à dire Dieu. Et Hegel a déclaré que l'être absolu « est l'absolu » ou « Dieu » ou bien encore il est la définition métaphysique de Dieu[1].

L'être absolu a donc pour les deux auteurs le même cachet religieux.

6.4.L'état existentiel privilégié :

Cet état que révèle l'angoisse détermine l'attitude de l'homme envers la société et les hommes.

Mais pourquoi l'angoisse ?

[1] Jean Paul Sartres, l'existentialisme est humain, p93, Paris 1946.
[2] Idea Platonicae, édidit et prolegomenis, instruscit Abderahan Badawi, p139.
[3] Ibid., p142

Quel est le rapport entre l'angoisse et l'homme ?

Selon Kierkegaard « l'angoisse est une force extérieure qui saisit l'individu et dont il ne peut pas se défaire ; même il ne désire pas s'en débarrasser car il a peur et ce que l'on craint attire. L'angoisse rend l'individu sans force »[2]. Heidegger dit : « l'angoisse nous coupe la parole »[3].

Heidegger analyse ce que l'angoisse engendre d'aversion pour tout ce qui n'est pas Dieu et de jouissance de la solitude et de l'abandon des créatures. Les mêmes motifs religieux sont observés chez Heidegger et Kierkegaard. Cette solitude qu'a chantée Kierkegaard, « voulant ressembler à un pin solitaire, replié sur soi-même et dressé vers les hauteurs, sans jeter nulle ombre, et rien hormis le pigeon sauvage ne pourrait bâtir son nid dans mon feuillage ». Ce sentiment d'abandon des créatures et d'aversion pour tout ce qui n'est pas Dieu est ce dont Kierkegaard a dit : « Cela n'est que pour l'individu »[4].

Heidegger, dit, concernant l'angoisse qui révèle le néant : « Dans l'angoisse, en effet, nous nous sentons comme suspendus, portés par l'angoisse, nous sentons que l'être tout entier glisse et s'enfuit, l'être dont nous faisons partie. Dans ce glissement total rien ne subsiste sauf le sujet qui réalise sa présence dans l'angoisse, quoique cette présence soit suspendue en l'air. Alors nous sommes victimes du Néant, la parole nous est interdite, car tout discours suppose l'être, et l'étant a glissé »[1].

Cependant dans le recueil intitulé « Source des principes des Mystiques » par Ahmed Diâ-Al-Din Al-Kamshahanli al Napslabandi, il y a une définition de l'angoisse chez les

---

[1] Notre temps existentiel, p6, Le Caire, 1945
[2] KierKegaard, The journals, p105
[3] Heidegger, Qu'est ce que la métaphysique ?, p32
[4] Jean Wahl, Etudes Kierkegaardiennes, p244.

mystiques musulmans qui ressemble tout à fait à la définition heidegerienne. Il dit : « L'angoisse, dans les relations : c'est l'horreur de tout ce qui n'est pas Dieu, jouissance de la solitude et de l'abandon des créatures. Quant à son degré dans les saintetés : c'est l'inquiétude qui nie les effets et les résidus, et ne se satisfait pas des dons et des grâces. Et dans les fins c'est l'inquiétude qui ne laisse rien subsister et tient lieu de tout ce qui existe ». [2]

Après cet état existentiel privilégié l'auteur analyse le degré de l'angoisse en parlant du stade des saintetés et dit qu'elle « glorifie le temps », c'est à dire qu'elle rend « l'instant » pur.

Donc l'angoisse exprime, au point de vue de la temporalité le pur instant. Puisqu'il dit : « que, l'instant (al-waqt) veut dire le temps présent qui est un moyen entre le passé et l'avenir, ou bien c'est ce qui éprouve le mystique des états qui lui viennent de Dieu, sans qu'il y ait de sa volonté. Le waqt da'im chez les mystiques est le nunc staus[3]Dans notre temps existentiel[4] l'angoisse exprime aussi l'instant présent.

La conscience de l'instant ne se fait vraiment que dans l'état d'extrême angoisse. A cause de cette liaison entre l'angoisse et l'instant, Kierkegaard lie l'éternité et l'angoisse et dit que l'angoisse est un certain lien entre le temps et l'éternité.

6.5. Le possesseur du temps est celui qui possède l'être :

Nous remarquons chez les mystiques que le temps existentiel est l'expression de l'état existentiel privilégié dont il est la texture. Kamal Al Dîn Al Kashi définit « l'homme du temps, l'homme de l'instant et du monde », ainsi « il est tle réalisé dans l'ensemble de

[1] Notre temps existentiel, Le Caire, 1945, pp151-152.
[2] Jami Usul Al Awlya,p357 ;Le Caire,1328h-1910
[3] Al-Kashi : Istilahat al Sufiyyah

la première barzahiyyah (le barzah (d'où l'abstrait ; barzahiyya) est le passage entre le monde fini et l'éternité) connaissant les vérités des choses, se soustrayant à l'emprise du temps et des actions de son passé et de son avenir pour rejoindre le nunc Stans, car il est le respectable de ses mondes, attributs et actions. Aussi peut-il disposer du temps en le pliant ou l'étendant de l'espace en le dilatant et le contractant, car en lui se sont réalisées les vérités et les natures »[1]. C'est donc celui qui a l'être réalisé, c'est à dire que l'homme du temps, de l'instant et du monde est celui dans lequel se sont réalisées les vérités et les natures. Il y a donc une synthèse du temps et de l'être, puisque celui qui possède l'un possède l'autre.

Les titres de noblesse de la raison islamique (conclusion):

Au delà du rappel des titres de noblesse de la raison islamique, Mohamed Allal Al Fassi essaie de montrer que l'islam est au préalable indispensable à l'envol de la raison. Ainsi parlant de l'islam Maghrébin Al Fassi cite Ch A Julien « La civilisation andalouse en recevant l'empreinte maghrébine, a redoublé d'éclat, lorsque les almohades ont volé au secours du pouvoir andalous. Mais l'importance du Maghreb dans ce domaine réside dans la participation du génie maghrébin à la libération et à la consolidation de la pensée » (In paroles).

L'époque andalous- maghrébine a enfanté Ibn Baja, Ibn Tofail, Ibn Rochd et bien d'autres « héros et chevaliers de la raison ». Ibn Rochd combattit avec acharnement tout ce qui pouvait entraver la liberté et détourner de la foi et de la justice. Il dénonça la tyrannie des rois et l'asservissement des sujets. Il enseignait que la vérité scientifique

[4] Notre temps existentiel, pp153-154.
[1] Kashi, Istilâhat Al Suffiyah.

pourrait unifier les hommes, idée qui est reprise aujourd'hui de nos jours par l'UNESCO qui proclame l'unité par la connaissance (.idem).

Quant à Ibn Tofaïl, qui fut un grand humaniste, il professait la synthèse entre science et religion par la philosophie.

« L'islam donc constitue le parachèvement de l'expérience religieuse de l'homme et le dénouement heureux de son aventure sur terre, par l'accord entre la raison et la foi, et leur harmonie dans une quête commune, pour connaître les ordres et les commandements de Dieu, ainsi que les lois qui régissent, selon sa volonté, l'univers de ses créatures » (Maqassid El Chariaa) les finalités de la loi religieuse) (Casablanca).(in paroles).

La félicité éternelle oblige l'imagination intérieure ou le refus de l'intérêt « rationnel »

Le devoir suprême de l'homme raisonnable est de dompter le corps pour que l'âme retrouve au monde spirituel, sa vraie patrie et jouir ainsi du bonheur éternel. Mais ce but essentiel à l'homme ne peut être atteint à l'intérieur de l'Etat qui est dévoyé, dans lequel la loi est soumise aux caprices du monarque, l'individu raisonnable doit s'en retirer, afin d'atteindre la félicité. Tous les philosophes ont partagé cette conviction. Prenons par exemple la position extrémiste de l'andalous « ibn bajja » qui n'est pas en marge de la pensée des philosophes musulmans[1]. Elle en est au contraire l'expression la plus précise et la plus conséquente. Ibn Bajja ne se pense pas en dehors de l'islam, mais en dehors de l'Etat juste des historiographes. A ses yeux, c'est cet Etat qui est étranger à

[1] E.I.M Rosenthal, political thought in medieval Islam, Cambridge University Press, 1962, p173-174

la visée fondamentale de l'islam puisqu'il se contente du pouvoir, de la jouissance et de la gloire.

Si la philosophie, le mysticisme et le droit coexistent chez Ibn Roshd (Averroès) c'est que l'individualisme des philosophes, l'utopisme des légistes et le mysticisme des soufis visent tous une communauté d'hommes qui dépassent la nature humaine de telle manière que l'éthique individuelle et la moralité publique ne se distinguent plus, que par suite l'état en tant que personnification de celle-ci n'ait plus de raison d'être. Les moyens sont certes différents : raison chez les premiers, inspiration divine chez les seconds, affinement de l'âme chez les troisièmes.

Dans la vie quotidienne, la sharia, loi révélée est devenue comme loi qui fonde n'importe quel Etat, elle est rabaissée au niveau de la coutume qui n'a pas besoin d'être expliquée rationnellement, coupée de la fin qui lui donnait tout son sens, elle ne s'impose plus à l'individu comme sa propre loi intime. Celui-ci ne trouve plus son repos dans le règlement public différent de la règle du cœur. La félicité n'est plus dans l'Etat, propriété d'un homme qui s'est soumis la raison pour réaliser ses désirs, elle exige la vie avec soi.

Chapitre II :

1.Le nœud de la crise nobiliaire orientale musulmane : La crise dans l'imaginaire et la pensée de l'intelligentsia arabe (l'adéquation du réel l'emporte) :

Le néo-islam est le reflet de la crise historique que vit la société c'est à dire la déstructuration née de sa confrontation avec le capitalisme occidental moderne.

- Crise dans son sens banal dénote l'inexistence d'une opinion majoritaire sur un certain nombre de problèmes nationaux majeurs (la langue, la religion, le droit familial, la démocratie).

- Le salafisme est un néo-islam, et comme tous les « néo-ismes », il reflète plus les préoccupations du présent qu'il ne rapporte fidèlement la tradition héritée. L'islam officiel est de nos jours différent de la théologie orthodoxe des siècles passés. Les salafistes étaient fascinés par les écoles du XIXème siècle triomphant : positivisme, évolutionnisme, scientisme, constitutionnalisme). Ce néo-islam est plus une idéologie politico-sociale qu'une théologie ou une pratique sociale. Des spécialistes de la littérature ou de la philosophie disent que la crise de l'intellectuel exprime soit la problématique de la modernité soit les difficultés de la société. Les essayistes ne sont pas parvenus à trancher le problème de l'universel. C'est ce qu'appelle Abdellah Laroui « le nœud de la crise ». Partisan de

l'authenticité (Assala) ou de contemporanéité (mu'assara), l'essayiste après analyse et théorisation, hésite, se contredit et se tait.

- Les catégories d'authentique et de contemporain perdent leur pertinence au profit de celle de « l'adéquation » au réel.

Abdellah Laroui faisant un choix affirme :

« Il faut être totalement moderne pour sentir que la modernité est problématique et l'accepter malgré tout, puisque la tradition ne l'est pas moins, même si elle feint d'ignorer qu'elle est une néo-tradition »[1].

1.1.La loi césarienne s'oppose à la loi coranique car elle ne differencie pas entre le noble et le roturier ou l'ignoble :

A.Laroui s'appuie sur Kattani pour dénoncer l'assimilation de la législation despotique césarienne, assimilée au taghut (Coran II, 257 et XVI, 38), c'est à dire la loi humaine en tant qu'opposée à l'ordre divin. Les infidèles veulent remplacer la loi coranique par celle de césar.

La nasiha résume en fait la littérature écrite sur le sujet depuis 1860 ; elle s'appuie essentiellement, à travers les écrits de M.B. Madani Gannûn et du père de l'auteur sur Ibn El Hadj, Wansharisi et Maghili.

Dans un appel symboliquement de Médine, berceau du 1er état Islamique, à la communauté musulmane, par delà le pouvoir politique partout humilié et soumis. Voilà ce qu'il dit, si douloureusement :

[1] A. Laroui « Islam arabe et crise de la culture », p94.

« Ô peuple de Mohamed, les infidèles ne laissent passer aucune occasion pour t'affaiblir […] de 300 millions de musulmans il ne reste plus guère que le tiers en état de liberté et d'indépendance […] ils n'ont en vue que leur intérêt personnel qui les pousse à s'humilier pour finalement tomber sous le joug de l'ennemi […] . Quant à notre Maroc, qui dans le passé a été une grande puissance, voici que les infidèles veulent le soumettre à son tour et y effacer la loi islamique. […] Arriveront-ils à leurs fins alors que les habitants sont nombreux courageux et bien armés »[1] .

1.2.Appel à la fidélité du savant(alim) et de l'émir car démusulmaniser le sultanat c'est le coloniser pacifiquement :

« Certains dit-il, n'hésitent pas à affirmer que les lois européennes sont justes, s'ils veulent dire par là qu'elles sont vraies, ils sont coupables d'infidélité, car seule la loi divines est juste ; s'ils veulent dire seulement qu'elles sont équitables, en ce sens qu'elles ne font aucune différence entre Nobles et roturiers , on peut alors leur trouver quelque excuse, mais ils méritent néanmoins d'être châtiés, puisqu'ils rendent ainsi hommage aux infidèles alors qu'ils devraient savoir que c'est du shar' que ces derniers se sont inspirés, même si nos mauvais administrateurs le déforment souvent ».

Dans ces écrits, l'auteur exhorte ses coreligionnaires à revenir à la loi oubliée et leur rappelle que tous leurs malheurs sont causés par cet oubli. Aussi il appelle à l'union de la communauté qui est un devoir et met le savant : « Alim » devant ses responsabilités de censeur.

[1] M.b.J Al Kattani, 1905, p5-6.

Il met aussi l'accent sur les problèmes urgents de l'époque : la défense, la protection et l'éthique sociale en s'appuyant sur les versets coraniques, Hadiths et Fetwas. L'auteur s'adresse dans ses écrits tantôt à la population tantôt aux clercs

Conscients de leur mission et enfin à l'imam qu'il critique parce qu'il nomme des incapables aux postes de responsabilités, même ceux du shar', en ne tenant plus compte de la compétence des postulants mais de leur parenté et la puissance de leur clan.[1]

Comme il traite également l'influence européenne parmi laquelle se trouve la protection. Le fait le plus grave rappelle « Kattani » , c'est que certains musulmans estimant les lois étrangères plus équitables, souhaitent les voir remplacer le shar'. En analysant les trois notions de liberté , égalité, justice, on retrouve la position anti-Mutazilite : dans l'ordre social, comme dans tout autre domaine d'ailleurs, il n'est pas permis de juger selon des lois rationnelles (dawalit aqliya) ou des doctrines intellectuelles (Ara'fikriya).

Quant au principe de liberté, il signifie, selon l'auteur, « Chacun peut choisir sa foi et son rite, faire de sa personne ce qui lui plait sans aucune limite et sans crainte d'aucun châtiment , à telle enseigne qu'il peut passer de l'Islam au christianisme, être mu'tazillite ou qadarite […] se dispenser de prier ou de jeûner […] pratiquer l'usure ; il est clair que cette liberté est la fin de la religion de Mohamed »[2].Abdullah Laroui rapporte que ces mêmes idées sur la liberté sont développées par Nasiri (t. IX, p114-115) : « La liberté telle que la comprennent les Francs est sans doute possible , une innovation des athées [zindiqs] puisqu'elle nie les droits de Dieu, des parents et de la

[1] H.b.j Al Kattani, 1905, p23, 28, 34, 37, 48.
[2] H.b.j Kattani, 1905, p74.

nature humaine elle-même […] quant à la liberté dans l'islam, on la trouve définie dans les livres de Fiqh au chapitre de l'incapacité ».

Kattani ajoute : « Cela est particulièrement vrai de notre Maroc : l'expérience ayant continuellement montré que, chaque fois que les Marocains s'éloignent de la sunna, il s'ensuit un bouleversement des lois naturelles qui ne cesse que lorsqu'ils reviennent au droit chemin »[1].

Kattani traite de l'éthique sociale. Il rappelle qu'il est contraire à l'idéal islamique de sobriété de renoncement d'aimer la musique, d'habiter les beaux palais, de porter de somptueux habits et que cette belle vie ramena la ruine de l'Andalousie. Ainsi les musulmans s'éloignent de la sunna et par suite de cette insouciance s'accumulent les catastrophes : hausse des prix, famine, tremblement de terre, invasion acridiennes, dénis de justice, luttes intestines, intervention étrangère.

L'émir doit se rappeler que son devoir est d'honorer le contrat d'investiture. Le Alim (savant) doit remplir le magistère en maintenant intacte la tradition prophétique, aux sharifs nobles). Que leur titre de Noblesse est de donner l'exemple de piété et de fidélité et que tous seront jugés à leurs actes, non selon leurs intentions »[2]. La position contestataire de l'auteur est très clairement exprimée dans ces pages.

Kettani s'attaque aussi virulemment à « l'éthique du livre » symbolisé par un ennemi principal : le marchand qui s'est enrichi en commerçant en Europe ou en s'associant au Maroc même à des européens. C'est la classe marchande qui a émoussé la volonté de l'effort parce qu'elle introduit un mode de vie contraire à l'idéal ascétique de l'islam ; c'est elle qui affaiblit la société parce qu'elle se laisse, par amour de l'argent, facilement

[1] Ummalukum A'malukum (H.b.j Al Kattani, 1905, p92).
[2] Ibid, p111-113

corrompue par les européens, parce qu'elle s'associe à eux, apprend leurs langues, fait confiance à leur science et préfère leurs lois. Les riches marchands sont les porte-paroles et les alliés de l'étranger.[1].

Les européens voulaient en apparence seulement plus de justice, d'ordre et de liberté, mais ces mesures de détail ne visaient-elles pas un but lointain qu'un plébiscite espagnol finit par dévoiler au début du XX$^{e\ siècle}$ en ces termes : « Pour pénétrer pacifiquement au Maroc, il est nécessaire au préalable de le démusulmaniser »[2]

Aussi plus le pays s'ouvrait à l'activité européenne et le sultanat s'enfonçait dans l'illégitimité fournissant un motif à la révolte des masses paupérisées si ce n'est à l'intégrisme logique de la situation et devenait une idéologie contestataire. Les européens eux même ne voyaient dans ces réactions à la « main invisible » et à la pression étrangère que xénophobie et, fanatisme… et intolérance.

1.3. L'hérédité de la Khilafat est étrangère à l'Islam : La khilafa relève de la compétence des sages et non de l'hérédité :

La khilafat est une affaire humaine qui tire ses principes d'orientation du Coran et de la sunna, mais dont les procédures de dévolution n'ont à aucun moment été réglées par Dieu ou son prophète. Ecoutons Mohamed Ouazzani dire à ce sujet : « Le prophète a quitté ce monde sans laisser aux musulmans quelque chose qui puisse les guider pour fonder sa succession : on pourrait avancer même que le prophète à évalué les avantages et les inconvénients d'une dévolution testamentaire et a opté sur avis d'Omar pour un affranchissement des musulmans de toute obligation à l'exception du Coran et de la

[1] Aux sources du Salafisme, p333 du livre origines sociales et culturelles du nationalisme marocain.
[2] Maura Gabriel, p197, la question marocaine au point de vue espagnol, traduction de Henri Blanchard, Challamel, Paris 1911.

sunna, il a choisi de les laisser libres d'organiser leur gouvernement en conformité avec ce qu'ils considèrent être leur intérêt général »[1].

« La Khilafat n'est pas dévolue par désignation. Si c'était vrai le prophète aurait désigné son successeur. Ce qui a dissuadé le prophète de le faire c'est sa conviction que la Khilafat est une fonction politique élective qui relève de la compétence des sages de la communauté musulmane c'est à dire ceux qui lient et délient »[2].

1.4. La liberté d'opinion est l'accomplissement de la raison (car c'est l'ennemie de tout pouvoir oppressif) :

Mohamed Hassan Ouazzani affirme que le Prophète a soutenu fermement la liberté d'opinion et de dogme de ses adversaires parmi les associanistes, les chrétiens et les juifs, et il a appliqué ce principe à toutes les étapes de la vie, à l'exception des prescriptions explicites de la révélation ». [3]

Le respect des performances de l'intellect humain (ou raison humaine) est attaché à la condition humaine, y contrevenir c'est aller contre la volonté de Dieu.

Dieu a ordonné au prophète de consulter les musulmans. Or la consultation va à l'encontre de la décision unilatérale et imposée qui étouffe les opinions et réprime les idées. « La liberté d'opinion est l'ennemie de tout pouvoir personnel oppressif et despotique. Elle est ce que l'homme a de plus noble et de plus cher, elle est l'accomplissement de la raison. Si la raison est tout cela, notre devoir sacré est de préserver ses fonctions et ses avantages.

[1] Mohamed Hassan Ouazzani, Al Islam Wa Dawla, p80.
[2] Ibid., p82
[3] Ibid,p115.

La raison ne s'accomplit que par l'expression des opinions »[2].

1.5.La shura n'est pas un suffrage universel mais un suffrage restreint à l'élite des sages :

« L'élection par un collège de sages n'est pas ce que la science politique moderne appelle le suffrage universel auquel participe tout le peuple en conformité avec les prescriptions de la constitution de l'Etat. Il s'agit quand on parle de l'élection des Ahl al Hal d'un scrutin limité à un groupe particulier de la umma : Ahl AL Ikhtiyar ou Ahl Achoura. Cette procédure ressemble au suffrage restreint »[1].

Le suffrage restreint a l'avantage de n'inclure qu'une minorité, une élite qui a des opinions fondées et qui est stable. Ce suffrage joue le rôle d'un modérateur du suffrage universel. Les deux modes sont présents en Islam. Les gens qui lient et délient les choix de la shura représentent le suffrage restreint et la bay'a représente le suffrage universel. L'Islam rassemble les avantages des deux procédures »[1]. Les conditions requises pour faire partie de l'élite, sont d'abord d'ordre moral, même si Mohamed Hassan Ouazzani avait noté que pour pouvoir défendre l'ordre légal il faut avoir réglé au préalable les problèmes de survie et donc être matériellement à l'abri. Il pose trois conditions pour être agréé dans l'élite : l'équité, le savoir et la sagesse.[2]

[2] Ibid. p116.
[1] Ibid. p83

1.6.La noblesse exige l'équité le savoir la sagesse l'arabisme et l'islam(fondements de la nahda et de la renaissance arabo-musulmane) :

A ces mêmes conditions nobiliaires qui sont l'équité, la science, la sagesse, Ibn Badis ajoute l'arabisme et l'islam et il prétend que se sont les fondements de la nahda et de la renaissance arabo-musulmane. Ibn Badis développe une théorie de l'utilité sociale qui établit des passerelles entre les différents courants de pensée en Islam. Ce qui doit atténuer la rigueur morale et favoriser les compromis.

1.7 .Libération de la raison de la prison dogmatique :

L'Islam de Ibn Badis est un Islam de tolérance. « Nous avons délaissé le Coran et avons installé des institutions et des conventions que nous avons inventées, nous avons abandonné le plus souvent la véritable Hanafiya (monothéïsme) plein de tolérance pour le verbalisme et l'extrémisme »[3]. « La raison consiste à examiner les connaissances dont on a saisi la réalité et compris les relations et à ordonner ces connaissances en fonction de ces relations. La conduite de l'homme dans la vie est fortement liée à son activité mentale : la rectitude et la non rectitude de la première dépendent de celles de la seconde, car les actes sont issus de croyances… et celles-ci sont le fruit de la réflexion et de l'examen »[4].

---

[1] Ibid., p82.
[2] Ibid. p84.
[3] Le commentaire, de Ben-Badis dans les causeries rappelant la parole du sage et du bien informé, Dar el Fikr, Beyrouth, 1971 (Th Chahine) p231.
[4] Le commentaire, pp131, 133, la traduction est de Belguedj.

Ben Badis propose une interprétation du dogme qui semble ouvrir des perspectives devant la raison, au point de poser les bases d'une séparation du religieux et du politique. L'espace du religieux se limite à la croyance.

Dieu seul reste juge pour tout ce qui a rapport à la foi ; les hommes entendront le verdict que leur réservera la providence dans l'au-delà. Les questions touchant aux biens matériels, au social, au politique et à tout ce qui fait l'ici-bas, relèvent d'un autre champ où la science basée sur l'argument rationnel tient lieu de juge. Pour Ben Badis l'essence même de la révélation est l'équilibre nécessaire entre la foi et la raison. Le plaidoyer du réformateur Algérien en faveur d'une raison islamique débarrassée des rigueurs du dogme et ouverte sur la modernité est une défense du rôle de l'Ijtihad, puisque la raison reste seule juge des questions auxquelles le « texte » sacré n'apporte pas de réponse explicite et appuie cette thèse par ce qui suit « Dieu est juste, la raison est juste et Dieu ne peut que bénir la raison » « Dieu favorise qui il veut , il ne veut que ce qui est vérité, justice et justesse, et ce même s'il ne nous est pas donné de pénétrer ses intentions. Les gens ne méritent que ce qu'il leur arrive »[1].

La devise de Ibn Badis est de s'en tenir à une voie médiaire.

Au plan théorique, elle se traduit par une libération de la raison de la prison dogmatique, pas une libération restreinte au cadre autorisé par les garde- fous éthiques. Au plan pratique, elle s'exprime dans la recherche du compromis devant assurer la cohésion de la umma selon le mot d'ordre « la vérité au dessus de quiconque ».

[1] Ben Badis , sa vie et ses Genres 4 vol, Damas 1968 édité par Atalli (ensemble d'écrits de la plume de Ben Badis).

Le salafisme et le nationalisme ont tous deux vu dans l'Etat du despotisme éclairé un Etat étranger .Aussi ils ont continué à avoir pour idéal le califat qu'ils ont opposé à l'entité politique fondée sur l'intérêt « rationnel » et le bien être mondain.

1.8.Quelle est la part du rationnel et de l'imaginaire que revêt l'occident dans le discours arabe moderne et contemporain ?

Nous essayerons de répondre à cette question en nous basant sur les écrits de deux grandes figures de la culture arabe moderne et contemporaine Mohammed Abdou le salafi et Taha Hussein le libéral, sur les textes fondateurs de l'islamisme actuel et enfin aux différents traitements de l'occident dans le discours arabe.

1.8.1Mohamed ABDOU le salafi fait appel à l'autonomie de la volonté et de la liberté :

Abdou était habité par un double souci : réformer l'islam de l'intérieur pour ne pas brouiller la compréhension de ses fondements et moderniser « la raison islamique » afin de sortir du retard historique .Mohammed Abdou a mobilisé tous ses efforts pour éclaircir les nouveaux concepts politiques et transformer une attitude « rationnelle » chez l'opinion publique à propos de la constitution des pouvoirs politiques et religieux. ..Tout ceci pour démontrer que le champ politique est un champ qui appelle, spécifiquement l'intervention de la raison, même si il a laissé à la charia la possibilité de déterminer les grands objectifs dans le domaine de la justice en particulier. Cette association de se porter au jugement rationnel et d'orienter

ce jugement par les impératifs de la charia a engendré deux courants : l'un Mohammed Abdou en tant que réformateur musulman ne pouvait voir l'Europe qu'à partir du regard

qu'il a de soi et non à travers les différentes images qu'imposait l'Europe dominante au champ de la conscience .Dans son « Epître pour l'unicité de dieu » Mohammed Abdou pense que la religion islamique pourrait se réactualiser et être à l'origine d'une véritable renaissance. L'islam n'est pas exclusivement une religion spiritualiste, il est religion d'ici –bas et de l'au-delà .Et si les musulmans ont régressé, il faut chercher les causes dans leurs comportements et non dans la vérité de leurs croyances .Dans son « Epître pour l'unicité de Dieu »

Mohamed Abdou a voulu exposer les bases de la croyance, sa motivation était le souci de démontrer que l'homme tel qu'il est conçu par l'islam acquiert par l'unicité deux atouts fondamentaux : l'autonomie de la volonté et la liberté. Par ces deux principes il accomplit son humanité et se prépare pour jouir du bonheur .La renaissance et le progrès de l'Europe étaient possibles grâce à ces deux principes.

1.8.2. Victoire et primauté de la raison grecque sur la raison orientale

Quant à Taha Hussein le libéral, il publia 3 livres où il affronta la raison grecque dans ses manifestations culturelles différentes. Il commença par la littérature dans « fragments choisis de la poésie chez les grecs » suivi d'un texte sur la démocratie comme condition première pour la formation d'une société moderne en revenant à ses sources aristotéliciennes dans « le système des athéniens » enfin « les dirigeants de la pensée » en s'inspirant d' A. Comte dans sa perception du mouvement historique. Ainsi la période bédouine produit des dirigeants poètes, la période citadine civilisée engendre des dirigeants philosophes. Et la dernière période qu'il voulait projeter sur son époque à

lui, à travers des hommes comme Alexandre et César, produit des dirigeants politiques penseurs.

Taha Hussein résume l'histoire grecque en deux temps en disant : « la vie grecque qui a obéit à la poésie au début, puis à la raison après, était la période la plus fertile que l'homme a connu dans le monde ancien. ».[1]

Taha Hussein pense que la civilisation grecque est à l'origine de la civilisation humaine » moderne » faire l'histoire de cette étape c'est : « écrire sur l'histoire de la raison humaine et ce qu'elle a connu comme évolution jusqu'à ce qu'elle est devenue actuellement »[2]

La science européenne moderne, dit-il ne respire que par la recherche rationnelle que lui a insufflé la pensée grecque. Taha Hussein conclut que « la raison humaine s'est manifestée à l'époque ancienne sous deux aspects différents : l'un grec pur, c'est celui qui a vaincu, qui domine la vie humaine jusqu' à présent, et l'autre oriental qui a échoué plusieurs fois devant la raison grecque ».[3]

En illustrant la valeur de la culture orientale, et son influence sur la civilisation occidentale, il dévoile la thèse qui gouverne sa pensée. Il la résume dans ce qui suit : « Au moment où la raison grecque suit une méthode philosophique pour comprendre et expliquer la nature, telle qu'elle est produite par la philosophie de Socrate, de Platon, d'Aristote ,puis la philosophie de Descartes , Kant , Comte , Hegel et Spencer, à ce

[1] Taha Hussein ,kaddat al fikr ,œuvres complètes. T. 8.Dar al kitab al Loubnani-beyrout. 1973,p175
[2] Taha Hussein ,kaddat al fikr ,œuvres complètes. T. 8.Dar al kitab al Loubnani-beyrout. 1973,p175
[3] Taha Hussein ,kaddat al fikr ,œuvres complètes. T. 8.Dar al kitab al Loubnani-beyrout. 1973,p191

moment là , la raison orientale suit une doctrine religieuse satisfaite de sa compréhension et de son explication de la nature »[1]

Son discours sur la raison et le rationalisme est formulé tantôt à partir d'un point de vue réformiste,(comme enjeu dans le processus du changement escompté) tantôt par l'homme révolté habité par une volonté déterminée pour l'affrontement, le conflit et la polémique.

La distinction méthodique que fait Taha Hussein entre deux types de raison s'inspire de la philosophie pour déborder sur la sociologie et la politique. Spécifier la raison occidentale par la philosophie et la raison orientale par la religion, c'est en fait, vouloir comprendre les situations sociales et politiques des deux mondes.

1.8.3. L'élite orientale prêche le renouveau fondé sur la recherche rationnelle.

L'intellectuel libéral arabe, après des controverses acharnées, finit par s'incliner aux exigences de la logique moderne. C'est à dire tenter de révolutionner la raison pour changer la réalité .T.Hussein affirme :« le malentendu entre la science et la religion est fondamental ,essentiel car la religion se voit immobile , stable, alors que la science se considère comme l'expression du changement et du renouveau . Il est impossible qu'elles s'entendent , à condition que l'une présente des concessions majeures à l'autre »[1] .La raison est de l'ordre du changement incarnée par une élite qui prêche le renouveau . L'exemple de Socrate est très éloquent dans ce sens pour Taha. Hussein.

[1] Ibid,p.193.

Alors que ce qui est stagnant s'insère dans le domaine des émotions et des sentiments dont les représentants illustres sont les cheikhs

D'Al Azhar. Cette différence veut dire que la distance est structurelle. La science a la raison comme référence, la religion en a les sentiments .La religion s'affecte par l'imagination et se laisse influencer par les émotions ; la raison ne se laisse guider par l'imagination qu'à des degrés minimes. La seule solution à ce malentendu c'est de les situer dans un système politique civil et démocratique,

Dissociant entre les hommes de sciences et les hommes de religion .TAHA Hussein affirme : « pour que le dialogue continue dans un contexte objectif, il faut absolument séparer la religion de l'Etat et la religion de la science ».[2]

Son rationalisme n'était pas une idée qui s'introduit dans l'esprit des gens pour qu'ils soient changés, il est, avant tout , une pratique qui s'incarne dans des institutions , l'enseignement ,le langage , les medias ,dans un Etat en fin de compte .

Quelle est l'idée qu'a forgée T Hussein de l'Europe dans ses écrits de fiction ?

L'Europe est-il l'Autre radicalement différent dans son altérité ?

1.8.4. Crise identitaire du roman « adib » ou la liberté comme valeur inégalable :

Ce texte romanesque de T Hussein appartient à la littérature qui relate le dilemme de l'intellectuel entre son ancrage : socioculturel et la fascination de l'occident et parait comme l'expression de la souffrance d'un oriental séduit par l'occident : « Et qu'est- ce

[1] Taha Hussein ,min baaïd, tome12.
[2] L'occident dans l'imaginaire Arabo-musulman p36.

que la mort ? Quand c'est pour Paris que l'on meurt »[1] s'interroge T. Hussein en assistant au désastre de Paris pendant la première guerre mondiale. Choisir la mort plutôt que de perdre Paris, non pas en tant que capitale de la France, mais comme foyer de la « science, de la philosophie, de la littérature et de l'art ».

«Si Paris échappe à la catastrophe, je retournerai à ma paisible vie. Si le malheur l'atteint je ne serai qu'une douleur parmi tant de douleur »

Identification organique à un espace ou adoption rationnelle d'un système d'idées que cette espace incarne ?

Racontant son état : il écrit à son ami : « Va aux pyramides et pénètre dans les profondeurs du grand temple, la vie s'en étouffera, l'étau de la vie se resserra sur toi. Tu ressentiras un étouffement jusqu'à ce que ton corps coule en sueur, tu imagineras que tu portes le poids de cet édifice grandiose qui risque de t'écraser ; puis sort des tréfonds de cette pyramide pour accueillir l'air doux et libre ; sache, après tout cela, que la vie en Egypte est comme la vie dans les profondeurs de la pyramide et que la vie à Paris est celle après être sorti de ces profondeurs.

La rencontre avec la liberté ou la renaissance suppose une rupture effective avec la pyramide, une sortie de la matrice. Adib a rencontré l'Autre. Il est devenu une partie de l'Europe. A Paris il a rencontré la liberté. Paris c'est la modernité. Adib peut être considéré comme un roman sur la crise de l'identité et sur ce que l'occidentalisation peut produire comme déperdition. Surtout si l'on considère Hamida non pas comme la femme Egyptienne qu'il a divorcée mais comme une métaphore désignant l'Egypte et Hélène non pas comme la Française qu'il a aimée mais comme symbole de la France.

[1] Taha Hussein, Au-delà du nil , textes choisis et présentés par J Berque. Ed, Gallimard p82

D'ailleurs il découvre que Hamida est beaucoup plus affectueuse qu'Hélène pour qui il a tous sacrifié c'est probablement une déchirure existentielle .Adib a aimé la France mais son rattachement pour l'Egypte est indéfectible .il arrive d'oublier le langage des sentiments et des émotions et qu'il fait intervenir la raison .il ne supporte pas l'humiliation le manque de liberté dans son pays , comme il n'arrive pas à accepter la sécheresse humaine qui caractérise les relations entre les gens en Europe.

Le plus important pour adib est de s'accrocher à la liberté comme valeur inégalable. Le libertinage ou la pratique exagérée de la liberté débouche sur un **désert spirituel** et rend les gens solitaires « tous pressés et tous mélancoliques » .C'est dans ce sens que Hamida reste beaucoup plus tendre avec lui qu'Helene. La crise décrite dans Adib englobe l'existence humaine dans laquelle le problème de l'équilibre humain est posé .Nous pouvons imaginer le pessimisme manifeste de Taha Hussain quant il ne trouve pas d'issue réconfortante entre un orient qui ne reconnaît pas l'individualité de la personne et l'occident qui vit sur un individualisme jusqu'à la souffrance.

« L'avenir de la culture en Egypte »cet autre livre de l'essayiste et du romancier, Taha Hussain fait appel au raisonnement et à l'application démonstrative .Il écrit : « est ce que l'Egypte appartient à l'orient ou à l'occident ? »[1] L'orient et l'occident sont ici en tant qu'entités culturelles. L'image de l'occident ne se limite pas à l'Europe moderne .Pour Taha Hussein, cette image revient historiquement, à la Grèce de la philosophie et la science, de la raison et de la liberté.

[1] Taha Hussein :Mustaqbal attaqafa fi misr les oeuvres complètes t.9,p17.

La philosophie de voltaire, de Montesquieu et de rousseau a fait de la liberté une des bases de l'humanité nouvelle, elle à pu réussir là ou la Grèce a échoué, c'est-à-dire séparer la science et la religion, l'état et l'église.

« Les français ont porté avec eux l'idée de la révolution à travers toute l'Europe, depuis le déclenchement de leur révolution à la fin du XVIII ème siècle .Ils l'ont diffusée en Orient avec l'expédition française, transmettant ainsi avec eux des opinions inhérentes à la pensée de la révolution française : les droits de l'homme, la dignité et l'égalité entre les gens »[1]

L'Europe moderne est le prolongement de la Grèce ancienne .Dans « l'avenir de la culture en Egypte » (T. Hussein insiste sur une seule voie pour la reconstruction d'une société égyptienne moderne basée sur l'indépendance intellectuelle et psychique ; « cette voie est de suivre la démarche des européens, procéder comme eux, pour qu'on soit leurs partenaires et participants ainsi à la civilisation, dans son bien et son mal »[2]

La décadence du monde islamique revient à la domination des turcs .Si Paul Valérie « considère que la raison européenne est le produit de la philosophie grecque, de la civilisation Romaine (en politique)et du message Chrétien ,la raison en Egypte est le produit de la civilisation grecque ,de la jurisprudence Romaine et de la religion musulmane, ceci dans les temps anciens .Dans les temps modernes ,les rapports entre l'Egypte et l'Europe , constituent les fondements essentiels dans notre vie matérielle.

[1] Taqlid Wa Tajdid Dar , llm Lil Malayine,Beyrouth ,3ème édition.,1984,p56.
[2] Taha HUSSEIN /moustaqbal ettaqafa fi Misr, op,cit.p.54.

1.8.5. Cité idéale unique lieu de noblesse, d'une culture noble pour des citoyens forts et libres : ou (atteindre la noblesse c'est s'européerianiser) :

L'image de l'Europe dans la conscience de (T.Hussein) s'incarne dans la raison grecque, la science moderne et l'ordre. Il dit : « il est vrai que la civilisation moderne est matérialiste dans ses différents aspects. Elle a réalisé de ce point de vue, un succès fascinant, elle s'est orientée dans la science moderne, puis dans les arts appliqués modernes et dans les inventions qui ont changé la face de la terre et la vie de l'homme.. »[1]

Le message de T.Hussein est de réactiver le fond grec et les acquis de la modernité tels qu'ils sont crées par l'occident libéral dans la raison égyptienne. Cet intellectuel voulait que l'Egypte adopte un projet à la grandeur de son histoire. Ecoutons le : « parce que je vois l'arbre de la culture Egyptienne épanoui, avec des racines ancrées dans la terre, ses troncs tendant vers le ciel de l'Egypte, ses feuilles disséminées dans tous les cotés. ils protègent tous les pays autour de l'Egypte par son ombre ; donnant à leurs gens des fruits exquis, contenant l'intelligence pour les cœurs , la nourriture pour les esprits et la force pour les âmes »[2]

II s'agit d'une « cité idéale » dans laquelle, il y a un système démocratique égalitaire, garantissant tous les moyens pour promouvoir la science et la création. On acquiert une culture noble à l'école qui puisse produire des citoyens forts et libres, pouvant former une société forte et libre aussi .Dans cette cité, la science jouera son rôle au profit du développement et la religion exercera son influence sur la vie matérielle et

[1] Ibid p.76.
[2] Ibid p.45.

spirituelle, à condition que la politique n'intervienne pas entre la science et la religion. Imiter l'occident dans ses aspects créateurs « s'européaniser » dans certains comportements, consiste dans l'ancrage réel dans l'identité nationale, dans l'appartenance critique à l'histoire et dans l'écoute éveillée des changements du monde.

1.9. L'utopie islamique est la dévalorisation même de l'Etat.

Les Etats arabes qui ont tenté de réformer selon l'idéologie libérale se sont en fin de compte désagrégés et les puissances européennes ont pu occuper leurs territoires pour appliquer le même programme d'une manière résolue. Toutefois, dans la situation coloniale, la réforme change de signification : au lieu de moderniser la structure existante, c'est une structure totalement étrangère qui est édifiée au dessus de la société arabe. « Modernisation, libéralisation et colonisation deviennent par la force des choses synonymes »[1]

1.10. Convergence entre Islam et philosophies des lumières.

Cette rencontre est possible puisque l'Islam est présent chez les plus grands philosophes du XVIIIe s. Voltaire, Rousseau, Diderot .Les salafistes quant à eux ont retenu du XVIII siècle des jugements favorables.

Le salafisme est une réplique polémique au libéralisme évolutionniste du XIXème siècle. Mais il garde des marques indélébiles de la philosophie des lumières.

---

[1] Islam et Etat, p39. Laroui Abdellah.

Le salafisme, et nous l'avons déjà affirmé plus haut, n'est pas synonyme d'Islam tout court ; c'est une construction de pensée apparue à une date précise pour répondre à des exigences déterminées. A l'époque de son apparition, au milieu du XIXe siècle, il s'est violemment opposé aux confréries et à la hiérarchie officielle des hommes de loi (uléma). Le salafisme a réussi à s'imposer comme l'héritier légitime de la tradition. La doctrine salafiste est fondée sur l'évolution divergente des deux religions monothéistes que nous pouvons résumer par cet énoncé de Voltaire « Bornons-nous à cette vérité historique : le législateur des musulmans, homme puissant et terrible, établit ses dogmes par son courage et par ses armes, cependant sa religion devient indulgente et tolérante. L'instituteur du christianisme vivant dans l'humilité et dans la paix, prêcha le pardon des outrages ; et sa sainte et douce religion est devenue par nos fureurs, la plus intolérante de toutes et la plus barbare »[1].

Voltaire admire le peuple arabe uni par le prophète « IL est évident que le génie du peuple arabe mis en mouvement par Mahomet fit tout de lui-même pendant les trois premiers siècles et ressemble en cela au génie des anciens Romains » dit-il[1]

Nous devons remarquer simplement que les jugements de Voltaire pas plus que ceux de ses successeurs sont favorables ou défavorables à l'islam selon que celui-ci s'approche ou s'éloigne du christianisme.

1.10.1.L'influence de la philosophie des lumières sur les salafistes :

A. Laroui s'appuie sur Djamel-Eddine-Al Afghani l'un des plus grands fondateurs du réformisme. Celui-ci se faisait une image contrastée de l'évolution des deux

[1] Essai sur les meurs, I, p275, Paris, édition Garnier, 1963.

religions, islamique et chrétienne. Celle-ci était pour lui édifiée par l'Eglise selon ses désirs et intérêts humains. D'où en Europe, le féodalisme, l'autocratie et l'inquisition.

La réforme de Luther fut une première révolution contre cet état de choses.

L'Eglise fut démocratisée, la monarchie libérée de tout contrôle clérical. La philosophie des lumières constitue une 2° étape dans la voie libératrice : mettant la notion de contrat social à la place de celle du droit divin. Elle mina les fondements communs au cléricalisme au féodalisme et au despotisme. Enfin 3ème étape, le socialisme du XIXème siècle qui appela au partage des richesses et à la participation de tous à la vie politique.

Par contre l'Islam n'est pas la création d'un homme, il est la religion essentielle que le prophète ne fit que rappeler à l'humanité oublieuse. L'Islam est la paix qui submerge l'âme quand l'homme renonce aux fausses divinités et reconnaît le seul dieu unique, refaisait pour lui-même l'itinéraire d'Abraham coranique[1]. La société Islamique idéale, dont celle de Médine, au temps du Prophète fournit un exemple, est libre, égalitaire ; personne n'y est attachée aux richesses, ne cherche la prééminence.

Dans cette vision, la réforme, la philosophie des lumières et le socialisme sont perçus comme des actions rectificatives qui graduellement ont ramené l'Europe à l'esprit de la religion essentielle qui est aussi celui de l'Islam véritable. Cet Islam véritable, explicité au temps du Prophète, retrouvé implicitement par l'Europe Déiste des lumières, Par une sorte d'involution, contraire à l'évolution de l'Europe, dégénéra d'une religion pure, à une institution humaine où un groupe de pseudo-savants (alims)

[1] Vol I, p265.

et de faux maîtres (shaikhs) mènent une masse illettrée. D'où la nécessité d'une réforme (Islah) qui devait reprendre dans des circonstances nouvelles, ce même message que fit retentir Mohamed dans l'Arabie de son temps et luther en Europe un millénaire plus tard.

1.10.2. Voltaire et Djamel Eddine se rejoignent sur des points importants.

L'Islam pratiqué n'est que superstitions et le christianisme de l'église n'est pas la religion véritable, les deux doivent être jugés par référence à une religion naturelle ou rationnelle que toute l'humanité est capable de reconnaître. Al Afghani appelle Islam cette religion rationnelle. De même l'aspect « unitaire » de l'organisation politique islamique ne parut plus négatif à Voltaire (si imprégné de libéralisme anglais).Car le socialisme antilibéral ne cessait de gagner des adeptes. Rousseau et Auguste Comte y découvraient de grands Avantages. Al Afghani n'ayant pas senti le besoin de justifier sa reconstruction de l'évolution contrastée des deux religions, a affirmé une relation d'identité entre l'Islam normatif et la philosophie des lumières.

Mettre face à face deux types idéaux, abstraits : Islam et philosophie des lumières, ou plutôt rendre intelligible la question suivante : dans quel environnement intellectuel, classique, romantique, du XVIIIème siècle etc., se sentirait le moins étranger le type salafiste et inversement quel type classique, romantique, philosophe des lumières serait relativement le plus à l'aise dans le système intellectuel salafiste ? La question n'a de

[1] Idées développées par Goethe dans son fragment « Mahomet dans théâtre complet », Gallimard, la pléiade, 1958, p168.

sens que si, à la suite de Al Ma'arri et de Dante, nous imaginons un lieu où les génies parlent aux génies, libres de tout lien social ou temporel.

Dans un tel lieu ou s'abolissent les différences de langue, de rite, de coutume, Ibn Arabi serait à l'aise entre Schelling et Holderlin, Farabi se reconnaîtrait entre les gens de la renaissance, Tawhidi ferait merveille dans un salon du XVIIIe s..

Tel arabisant Européen admire Jahiz, fait sienne sa pensée. Tel intellectuel musulman ne jure que par Rousseau et trouve dans ses livres les réponses à tous les dilemmes de sa société.

Cependant le véritable terrain de rencontre entre les deux types idéaux est le refus du concept d'immanence ou le refus de la médiation. La trinité est abolie par un dualisme de connivence et non d'opposition ; la dialectique se dissout dans un dialogue qui ne se développe jamais en une lutte à mort. Le style est simple et clair parce qu'il exprime directement la pensée qui à son tour reflète immédiatement la réalité. La nature est un livre ouvert lisiblement écrit ; la science naît de l'expérience. Dieu se dévoile par sa parole et ses œuvres ; l'homme est déjà doué dans sa pleine rationalité ; l'histoire est connue ou à tout le moins connaissable ; le bonheur est à la portée de tous. La création est ordonnée et cet ordre se dévoile à l'homme par les voies évidentes de la raison. Pas de mystères, donc pas de médiation.

« Le salafisme dévalue les notions de Sheitan (Satan) , Nafs (âme), ghaib (mystère), Shafaa (intercession) , qui, prises sérieusement comme chez les mystiques, ruinent l'Islam normatif et ouvrent d'autres horizons. Les orientalistes croyants, dès

qu'ils se trouvent en présence de pareils développements, parlent d'influences chrétiennes. En l'absence des preuves positives, ils devaient parler de convergence.

On touche ici à la fois aux limites que le salafisme impose aux postulations de l'Islam et aux conditions de sa rencontre avec la philosophie des lumières »[1].

Le péché originel est refusé dans l'Islam normatif, ainsi le « mal » qui est métaphysique est ramené à une erreur ou un oubli, conséquence du libre arbitre accordé à l'homme.

Le philosophe des lumières aussi démontre que ni la liberté ni le mal ne sont véritablement problématiques. L'optimisme théologique de Voltaire dans Candide l'empêchait de donner au mal une dimension métaphysique.

Absence d'angoisse dans les deux systèmes en question, qu'elle ait sa source dans la nature ou dans l'histoire. La première obéit à l'homme dans la mesure exacte où l'homme prend conscience de ses lois, englobés qu'ils sont tous deux dans un ordre stable et intelligible. Plus l'homme dévoile la nature et plus il s'intègre et s 'y insère et plus il y a transformations mutuelles.

L'histoire c'est cette réinsertion même. Pour Voltaire, l'histoire peut-être une épopée ou une farce mais jamais une tragédie.

Cependant « Cassirer » pense plutôt que le XVIIIème siècle a été curieux des époques reculées et des terres lointaines et donc n'est pas dépourvu de sens historique. Ecoutons Cassirer : « cette idée qui traîne partout, cette idée à ce qu'il semble, indéracinable, que le XVIIIème siècle Est resté étranger et aveugle à la réalité

[1] A. Laroui « Islam et Philosophes des lumières, p 141.

historique, que sa pensée a été absolument anhistorique, est déjà réfutée, d'une manière directe et décisive, par le moindre coup d'œil jeté sur le déroulement de sa problématique religieuse »[1].

La vérité est que le XVIII^{ème} siècle. , n'a pas eu le sens du tragique de l'histoire au même degré que la XVIII$^{ème\ siècle}$ ou le $^{XIXème\ siècle.}$

En Islam aussi, les Shiites mettent dans l'histographie un ton dramatique et de ce fait ils s'approchent de la métaphysique.

L'Islam et le XVIII$^{ème\ siècle}$ se rapprochent également au point de vue de l'éthique.

Voltaire va jusqu'à justifier la polygamie par des arguments : loi de la nature, intérêt de l'Etat, et ce sont ceux-là même qu'utilisent les apologistes musulmans, contemporains. Cet accord si profond se reflète sur la vogue des contes des « mille et une nuits » dont les versions non expurgées correspondaient au libertinage auquel était attaché le XIX^{ème} siècle.

Les deux pensées se partagent également le concept du bonheur qui est d'après ST- Just une idée neuve en Europe. A chaque fois qu'un homme part à la chasse au bonheur (Stendhal, Vaillant) on dit de lui qu'il appartient au XVIII ^{ème}siècle.

En Islam, les hommes ne doivent pas s'interdire ce que Dieu a permis à son envoyé puisque celui-ci est l'éducateur du genre humain. Pour le XIX^{ème} siècle. repenti, l'éthique rationnelle d'inspiration grecque n'a pas d'influence sur les passions « car la pratique morale, véritable, authentique des passions, d'un Ghazali ou d'un Spinoza fait

[1] « La philosophie des Lumières » (trad. Franç.) ed. Fayard, 1966, p194.

parfois sourire tant elle surestime la puissance de la raison ».[1] L'évolution naturelle est celle qui conduit de Rousseau à Sade via Diderot, l'équilibre moral qu'on décèle chez le dernier cité est trompeur car il est transitoire ; dans chaque homme il y a un Tibère, un Caligula, comme le prouve « l'histoire islamique avec les crimes d'Al Yazid et d'AL Hakim »[2].

Conclusion :

« L'islam est un naturalisme à usage humain et ainsi nous nous rencontrons avec ceux qu'ils lui reprochent précisément ce qu'il a en commun avec la philosophie des lumières avec une différence cependant : là où il pense religion nous pensons civilisation »[3]

Ce naturalisme à usage humain concorde avec le positivisme. Or ce positivisme n'est qu'un autre aspect du refus de la médiation, commun à l'islam et à la philosophie des lumières.

Refuser la médiation c'est postuler un accès direct au monde et à dieu. L'islam en répudiant la notion de Jésus, fils de dieu, s'est dés le départ installé dans le positif et de ce choix décisif en tira toutes les conséquences.

L'orient est pour l'occident tantôt un domaine pour la quête de la paix voire un aspect de fiction et de poésie ; tantôt il constitue des régions pour l'exploitation, le colonialisme ou l'hégémonie. Les divergences que rencontrent les occidentaux dans

[1] « Islam et Philosophie des lumières » par A. Laroui, p143.
[2] Al Yazid, souverain de la dynastie Omeyyade, condamné pour son rôle dans la tragique fin du petit fils du prophète AL Hussein (cf. EL, III, p628sq) Al Halim, Calife Fatimide du Caire qui croyait à l'incarnation de Dieu en sa personne (ibid., p79-84).
[3] Islam et philosophie des lumières p145.Abdellah Larwoui ».

leurs visions de l'orient arabe, sont dues aux différences d'intérêts culturels et politiques.

Les mêmes mécanismes s'appliquent aux regards arabes de l'occident d'une manière inversée. Il est un modèle civilisationnel et politique à imiter pour sortir du retard historique, il est parfois une source scientifique et cognitive, comme il est aussi une puissance hégémonique.

La question de l'altérité n'est par conçue de la même manière dans les deux rives de la méditerranée.

Tous les chercheurs s'accordent sur le fait que le XIX ème siècle, surtout à partir des années 40 et 50 a constitué un tournant déterminant dans la formation de la pensée arabe moderne. Ce siècle a connu la transition du capitalisme à l'expansion impérialiste. Avec tout ce qu'il engendre comme volonté de puissance et de tendances hégémoniques. La pensée arabe devait affronter la pensée hégémonique de l'occident et se libérer de la tradition arabo-musulmane en se liant à des projets réformistes. Ainsi la reforme est devenue synonyme de renouveau de renaissance, de réveil et de développement.

Donner un contenu à la pensée arabo – musulmane moderne c'est faire appel à l'Autre et à un double glissement imaginaire ; celui d'un occident complexe, envahissant et séducteur et Celui d'un passé merveilleusement décrit pathétique et idéal.

Le réel comme catégorie de pensée est marginalisé, le présent n'est perçu qu'à travers les autres.

La définition de soi est remplacée par un discours sur l'Autre. Ce que certaines élites prenaient comme objet de réflexion, c'était une « réalité presque imagée ».

Le regard arabe ou les regards depuis le « temps de la renaissance » est resté tributaire des différentes conjonctures historiques que traverse le monde arabe.

L'intellectuel, l'artiste, le politicien, ont été chacun profondément influencés par les données imposées par la puissance occidentale.

Défini, paradoxalement, comme civilisé, modèle croisé et envahisseur, l'occident révèle le malaise existentiel que connaissent les différents acteurs de la dialectique identitaire arabe. Evoquer la question de l'image, c'est faire appel à un lexique qui échappe à une approche rationnelle.

Définir l'Autre suppose un malaise dans la pensée, car c'est une tentative intellectuelle qui s'inscrit dans les tensions, ce qui fait que l'occident se présente dans le champ de la conscience et de l'imaginaire arabo-musulman comme s'il incarne une double pesanteur : l'une de dehors c'est la provocation de l'adversité et celle du dedans qui serait la perception angoissée coupable et défensive.

« Cet occident qui fascine et révolte à la fois, qu'on admire secrètement, qu'on imite, et que l'on cloue au pilori »[1] échappe à la précision spatiale et à la définition logique. Selon jean Baudrillard : « Il est bien plus, peut être un mythe que comme une contrée précise, comme réalité moins politique que psychologique »[2]

[1] Mohamed Talbi,Islam et occident au-delà des affrontements, des ambiguïtés et des complexes ,Islmo-christiana,n7,1981,Roma,p59
[2] Georges Albert Astre, Orient-Occident vers un humanisme nouveau, éd Afrique littéraire, Tunis1942,p45

Penser l'Europe est un travail difficile, car comme dit Edgar Morin : « il y a la crainte de tomber dans l'idéalisation euphorique et à la vaniteuse auto complaisance ».[1]

Il s'agit donc de cerner les perceptions Arabo-musulmanes tout en évitant les dérapages et l'amalgame.

« La notion d'Europe doit être conçue selon une multiple et pleine complexité ». C'est une entité qui ne cesse de se construire dans « l'anarchie organisatrice », se définit dans les « métamorphoses »[2] et qu'on voit se polariser sur l'Amérique du nord qui incarne un « hyper- occident ».[3]

Entre l'imaginaire et le rationnel il y a des rapports très complexes. Ils sont liés et distincts.

« Le terme imaginaire difficilement saisissable au niveau conceptuel, interpelle tout le lexique qui lui est proche tels l'imagination, l'image, l'imaginé, l'imaginatif, la fiction etc.….Aussi sa portée sémantique, symbolique ou esthétique ne se définit que par rapport à une culture donnée. »[4]. Evoquer l'imaginaire arabo- musulman c'est faire appel à la langue arabe qui est l'horizon mental, l'univers psycholinguistique et le medium perceptif, conceptuel et esthétique de l'être arabo-musulman. Car elle véhicule la présence immanente du sacré et du religieux dans sa structure constituante.

---

[1] Edgar Morin, Penser l'Europe. Ed,Gallimard,Paris,1987,p25.
[2] Ibid, p 61.
[3] Ibid p .65.
[4] Guillaume Durand. Structures anthropologiques de l'imaginaire. Ed,Dunod-Bordas,10 ème édition,Paris,1984

« L'imaginaire ne se décide pas, il advient ».Il est l'industrie mentale, immatérielle et cumulative d'un peuple »[1] et le produit direct des tensions et des complémentarités que l'homme entretient avec son environnement immédiat ».[2]

L'imaginaire n'est pas, nécessairement, l'expression de l'irréalité ,il est ,plutôt un « réel transformé en représentation …un réel qui produit du sens ,un réel- sens sur lequel vient se briser à jamais la rupture qui sépare l'un et l'autre » [3]. Ainsi « l'imaginaire et le rationnel, loin de s'exclure finalement s'appelle ».[4]

Les idées forces qui gouvernent le traitement de l'occident selon l'opinion arabo- musulmane :

La civilisation la plus idéale est la civilisation occidentale à adopter même par la coercition :

Selon les prédicateurs de la civilisation occidentale, celle-ci est la seule voie garantie pour réaliser le progrès et la prospérité. La plus idéale à adopter même par la coercition et l'usage de la force. Or, l'humanité, a connu à travers son histoire de grands moments de progrès dans diverses régions du monde, grâce à des civilisations différentes. « Il n'y a pas de violence plus abjecte que de nier l'autre en déformant son identité ou en lui imposant une civilisation étrangère. Or, ce nouvel ordre mondial ne

[1] Malek Chebel, l'imaginaire arabo- musulman,ED,P.u.f. Paris,1999,p329.

[2] . Ibid, p370.
[3] Ibid pp.370-371.

[4] Edgar Weber, Imaginaire arabe et contes érotiques. Ed, l'Harmattan, Paris,1980,p.13

connaît du sens de la justice qu'à travers les slogans trompeurs, alors qu'il est fondé, en réalité sur le principe de la ségrégation raciale. » .[1]

Le plus agressif des aspects culturels de cette civilisation est le fait d'imposer un seul modèle de l'Etat de la démocratie en se fondant sur le principe de la laïcité. Selon certains pays occidentaux, la laïcité est un intégrisme d'une rare violence symbolique voire matérielle. La vision française de la laïcité se traduit dans des attitudes « totalitaristes et absolutistes ».L'un de ses exemples est un attachement à « la spécificité culturelle française » dont la langue constitue le ressort sacré .Ce qui contredit les valeurs laïques, théoriquement « tolérants » , et le respect de la pluralité culturelle et les spécificités ethniques Un autre exemple est l'engagement de la France à adopter le principe « d'intégration » et d' « assimilation » des émigrés . «Le totalitarisme de la laïcité française se manifeste dans le fait d'imposer ses croyances « sacrées » aux élèves musulmanes dans les écoles ,en les forçant à ôter le voile et ce qu'ils ont appelé le « foulard islamique », sous prétexte que ce voile est un signe religieux en contradiction avec le fondement laïc de la société »[2].

La France n'arrive pas à distinguer entre l'islam, les musulmans, les islamistes et les islamiques .Faire l'amalgame c'est déformer l'islam. Lutter contre l'intégrisme c'est lutter contre l'islam et ses valeurs .Or l'intégrisme et la laïcité sont des concepts liés à l'occident. Le terme intégrisme est inhérent à l'évolution de l'église .Comparer cet intégrisme à l'islam est une erreur grave .Quant à la laïcité, c'est une spécificité occidentale qui constituait une réaction économique, sociale et politique contre le

[1] Saleh Karker,op,cit.

[2] Khalid Al Haroub , Al Ilmania Al Ossoulia Jidane, Al Hayat, 13 novembre 1995

système ecclésiastique qui s'était allié à la féodalité du moyen- âge, et combattu le progrès scientifique. La laïcité occidentale constitue, dans le cadre propre de l'histoire occidentale, une révolution pour réaliser les ambitions de la bourgeoisie.[1]

[1] Hassen Al Bach, Al Ilmania Al Ossoulia Awe Al Ilmania wal Islam, « An Nour » (mensuel islamiste paraissant à Londre) N56, janvier 1996

Chapitre III

Crise de valeur au niveau occidental :

Mouvement de libération d'une crise existentielle profonde par une Ecriture de la violence contre la noblesse :

1- Flaubert[1] :

1-1- Précurseur de l'existentialisme germanique, Flaubert dénonce le mercantilisme qui sanctifie l'argent. L'égalité n'est qu'esclavage.

Il a un dégoût pour les grands mythes de son temps : l'égalité la bourgeoisie, le clergé en somme la noblesse. « J'ai en haine tout despotisme. Je suis un libéral enragé » (*Lettre à Mlle de Chantepie,* 30 mars 1857) :

« La bourgeoisie a fait la Révolution et la Révolution lui a remis le pouvoir ; elle entend le garder, contre un retour de l'aristocratie et contre la montée des couches populaires ».

[1] http://flaubert.univ-rouen.fr/etudes/social.pdf(mémoire, mars 2003). : Flaubert et Les socialistes : ***Pourquoi tant de haine ?***

« Voilà ce qui me soutient encore : la haine des bourgeois » *Lettre à sa nièce Caroline*, 9 décembre 1876- « Quelle atroce invention que celle des bourgeois, n'est-ce pas ? Pourquoi est-il sur terre ? »

Le libéralisme est l'expression des intérêts de la bourgeoisie, l'expression de la volonté dominatrice d'une classe. Ce pouvoir, il faut le confier à une élite, celle de l'argent, qui se substitue à la naissance ou à la propriété du sol comme force d'émancipation.

« Et qu'y fait-il le misérable ! Pour moi, je ne sais pas à quoi peuvent passer leur temps ici Les gens qui ne s'occupent pas d'Art ».

- Axiome : « la haine du bourgeois est le commencement de la vertu. Moi je comprends Dans ce mot de *bourgeois*, le bourgeois en blouse comme le bourgeois en redingote. C'est nous, et nous seuls, c'est à dire les lettrés qui sommes le Peuple ou pour mieux parler, la tradition de l'Humanité ». *Lettre à George Sand*, 17 mai 1867

Dans cette société en pleine transformation, qui voit triompher le capitalisme industriel et la bourgeoisie, il Garde ses distances. Il partage sans réserve un certain nombre de ses principes libéraux : intervention limitée de l'Etat primauté de l'individu, refus du dogmatisme et anticléricalisme. Il en dénonce cependant avec violence les défauts : conformisme, affairisme et indifférence pour l'Art.

Cette lettre stigmatise le bourgeois non pas tant dans son statut social, que dans son comportement. Le bourgeois devient *un type*, méprisable.

. « L'idiot de la famille » avait placé Flaubert, cet homme hautin et solitaire, individualiste et pessimiste à son vrai rang de précurseur de l'existentialisme. Cette œuvre a fasciné deux critiques : Jean Paul Sartre et Maurice Bardèche. Ce dernier marque bien la rencontre, chez l'enfant Flaubert, deux grands courants du romantisme et du réalisme et leur fusion dans le creuset, à la fois glacial et brûlant du désespoir.

Et apparaît très vite, dés la jeunesse une sorte de «matérialisme biologique »qui fait de Flaubert le précurseur d'une école de pensée profondément moderne et révolutionnaire. Flaubert a démoli les idoles de son temps (et du notre). Déjà sur son cahier de collégien, il notait ses pensées terribles :

« Je ne crois en rien et suis disposé à croire à tout, si ce n'est aux sermons moralistes ».

Héritier de Rabelais, Flaubert préfigure Nietzsche :

« Commencer par cela, Chercher la meilleure des religions ou le meilleur des gouvernements, me semble une folie niaise. Le meilleur pour moi, c'est celui qui agonise, parce qu'il va faire place à un autre »

L'auteur de la tentation de saint- Antoine s'avoua athée dans un siècle qui se contentait d'être anti- clérical :

« Ce qui m'indigne ce sont ceux qui ont le bon dieu dans leur poche et qui vous expliquent l'incompréhensible par l'absurde ».

Mais à l'inverse de tant d'autres, il ne remplace pas un culte, pas un autre et il écrit à sa vieille maîtresse Louise Colet :

« je crois que plus tard on reconnaîtra que l'amour de l'humanité est quelque chose d'aussi piètre que l'amour de dieu » ; la prophétie de Flaubert découle de son pessimisme : nous allons justifier ce que nous venons de dire, par des citations choisies par Maurice Bardèche critique littéraire et observateur politique.

« 89 a démoli la royauté et la noblesse ; 1948 la bourgeoisie ; 1951 le peuple. Il n'y à plus rien qu'une tourbe de canailles et imbéciles ; nous somme tous enfoncés au même niveau dans une médiocrité commune »ou bien « à mesure que l'humanité se perfectionne, l'homme se dégrade, quand tout ne sera plus qu'une combinaison économique d'intérêts bien contrebalancés, à quoi servira la vertu ? »

« Ou encore quoi qu'il advienne, le monde auquel j'appartenais a vécu. Les latins sont finis !maintenant c'est le tour des saxons, qui seront dévorés par les slaves, ainsi de suite ». Ou encore, « j'ai toujours taché de vivre dans une tour d'ivoire. Mais une marée de merde en bat les murs, à les faire crouler .Il ne s'agit pas de politique mais de l'état mental de la France ».

L'objectivité littéraire de Maurice Bardèche a fait que le critique a davantage insisté sur l'écrivain Flaubert que sur le prophète Flaubert .Par quelques citations, il montre l'anathème que Flaubert lançait non seulement sur son siècle bourgeois, mais sur toute la civilisation issue du christianisme que l'humanisme sentimental et le verbalisme du xix siècle avaient aggravée. On ne comprend pas Flaubert si on ne comprend pas son dégoût des grands mythes de son temps, à commencé par celui de l'égalité :

« Qu'est ce que l'égalité ? , écrira-t-il à Louise Colet, si se n'est pas la négation, de toute liberté, de toute supériorité et de la nature elle-même ? L'égalité c'est l'esclavage »

1-2- Flaubert contestataire et Nietzschéen ou du génie de l'écriture à la nostalgie du paganisme :

L'œuvre flaubertienne est entièrement dominée par la nostalgie du paganisme.

« Il accusa le christianisme d'avoir mutilé l'homme ,condamné la joie et le plaisir ,d'avoir inventé l'hypocrisie, la chasteté ,le sentimentalisme humanitaire ,et en général tous les ingrédients modernes de l'émasculation .Et il accusa la civilisation mercantile d'avoir établi le marchand sur un trône, sanctifié l'argent, exalté l'avidité ,l'égoïsme, la médiocrité et développé toutes les formes de la mesquinerie et de la sottise :en somme, il était contestataire et Nietzschéen selon Maurice Bardèche »[1]

Maurice Bardèche compare le grand roman de Flaubert, l'admirable « éducation sentimentale » à « autant en emporte le vent », affirmant :

« Il y a tant de choses dans ce roman fleuve que les différents plans sur lesquels se déroule l'action se masquent parfois et se nuisent ».

Ce sera bien pire avec « avec Bouvard et Penuchet »qui ambitionnait d'être un chef -d'œuvre et apparaît comme un catalogue. « Flaubert est trahi par le génie même de Flaubert » remarque le critique.

[1] Maurice Bardéche : L'œuvre de Flaubert-p510.éditions des sept couleurs-Paris-1975.

Finalement « madame Bovary et Salammbô » ne sont que des exercices de styles qui montrent son génie de l'écriture. Or chez Flaubert existe aussi le génie du songe : « l'œuvre de Flaubert ce n'est pas seulement les quatre romans célèbres que tout le monde connaît, mais toute une œuvre rêvée, ébauchée, avec laquelle il a lutté pendant toute sa vie à laquelle il n'a pas su donner une forme, mais qui est malgré cela une présence dans son œuvre réalisée, la sienne, et qui donne finalement leur signification complète leur poids véritable aux romans qu'il a écrit ». .

Grand siècle de bouleversement dans le domaine des arts, des sciences et des techniques, le xx ème siècle est traversé par de nombreux courants littéraires qui trouvent leur justification dans des réactions de survie ou de refus.

2-1- Dadaïsme ou déshumanisation des mandas capitalistes et des institutions bourgeoises : [1]

Le mouvement dada émergea du chaos de la 1ere guerre mondiale. Au cours d'une conférence à Zurich 1922, Paul Valery évoquait un esprit européen « cruellement blessé par la guerre ».les travaux de Tristan Tzara dans « le cœur à gaz »1920, ou apollinaire dans « les mamelles de tire siére » 1917et les travaux de Hugo Ball, montrent que le mouvement dadaïste est une lutte, et une révolution afin de détruire tout ce qui peut épater le bourgeois ; standard existant de moralité et de goût, l'absurdité des gestes et des discours sans significations. Le dadaïsme s'insurge contre la perte de fonction

[1] .Entretien inédit avec Julien Evola : Moi ,Tzara et Marinetti, documents retrouvés par Marco Dolcetta.(ondes T.F1.1971).

sociale de l'idéologie et de l'esthétisme dans les sociétés industrielles modernes .les dadaïstes réussissent à détruire la sacralisation de l'art, La haute spécialisation de l'art, en somme, la destruction de l'aura de leur création, afin de libérer la vision de la communauté et sauver sa mémoire endommagée, et d'aimer l'art pour l'art. Le dadaïsme est une forme de transition qui s'oppose tactiquement au monde chrétien et bourgeois et, sans pitié, met à nu le ridicule de son fonctionnement spirituel et social. [...] Rappelons que le dadaïsme est l'action d'hommes révolutionnaires pour détruire le menteur bourgeois qui, parce qu'il utilise des moyens d'expressions « abstraits et purs », se croit révolutionnaire. Le dadaïsme est une tactique consciente pour détruire et dissoudre la culture bourgeoise surannée. « [n]ous vivons dans l'incertitude, nous ne voulons ni du sens, ni des valeurs qui flattent le bourgeois, nous voulons les non-valeurs et les non-sens ! Nous nous révoltons contre les responsabilités de Postdam-Weimar, elles ne sont pas faites pour nous. Nous voulons créer nous-mêmes notre monde nouveau. »Raoul Hausmann, « Considérations objectives sur le rôle du dadaïsme », reproduit dans Bernard Ceysson et al., *op. cit.*, p. 230. Raoul Hausmann cité dans Henri Béhar, *Dada. Histoire d'une subversion, op. cit*., p. 53. Mon livre expose en détail les vices qu'entraîne une surestimation haineuse de soi, et la véritable décadence d'une classe dominante singeant une culture qu'elle avait depuis longtemps perdue. Mon ambition était de témoigner des injustices et des dérèglements qui régnaient alors; il me semblait qu'à cet égard, aucune satire n'était capable de posséder assez de « signification plus profonde ». Au fond, de moi, je tablais sur un grand nombre d'homme pensant et agissant avec équité mais qui, malheureusement, étaient incapables

de faire sentir leur influence : ce livre fut écrit pour les secouer. Raoul Hausmann, *Hourra ! Hourra ! Hourra !*, Paris : Éditions Allia, 2004, p. 84.

Conclusion : Le dadaïsme est une forme de transition qui s'oppose tactiquement au monde chrétien et bourgeois et, sans pitié, met à nu le ridicule de son fonctionnement spirituel et social

3.1. Les surréalistes [1]: ou les anti-totalitaristes modernes accusent l'hégémonie capitaliste :

Destruction de la morale bourgeoise et de l'inégalité

Le « super-réalisme » terme inventé par Guillaume Apollinaire, contracté plus tard en « surréalisme »-naquit des ruines nihilistes du mouvement dada pour Servir de fondement à une société juste et libre.

Les surréalistes inaugurent leur collaboration au *Libertaire* en mai 1947 par la publication du manifeste « Liberté est un mot vietnamien » condamnant la guerre d'Indochine. Mais ce texte ne constitue que le premier pas vers une participation plus régulière aux activités de la Fédération anarchiste. On retrouve André Breton, aux côtés d'Albert Camus., dans les meetings de soutien à Gary Davis, objecteur de conscience et « citoyen du monde » le 3 décembre 1948 à la salle Pleyel et le 9 décembre 1949 à la Mutualité. Le discours d'André Breton à la Mutualité, reproduit intégralement dans les colonnes du *Libertaire,* évoque l'ancienneté des positions antimilitaristes des

[1] .Entretien inédit avec Julien Evola :Moi ,Tzara et Marinetti, documents retrouvés par Marco Dolcetta.(ondes T.F1.1971).

surréalistes en citant un tract de 1925 : « Ouvrez les prisons. Licenciez l'armée. Il n'y a pas de crime de droit commun ». Cette activité militante sur la place publique annonce une participation régulière des surréalistes à la rédaction du *Libertaire*. Dans une « Déclaration préalable » ils précisent le sens de leur future collaboration :

La lutte pour le remplacement des structures sociales et l'activité déployée par le surréalisme pour transformer les structures mentales, loin de s'exclure, sont complémentaires. Leur jonction doit hâter la venue d'un âge libéré de toute hiérarchie et de toute contrainte. « Le surréalisme en 1947 », *Le Libertaire* n°86, 17 juillet 1947.

Le langage du pouvoir est le refuge de la violence policière. Détourner le langage dominant est une priorité. Leur objectif est de Se débarrasser du langage, avant de se débarrasser du monde qu'il cache et de Soutenir la liberté de l'imagination.

Le mouvement anti-totalitariste moderne est donc une entreprise de démolition de la noblesse existante**.**

André Breton et Soupault expérimentent l'écriture automatique .Selon Camus, cette expérience marque l'apogée du nihilisme anti- totalitaire moderne dont le but est de détruire la morale bourgeoise et l'inégalité entre les classes,pour soutenir la liberté de l'imagination et libérer les énergies libidinales refoulées dans le psychisme .

Étant donné qu'il est impossible de se débarrasser d'un monde sans se débarrasser du langage qui le cache et le garantit, la nouvelle théorie révolutionnaire va devenir la pratique permanente du « détournement »du langage dominant. C'est que le langage et la demeure du pouvoir, le refuge de sa violence policière .Tout dialogue avec le pouvoir

est violence subie ou provoquée. Passer des mots aux idées, il n'y a qu'un pas. Tout sens nouveau est appelé contresens par les autorités. Le remplacement du dictionnaire trouvera son expression dans le détournement qui affirme l'insoumission des mots et l'impossibilité pour le pouvoir de récupérer totalement les sens crées, de fixer une fois pour toute le sens existant. Bref l'impossibilité d'une «novlangue » « Il s'agit selon Breton d'affirmer le droit de tout dire, d'affranchir les mots et de remplacer l'alchimie du verbe par une véritable chimie ».

L'innocence des mots est désormais consciemment dénoncée, et le langage est affirmé comme « la pire des conventions »à détruire, à démystifier, à libérer .C'est une entreprise de démolition (A .Gide) pour le sens dominant .C'est que le « tout dire » ne peut exister sans la liberté de tout faire. L'ultime expression du tout dire privé du tout faire est la page blanche .la poésie moderne (surréaliste néo -dadaïste) est le contraire de la poésie, projet récupéré par le pouvoir .Là où le pouvoir remplace l'action autonome des masses, donc là où la bureaucratie s'empare de la direction de tous les aspects de la vie sociale, elle s'attaque au langage. Elle s'approprie privativement le langage, comme tout le reste et l'impose aux masses. La société alors assume son rôle de récepteur des ordres à exécuter dans le réseau de communication informationniste. Le projet de libération des mots est historiquement comparable à l'entreprise des encyclopédistes. Tandis que ceux-ci décrivaient la victoire déjà présente de la bourgeoisie et de la marchandise , le dictionnaire surréaliste traduit le qualificatif et la victoire possible , du refoulé de l' histoire moderne le prolétariat et le retour du refoulé .Ils rejettent toute autorité linguistique ou autre : seule la vie réelle permet un sens, et seule la praxis le vérifie .Tous les mots ,tous serviteurs du pouvoir qu' ils sont ,sont dans le même

rapport avec celui –ci que le prolétariat et, comme lui, ils sont l'instrument et l'agent de la future libération.

4.1. Soutenir la liberté de l'imagination, contre la noblesse de la raison instrumentale

En juin 1936, Herbert Read célèbre à Londres l'exposition internationale sur le surréalisme .Read considère le surréalisme comme l'ennemi du classicisme avec ses chef-d'oeuvres canoniques accusés de complicité avec l'oppression des classes et de tyrannie politique « le credo officiel du capitalisme » le surréalisme représente un esprit romantique, « un principe de vie, de création, de libération » alors que le classicisme évoque l'ordre le contrôle et la répression.

Cette révolte se mêle aux protestations contre le parti de statut quo de l'Etat , de la raison instrumentale agent légitimant les guerres coloniales, l'esclavage, l'exploitation mercantile, et l'oppression par la classe la race et le sexe.

Le surréalisme a pu rencontrer les préoccupations des auteurs francophones de 1924à1955, comme l'a montré Bernard LECHERBONNIER. [1]

Le sentiment d'étrangeté au monde, les doutes sur la capacité du langage à exprimer pleinement la réalité, éléments typiques des avant-gardes occidentales, se voient orientées dans les littératures postcoloniales, par la volonté de renouer avec une origine culturelle négligée.

Le surréalisme mondiale avant d'être une doctrine, est «fondement une attitude de l'esprit » « qui a constitué le seul lien organique des groupes surréalistes »[2]. Il est en

[1] surréalisme et francophonie, Paris Publisud,1992.

effet difficile de rapprocher l'Egyptien George HENEIN et son groupe art et liberté d'Aimé CESAIRE et de tropique, le poète Haïtien Clément Magloire de Saint-Aude. La volonté surréaliste de libération par le retour aux sources de la vie spirituelle et créatrice, les tentatives d'accès à une forme primitive de la sensibilité de l'imagination constituaient un encouragement pour des auteurs en quête d'une expression littéraire plus proche de leurs expériences et radicalement différente de la tradition européenne

Mais si les auteurs Francophones, rejoignaient les visées de l'avant-garde en s'opposant à toute forme de domination académique et en cultivant une certaine fascination du primitif, il n'était pas question pour eux d'en rester à l'idéalisation primitiviste consistant à « exotiser » la culture traditionnelle. Ils ne pouvaient pas non plus se contenter d'exprimer une aliénation en se désintéressant de l'histoire collective. Pour CESAIRE, les techniques surréalistes et la liberté formelle qu'elles autorisaient permettaient une tentative de retour vers l'Afrique originelle et devaient constituer l'instrument d'une réappropriation par les intellectuels antillais. Mais il se séparait du mouvement de révolte abstrait des avant-gardes occidentales, pour contribuer à une anthropologie critique dont le « cahier d'un retour au pays natal » est en quelque sorte le versant lyrique.

« Le surréalisme comme le remarque Benjamin Walter est la mort de la dernière farce du siècle ».

[2] Paul Nougé, Récapitulations1941C. Magloire de Saint Aude, dialogue de mes lampes, tabou1941.Il est évoqué avec admiration par A breton dans la clé des champs.

PARTIE IV

CHAPITRE I

L'impact de la « Noblesse » dans la société occidentale chrétienne :

Nous allons nous appuyer sur les travaux de Bourdieu et de DEVOS pour le monde occidental judéo- chrétien. , afin de démontrer l'actualisation ou « l'impact actuel » de la Noblesse dans cette société.

La mise en forme de l' actualisation de cette pensée, « noblesse », à travers des textes ,ne sont que des appels adressés à d'autres hommes .Les différents «Je» énonciateurs par leur mode même d'énonciation drainent une certaine forme du mot «Noblesse » que le « Tu » récepteur perçoit comme une réelle actualité.

De Platon à Bourdieu et derrière les « je » énonciateurs mis en lumière dans cette thèse s'est profilé le mot « noblesse » qui tantôt dit le savoir, la puissance, la raison, la justice- l'égalité, la liberté. Mais toute cette nomenclature, n'est que l'engendrement de pensée d'un groupe social d'une vision du monde. Celle de la société occidentale chrétienne qui draine une certaine forme du mot « noblesse », un certains cas de figure, que le « Tu » récepteur perçoit comme la forme transformée et actualisée de l'appréciation de l'émetteur.

1- 1.Le pouvoir engendre le pouvoir : Conformisme entre la noblesse scolaire actuelle et la noblesse chevaleresque (militaire féodale)

« La noblesse d'état » énonce clairement ce qui suit :

Les principes de perception de Bourdieu sur la noblesse trouvent leur fondement dans la notion de captal culturel engendré lui même par le capital économique et qui engendre à son tour le capital symbolique. L'espace social de la production dominante étant l'institution scolaire qui par son «ordination et sa consécration » mots chers, à Marc Bloch, tant usé par la société féodale dans l'adoubement de la noblesse chevaleresque. Et que Bourdieu emprunte afin de pointer son index sur l'enjeu de l'action pédagogique qui par un jeu magique, un «rite d'institution » vise à produire un groupe sacré. En prétendant ainsi à la rationalité, l'action pédagogique produit la noblesse qui n'est autre que la conservation et la perpétuité de la noblesse ascendante. Car le groupe soigneusement sélectionné est lui-même issu du champ du pouvoir.

1.2. De la virtualité de la noblesse à son actualité, La nécessité de la démocratisation :

La Noblesse d'état n'est pas la noblesse du peuple. Fille du siècle des lumières, la société occidentale pose la démocratie comme une exigence. Avec la philosophie des lumières, la démocratie est instrument de la liberté. Si le pouvoir n'entrave pas l'exercice des libertés individuelles, la condition humaine ne pourra qu'être améliorée. La démocratie est nécessaire car elle est instrument de la justice. La liberté d'entreprendre ne peut pas être le privilège de quelque uns, on l'affirme bien haut,

même lorsque la liberté politique n'est que formelle parce qu'elle sert d'alibi à ceux qui, détenant la puissance économique, sont seuls à même de l'utiliser pour consolider leur domination.

L'évidence du peuple qui incarne le pouvoir et l'ordre social fonde la démocratie. Lorsqu'on envisage de parler du pouvoir, dans cette société, on devrait parler du peuple, mais curieusement, le peuple est supposé, juste évoqué pour conférer sa légitimité à la décision de l'état. Il est posé comme une évidence, mais ce n'est jamais de lui dont on parle. L'état n'est pas le peuple.

A la recherche des correspondances entre la société féodale et la société contemporaine, il faut évoquer la guerre. Car la guerre fonde l'ordre social dans la société féodale. Dans la société féodale, le type idéal de la fonction martiale est, de manière symbolique, le chevalier. Dans la société contemporaine le type idéal de la fonction martiale est le patron d'industrie. Donc il est, en ce qui concerne la société industrielle, dans le même rapport à la société que le chevalier l'était à la société féodale médiévale.

En évoquant l'imaginaire du pouvoir, c'est la structure même de la société qui est mise en cause, pour comprendre pourquoi le bonheur des hommes, finalité de toute société n'est pas réalisé.

L'animal politique d'Aristote n'a pas disparu dans la modernité, mais c'est au nom du travail domestique, qu'il s'exprime. C'est beaucoup moins de la citoyenneté que du travail que l'on parle et le peuple est ainsi évacué du débat politique.

1.3. L'aveuglement des classes dirigeantes ou domination des décideurs :

C’est évident, que les classes dirigeantes, dés qu’elles parviennent au pouvoir, ce n’est plus qu’immobilisme face au désir de chargement des autres. Le libéralisme n’est plus alors qu’apparence, alors même que sont renforcées les limites de l’exercice des libertés individuelles et collectives. Ces limites n’existent pas dans l’ordre de l’imaginaire : et chacun de se croire capable de se risquer à telle ou telle aventure. De même qu’il n’est pas nécessaire d’appartenir à la chevalerie pour obtenir un adoubement et même si les «bien nés » l’obtiennent plus facilement que les autres, il n’est pas nécessaire d’être bien né pour devenir décideur.

Dans la pensée grecque le travail pose problème aux hommes. Le travail n’a rien à faire avec le politique, la pratique d’un métrer disqualifie pour l’exercice politique déclare Platon. A la différence du travail, le politique n’est pas affaire de savoir de connaissance mais de vertu. Ceux qui gouvernent la cité sont détenteurs de la sagesse ; ceux qui défendent la cité, sont détenteurs du courage.

«Lorsque le gouvernement est mal assuré, le peuple court un risque majeur pour sa liberté » disait John Locke. Lorsque la puissance publique désintéressée n’a plus d’autorité, le pouvoir est convoité par des aventuriers qui ne voient dans l’état que le meilleur moyen de satisfaire leurs intérêts privés. Le sens politique de l’homme disparaît derrière l’organisation dictatoriale, la liberté abandonne le pouvoir à une poignée d’individus qui réduisent la vie à la seule conservation du pouvoir qu’ils exercent.

Les grecs affirmaient que c’est l’idée politique qui a le plus à craindre de la faiblesse du gouvernement. Et, dans la démocratie, cette idée politique est le propre du citoyen qui n’a pas à l’attendre du gouvernement.

Ce n’est pas le gouvernement qui la génère. Le gouvernement a pour charge de protéger les conditions de possibilité de l’idée politique, ce que John Locke appelle «L'essence du peuple », mais rien de plus, le prince parce qu’il gère mal le pouvoir législatif, peut faire perdre son essence au peuple. Le gouvernement, pouvoir politique par excellence doit conserver au peuple son caractère, sa volonté première de s’agréger, de maintenir la vie en société.

Tout est affaire de politique. Avec le XVIIIème siècle, la démocratie s’oriente sur la lutte pour le pouvoir dans l’idée de la justice sociale. Une autorité doit procéder au partage dans un milieu où prévalent les inégalités et les servitudes. Avec la révolution française, on a posé que le gouvernement est le garant des dispositifs le mieux à même d’assurer la prospérité. L’état doit être surveillé, contrôlé c’est la condition de la liberté. On sait qui commande mais on ignore qui a le droit de commander.

1.4. La démocratie considérée dans la modernité où la contradiction fondamentale de la démocratie :

Certains individus refusent de se soumettre à la raison d’état alors qu’elle n’est rien d’autre que l’intérêt de la communauté. L’état devient fondamentalement conservateur et peut apparaître comme un appareil de contrainte au service d’un groupe particulier pour opprimer ceux qui ne se soumettaient pas à la domination de ce groupe.

1.5. Le savoir c’est le pouvoir.

L’asservissement de la nature à la raison implicite un acte politique.

En effet car la nature n’est pas une fin en soi pour la raison, ce n’est qu’un moyen en vue de changer l’organisation sociale, et en ce sens la raison est par essence politique. Mais comme le dit Hegel : «la raison n'est pas une raison harmonieuse, mais une raison conflictuelle bouillonnante de passion et d'instabilité. Les hommes sont contraints de raisonner, la structure sociale est donc instable et l’état considéré comme la forme suprême de l'organisation des hommes est essentiellement en crise. D'où l'imperfection des institutions sociales.

En termes aristotéliciens le logos détenu par le maître qui en dispose seul l’impose à l’esclave pas le biais de la soumission et de l’obéissance. De cet énoncé, émerge la dimension politique du savoir.

Les détenteurs du savoir sont les maîtres du monde, le savoir lui-même est d ‘essence politique. C’est le savoir et non la force brute qui domine le monde, et selon le mot de Hegel : « Celui qui ne sait pas n'est pas libre ».

C’est la connaissance qui constitue le plus solide du pouvoir européen sur le monde. C’est le monde qui intéresse l’européen : il veut le connaître et s’approprier celui qui lui fait face afin de mettre en évidence le particularité du monde, la guerre, la loi, l’universel, la pensée et la raison intérieure » (Bodéï, 1984, p75).

La science elle-même, si grandes que soient les joies qu’elle procure à l’individu, ne saurait ouvertement afficher d’autre but que l’accroissement de la puissance des hommes comme de leur bien- être.

Dominer, diriger et un acte qui renvoie à la volonté qui ne peut être connue que par rapport à la loi morale puisqu’il est impossible de savoir ce que c’est que, c’est

qu'une volonté pure. Dire alors que les citoyens, l'individu fait preuve de volonté, c'est dire qu'il s'inscrit dans le contexte de la morale, qu'il obéit à des lois dont il est à la fois le porteur et l'otage. La faculté de désirer parce qu'elle réside dans la raison du sujet, se nomme volonté, et quand il s'agit de la raison pratique, dit Kant, «La raison s'occupe des principes déterminants de la volonté qui est un pouvoir ou de produire des objets correspondants aux représentations, ou de se déterminer soit même à réaliser ces objets, c'est à dire de déterminer sa causalité » Kant, 1949 p13.

Suivant les travaux de Bourdieu, la formation des grands nobles, les entraîne dans l'ordre de l'imaginaire, de la morale et du symbolique, il s'agit dans les procédures initiatiques de l'enseignement supérieur de parvenir à préserver l'enfermement symbolique de ceux qui sont appelés à exercer les fonctions d'autorité. Les dominants ou dirigeants sont formés par les grandes écoles et y rencontrent un discours homogène et formalisé : une doctrine c'est à dire un discours que l'on produit à l'intention de l'autre pour qu'il en conserve comme l'engagement a l'appliquer. Et ce discours dit que la maîtrise de la technique et le savoir scientifique conduisent vers les fonctions d'autorité : « le meilleur indicateur de la réussite sociale d'un polytechnicien étant sans doute l'âge plus ou moins précoce auquel il a échappé aux fonctions purement technique de l'ingénieur ou du chercheur pour accéder a des postes d'autorité ». (Noblesse d'Etat, Bourdieu 1989, p101).

En France, la formation des hauts fonctionnaires envisages d'abord la maîtrise du pouvoir. Tout le dispositif de formation est orienté vers l'action, la culture générale n'étant qu'un rapport assuré aux savoirs spécialisés.

En même temps, la culture générale est aussi considérée comme un rapport aux détenteurs de savoir : elle donne le sentiment d'avoir accès au fondement vrai, à la science, matrice de toutes les techniques particulières, laissées aux simples agents d'exécution.

1.6.Le pouvoir d'être maître de l'univers hisse l'homme au rang des Dieux :

Le pouvoir d'être maître de l'univers, de transformer le monde, de le mettre à la mesure de l'homme amène l'homme au rang des Dieux. La science devient éthique. Ce n'est pas le serment devant Dieu qui garantit les liens sociaux dans les sociétés démocratiques. Le pouvoir n'est jamais absolu : il est négociation et par conséquent c'est le respect du droit qui garantira les liens contractuels dans les sociétés contemporaines. Le droit et sa personnalisation dans l 'état, monarchique ou républicain vont pouvoir combler le manque du principe spirituel.

2.1. Fondement de la puissance de la société industrielle :

Fille du siècle des lumières, la société industrielle pose la démocratie comme une exigence. Avec la philosophie des lumières, la démocratie est instrument de liberté, mais elle est instrument de la liberté d'entreprendre d'abord.

Si nulle entrave n'est apportée par le pouvoir à l'exercice des libertés individuelles, particulièrement dans le domaine économique, la condition des hommes ne pourra qu'être améliorée.

La société industrielle a pour vocation première de produire des marchandises devant satisfaire des besoins infinis et l'entrepreneur en est la figure emblématique.

Cette société est construite sur le projet du bien–être généralisé.

Née en Europe du Nord ouest à la fin du XVIII^{ème} siècle, cette forme sociale est donnée par le modèle de toute société en devenir, seule forme possible de l'organisation des hommes en société.

Comment cette société particulière peut trouver les moyens de son fonctionnement et les fondements de la puissance avec laquelle elle impose son modèle ?

La société industrielle est une société démocratique, et même si cette société est dominée par les maîtres de l'industrie, lorsqu'on envisage de parler du pouvoir dans cette société, on devrait parler du peuple.

Or, parce que dans la société industrielle, les dirigeants des grandes entreprises industrielles sont la figure emblématique, ou s'est préoccupé du système qui génère l'entreprise industrielle et l'entrepreneur et on a produit des analyses pénétrantes sur les rapports qui s'établissent entre l'Etat et les entrepreneurs ou les firmes qu'ils dirigent.

Le peuple est posé comme une évidence, mais ce n'est jamais de lui dont en parle. L'Etat n'est pas le peuple. C'est donc le peuple qui compose le troisième terme d'une trilogie fondamentale.

2.2. La révolution industrielle c'est la justification de la religion du progrès :

La Révolution industrielle apparaît dès le XVIII^{ème} siècle comme la preuve et la justification de la religion du progrès, la science est devenue la révélation nouvelle, mais on ne peut pas la détacher d'un projet économique et politique.

L'entrepreneur industriel est désigné par la littérature romantique sous le vocable de chevaliers ou de capitaine d'industrie.

Il y a là, au sens de Michel Foucault, matière à rechercher les conditions d'émergence d'une épistémè particulière. Mais parce qu'ils prennent une large part aux décisions politiques, il y a aussi matière à rechercher les conditions d'émergences d'une philosophie politique particulière.

Substitution entre la guerre des sociétés médiévales et féodales et l'industrie des sociétés contemporaines

A la recherche des correspondances entre la société médiévale et la société féodale et la société industrielle contemporaine, il faut évoquer la guerre. La guerre, en effet fonde l'ordre social dans la société féodale.

Si, dans la société industrielle, l'industrie remplit des fonctions qui l'assimilent à la guerre dans la société féodale, alors la société industrielle a des chances de s'établir sur des fondements identiques à ceux de la société féodale. Dans la société féodale médiévale, le type idéal de la fonction martiale est, de manière symbolique, le chevalier : si l'on peut montrer que, de manière symbolique, le type idéal de la fonction martiale dans la société industrielle est le patron d'industrie, alors il est, en ce qui concerne la société industrielle, dans un rapport à la société que le chevalier l'était à la

société féodale médiévale. Mais pour parvenir à ce résultat, il nous faut considérer l'ensemble du dispositif organisationnel de la société industrielle.

Si l'on peut montrer que les grandes unités de productions sont aussi utiles pour la puissance publique contemporaine que l'étaient les tours de défenses pour la puissance publique médiévale, et si l'on peut montrer, en considérant l'essence du fief, que la fonction des marchés est du même ordre, alors on pourra prétendre que celui qui décide d'entreprendre au plus haut sommet de la structure industrielle est dans un rapport à l'Etat qui est du même ordre que l'était le rapport instauré dans la société féodale médiévale entre l'Etat et le chevalier. La question du peuple se pose alors en des termes qui nous revient à la tripartition sociale de la féodalité médiévale : ceux qui prient, ceux qui font la guerre et ceux qui travaillent.

Est-ce que l'entrepreneur-décideur-conquérant est une nostalgie du chevalier ? Ou une superposition au chevalier dans son rapport à l'Etat et au peuple ? Ou substitution ?

Si le modèle binaire (bourgeoisie et prolétariat) ne parvient pas à rendre compte « pleinement » de la société industrielle et que le cadre ternaire (ternarité) est renvoyé à un passé révolu attaché à la période féodale au profit d'une référence binaire. C'est donc à la recherche d'une continuité historique que nous appelons et nous cherchons à l'apercevoir en recourant à des correspondances.

2.3.. La technique et le savoir sont les vecteurs du pouvoir

En évoquant l'imaginaire et le symbolique du pouvoir, c'est la structure de la société qui est interrogée, pour tenter de comprendre les raisons pour lesquelles la société industrielle ne parvient pas à réaliser ce qu'elle affiche comme sa finalité : le

bonheur des hommes et comme l'incontestable révolution des techniques et l'ardente transformation des conditions économiques qui constituent la rupture entre l'ère médiévale et le temps modernes qui constituent la rupture entre l'ère médiévale et les temps modernes qui constituent la rupture entre l'ère médiévale et les temps modernes, la continuité pourrait se trouver dans l'organisation socio-politique des sociétés occidentales.

2.4.Le discours de l'entrepreneur industriel est un discours de puissance (infaillible) :

L'homme de pouvoir est toujours, non seulement celui qui parle mais encore le seul dont la parole est légitime. Toute prise de parole est un gain de pouvoir, et, toute parole émanant d'un autre que le chef, est subversive. Tandis que le discours obligatoire est un discours vide, un simple signifiant dont le signifié est sans surprise, le discours autonome est un discours de commandement. Chaque détenteur d'une parcelle du pouvoir s'arroge le droit de proférer une parole de commandement.

« La parole de l'entrepreneur est parole savante et , au sens grec , est ésotérique

La science devient le savoir suprême .le pouvoir de transformer le monde, de mettre à la mesure de l'homme, amène l'homme au rang des dieux. La science devient éthique».[1]

Le capitaine d'industrie a le monopole de la décision. C'est le capitaine qui détient le pouvoir de créer des emplois. Il représente la source principale d'alimentation

[1] René Devos ; Qui gouverne ? ,p184.

des caisses d'Etat par le prélèvement opéré sur la valeur ajoutée et par l'entrée des devises provenant de ses activités à l'extérieur.

La technique est devenue la référence majeure du pouvoir ; c'est le point de passage autorisé pour accéder aux sommets de la responsabilité civile.

2.5. La société industrielle est un système cohérent et normé :

Ainsi le discours de l'entrepreneur est symbolique imaginaire et rassurant. La société industrielle est un système cohérent et normé.

L'industrie normalisée accède dès ses origines au rang de la morale. Or pour qu'une norme ait une portée morale écrit en substance Hans kalsem, il faut qu'elle soit précédé d'une norme qui est posée que les normes suivantes seraient valides et donc applicables.

Kalsem donne l'exemple du sermon sur la montagne : pour que la parole du Christ soit acceptée, il faut qu'une norme ait prescrit au préalable que l'on doit obéir aux commandements du Christ.

C'est le mythe de Prométhée qui sert de fondement à la société industrielle. Elle y a trouvé sa fondation au sens d'Anral Arendt et peut donc la source de légitimité. Tout acte modifiant la nature est valorisant et gratifiant. Celui qui transforme la nature mérite la reconnaissance des hommes et accède ainsi au rang de ceux qui rivalisent avec les dieux. Celui-là peut donc inspirer sa loi, ses normes, et quiconque porte atteinte au

projet d'amélioration du sort de l'humanité. C'est proprement inconcevable et quiconque contrecarre le projet de l'entrepreneur devient blasphémateur.

L'entrepreneur ne peut pas concevoir que l'on récuse ce qu'il dit. Il n'est pas menteur ; il n'est pas voleur non plus ; ce n'est pas un gangster et d'ailleurs pourquoi ferait-il du mal aux gens ? Lui qui n'a pas d'autres missions dans le monde que celle de la parfaire, de donner à la nation la plus grande entreprise électrique du monde ; lui qui ne cherche qu'à faire en sorte que les salariés qui en vivront ne vivront sous la dépendance d'aucun tyran et dans l'abondance.

2.6.L'entrepreneur est à la fois capitaine et gouverneur :

La parole de l'entrepreneur est celles d'un maître, de celui qui sait : une parole dogmatique. Le discours de l'entrepreneur est infaillible. L'entrepreneur est à la fois capitaine et gouverneur et ne peut pas se tromper. L'entrepreneur, est capitaine au sens militaire du terme parce qu'il est autonome et responsable ; mais il est aussi gouverneur, parce qu'il dirige des conduites, parce qu'il est en mesure d'exercer un pouvoir politique sur les autres. Non seulement il dirige parce qu'il voit, mais encore, il commande parce qu'il peut parler aux dieux, leur dérober leurs privilèges et ainsi faire la vie (cette vie qui est devenue une machine à partir du XVIII^{ème} siècle. On la travaille comme s'il s'agissait d'une matière première. C'est de là que l'entrepreneur tire son infaillibilité. Il ne peut pas se tromper puisqu'il ne prend que des risques calculés.

Se pose alors le problème de l'imputabilité de l'entrepreneur. Le succès lui est imputable à l'évidence et cela ne fait pas problème.

Mais en cas d'échec, l'entrepreneur ne peut ainsi rencontrer que les obstacles externes et une décision négative est toujours légitimée par des facteurs externes (les exogènes).

L'imputabilité s'oriente dans deux directions significatives lorsqu'on considère l'échec : d'un coté je peux poser la question de savoir dans quelle mesure je suis en droit d'imputer l'échec à celui qui entreprend quelque chose et qui échoue ; de l'autre, je peux me demander si je suis en droit de lui reprocher cet échec.

L'objet technique peut alors devenir le vecteur par lequel il est possible de perdre le pouvoir. Plus encore, il peut devenir le prétexte, la justification idéale de la puissance et ce qu'on cherche à signifier dans la production des choses c'est sûrement sa propre capacité à dirigé le monde. La relation économique est elle même un drame. Dès l'instant que l'objet entre dans le jeu des relations marchandes, il y a demande. C'est la demande de celui qui éprouve un besoin à la satisfaction duquel il aspire, mais aussi l'énoncé d'un appel à la reconnaissance que l'auteur de l'objet adresse au marché. Il y a là comme une prière, une intention vocative car il s'agit de faire appel à l'autre.

L'autre est toujours évident dans le discours de l'entrepreneur et c'est bien dans ce discours que résident les formes du pouvoir du capitaine d'industrie. Il est ainsi sans cesse renvoyé à sa propre conscience, à son doute, et son discours peut renaître à l'infini. La puissance du capitaine d'industrie réside alors dans sa capacité à produire un discours d'avenir qui a tout l'air d'être comme un ciment social

3.1.Le Concept de Noblesse Selon les méditations Pascaliennes , sous l'éclairage de Bourdieu.

Les présupposés liés à nos différentes affiliations, appartenances implication que nous engageons dans nos pensées orientent toujours nos pensées. On distingue ceux liés à la trajectoire ou position sociale ceux liés à l'appartenance à la chose propre à chacun des différents champs religieux.

Si les implications de l'inclusion dans un champ sont vouées à rester implicites c'est que « nous sommes embarqués » comme dit Pascal : « s'engager » c'est faire un pari. L'incroyant peut décider de croire après avoir qu'on lui aura démontré que celui qui mise sur l'existence de dieux hasarde un investissement fini, pour gagner des profits indéfinis. Or Pascal (selon Bourdieu) nous sommes automate autant qu'esprit ; et donc la précision ne se fait pas par le seul instrument de la démonstration. La coutume fait les preuves les plus fortes et ainsi elle incline l'automate, qui entrave l'esprit sans qu'il y pense ». L'habitude nous fait croire les choses sans violence, sans argument. La croyance, même celle qui est au fondement de l'univers scientifique, est de l'ordre de l'automate, c'est à dire du corps qui comme Pascal ne cesse de le rappeler « a ses raisons que la raison ne connaît point ».

Le concept de l'essence doit contenir des informations exactes sur la chose qu'il signifie, pour l'élaborer l'intelligence peut suivre plusieurs voies jusqu'à ce qu'elle arrive à l'essence irréductible.

Le pouvoir symbolique implique obligatoirement des actes de connaissance et de reconnaissance

La domination, même lorsqu'elle repose sur la force nue, celle des armes ou celle de l'argent, a toujours une dimension symbolique et les actes de soumission,

d'obéissance, sont des actes de connaissance et de reconnaissance qui, en tant que tels, mettent en œuvre des structures cognitives susceptibles d'être appliquées à toutes les choses du monde, et en particulier aux structures sociales.

3.2. Anamnèse de l'origine ou renoncement au créateur incréé :

C'est refuser de remplacer le Dieu créateur des « vérités et des valeurs éternelles » par le sujet créateur et rendre à l'histoire, et à la société, ce que l'on a donné à une transcendance ou à un sujet transcendantal. C'est plus précisément, renoncer à la mythologie du « créateur » incréé, dont Sartre a fourni la formulation exemplaire, avec la notion autodestructive de « projet original ». [1]

3.3. Le nomos est l'arbitraire absolu « principe de vision et de division » :

L'arbitraire est aussi au principe de tous les champs, même les plus « purs », comme les mondes artistiques ou scientifiques, chacun d'eux a sa « loi fondamentale », son nomos (mot que l'on traduit d'ordinaire par « loi ») et qu'il vaudrait mieux rendre par « constitution », qui rappelle mieux l'acte d'institution arbitraire, ou par « principe de vision et de division », plus proche de l'étymologie [2].Il n'y a rien à dire de cette loi, sinon qu'avec Pascal, que « la loi, c'est la loi, et rien davantage ». (La loi, L'opinion, La Volonté) à voir les grandes œuvres politiques

3.4. Le pouvoir temporel comme pouvoir de distribution perpétuel du capital :

[1] p137 Bourdieu.

Le pouvoir peut s'exercer sur les tendances objectives du monde social, celles qui mesurent les probabilités objectives, et par là, sur les aspirations ou les espérances subjectives. On oublie en effet, tant cela va de soi, que le pouvoir temporel est un pouvoir de perpétuer ou de transformer les distributions des différentes espèces de capital par le fait de maintenir ou de transformer les principes de redistribution. Un monde fondé sur les principes de redistribution stables, est un monde prévisible, sur lequel on peut compter, jusque dans le risque. Au contraire, l'arbitraire absolu est le pouvoir de rendre le monde arbitraire, fou (avec par exemple la violence raciste du nazisme, dont la limite est le camp de concentration où tout devient possible); l'imprévisibilité totale crée un terrain favorable pour toutes les formes de manipulations des aspirations (comme les rumeurs), et le déconcertement absolu des anticipations qu'elle impose favorise des stratégies du désespoir (comme le terrorisme) en rupture, par excès ou par défaut, avec les conduites raisonnables de l'ordre ordinaire.

3.5. Le pouvoir absolu entraîne une imprévisibilité totale :

C'est le pouvoir de se rendre imprévisible et d'interdire aux autres toute anticipation raisonnable, de les installer dans l'incertitude absolue en ne donnant aucune prise à leur capacité de prévoir. Limite jamais atteinte, sinon dans l'imagination théologique, avec la toute puissance de Dieu, il affranchit son détenteur de l'expérience du temps comme impuissance. Le tout puissant est celui qui n'attend pas et qui, au contraire fait attendre.

---

[2] proche de l'étymologie.

L'attente est une des manières privilégiées d'éprouver le pouvoir, et le lien entre le temps et le pouvoir. Et il faudrait recenser, et soumettre à l'analyse, toutes les conduites associées à l'exercice d'un pouvoir sur le temps des autres, tant du côté du puissant (renvoyer à plus tard, lanterner, faire espérer, différer, temporiser, surseoir, remettre, arriver en retard, ou à l'inverse, se précipiter, prendre de court) que du côté du patient, comme on dit dans l'univers médical, un des lieux par excellence de l'attente anxieuse et impuissante. L'attente implique la soumission visée intéressée d'une chose hautement désirée, elle modifie durablement, c'est à dire pendant tout le temps que dure l'expectative, la conduite de celui qui est, comme on dit suspendu à la décision attendue.

Il s'ensuit que l'art « de prendre son temps » comme dit Cervantès[1], « de laisser le temps au temps », de faire attendre, de différer, tout en faisant espérer, de surseoir, mais sans décevoir trop complètement, ce qui aurait pour effet de tuer l'attente elle-même, est partie intégrante de l'exercice du pouvoir. Tout particulièrement lorsqu'il s'agit des pouvoirs qui, comme le pouvoir universitaire, reposent grandement sur la croyance du « patient », et qui s'exercent sur les aspirations et par les aspirations, sur le temps et par le temps, par la maîtrise du temps et du temps de remplissage des attentes (« il a le temps », « il est jeune » ou « trop jeune », « il peut attendre », comme disent parfois, sans autre forme de procès, certains verdicts universitaires) : art de débouter sans dégoûter, de tenir en haleine sans désespérer[2].

3.6. Les jeux avec le temps sont des enjeux du pouvoir :

[1] p270.
[2] p.271 .et 272 Kafka vu Bourdieu.

En dehors des situations de pouvoir absolue, les jeux avec le temps qui se jouent partout où il y a du pouvoir (entre l'éditeur qui fait attendre sa décision sur un manuscrit et ses auteurs, le directeur de thèse qui diffère sa décision sur la date de la soutenance et le doctorant, le chef bureaucratique et ses subordonnés en mal d'avancement, etc.) ne peuvent s'instaurer qu'avec le complicité (extorquée de la victime, et de son investissement dans le jeu. On ne peut en effet « tenir » quelqu'un durablement (se donnant ainsi la possibilité de le faire attendre, espérer, etc.) que dans la mesure ou il est investi dans le jeu et où l'on peut compter en quelque sorte sur la complicité de ses dispositions.

3.7. Le capital symbolique positif comme théodicée de l'existence ou les effets symboliques du capital :

A travers les jeux sociaux qu'il propose, le monde social procure plus et autre chose que les enjeux apparents : la chasse, Pascal le rappelle, compte autant, sinon plus, que la prise, et il y a un bonheur de l'action qui excède les profits patents, salaire, prix, récompense, et qui consiste dans le fait de sortir de l'indifférence ou de la dépression d'être occupé, projeté vers des fins, et de se sentir doté, objectivement, donc subjectivement, d'une « mission sociale ». Etre attendu, sollicité, accablé d'obligations et d'engagements, ce n'est pas seulement être arraché à la solitude ou à l'insignifiance, c'est éprouver, de la manière la plus continue et la plus concrète, le sentiment de compter pour les autres, d'être important pour eux, donc en soi, et trouver dans cette

sorte de plébiscite permanent que sont les témoignages incessants d'intérêts, demandes, attentes, invitations, une sorte de justification continue d'exister[1].

De toutes les distributions, l'une des plus inégales et, sans doute, en tout cas, la plus cruelle est la répartition du capital symbolique, c'est à dire de l'importance sociale et des raisons de vivre. Et l'on sait par exemple que même les soins et les égards que les institutions et les agents hospitaliers accordent aux mourants sont proportionnées, plus inconsciemment que consciemment, à leur importance sociale. Dans la hiérarchie des dignités et des dignités, qui n'est jamais superposable à la hiérarchie des richesses et des pouvoirs, le noble dans sa variante traditionnelle, ou dans sa forme moderne, ce que j'appelle la noblesse d'Etat, s'oppose au paria stigmatisé qui, comme le juif de temps de Kafka, ou, aujourd'hui, le noir des ghettos, l'arabe ou le turc des banlieues ouvrières des villes européennes, porte la malédiction d'un capital symbolique négatif., toutes les formes de l'être perçu qui font l'être social connu, visible célèbre (ou célébré), admiré, cité, irrité, aimé, etc…, sont autant de manifestations de la grâce (charisme) qui arrache ceux ou (celles) qu'elle touche à la détresse de l'existence sans justification et qui leur confère non seulement une « théodicée de leur privilège », comme la religion selon « Max Weber »[1], mais aussi une théodicée de leur existence.

A l'inverse, il n'y a de pire dépossession, de pire privation, peut être, que celle des vaincus dans la lutte symbolique pour la reconnaissance, pour l'accès à un être social socialement reconnu, c'est à dire, en un mot, à l'humanité. Cette lutte ne se réduit pas à un combat goffmanien pour donner une représentation favorable de soi : elle est une concurrence pour un pouvoir , qui ne peut être obtenu que d'autres concurrents par le

[1] P283.

même pouvoir, un pouvoir sur les autres qui tient son existence des autres, de leur regard, de leur perception et de leur appréciation, donc un pouvoir sur un désir de pouvoir et sur l'objet de ce désir. Bien qu'il soit le produit d'actes subjectifs de donation de sens, (conscience, représentation), ce pouvoir symbolique, charme, séduction, charisme, apparaît comme doté d'une réalité objective, comme déterminant les regards qui le produisent.

Toute espèce de capital (économique, culturel, social) tend (à des degrés différents) à fonctionner comme capital symbolique (en sorte qu'il vaudrait mieux parler, en toute rigueur de « effets symboliques du capital » lorsqu'il obtient une reconnaissance explicite ou pratique, celle d'un « habitus » structuré selon les mêmes structures que l'espace où il s'est engendré, autrement dit le capital symbolique (l'honneur masculin des société méditerranéennes, le prestige de l'écrivain renommé, etc.) n'est pas une espèce particulière de capital mais ce que devient toute espèce de capital lorsqu'elle est méconnue en tant que capital, c'est à dire en tant que force, pouvoir ou capacité d'exploitation (actuelle ou potentielle), donc reconnue comme légitime. Plus précisément, le capital existe et agit comme capital symbolique (procurant des profits) dans la relation à un habitus prédisposé à le percevoir comme signe et comme signe d'importance, c'est à dire à le connaître et à le reconnaître en fonction de structures cognitives aptes et inclinées à lui accorder la reconnaissance parce que accordées à ce qu'il est. Produit de la transfiguration d'un rapport de force en rapport de sens, le capital symbolique arrache à l'insignifiance, comme absence d'importance et de sens.

---

[1] p284.

Etre connu et reconnu, c'est aussi détenir le pouvoir de reconnaître, de consacrer, de dire, avec succès, ce qui mérite d'être connu et reconnu, et, plus généralement , de dire ce qui est , ou mieux, ce qu'il en est de ce qui est, ce qu'il faut en penser, par un dire (ou un prédire), performatif capable de faire être le dit conformément au dire (pouvoir dont la variante bureaucratique est l'acte juridique et la variante charismatique l'intervention prophétique). Les rites d'institution, actes d'investiture symbolique destinés à justifier l'être consacré d'être ce qu'il est, d'exister comme il existe, achèvent de faire littéralement celui auquel ils s'appliquent en l'arrachant à l'exercice illégal, à la fiction délirante de l'imposteur (dont la limite est le fou qui se prend pour Napoléon) où à l'imposition arbitraire de l'usurpateur. Cela en déclarant publiquement qu'il est bien ce qu'il prétend être, qu'il est légitime à être ce qu'il prétend, qu'il est fondé à entrer dans la fonction, fiction ou imposture qui, étant proclamée aux yeux des tous comme méritant d'être universellement reconnue, devient une « imposture légitime », selon le mot d'Austin, c'est à dire méconnue, déniée comme telle par tous, à commencer par l'usurpateur, l'imposteur lui-même.

En lui imposant solennellement le nom ou le titre qui le définit par sa cérémonie inaugurale d'intronisation, du maître médiéval, ordination du prêtre, adoubement du chevalier, couronnement du Roi, leçon inaugurale, etc., ou dans un tout autre ordre, circoncision ou mariage, ces actes de magie performative permettent et enjoignent au récipiendaire à la fois de devenir ce qu'il est , c'est à dire dans sa fiction sociale d'assumer l'image ou l'essence sociale qui lui est conférée sous forme de noms, de titres, de diplômes, de postes ou d'honneurs, et de l'incarner en tant que personne

morale, membre ordinaire ou extraordinaire d'un groupe, qu'il contribue ainsi à faire exister en lui donnant une incarnation exemplaire.

4.1. Rite D'institution : La Distinction ou la transfiguration d'un rapport de force en rapport de sens :

Le rite d'institution, sous ses airs d'impersonnalité, est toujours hautement personnel .Il doit être accompli en personne, en la présence de la personne (on ne peut pas, sauf exception extraordinaire, se faire représenter à une cérémonie de consécration). Et celui qui est installé dans la dignité, dont on dit qu'elle ne meurt pas, pour signifier qu'elle survivra au corps de son détenteur, doit en effet l'assumer dans tout son être, c'est à dire avec son corps, dans la crainte et le tremblement, la souffrance préparatoire ou l'épreuve douloureuse. Il doit être investi dans son investiture, c'est à dire engager sa dévotion, sa croyance, son corps, les donner en gage, et attester par toute sa conduite et son discours. C'est la fonction des paroles rituelles de reconnaissance, sa foi dans la fonction et le groupe qui le décerne et qui ne lui confère cette formidable assurance qu'à condition d'être pleinement rassuré en retour. Cette identité garantie somme de donner en retour des garanties d'identité (Noblesse oblige), de conformité à l'être que la définition sociale est censée produire, et qui doit être entretenu par un travail individuel et collectif de représentation destiné à faire exister le groupe en tant que groupe, à le produire en le faisant connaître et reconnaître.

4.2. La noblesse oblige le rite d'investiture du récipiendaire :

Autrement dit, le rite d'investiture est là pour rassurer l'impétrant sur son existence en tant que membre de plein droit du groupe, sur sa légitimité, mais aussi pour

rassurer le groupe sur sa propre existence comme groupe consacré et capable de consacrer, ainsi que sur la réalité des fonctions sociales qu'il produit et reproduit, noms, titres, honneurs, et que le récipiendaire fait exister en acceptant de les recevoir.

La représentation, par laquelle le groupe se produit, ne peut incomber qu'à des agents qui, étant chargés de symboliser le groupe qu'il représentent au sens du théâtre mais aussi au sens du droit, au titre de mandataire, doivent être engagés dans leur corps et donner la garantie d'un habitus naïvement investi dans une croyance inconditionnelle.

Alors qu'une disposition réflexive, à propos notamment du rituel d'investiture et de ce qu'il institue, constituerait une menace pour la bonne circulation du pouvoir symbolique et de l'autorité, où même une sorte de détournement de capital symbolique au profit d'une subjectivité irresponsable, et inquiétante. En tant que personnes biologiques, les plénipotentiaires, les mandataires, les délégués, les porte-parole sont sujets à l'imbécillité ou à la passion, et mortels. En tant que représentants, ils participent à l'éternité et à l'ubiquité du groupe qu'ils contribuent à faire exister comme permanent, omniprésent, transcendant, et qu'ils incarnent temporairement, le faisant parler par leur bouche et le représentant par leur corps, converti en symbole et en emblème mobilisateur.

Comme le montre Eric L. Santner, à propos du cas, consacré par l'analyse de Freud, du président Daniel Paul Sbreber, qui tombe dans le délire paranoïaque au moment de sa nomination, en juin 1893, comme président de la troisième chambre de la cour d'appel suprême, la possibilité, ou la menace d'une crise est toujours présente, potentiellement, notamment dans les moments inauguraux où l'arbitraire de l'institution se rappelle. S'il en est ainsi, c'est l'appropriation de la fonction par l'impétrant et aussi

appropriation de l'impétrant par la fonction. Le titulaire n'entre en possession de sa fonction que s'il accepte de se laisser posséder par elle dans son corps, comme le lui demande le rite d'investiture qui, en imposant l'adoption d'un vêtement –souvent un uniforme-, d'un langage, lui aussi standardisé et stylisé, comme un uniforme, et d'un lexis corporel conforme, vise à l'enchaîner durablement à une manière d'être impersonnelle et à manifester par cette quasi-anonymisation qu'il accepte le sacrifice, parfois exorbitant, de la personne privée. C'est sans doute parce qu'on la pressent (où qu'on la découvre soudain, dans l'arbitraire du commencement) que cette appropriation par l'héritage, qui est nécessaire pour être en droit d'hériter, ne va pas de soi. Et les rites d'institution sont là, condensés de toutes les actions et les paroles, innombrables, imperceptibles et invisibles, parce que souvent infinies, infinitésimales. Ils tendent à rappeler chacun à l'ordre, c'est à dire à l'être social que l'ordre social lui assigne (« c'est ta sœur », « tu es l'aîné »), celui d'homme ou celui de femme, celui d'aîné ou celui de cadet, et à assurer ainsi le maintien de l'ordre symbolique en réglant la circulation du capital symbolique entre les générations, au sein de la famille d'abord, puis dans les institutions de toutes sortes. En se donnant, comme on dit, corps et âme à sa fonction et, à travers elle, au corps constitué qui la lui confie, comme disaient les canonistes[1], le successeur légitime, dignitaire ou fonctionnaire, contribue à assurer l'éternité de la fonction qui lui préexiste et qui lui survivra, et du corps mystique qu'il incarne, et dont il participe, participant du même corps à son éternité.

4.3. La société c'est Dieu : Le principe de la sociodicée :

[1] Bourdieu, p288.

Les rites d'institution donnent une image grossie, particulièrement visible de l'effet de l'institution, être arbitraire qui a le pouvoir d'arracher à l'arbitraire, de conférer la raison d'être entre les raisons d'être, celle qui constitue l'affirmation qu'un être contingent, vulnérable à la maladie, à l'infirmité ou à la mort, est digne de la dignité transcendante et immortelle, comme l'ordre social, qui lui est imparti.

Et les actes de nomination, depuis les plus triviaux de l'ordre bureaucratique ordinaire, comme l'octroi d'une carte d'identité ou d'un certificat de maladie ou d'invalidité, jusqu'aux plus solennels, qui consacrent les noblesses, conduisent, au terme d'une sorte de régression à l'infini, jusqu'à cette sorte de réalisation de Dieu sur la terre qu'est l'Etat, qui garantit en dernier ressort, la série infinie des actes d'autorité certifiant par délégation la validité des certificats d'existence légitime (comme malade, invalide, agrégé ou curé).

Et la sociologie s'achève ainsi dans une sorte de théologie de la dernière instance : investi, comme le tribunal de Kafka, d'un pouvoir absolu de véridiction et d'une perception créatrice, l'Etat, pareil au divin, fait exister en nommant, et en distinguant.

Durkheim, on le voit, n'était pas aussi naïf qu'on veut le faire croire lorsqu'il disait, comme aurait pu le faire Kafka que « la société, c'est Dieu ».

4.4. Noblesse d'épée et noblesse d'état :

On a rapporté l'intérêt que les messieurs de Port Royal n'ont cessé de porter à l'autorité et à l'obéissance, et l'acharnement qu'ils ont mis à dévoiler les principes, au fait que, quoique très privilégiés, notamment du point de vue culturel, ils appartenaient presque tous à l'aristocratie bourgeoise des Robins, catégorie sociale très distincte

encore, pour les autres et pour elle-même, de la noblesse d'épée dont elle subissait avec beaucoup d'impatience les insolences.

Si leur lucidité spéciale sur les valeurs aristocratiques et les fondements symboliques de l'autorité nobiliaire notamment, peut devoir quelque chose à la position en porte à faux qui les inclinait à des dispositions critiques à l'égard des pouvoirs temporels, d'Eglise ou d'Etat, cela n'invalide en rien les vérités qu'elle dévoile.

4.5. Noblesse Scolaire et d'Etat :

La noblesse «scolaire » est un ensemble d'individus d'essence supérieure. Comme la noblesse militaire qui selon Marc Bloch ! Instituée par un acte de «consécration » d'ordination et d'adoubement instaure une division de l'espace sociale.

Bourdieu dit tout l'enjeu des luttes pour les monopoles des positions dominantes dont le lieu est l'instruction scolaire, qui par ses actions pédagogiques vise à produire un groupe « sacré » séparé du reste et appelé à entrer dans le champs du pouvoir d'où il est issu. Le processus de ségrégation qui institue en groupe séparé, un ensemble d'élus soigneusement sélectionnés engendre en soi un capital symbolique « Le monopole ainsi reconnu se convertit en « Noblesse ». Le message de Bourdieu traduit bien sa perception de la «Noblesse » et sa manière de la concevoir fondées sur la reconsidération des structures linguistiques.

La Khâgne était le lieu où se constituait la légitimité statutaire d'une « noblesse » scolaire socialement reconnue (elle était le cœur de l'appareil de production de l'ambition intellectuelle à la Française dans sa forme la plus élevée : c'est à dire philosophique).

Simultanément, elle inculquait le sens de la hauteur qui impose au philosophe digne de ce nom les plus hautes ambitions intellectuelles et qui lui interdit de déroger en s'attachant à certaines disciplines ou à certains objets : notamment tous ceux qui touchent les spécialistes des sciences sociales. Et il faudra par exemple le choc de 1968 pour que les philosophes formés dans les Khâgnes des années 45 (Deleuze et Foucault) s'affrontent, mais seulement sur un mode hautement sublimé, au problème du pouvoir et de la politique.

De même, le noble reste noble même s'il est piètre escrimeur (tandis que le meilleur escrimeur n'est pas noble pour autant), le « philosophe » socialement reconnu est séparé des non philosophes par une différence d'essence qui peut n'être en rien associée à une différence de compétence (dont la définition varie d'ailleurs selon les moments et selon les traditions nationales).

Ce sens de la dignité de caste implique un sens de placement (au sens du sport et de la bourse) qui se manifestait notamment dans les préférences intellectuelles les plus ambitieux s'attachent par prédilection à des textes et des auteurs ésotériques, obscurs, voire inaccessibles.

Même chose pour le choix des sujets de mémoire et de thèse ou des professeurs chargés de les diriger qui est orienté par une connaissance pratique de l'espace des possibles et plus précisément, un sens des hiérarchies entre les maîtres et entre les avenirs à la fois « temporels » et « spirituels » qui s'annoncent à travers eux.

La noblesse d'Etat trouvait dans l'école et les titres scolaires,(garanties présumées de sa compétence), le principe de sa sociodicée.

La bourgeoisie du XIX ème s siècle fondait sa légitimité et sa bonne conscience sur la distinction entre le « pauvre méritant » et les autres, condamnés, moralement, pour leur imprévoyance et leur immoralité.

La noblesse d'Etat a aussi ses « pauvres » ou ses « exclus » qui rejetés hors du travail, source de moyens d'existence mais aussi de justifications d'exister, sont condamnés au nom de ce qui est censé déterminer et justifier désormais l'élection et l'exclusion, à savoir la compétence, raison d'être et raison d'être au pouvoir que seule l'école est censée garantir selon des voies rationnelles et universelles.

Le mythe du « don naturel » et du racisme de l'intelligence sont au centre d'une sociodicée, intimement vécue par tous les dominants, par delà les différences dans les engagements éthiques ou politiques déclarés, qui fait de « l'intelligence » le principe de légitimation suprême et qui impute la pauvreté et l'échec dans une civilisation de la « performance » où il faut tout réussir, non plus à la paresse, à l'imprévoyance ou au vice, mais à la stupidité.

L'ascension lumineuse de la raison et l'épopée libératrice couronnée par la révolution Française qu'exalte la vision Jacobinne, a un envers obscur, à savoir la

montée progressive des détenteurs du capital culturel, et en particulier des Robins, qui, des canonistes médiévaux jusqu'au avocats et aux professeurs du XIX ème siècle ou aux technocrates contemporains, sont parvenus, à la faveur de la révolution, simple épisode dans une longue lutte continue, à prendre la place de l'ancienne noblesse pour s'instituer en Noblesse d'Etat.

5.1. L'habitude est le fondement mystique de l'autorité et de l'équité :

Le pouvoir symbolique ne s'exerce qu'avec la collaboration de ceux qui le subissent parce qu'ils contribuent à le construire comme tel. Cette soumission n'a rien d'une relation de « servitude volontaire » et cette complicité n'est pas accordée par un acte conscient et délibéré. Elle est elle-même l'effet d'un pouvoir, qui s'est inscrit durablement dans le corps des dominés, sous la forme de schèmes, de perceptions et des dispositions (à respecter, à aimer, à admirer…), c'est à dire de croyances qui rendent sensibles à certaines manifestations symboliques, telles que les représentations publiques du pouvoir. Ce sont ces dispositions c'est à dire tout ce que Pascal met sous le concept « d'imagination », qui, comme il dit encore, dispensent la « réputation » et la « gloire », donnent « le respect et la vénération aux personnes, aux ouvrages, aux lois, aux grands ». Ce sont elles qui confèrent aux « robes rouges » et aux « hermines », aux « palais » des magistrats et aux « fleurs de lis », aux « soutanes » et aux « mules » des médecins aux « bonnets carrés» et aux « robes trop amples » des docteurs, l'autorité qu'ils exercent sur nous ; mais il a fallu, pour les produire, l'action prolongée d'innombrables pouvoirs qui nous gouvernent encore à travers elles.

Et Pascal rappelle clairement, pour inviter à les neutraliser, que les effets d'imagination que produisent « l'appareil auguste » et la « montre si authentique » dont s'accompagnent nécessairement l'exercice de tous ces pouvoirs (les exemples qu'il invoque sont autant de « charges ou offices » détenus par la Noblesse d'école ou d'Etat) renvoient à la coutume, c'est à dire à l'éducation et au dressage du corps.

On est très loin du langage de « l'imaginaire », qui est parfois utilisé aujourd'hui à tort et à travers, et qui n'a rien de commun, malgré la coïncidence verbale, avec ce que Pascal met sous le nom « d'imagination » ou « d'opinion ». C'est à dire à la fois le support et l'effet dans le corps de la violence symbolique : cette soumission, que le corps peut d'ailleurs reproduire en la mimant est une croyance tacite et pratique rendue possible par l'accoutumance qui naît du dressage du corps[1].

5.2. L'omnipotence du discours et de la pensée ou La violence symbolique reproduit la soumission par l'accoutumance

Bourdieu place ses réflexions sous l'égide de Pascal ; et s'il fallait à tout prix s'affilier, je dirai plutôt Pascalien.

Mais surtout, j'avais toujours su gré à Pascal, tel que je l'entendais, de sa solitude, dénuée de toute naïveté populiste, pour le « commun des hommes » et les « opinions du peuple saines » ; et aussi de sa volonté, qui en est indissociable, de chercher toujours la raison, la raison des effets, la raison d'être des conduites humaines en apparence les plus inconséquentes ou les plus dérisoires.

[1] Bourdieu, p199, « Méditations Pascaliennes ».

Convaincu que Pascal avait raison de dire que la « vraie philosophie se moque de la philosophie[1] ». Or il y a une chose que nos philosophes, « modernes » ou « post modernes », ont en commun, par delà les conflits qui les opposent, c'est cet excès de confiance dans les pouvoirs du discours. Illusion typique de lector, qui peut tenir le commentaire académique pour un acte politique ou la critique des textes pour un fait de résistance, et vivre les révolutions dans l'ordre des mots comme des révolutions radicales dans l'ordre des choses.

Comment éviter de succomber à ce rêve d'omnipotence bien fait pour susciter des élans d'identification émerveillée aux grands rôles héroïques ?

Je crois qu'il importe avant tout de réfléchir non seulement sur les limites de la pensée et des pouvoirs de la pensée, mais aussi sur les conditions de son exercice, qui portent tant de penseurs à outrepasser les limites d'une expérience sociale nécessairement partielle et locale, géographiquement et socialement, et circonscrite à un petit canton, toujours le même de l'univers social, et même intellectuel, comme l'atteste la fermeture des références invoquées, souvent réduites à une discipline et une tradition nationale.

L'observation attentive du cours du monde devrait pourtant incliner à plus d'humilité, tant il est clair que les pouvoirs intellectuels ne sont jamais aussi efficients que lorsqu'ils s'exercent dans le sens des tendances immanentes de l'ordre social, redoublant alors de manière indiscutable, par l'omission ou la compromission, les effets des forces du monde, qui s'expriment aussi à travers eux.

[1] ibid. p10.

Ceux qui aiment croire au miracle de la pensée « pure » doivent se résigner à admettre que l'amour de la vérité ou de la vertu, comme toute autre espèce de disposition, doit nécessairement quelque chose aux conditions dans lesquelles il s'est formé, c'est à dire à une position et à une trajectoire sociales. Et je suis même assez convaincu que, lorsqu'il s'agit de penser les choses de la vie intellectuelle, où sont placés tant de nos investissements, et où, par conséquent, le « refus de savoir », ou même la « haine de la vérité » dont parle Pascal, sont particulièrement intenses et particulièrement répandus, un peu d'intérêt personnel pour le dévoilement (qu'on aura beau jeu de dénoncer comme dénonciation) n'est vraiment pas de trop[1].

Si les implications de l'inclusion dans un champ sont vouées à rester implicites, c'est en effet qu'elle n'a rien d'un engagement conscient et délibéré, d'un contrat volontaire. L'investissement originaire n'a pas d'origine, parce qu'il se précède toujours lui-même et que, quand nous délibérons sur l'entrée dans le jeu, les jeux sont déjà plus ou moins faits. « Nous sommes embarqués », comme dit Pascal, parler d'une décision de « s'engager » dans la vie scientifique, ou artistique, est à peu près aussi absurde. Pascal lui même le sait bien, que d'évoquer une décision de croire, comme il le fait, sans grande illusion, avec l'argument du Pari : pour espérer que l'incroyant pourra être déterminé à décider de croire parce qu'on lui aura démontré par des raisons coercitives que celui qui mise sur l'existence de Dieu hasarde un investissement fini pour gagner des profits infinis, il faudrait croire qu'il est disposé à croire suffisamment en la raison pour être sensible aux raisons de cette démonstration. Or comme Pascal lui même le dit très bien, « […] nous sommes automates autant qu'esprits ; et de là vient que

[1] ibid. p12.

l'instrument par lequel la persuasion se fait n'est pas la seule démonstration. Combien y a-t-il peu de choses démontrées ! Les preuves ne convainquent que l'esprit. La coutume fait nos preuves les plus fortes et les plus crues ; elle incline l'automate, qui entraîne l'esprit sans qu'il y pense ». Pascal rappelle ainsi la différence, que l'existence scolastique porte à oublier, entre ce qui est impliqué logiquement et ce qui est entraîné pratiquement, selon les voies de l'habitude qui, sans violence, sans art, sans argument, nous fait croire les choses ». La croyance, même celle qui est au fondement de l'univers scientifique, est de l'ordre de l'automate, c'est à dire du corps pur, comme Pascal ne cesse de le rappeler, « a ses raisons que la raison ne connaît point »[1].

5.3. Le fanatisme de la raison engendre l'irrationalisme :

Pascal nous met en garde contre « deux excès : exclure la raison, n'admettre que la raison »[2].

Le peu de raison qui, au terme de longues luttes historiques, est institué dans l'histoire, doit être sans cesse défendu, d'abord par une critique incessante du fanatisme de la raison et des abus de pouvoirs qu'ils justifient et qui comme le notait Hegel, engendrent l'irrationalisme ; ensuite et surtout par des luttes d'une Realpolitik de la raison qui, pour être efficaces ne connaissent et ne reconnaissent aucune autre force que celle des arguments.

Les philosophes de la sagesse tendent à réduire toutes les espèces d'illusion même les plus « pures » comme la libido scendi à de simples illusions, dont il faut s'affranchir pour accéder à la liberté spirituelle à l'égard de tous les enjeux mondains que procure

[1] ibid. p24
[2] ibid. p17

une mise en suspens de toutes les formes d'investissement. C'est aussi ce que fait Pascal lorsqu'il condamne comme « divertissement » les formes de « concupiscence » associées aux ordres inférieurs, de la chair ou de l'esprit, parce qu'elles ont pour effet de détourner de la seule croyance véritable, celle qui s'engendre dans l'ordre de la charité.

« La coutume fait toute l'équité, pour cette seule raison qu'elle est reçue ; c'est le fondement mystique de son autorité, qui la ramène à son principe l'anéantit.

Rien n'est si fautif que ces lois qui redressent les fautes ; qui leur obéit parce qu'elles sont justes obéit à la justice qu'il imagine ; mais non pas à l'essence de la loi ; elle est toute ramassée en soi, elle est loi, et rien davantage .Qui voudra en examiner le motif le trouvera si faible et si léger, que, s'il n'est accoutumé à contempler les prodiges de l'imagination humaine, il admirera qu'un siècle lui ait tant acquis de pompe et de révérence. L'art de Fronder, de bouleverser les Etats, est d'ébranler les coutumes établies, en sondant jusque dans leur source, pour marquer leur défaut d'autorité et de justice.

Il ne faut que le peuple sente la vérité de l'usurpation ; elle a été introduite autrefois sans raison, elle est devenue raisonnable ; il faut la faire regarder comme authentique, éternelle, et en cacher le commencement si on veut qu'elle ne prenne bientôt fin»[1].

Aussi, le seul fondement possible de la loi est à chercher dans l'histoire qui, précisément, anéantit toute espèce de fondement. Au principe de la loi, il n'y a rien d'autre que l'arbitraire (au double sens), la « vérité de l'usurpation », la violence sans justification.

L'amnésie de la genèse, qui naît de l'accoutumance à la coutume, dissimule ce qui s'énonce dans la brutale tautologie : « La loi, c'est la loi, et rien davantage ». Qui voudra « en examiner le motif », la raison d'être, et la sonder « jusque dans sa source », c'est à dire la fonder en remontant jusqu'au premier commencement, à la manière des philosophes, ne découvrira jamais autre chose que cette sorte de principe de déraison suffisante.

« Qu'est ce que nos principes naturels sinon nos principes accoutumés ? »

Rien n'est donc plus vain, en ces matières, que l'ambition de la raison qui prétend se fonder elle-même, en procédant par déduction rigoureuse, à partir de « Principes » : « […] Les philosophes ont bien plutôt prétendu d'y arriver, et c'est là où tous ont achoppé. C'est ce qui a donné lieu à ces titres si ordinaires, « Des principes des choses », « des principes de la philosophie », et aux semblables, aussi fastueux en effet quoique moins en apparence, que cet autre qui crève les yeux, De omni scibili »[2].

Pour Bourdieu, « il n'existe pas d'idées pures ».Car , l'autonomisation du travail intellectuel nous conduit à croire à l'indépendance des idées et des œuvres, à leur totale détachement vis à vis de leur condition de production .Or les idées apparemment les plus abstraites , les plus universelles ou désincarnées-celles issues de la réflexion philosophique, du travail scientifique -sont profondément tributaires de leurs conditions de production. En fait, l'improvisation la plus débridée est fortement tributaire d'un long , durant lequel l'individu a acquis des règles, intégré des influences diverses,

[1] Pascal, Pensées, Br, 294.
[2] Pascal, Pensées, Br, 72.

assimilé des techniques d'interprétation. L'intégration de ce long « habitus »est même la condition de l'invention et de l'autonomie créatrice. Une fois la maitrise du jeu acquise, tout l'art de l'improvisation consistera à faire oublier le labeur passé, pour donner l'apparence de la spontanéité et du naturel.

IL n'existe pas d'autonomie et chaque pensée est définitivement engoncée dans ses conditions de production. Pour exprimer sa position, BOURDIEU transpose dans le champ social, ce que PASCAL disait de l'homme à l'égard de l'univers.

« Par l'espace, l'univers me comprend et m'engloutit comme un point ; par la pensée, je le comprends ».

De la même façon, chacun d'entre nous, nous dit Bourdieu, est situé dans une position sociale particulière qui nous donne un point de vue particulier sur le monde. A chaque position correspond un habitus particulier, c'est-à-dire, un ensemble de dispositions incorporées, assimilées au cours du temps et qui nous font percevoir le monde, mais aussi agir sur lui. L'habitus, « système de schèmes de perception, d'appréciation et d'action »[1] c'est-à-dire ensemble de connaissances pratiques, acquises au cours du temps et qui nous permettent de percevoir d'agir et d'évoluer dans un univers social donné.

Bourdieu parle de « connaissance par corps », c'est à dire l'incorporation, l'inscription corporelle de certains schèmes de comportement, d'habitudes, de types de conduite. Cette incorporation d'un habitus donné est même la condition nécessaire pour pouvoir

[1] **Jean Fr**ançois Dortier ; sciences humaines ;n74 ;juillet 1997.(l'influence, un pouvoir invisible.

évoluer avec aisance dans un univers donné. L'habitus social est un ensemble de savoirs et de savoir-faire, qui permet de se comporter avec naturel dans une sphère donnée de la société, (milieu professionnel, champ disciplinaire), d'adopter des stratégies différenciées en fonction des situations, d'apprécier avec finesse l'attitude à adopter. En somme : déployer des stratégies adaptées.

En transposant PASCAL, on peut donc dire que l'individu est donc bien à la fois situé et « englouti » par l'espace social qui le contient, mais qu'il peut le comprendre et agir sur lui . Cet habitus incorporé, qu'est « le sens pratique» devient en quelque sorte une seconde nature inconsciente.

Chapitre II

LA CONTEMPORANEITE DE LA NOBLESSE ISMAELITE

NOUS NOUS APPUIERONS SUR LES ECRITS DE L'EMIR AEK AINSI QUE SUR LES ECRITS DE HASSAN AL BANA ET AEK AWDA, AFIN DE DEMONTRER, L'HARMONIE EXISTANTE ENTRE LE POUVOIR TEMPOREL ET LE POUVOIR SPIRITUEL

Introduction :

La contemporanéité de la noblesse Ismaélite est -elle identique à celle de la noblesse occidentale chrétienne ?

Certainement pas, car l'Emir Abdelkader voit en l'univers une théophanie, le monde est le produit d'un dessein divin, qui aurait organisé les objets de la nature pour en faire les instruments d'une communication avec l'homme. Le Coran, cette écriture sacrée, ce langage cosmique, Dieu nous l'a adressé afin que nous puissions voir et lire son pouvoir et sa puissance qui s'étendent sur les cieux et la terre par le verset même du « trône », fragment d'une longue sourate celle de la « vache » (Al-Baqara). Abdelkader

accède à la connaissance divine par une pratique continuelle et passionnée de l'interrogation des signes, « l'herméneutique ». le lieu de la connaissance et la source des actes c'est l'âme.

La pensée même s'il elle a une grande place, elle n'accède que rarement au monde du « ghayb ». Dans le verset « certes, il y a pour vous dans l'envoyé d'Allah un modèle excellent » (Coran 33 :21) Abdelkader affirme avoir reçu cette communication sans son, ni lettre, et sans être assignée à aucune direction de l'espace. C'est une faveur d'Allah et la grâce lui en revient.

2.1.Le détenteur de l'acte de souveraineté :

L'islam attribue l'enjeu du travail législatif à Dieu. C'est à lui qu'appartient de souveraineté. C'est lui le détenteur du pouvoir de légiférer.

Les hommes qui consentent à renoncer à une partie de leur liberté naturelle en s'imposant la rigueur de la discipline collective doivent être gouvernés selon les

Normes de la loi islamique et en conformité avec les règles générales de la gestion technique de la société.

La loi Islamique c'est à dire la Shari'ah c'est le pouvoir du créateur, reconnu par la doctrine islamique.

Les hommes, réunis en communauté, ne peuvent jouir que des droits découlant de la lieutenance, qui elle même, n'est qu'une délégation d'une partie de la souveraineté absolue, dévolue à l'homme.

La shari’ah contient aussi, pour des raisons d’adaptabilité et de continuité, des dispositions générales, des orientations à mettre en pratique, il va de soi qu’elle doit être corroborée par des lois profanes. C’est ce qui rend inévitable que certains domaines de la législation doivent être conférés à l’homme.

2.2.L’enjeu de l’exercice de la noblesse .

Pourquoi la loi sacrée doit être corroborée par des lois profanes ?

2.2.1. La shari’ah :

Dans un état islamique, les matières réglementées par la révélation, ne doivent aucunement faire partie de l’ordre du jour de tout organe législatif authentiquement islamique. Car elles sont traitées d’une manière détaillée et définitive par la shari’ah. Et donc elles échappent à toute discussion, modification, remise en cause ou abrogation Dieu a dit : « Après les autres prophètes, nous avons envoyé jésus fils de Marie pour confirmer le pentateuque. Nous lui avons donné l"évangile qui contient la lumière et la direction, et qui confirme le pentateuque, et qui sert d"admonition à ceux qui craignent Dieu ».

(Coran 5-50).

« Il n’y a point de crime de la part du prophète d’avoir accepté ce que Dieu lui accordait conformément aux lois établies avant lui. (Les arrêts de Dieu sont fixés d"avance). Coran ,33-36.

« Loué soit ton nom, répondirent les anges ; nous ne possédons d"autre science que celle que tu nous as enseignée ; tu es le savant, le sage. » Coran 2-30

« Tu fais succéder la nuit au jour et le jour à la nuit, tu fais sortir la vie de la mort et la mort de la vie. Tu accorde la nourriture à qui tu veux sans compte ni mesure ». Coran 3-26.

Les matières afférentes à cette catégorie sont par exemple : les règles successorales, les peines légales (Al- Houdoud).

2.2.2.Les différentes écoles juridiques :

L'ancien fikh reste, dans sa majorité, d'une grande actualité. Les juristes musulmans n'auront rien à gagner à dénigrer ou à se passer d'une telle richesse juridique.

Les juristes musulmans ont traité diversement certaines matières « inventées par leur époque, matières qui subsistent de nos jours encore. Dans cette optique, il n'y aurait de plus qualifiés que les experts, les ulémas.

2.2.3.L'égalité statutaire :

Les membres des organes législatifs islamiques ne semblent pas être privilégiés par les textes fondamentaux de l'islam. Car aucun citoyen, par même le calife, ne doit pouvoir se soustraire à l'absolu de la loi.

Point d'indemnité parlementaire, la députation islamique n'est pas alléchante. Les membres des organes législatifs devraient être assimilés aux fonctionnaires publics. Y siéger, ne devrait pas être une source d'enrichissement. Au contraire, ce serait une charge, un sacrifice.

2.2.4.De la nécessité du « vizirat de délégation » : Les prérogatives du gouvernement :

Le calife ne devrait pas encombrer ses tâches par les futilités du quotidien. Sa fonction de supervision nécessite qu'un premier ministre se charge de l'intendance.

Même lorsque la vie socio-politique de la cité musulmane n'était pas aussi complexe qu'elle ne l'est de nos jours. Les rois des musulmans ne se passaient pas de chefs de gouvernement.

Elles s'étendent à tout le pouvoir réglementaire, auquel il conviendrait d'ajouter les prérogatives du chef de l'état. Le pouvoir constituant tranchera sur la question de l'autorité devant laquelle les membres de l'exécutif seraient responsables. Car le Coran répéta à cinq reprises que chacun est responsable de ses seuls actes : Coran : « Désirerais- je avoir pour seigneur un autre que Dieu, qui est le seigneur de toute chose ? Toute âme ne fait des œuvres qu'en son propre compte ; aucune ne portera le fardeau d'une autre. Vous retournerez à votre seigneur, qui déclarera ce sur quoi vous étiez en désaccord les uns avec les autres ». Coran (6-164) (le bétail).

Pour trancher entre les différentes écoles juridiques, ou le cas échéant, d'actualiser, de «rationaliser » ou d'ajuster les solutions qu'elles proposent.

Il y a lieu de souligner ici l'importance et la nécessité de faire recours à l'informatique juridique, afin de sortir le fikh du labyrinthe dans lequel il se débat sous l'œil indifférent de beaucoup de savants musulmans.

2.2.5.Les cas juridiques inédits ou l'Ijtihad :

L'éternelle tâche de l'Ijtihad, qui est aussi du ressort des ulémas consiste à trouver, à la lumière de la loi religieuse, des solutions adéquates à des situations crées par le développement de la société. Car la société humaine n'est pas totalement statique. D'où l'inutilité de proposer des solutions immuables à des problèmes sans cesse « inventés » par une société toujours plus complexe.

Voilà pourquoi, l'islam n'a proposé des solutions définitives et détaillées qu'aux problèmes communs à toutes les époques, pour les matières relevant du «cadre vide », il s'est contenté d'une élasticité normative. A leur sujet, il n'a tracé que les grandes lignes, il n'a indiqué que les principes. Bref, il leur a délimité un cadre. C'est à dire une sorte de cases vides, qu'il conviendrait de remplir.

2.2.6.La gestion législative : technique et organisationnelle :

Les matières relevant de la gestion de la société devraient être confiées à des experts, à des techniciens, chacun des leurs domaines. Ceux-ci et ceux là devraient s'atteler à la réalisation, de la meilleure fane de la gestion de l'état, et e la manière la plus rationnelle qui soit.

« L'âme qui porte la charge ne portera pas celle d'une autre » Coran 53-39 (L'étoile)

« Quiconque suit le chemin droit le suit pour lui-même quiconque s'égare, s'égare à son propre détriment. Toute âme chargée d'un fardeau ne portera pas celui d'aucune

autre. Nous n'avons point puni de peuple avant d'avoir suscité dans son sein un apôtre ». (Coran – sourate XVII- verset 16- le voyage nocturne).

« Aucune âme portant son propre fardeau ne portera celle d'une autre, et si l'âme surchargée demande à en être déchargée d'un partie, elle ne le sera point, même par son proche. Tu avertiras ceux qui craignent Dieu dans le secret de leur cœur, et qui observent la prière. Quiconque sera pur le sera pour son propre avantage ; car tout doit un jour revenir à Dieu ». Coran 35-19) les anges.

« Si vous êtes ingrats, il est assez riche pour se passer de vous. Mais il n'aime point l'ingratitude dans ses serviteurs. Il aimerait vous trouver reconnaissant. Aucune âme chargée du fardeau de ses œuvres ne portera celui des autres. Vous reviendrez tous à Dieu votre seigneur, et il vous montrera vos œuvres ». Coran 39-9 (Les troupes).

2.2.7.Séparation des pouvoirs législatif et exécutif *:*

Puisque Allah n'a pas donné deux cœurs à l'homme ; « Dieu n'a pas donné deux cœurs à l'homme » Coran 33-4, (les confédérés) aucun, organe étatique ne peut être à la fois au four et au moulin, à moins de verser dans l'autoritarisme. Donc la séparation des pouvoirs législatifs, et exécutifs dans un état islamique répond surtout à des impératifs d'une gestion rationnelle de la société. Elle ne viserait pas uniquement à «Diviser » un éventuel despotisme.

2.2.7.1.La concertation :

Les relations entre le gouvernement et le parlement islamiques sont marquées par la concertation. « Qui se soumettent à Dieu, observent les prières, qui délibèrent en commun sur leurs affaires, et font des largesses des biens que nous leur avons accordés ». (Coran 42-36 la délibération). Le régime politique islamique reste d'une nature spécifique. Il est marqué par cet esprit de collaboration entre les différentes composantes du pouvoir.

La doctrine islamique reconnaît l'existence de deux sortes de souveraineté dans un état islamique, la souveraineté absolue, et la souveraineté déléguée.

2.2.7.2.La souveraineté absolue : « El –Mulk » :

C'est celle qui n'appartient qu'à Dieu «Elle implique une notion de propriété divine totale de l'univers, L'islam ne considère pas l'homme comme étant « maître et possesseur de l'univers » (cette expression est de Descartes).

Dieu a dit : « Dis, Seigneur, toi qui disposes à ton gré des royaumes, tu les donnes à qui il te plaît et tu les ôtes à qui tu veux ; tu élèves qui tu veux et tu abaisses qui tu veux. Le bien est entre tes mains, car tu as le pouvoir sur toutes choses ». (Coran 3-25, la famille de Imrâm).

La souveraineté absolue implique aussi que l'homme sa vie, n'appartient qu'à Dieu. « votre Dieu est le dieu unique ; il n'y en a point d'autre, il est le clément et le miséricordieux ». (Coran 2-156, La génisse).

2.2.7.3.La souveraineté déléguée :

Elle ressemble à une « sous souveraineté ». en effet, tout en restant le maître absolu de l'univers, Allah, de sa propre volonté, Allah a accordé une partie de son Mulk (pouvoir absolu) aux hommes. Il s'agit là de la lieutenance, de l'être humain sur terre. Les hommes en vertu de cette partie de pouvoir qui leur est conférée, pourront agir librement, dans le cadre de la lieutenance, du mandat. En effet, ils ne sont que les «Métayers » de la terre. Leur pouvoir est conditionnel.

Lorsque Dieu dit aux anges : « je vais établir un vicaire sur la terre, les anges répondirent : veux- tu établir un être qui commette des désordres et répande le sang pendant que nous célébrons tes louanges et que nous te sanctifions sans cesse ? Je sais, répondit le seigneur, ce que vous ne savez pas ». (Coran 2-9-8).

« Dieu a promis à ceux qui auront cru et pratiqué les bonnes œuvres de les constituer héritiers dans ce pays ainsi qu'il a fait succéder vos devanciers aux infidèles qui les ont précédés ; il leur a promis d'établir fermement cette religion dans laquelle ils se sont complu, et de changer leurs inquiétudes en sécurité. Ils m'adoreront et ne s'associeront dans leur culte aucun autre être. Ceux qui, après ces avertissements, demeureraient infidèles seraient prévaricateurs ». (Coran 24-55, la lumière).

2.3. Le califat symbole de l'unité islamique fondée sur la justice et l'équité : Hassan El BANA etAEK AWDA sont liés à l'université de Dieu :

Pour les islamistes l'islam est un système global, il est religion et politique, spiritualité et éthique, une pensée et une pratique.

«Il présente aux gens des règles claires pour la réforme générale des affaires de l'individu de la société et de l'Etat. Pour cette raison, qui peut prétendre qu'une prédication réformiste s'éloigne du champ du pouvoir et s'empêche d'en profiter ? »[1]

Le champ intellectuel arabo- musulman n'est plus limité aux conseils des « oulémas » ni aux élites occidentalisées. Les grandes questions trouvent, désormais des réponses définitives, de la part des nouveaux intellectuels islamistes. Pour tous les islamistes militants le pouvoir est un souci majeur :

« Les soldats de dieu après l'éducation et l'organisation, il faut impérativement qu'ils intègrent le domaine politique, préparent toutes leurs forces, orientent tous leurs efforts pour arriver au pouvoir …Que la conquête du pouvoir soit l'objectif immédiat ».[2] Leur but est de fonder de nouveau les bases politiques d'un deuxième califat, après celui qui fut aboli par Kamel Atatürk .

Car le Califat, pour les islamistes, constitue le symbole

De l'unité islamique.

« L'islam est gouvernement et exécution, législation et enseignement, religion et politique ». .

[1] Mohamed Ghazzali min houna naalam,matbaat dar el kiteb el arabi ,3 eme édition ,1951,p16. Sans date ni lieu d'édition p18.

[2] AbdessallamYassine ,Al Manhadj Ennabaoui,Education Organisation etConquète. Sans date ni lieu d'édition, p18.

« L'Etat islamique doit dans son essence, servir l'islam, gouverner au nom de l'Islam, et s'inspirer de la méthode coranique ».[1] L'Etat islamique doit faire de la justice et de l'équité ses soucis majeurs, ainsi que l'unité de la nation .Car la discorde est l'équivalent l'excommunication et de l'infidélité .Pour cette raison Hassan. Al Bana refuse le principe du multipartisme, surtout quand les partis s'appuient sur des croyances ou des confessions ; réfute les systèmes capitalistes et communistes parce qu'ils sont contraires aux orientations de l'islam. « En revanche l'islam tolère la liberté d'opinion et la différence dans l'effort afin d'aboutir à la vérité. Mais dès que cette vérité est connue il est impératif que tout le monde s'y plie, qu'elle exprime l'opinion de la majorité ou non ».[2] .

Les concepts de pouvoir, d'Etat formulés par Hassan El Bana sont fondamentalement liés à l' « université de Dieu .Après Hassan El Bana, c'est AE.K. Awda qui est devenu le guide suprême. Car celui-ci issu de l'école de droit français, a insisté, d'une manière ferme, sur l'application de l a « loi islamique. Selon lui, la charia est d'origine divine alors que les lois sont conçues par les hommes. « Ces lois ne sont pas du tout du génie du peuple égyptien musulman : après avoir dans un premier temps ,acquis l'indépendance , il faut maintenant faire le ménage des influences étrangères.

[1] 1Rassail el Imam El Chahid Hassan El Banna. Dar El Coran El Karim,Beyrouth,1984.318-319.

[2] Rassail el Imam El Chahid Hassan El Banna. Dar El Coran El Karim,Beyrouth,1984.p167.

Toute loi, pour répondre à ses fins, doit allier un élément d'obligation externe et l'adhésion de la conscience .Seule la charia de par ses institutions divines, allie ces deux éléments ».[1]

L'application intégrale de l'esprit et des textes de la charia est la condition incontournable dans tout exercice du pouvoir. Awda considère que « ceux qui prétendent que la charia n'est pas conforme à notre temps ont tort. Car la cause de notre régression et de notre décadence consiste dans le fait qu'on n'a pas appliqué la charia d'une manière juste et intégrale »..[2]

[1] 1Etudes Arabes, Débats, autour de l'application de la charia,n71-71,1986.

[2] A.E.K.Awda,El Islam Awdaina assiyassiyya,Dar El-Kitab Al Arabi, AL Qahira,1951,44.

Si Hassan El Bana est le précurseur incontestable du retour à la charia, Awda, après lui, a proposé en plus de cette idée, trois éléments constitutifs des structures économiques et politiques de ce mouvement : La choura consultation religieuse qui constitue le mécanisme politique pour gérer les affaires du pouvoir islamique et déterminer les fonctions et les limites des acteurs politiques. Le deuxième élément donc est la limitation du pouvoir du prince .Et le troisième élément est l'appropriation de l'argent, car l'économie dite islamique c'est le mode de production et de reproduction basé sur les idéaux islamiques, de justice, d'égalité et de partage équitable des biens. D'où leur insistance sur le lien organique entre le politique et le religieux.

Antinomie entre Islam et Etat :

Le seul Etat juste est le califat qui n'existe plus, tout pouvoir existant est par conséquent naturel, donc despotique. En effet dans les circonstances naturelles, l'Etat est toujours le domaine de l'animalité antérieur à la « fitra » qui est l'accession de l'homme à un ordre supérieur grâce à l'inspiration divine par l'intermédiaire de l'islam. Tant que l'homme naturel est ce qu'il est, l'expression Etat islamique ne cesse d'être antinomique. Ce qu'il y a c'est une théorie de l'Etat naturel, fondé sur la force superposée à une définition des conditions de la légitimité, qui est une utopie salafiste[1]. L'islam disent-ils est une religion et un Etat. (din wa dawla) ». L'islam est une religion à laquelle s'agrège un Etat, mais rien ne permet de conclure que la première est l'âme du second, ni que la seconde est la réalisation temporelle de la première. L'Etat du

[1] Le Salafisme est l'interprétation apogétique moderne du credo islamique face à la critique européenne et à la décadence culturelle des musulmans ; interprétation qui ne concorde pas nécessairement avec le sens immédiat de l'orthodoxie des siècles passés (Islam et Etat) . Laroui Abdellah, p33.

despotisme éclairé, Etat rationnel au service du bien public est un Etat des musulmans, non un état Islamique.

3 « NOBLESSE COMPAREE »

En décrivant analytiquement et en interprétant synthétiquement les phénomènes interlinguistiques et interculturels, à travers le mot «Noblesse/Charaf », par l'histoire, la philosophie, la littérature et le Coran, nous avons découvert des liens de parenté et d'analogie, mais aussi des différences entre la société orientale musulmane et la société occidentale chrétienne.

3.1.Convergences :

Les textes que nous avons consultés que ce soit, ceux inhérents à la culture occidentale ou à la culture orientale, convergent vers une idée commune, une généalogie, une classe sociale privilégiée. Même si l'Islam, réfute l'idée de «classe sociale » et lui préfère celle de « compartiment ». Le «bateau » islamique –objet d'une célèbre parabole du prophète ne comporte pas de « classes », même s'il contient des compartiments. Classe sociale, qui a les prérogatives de diriger et de commander. Distincte ainsi par sa puissance l'exercice du commandement, la classe sociale des nobles s'est solidifiée en classe juridique et héréditaire.

Ainsi un simple mot «Noblesse/Charaf » est devenu porteur de pouvoir.

Seulement, le « pouvoir », en tant que forme jaillissant des profondeurs du fond du thème «Noblesse » n'est qu'un entrelacs entre les deux cultures. Car les réseaux de signifiés de «noblesse » et de «Charaf » révèlent une différence abyssale.

3.2.Divergences :

3.2.1.La société occidentale chrétienne : Détention du pouvoir profane :

Les penseurs, les philosophes répandent des opinions pour le renversement des lois, des gouvernements et même de la société. En un mot, ils essaient de

remettre en question les pouvoirs existants. Leur critique est fondée sur le «repenser » de la liberté et de l'égalité politiques. En vue de réaliser une société sans classe, où dominerait l'esprit partageux et égalitaire. Cependant et malgré, les penseurs, philosophes et philanthropes, le mode de différenciation sociale est en perpétuel devenir. Toute réalité sociale porte en elle des antagonismes. Et à chaque étape de développement social, correspond un progrès de pouvoir politique… Classe opprimée sous la domination des seigneurs féodaux, association armée et autonome dans la commune ; ici république urbaine indépendante, le tiers- état taillable de la monarchie; puis à l'époque de la manufacture, contrepoids de la Noblesse dans la monarchie avec Etats provinciaux ou dans la monarchie absolue. Et présentement depuis la création de la grande industrie et du marché mondial, le souverain exclusif est la bourgeoisie, l'unique classe dirigeante et décideuse. Comme nous allons essayer de la démonter dans un chapitre ultérieur en nous appuyant sur les travaux de Bourdieu sur « La Noblesse d'Etat ».

Quant à la place de la religion par rapport au pouvoir, nous avons constaté, par l'étude de la vie sociale à travers les âges, que tout changement dans l'existence sociale des hommes correspond à un changement, de leur conscience. Jusqu'ici la religion a revêtu successivement diverses formes. La religion divine ou christianisme est devenue

religion antisociale et a été remplacée par la religion civile antique ou par la religion civile du citoyen moderne.

Ainsi le pouvoir en occident chrétien est engendré, issu des structures sociales existantes, d'où sa profanation. C'est à dire que la société occidentale chrétienne est régie par des lois profanes, ayant surtout trait à la gestion technique de la société.

3.2.2.La société orientale musulmane : Détention du pouvoir sacré :

Par ailleurs, la société orientale musulmane, fidèle à l'unique source de conceptualisation qu'est la révélation attribue le pouvoir, la souveraineté à Dieu.

Ainsi, une fois la Shahâdah (L'unicité de Dieu) digérée par l'âme, et ancrée dans les cœurs, la connection ciel terre est établie. Le projet initial du Coran, exerce sur les adeptes de Mohamed «une image projetante et désirante [1]».

Cette image est fondée sur les promesses mineures comportant le bien de l'ici-bas ; et les promesses majeures s'identifiant au bien l'au-delà. Aussi, dans la conception islamique, le pouvoir semble s'identifier à la Notion «d'imamat ». Un imam à la tête de la Ummah est une condition sine qua non de la bonne marche de la cité musulmane. Ce qui infère une dialectique : commandement obéissance. Le bon commandement doit être entre les mains d'un imam, et nous avons démontré dans le chapitre réservé à la Noblesse « Ismaélite », que la « prise des leviers de commande » dans la cité musulmane est cédée prioritairement et de primat au clan hachimite. Ce qui implique

[1]L'expression est de F.Perroux.

certains critères innés, voire consacrés par la « volonté divine » [1] telles : la puissance, l'intégrité morale, et la science. , le corollaire des qualités est la douceur, ou la tendresse. Ecoutons le livre saint donner à Mohamed une directive allant dans ce sens : « Abaisse les ailes de ta protection sur les croyants qui t'ont suivi ». Et le prophète conforte cela en disant, « Marchez au rythme de ceux qui sont faibles parmi vous ». C'est peut être cela, qui aurait fait dire à Montesquieu : « Il ne faut jamais faire de loi sévère lorsqu'une plus douce suffit ».

Comme nous l'avons mentionné antérieurement le commandement implicite l'obéissance. En effet, obéir à un pouvoir authentiquement islamique est un devoir, une obligation[2]. Nous appelons 'Authentiquement islamique », un pouvoir qui observe un certain conformisme avec la loi religieuse quant à son origine et à sa pratique. Les hommes du pouvoir sont authentiquement musulmans, et de ce fait obéissent à Dieu et à son prophète et donc leurs gouvernés leur doivent obéissance à tous les ordres issus de la « Shari'ah ». Donc, dans un état islamique, il existe un pouvoir originaire « Mulk Allah » et un autre délégué celui des hommes. L'Islam

donc, ne considère pas l'homme comme étant «Maître et possesseur de l'univers[3] d'où l'immuabilité, la fixité, le statisme et l'inchangeabilité du pouvoir Islamique. C'est ce que nous allons essayer de détailler dans le chapitre suivant.

1Coran, 4-59

[2] Coran, 4-59
[3] Expression de DESCARTES.

Conclusion :

La société orientale musulmane attribue la souveraineté à Dieu. Sa loi c'est la «Shari'ah » c'est à dire la législation.

Tandis que la société occidentale est régie par des lois profanes, ayant surtout trait à la gestion technique de la société.

Conclusion générale : En réalité, une conclusion définitive est impossible. Les textes que nous avons interrogés, nous ont donné des réponses à la mesure de nos questions. Parmi ces réponses, l'ultime signification de la « Noblesse », qu'à révélée les textes labourés aussi bien ceux inhérents à « L'adelSkultur occidentale chrétienne » que ceux se rapportant à « L'adelskultur orientale musulmane, c"est à dire « le pouvoir ». A travers ce mot « Noblesse/ pouvoir » nous avons découvert (le caractère idéologique)[1]relatif à la civilisation arabo-musulmane, fondée sur une nature humaine de type statique, obéissant au dessein de Dieu pour tout ce qui concerne son principe et sa fin. Dans cette nature, la pensée tient une grande place, bien qu'elle ait un pouvoir limité et qu'elle n'accède qu'exceptionnellement au monde du Ghayb. Seuls les « nobles saints » (Al- Ulamâ) les ulémas, al –Awlya (les oualis) sont capables de dépasser le niveau des principes premiers de la raison, ces « chérifiens » héritiers de Mohamed, seigneur des deux mondes, ont surpassé le reste des hommes par leurs qualités morales, valeurs transcendantales ; telles la science, la générosité. Leur pouvoir concrétisé dans les dons providentiels, et grâces (faveurs) divines que nous avons soulignés antérieurement justifie amplement une « noblesse » consacrée par la volonté divine, volonté du possesseur du royaume, du possesseur de la majesté et de la générosité. De celui qui n'a qu'à dire « Sois » et la chose est ![2] . De celui qui tient dans sa main, la souveraineté de chaque chose[3]. Ces versets attestent la caducité de toute « noblesse/ pouvoir)

[1]ou la pensée relative à la civilisation abarbo- musulmane
[2] Coran III,47
[3]Coran XXYII

en dehors des pouvoirs authentiques consacrés par Dieu. « La Shari'ah », pouvoir du créateur reconnaît au musulman le droit de la lieutenance, qui n'est elle même qu'une délégation d'une partie de la souveraineté absolue. Cette lieutenance nécessite elle- même un « Vizirat de délégation » ou premier ministre. Dieu (Allah) en restant le maître absolu de l'univers, a consacré une partie de son Mulk. (Pouvoir absolu) à ses élus, les nobles saints (Marabouts), héritiers du prophète, homme parfait, homme universel (al insân al Kamil) qui est un isthme entre le monde et Dieu et qui réunit le créateur et la créature ; il est la ligne de séparation entre le degré divin et le degré des choses existenciées, pareil à la ligne qui sépare l'ombre du soleil ».« Il se manifeste avec les dons divins, et sous ce rapport il est Dieu, et il manifeste aussi avec la nature des contingents, et sous ce rapport il est créature »[1] . Ceci implique l'âme, lieu de la connaissance et source des actes, dont nous ne pouvons analyser les mécanismes, appartenance à la connaissance et au savoir divins.La vie de l'homme se jouant ici- bas, en vue de l'au –delà, les textes que nous avons consultés nous ont bien démontré, qu'entre les deux mondes, seul le prophète et après lui ses héritiers, les patriciens orientaux musulmans ont le pouvoir d'établir une certaine liaison ; et les hommes doivent obéir à leurs ordres. Car hormis, les deux perspectives, Rubûbiya et Rahma où il inscrit la transcendance, le noble prophète a consacré la seconde partie de sa vie, à éclairer les siens, les peuples de l'écriture et tous les gentils. Ce qui justifie l'intercompréhension et la tolérance prônées par le prophète Mohamed. Ainsi, la « noblesse » orientale,

[1]La réalité Mohamadienne (Al , Haqiqâ mohamadyya) définie par Ibn Arabi- cette réalité manifeste les réalités essentielles divines fut ; II, p391

« ismaélite » se réclame de la généralité, de l'universalité des « Nâs » ; ce n'est pas par hasard que le Coran insiste sur ce terme de la première à la dernière sourate. Et que le regretté « Ali cheriatti traduisait non par « gens » mais par « masses ». La religion Mahométane qui tenait depuis toujours et qui tient jusqu'à nos jours, l'envoyé de Dieu (d'Allah) comme modèle aussi bien physique que moral, esthétique que spirituel entend communiquer l'absolu » au quotidien. Par là, des normes d'essences transcendantales s'adaptaient à la temporalité, autant que celle-ci s'avertirait à leur obéir. L'Emir Abdelkader ne fera que conforter cette harmonie entre le spirituel et le temporel en citant : « Nous tenons dans nos mains le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel et nous n'avons pour orgueil que d'élever bien haut l'étendard du prophète ».

Pour les philosophes théologiens, tel AL BaQUILANI les conditions requises pour être « Imam » sont : la science et l'excellence de caractère. L'Imamat selon Les grandes Figures de l'Itizaal (Spéculation rationnelle),et parmi eux ,Abd Al Wahab Al JubbaiAl Farabi, ainsi que les Philosophes Purs, que nous avons cités dans notre travail, pensent que la cité vertueuse exige des bonnes vertus et la perfection des gouverneurs (rois). La Noblesse, selon les Philosophes d'Espagne Musulmane : L'imamat rushdienne,(Averroès (Ibn Rushd)) : oblige en plus des vertus morales et intellectuelles la noblesse et la majesté de l'éloquence et de l'oration. Pour Ibn Bajjah, Le meilleur et noble, Etat est celui qui renferme le plus grand nombre de sages ou de philosophes .C'est-à-dire ceux, qui possèdent la faculté rationnelle ou l'intellect en acte ou l'intelligible en acte, qui est une récompense divine. Ibn Tufyl, quant à lui pense, que deux facultés sont au plus haut degré de la noblesse : l'intellect et l'intuition.Nous avons décelé, une correspondance de noblesse ,entre l'idée de l'homme parfait d'Ibn Arabi et l'idée de l'unique dans l'existentialisme, surtout chez Kierkegaard. Et enfin les penseurs musulmans maghrébins contemporains : M. ABDOU, Djamel Eddine Al Afghani, Abdallah LAROUI, Ibn BADIS et H.TAHA prônent pour Libérer la raison de la prison dogmatique et privilégier le néo-platonicisme à la néo-tradition: Et enfin AEK AWDA et H.AL. BANA rappellent les musulmans à un retour aux fondements de l'islam liés à l'université de DIEU.La différence entre la conception de la noblesse/ pouvoir en orient musulman et celle de la noblesse/ pouvoir en occident chrétien est abyssale. Pourtant, les deux civilisations convergent vers une abscisse « Le

pouvoir » acte, qui connote la mise en emploi et en action de la volonté, de la faculté de désirer. Cependant, notre réflexion de comparatiste, opérait un va et vient incessant (perpétuel) entre les deux sociétés et un renversement dans la démarche, depuis le début de notre investigation d'ailleurs.

Puisque dans la « noblesse ismaélite », nous nous sommes élevés de la considération transcendantale à l'étude scientifique de la gestalt sociopolitique et religieuse de la « noblesse ». L'analyse de « Noblesse/ Charaf », entreprise et pensée rigoureusement, a démontré que le monde arabo-musulman est marqué par une sorte de pétrification qui n'a pas fondamentalement changé les structures mentales et les soubassements idéologiques de ses adeptes (des communautés musulmanes). Une continuation est donc possible, pas delà la discontinuité historique et culturelle. C'est même là et non ailleurs que réside la chance de fidélité à soi et au passé. En un mot, nous partons du divin et nous retournons au divin. Quant au patriciat occidental chrétien, nous avons procédé à un bouleversement dans la démarche. Car nous nous sommes élevés de l'étude scientifique de la « noblesse », en tant que représentation mentale explicitant des structures sociales particulières à la considération philosophique du pouvoir et de l'Etat. Du mythe à l'histoire, nous avons remarqué une évolution du pouvoir. Dès le moyen âge, ce pouvoir a été partagé avec le clergé, d'où corruption affichée de la noblesse. Le dix huitième siècle, dit siècle éclairé par excellence, les philosophes remettent en cause « ce pouvoir détenu par les nobles et l'usurpation de la noblesse ». Car celle –ci n'est pas innée (achat des charges) et parce que le pouvoir n'est plus lié à l'intellect (platon, Aristote). La noblesse Bossuetienne judéo-chrétienne se base sur l'écriture sainte pour démontrer qu'au commencement du

monde DIEU a été roi et que la providence est le véritable dirigisme divin, et par conséquent la majesté royale est l'image de DIEU dans les rois. Ce qui écarte la nécessité de tout intermédiaire.John LOCKE pense que le pouvoir discrétionnaire et le pouvoir législatif sont les dépôts du peuple et pour le peuple .Le consentement d'hommes libres est le commencement d'un pouvoir légitime. Donc le droit divin est une perfidie catholique et anglicane. Montesquieu propose un gouvernement modéré dont le pouvoir est issu de la combinaison de trois forces : le peuple, la noblesse, et le monarque. Car l'expérience éternelle à démontré que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. Et cet abus n'est empêché que si par la disposition des choses le pouvoir arrête le pouvoir. Montesquieu propose de régler les trois forces du pouvoir les faire agir, donner un lest à l'une pour la mettre en état de résister à une autre. Ce chef d'œuvre de législation, Montesquieu croit le trouver en Angleterre dont l'objet principal de sa constitution est la liberté politique. Celle-ci consiste en «le pouvoir des lois » en ce que « l'on doit vouloir » et non à faire ce que l'on veut ». Montesquieu exploite le «Thème de l'enchaînement mutuel des forces [1]» réglage admirable de poids et de contre- poids, de leviers et de freins, d'actions et de réactions.Pour Rousseau, le pouvoir est issu du «contrat social » éclairé par un élément de «Moralité » par une théologie de la «volonté générale » basée sur l'intérêt général, des actes généraux (les lois).

[1]Sorel (Montesquieu l'esprit des lois), les grandes œuvres politiques Le Chevallier

La liberté c'est la faculté que possède chacun de faire prédominer sur sa volonté « particulière » sa volonté « générale », qui efface « l'amour de soi » ou profit de « l'amour du groupe »[1]. « Réaliser la liberté » c'est exiger la soumission de la minorité aux lois votées par la majorité. La « loi » c'est l'expression de la volonté générale. C'est cela même « le pouvoir légitime ». Rousseau, pensant à l'unité politique de l'état, pose en principe que « jamais état ne fut fondé que la religion ne lui servît d base ». Le christianisme, celui de l'évangile, est borné au culte purement intérieur du dieu suprême et aux devoirs éternels de la morale ». Pour rousseau, ce « droit divin naturel » [2]est antisocial et d'aucune utilité pour le corps politique. L'auteur lui, oppose le « droit civil ou positif »[3] et en fait l'éloge car elle apporte une force supplémentaire à l'état en réunissant culte divin et amour des lois. « Alors mourir pour son pays, c'est aller au martyre, violer les lois, c'est être impie ».

Il lui reproche d'être exclusive et intolérante. Aussi Rousseau propose «Sa religion civile », religion du citoyen moderne, basée sur des dogmes sévère car le lien social en lui même et par lui même est sacré. Ces dogmes trouvent le fondement de leur positivité, dans l'existence de la puissante divinité, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du contrat social et des lois. Quant aux dogmes négatifs il les résume en seul mot : « L'intolérance ».

[1]B. de Jouvenel (Rousseau, le contrat social), les grandes œuvres politiques Le Chevallier
[2] et [18] appellations de Rousseau

Hitler quant à lui essaie de diviniser un groupe humain, la race aryenne, qui selon le führer est une espèce supérieure et est la dépositaire du développement de la civilisation humaine. .

FLAUBERT précurseur de l'existentialisme germanique, les dadaistes et les surréalistes tel A. BRETON ,éprouvent la Volonté de libération, d'une crise existentielle profonde, par un retour à l'imagination créative, et par là même, influencent les écrivains francophones à un retour à une culture négligée.

Pour Bourdieu, le pouvoir est fondé sur la dialectique de la consécration et de la reconnaissance. « Consacrer ceux qui se consacrent » est un processus mystérieux basé sur « les principes de l'efficacité magique de l'acte d'adoubement » que réalise l'institution. « Les écoles d'élite » s'efforcent d'instaurer les barrières de caste. La consécration scolaire doit faire reconnaître la frontière de « l'élite », celle qui sépare la bourgeoisie de direction de la petite bourgeoisie d'exécution. L'élection réalisée par les concours visent à faire connaître et reconnaître l'excellence des élus, à la publier aux yeux de tous, à lui donner la force sociale d'une représentation collective. La magie de l'imposition de noms ou de titres distinctifs ne réussit que si ceux qu'ils distinguent s'assignent les obligations d'exception qu'ils impliquent.

La capacité qu'a le mode de reproduction scolaire trouve sa limite dans le fait que l'hérédité familiale contribue encore à caractériser, au sein de la population des plus grands chefs d'entreprise, une véritable « élite des élites » dont le principe de sélection, ou de cooptation, est l'ancienneté dans la bourgeoisie, c'est à dire en définitive une force particulièrement accomplie du mode de reproduction familial. L'opposition principale entre les patrons privés et les patrons publics est recoupée par une opposition qui distribue les patrons à l'intérieur de chacune des catégories définies sous le rapport de distance à l'état, selon leur ancienneté dans le monde des affaires : on a ainsi d'un coté les patrons qui, issus de l'aristocratie ou de la grande bourgeoisie d'affaires parisienne, possèdent tous les attributs du style de vie bourgeoise (clubs chics, Bottin mondain, etc…) et, de l'autre, les tard- venus, membres de lignées moins anciennes ou, à l'extrême, les parvenus issus de la petite bourgeoisie parisienne ou même provinciale. Et cette opposition correspond très exactement à celle qui s'établit selon la position occupée dans l'espace hiérarchisé du pouvoir économique :les banquiers,« Noblesse de la classe bourgeoise » comme disait Stendhal[1], souvent issue de l'inspection des finances, et les patrons de grands groupes industriels qui sont aussi des puissances financières, s'opposent aux capitalistes industriels, « techniciens » passés par les écoles d'ingénieurs et souvent situés dans la position dominée de fonctionnaires du capitalisme financier.

[1]Stendhal «Les banquiers sont le cœur de l'état. La bourgeoisie a remplacé le faubourg saint- germain et les banquiers sont la noblesse de la classe bourgeoise ».

Bourdieu énonce clairement, que la noblesse ne peut engendrer que la noblesse. Autrement dit, le pouvoir ne peut engendrer que le pouvoir. Avoir la chance d'être coopté au summum (sommet) de la hiérarchie sociale, invoque l'appartenance à « l'établishment » des élites du monde des affaires et à un autre critère fort important, c'est l'ancienneté dans cette même position. Ce qui renvoie à la conception de transmissibilité légitime qui reste maintenue et ne se consacre qu'à ses descendants légitimes. Les nobles forment un corps à part dans une société, corps étranger à la société ne serait ce que pas ses privilèges, transmis par voie d'héritage et de consécration.

Ce corps, par ses prérogatives et pour la conservation de ses intérêts particuliers, opprime et oppresse les forces existantes et restantes de la société.

BOURDIEU ET DEVOS, rappellent que les effets symboliques du capital, (importance sociale et raison de vivre), produit de la noblesse d'école et d'Etat, renvoient à l'éducation et au dressage du corps.

En faisant dialoguer les deux sociétés : l'orient musulman et l'occident chrétien, sur un même thème : « la noblesse «, nous avons retrouvé la spécificité de l'une et de l'autre. Car chacune de ces deux sociétés a mis son empreinte digitale sur ce mot qui qu'elle a émis. Le thème de «Noblesse » est représenté différemment selon la société orientale ou la société occidentale. Il existe une théorie qui s'appelle : la socio-critique de Macherey et Duchet, « et qui par l'étude des signes, et l'utilisation spécifique du fonds sémantique retrouve les repères socioculturels d'un texte ».

Chacune des deux sociétés a un même programme thématique la noblesse. Mais derrière ce même mot se profile l'énonciation de l'une et de l'autre au-delà de laquelle se trouve leur projet idéologique. En les comparant, nous avons découvert une pensée convergente, une conclusion considérée comme unique et toute la pensée est canalisée et contrôlée en direction de cette conclusion : c'est qu'un simple et banal mot, est devenu porteur de pouvoir. Dans l'évolution de la noblesse ou du pouvoir la recherche va dans différentes directions, les deux sociétés divergentes car dernières chaque notion, il y a une vision du monde. C'est que nous assistons à une double vision à travers la noblesse / Charaf ce qui implique une double conception du pouvoir.

Pour les occidentaux chrétiens, la conception du pouvoir se résume à la célèbre parole : « rendez à César ce qui est à César et à dieu ce qui est à dieu ». Le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel doivent être indépendants l'un et l'autre, chacun poursuivant de son coté les buts qui lui ont été assignés par la sagesse divine, et nous aurons soin de faire remarquer, par exemple le Christ a enseigné à ses apôtres que l'église n'avait pas à disposer du royaume ni à l'ordonner : lorsque les foules sont venues pour l'enlever et pour le faire Roi il s'est retiré sur la montagne afin d'y prier seul.

Face à ce dualisme entre les pouvoir temporel et le pouvoir spirituel de l'occident chrétien, la société orientale musulmane se démarque par :

> Son harmonie entre les deux pouvoirs, car, pour elle la vie de l'homme se joue ici-bas, en vue de l'au–delà. Entre les deux mondes, seul le prophète peut établir une certaine liaison : et les hommes doivent obéir à son ordre. Dieu a crée le monde et les hommes; il investit leur existence de son Hukm, seconde par seconde. Le pouvoir des hommes est donc, lui aussi, crée. Dieu n'est-il pas maître absolu de tout ? Le pouvoir de l'homme ne peut être dans cette perspective qu'un devenir fragmenté, suspendu à la volonté et au pouvoir de Dieu (divin).

Résumé :

Notre sujet : pour une lecture du concept de noblesse en orient musulman et en occident chrétien. (Nous ouvrons une parenthèse pour dire que déjà, la lecture de l'épi texte introduit la méthode d'approche qui est celle de la perspective comparatiste : quête des convergences et des divergences. Ainsi que la problématique qui est celle de la vision du concept de « noblesse »/ « sharaf », difficilement cernable à travers deux civilisation .ce qui implique une orientation vers l'intertextuel et l'interculturel en utilisant l'investigation étymologique, sociologique politique, religieuse et littéraire.

Nous allons vous présenter les résultats de notre réflexion : notre recherche dans ses débuts, nous a fait buter sur un mot à forte charge émotionnelle : « la noblesse « -cette connotation nous a gêné, pourquoi émotionnel? Parce que dans un premier temps, nous avons constate l'usage anarchique et pléthorique du mot « sharaf » dans la tradition orale .même le hasssan II se disait sharifien .pourquoi? Est ce parce qu'il est roi? Ou parce qu'il est descendant du prophète mohamed que le salut et la paix soient sur lui dans un deuxième temps la lecture de l'ouvrage de notre grand père bekkara belhachemi intitulé « la norme de l'illustration et de la noblesse » *شرف الحسب و النسب و فضائل التاريخ و الأدب* conforte le choix de notre objet d'étude, pour l'approche généalogique qu'il fait du mot « noblesse à travers une histoire littéraire.

-A l'acmé de ce moment, notre réflexe consiste alors, grâce à notre bilinguisme et à la richesse de l'interculturel que en découle, à faire émerger le mot « noblesse d'autre horizons. Le mot nous interpelle dans toute son altérité par rapport à notre ancrage magrébin musulman.

Pourquoi la thèse média se sont intéresses avec acharnement à vie privée du prince Charles et à Lady Diana ?

-Qui fait que certains se distinguent du commun du genre humain?

-c'est ce à quoi va essayer de répondre ce travail qui nous a placé dans un semblant de hiatus, peut-être même une sorte de charnière entre la société magrébine musulmane notre appartenance particulière et la société occidentale chrétienne lieu de notre identification.

Noblesse, ce terme qui socialement est tombé en désuétude après la grande révolution de 1789 et celle du communisme au courant du XX siècle, fait davantage appel quand bous l'utilisons à un vocabulaire spécifique, noblesse de naissance, noblesse de cœur, noblesse de caractère.

Seulement comme tout mot, il a eu son histoire entachée d'une sémantique précise à des moments et dans des sociétés différentes.

Notre objet d'étude est celui de tout sémiologie qui est de retrouver le mot vierge, le premier mot, débarrassé de touts les couches sémantiques qui à travers l'histoire l'ont encrassé.

A défaut de nettoyer ce mot, ce sémiologue devient anthropologue et se lance dans l'étude des couches sémantique, à travers un éclairage étymologique, historique, sociopolitique, religieux et littéraire où ce mot a été emprisonné. Pour lire cet écrit ce sémiologue doit convoquer les générations aïeuls afin de déliter la réalité et d'entrevoir la vérité à venir.

Notre problématique s'inscrit dans la perspective comparatiste .L'élément de comparaison est la « noblesse », en tant que concept social chez les orientaux musulmans et les occidentaux chrétiens.

-Ce concept est-il identique, chez les uns et chez les autres ?

-Recouvre t-il le même champ sémantique ?

-Est-il différent ? En quoi ? Et pourquoi ?

Orientaux musulmans nous le sommes, avec comme fondement l'universalité induite par la religion même de l'islam, qui est de l'éclairer et de guider l'homme dans le monde où qu'il soit. Dieu s'est adressé à l'humanité par le coran textes de portées universelles. Les Arabes et les peuples islamisés qui ont répondu à l'appel se trouvent aussi inclus dans l'histoire sainte du peuple de dieu en tant que déposition de la dernière expression de la volonté divine sainte contenue dans la spécialité de l'islam, où le plus noble des contenue prophète Mohamed, par son âme supérieur et son intelligence exceptionnelle prêche la doctrine divine énoncée dans la sourate 25versets 212 et 213.

فلا تدع مع الله إله آخر فتكون من المعذبين

-N’invoque avec dieu aucune autre divinité.

Sinon tu serais parmi les damnés, avertis les membres les plus proches de ton clan.

Ces versets témoignent clairement de l’unicité de Dieu, lui est seul créateur, omniprésent, omniscient omnipotent. Elle énonce également un monothéisme fondé sur l’exigence de la soumission à Allah et le total abandon en sa volonté. Ainsi l’isthme des isthmes Mohamed que le salut et la paix soient sur lui se proposant non pas comme théologien mais comme noble épître de l’humanité montre les câbles qui rattachent à Dieu son imitation à l’obéissance divine. La société orientale musulmane est imprégnée de son unicité, de sa majesté et de sa noblesse.

-La société occidentale est chrétienne, car au delà de tous les enjeux que le commun de l’occident et qui ont orienté sa politique des nations, le christianisme (dont les idées ont façonné la pensée de cette société depuis vingt siècles reste un des plus grands du monde occidental.

Le mot noble qui apparaît au XI ème siècle coïncide avec la réforme générale de l'église catholique sous le pontificat de Grégoire VII qui réussit à rendre à celle-ci sa pureté et son autorité morale après s'être assuré aux princes laïque et ravagée par la simonie (vente et achat des charges ecclésiastiques).Un gros mot libérateur est proclamé celui qui distingue le pouvoir spirituel du pouvoir temporel, après le concordat de Worms en 1123 c'est : « rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu se qui appartient à Dieu »

Jésus en voulant établir sur la terre un royaume spirituel a séparé la théologie du politique.

Ce qui donna naissance à deux puissances .Ce qu'on appelle le dualisme chrétien.

-Que nous nous retournions vers l'orient musulman ou l'occident chrétien, la pensée conceptuelle sur l'être et la situation de la pensée par rapport à celui-ci trouve son origine et son point de départ dans la théologie.

-Qu'en est-il du concept de noblesse, si la pensée orientale et la pensée occidentale ont comme fondement le théologique.

-Comment la noblesse que dit un rapport de l'homme à la société s'articule –t-elle dans cette problématique ?

-Reste-t-elle du domaine du religieux ou bien subit-elle à travers les siècles un glissement vers le profane ?

-L’enjeu du concept de noblesse a-t-il été périmé au fil de l’histoire, ou au contraire est-il perfectible ?

Face à cette avalanche de questions qui nous a assailli, il nous a semblé fort important de commencer par élucider la traduction du mot « sharaf » en langue française et de voir la possible ou l’impossible transmission du mot » avec tout ce qu’il comporte de dénotation et de connotation à fondement religieux .D’ou un travail exhaustif et minutieux que nous avons fait sur la traduction .Certes nous avons pris la liberté de traduire le mot « sharaf » en mot « noblesse » par fidélité l’idée sous jacente à ce terme qu’ a imprimé la tradition orale dans notre « imaginaire ».Seulement le signifiant « noblesse recouvre t-il du point du signifié le signifiant « sharaf ».

Pour qu’il y ait entendement (au sens de Leibniz) ou à la rigueur une certaine équivalence notionnelle entre les deux termes « sharaf » et »noblesse » ; nous avons fait appel à une rigoureuse recherche en terminologie. (Nous tenon à rappeler l’assistance que ce terme a aussi fait l’objet d’un chapitre dans notre thèse).

Quel est le fil à suivre dans la texture de la société humaine entre la société orientale musulmane et la société occidentale chrétienne, quant au problème de l’adéquation notionnelle du mot « noblesse/sharaf », si toute fois cette adéquation existe a été pratiquée ?

-Nous nous sommes référés ,en premier lieu à deux forme et extrêmes auxiliaires de la traduction : les dictionnaires bilingues :français-arabe el Manhal et le Gaffiot latin-français et en second lieu :le dictionnaire unilingue : «Lissan el arab » , le grand Larousse et le Robert .ainsi El Manhal traduit le mot noblesse par un ensemble de mots au quels il ajoute quelques précisions .

Noblesse « De cœur » شهامة

« De style جزالة الأسلوب

« Oblige » النبالة تفرض- تقتضي

Nous remarquons que le mot sharaf se trouve en premier lieu et qu'il est indissociable de la race de l'origine de l'arbre généalogique ou bien la shedjara sharifa émanant d'une heudja « preuve » (Marthe Gouvion)

Ayant évité de tomber dans certaines erreurs, et surtout ayant trouvé le fil conducteur, nous allons essayé de résoudre notre problème de recouvrement notionnel et d'identifier les équivalences entre le mot sharaf et le mot noblesse.

Al manhal

Même quand il a élucidé chaque un des termes par une indication précisant son domaine d'application et tenant lieu en quelques sortes de microcontexte, nous a orienté vers des voies différentes complexes qui accroissent les difficultés de notre acte de traduction .Aussi la clef et « l'imprégnation » que nous avons du sujet.

-Poursuivons maintenant le mot « sharaf » dans son usage oriental musulman et le mot « noblesse » dans son usage occidental chrétien en consultants cette fois ci les dictionnaires unilingues qui donnent a chaque terme des synonymes et les font suivre d'une définition et même parfois d'une citation et identifier le mot « noblesse » en définissant la notion qu'il représente.

Notons que le Gaffiot bilingue, le grand Larousse et le grand Robert sont tous d'accord pour indiquer que le mot :

Noble vient du mot latin « nosco »radical du mot « cognosco »qui veut dire connaître ou connu concernant une personne ou une chose. Une noble personne c'est celle qui possède le jus imaginium, ou celle qui conte de nombreux ancêtres qui ont rempli une magistrature curule ou qui a un titre a la cour des empereurs. Se dit d'une personne qui par droit de naissance ou par l'êtres du prince appartient jouissant des privilèges qui la distingue des autres citoyens3. Dans le langage courant c'est une personne éclairée.

« Lissan El Arab » quant a lui cite Ibn-Ishak qui utilise le mot sharaf dans le coran et dit : le plus noble des versets coranique est le verset du trône et il ajoute : la noblesse c'est la noblesse généalogique.

أشرف آية في القران الكري: آية الكرسي

الشرف: شرف الحسب و النسب

Lissan El Arab cite également un vers poétique d'El –Djouhari

قال الجوهري:

لا نرفع العبد فوق نسبه ما دام فينا بأرضنا شرف.

N’élevons jamais un esclave au dessus de son origine tant qu’il y a parmi nous dans notre contrée une noblesse.

Quant au mot « koursi », Ibn Khaldoun le définit comme étant l’omnipotence divine .La puissance par laquelle Dieu commande l’univers

كرسيه قدرته التي بها يمسك السماوات و الأرض.

Les premiers résultats :

La terminologie foisonnante des dictionnaires français et latins nous oriente vers une notion de classe sociale privilégiée dont les valeurs nobiliaires sont soit acquises soit individuelles intrinsèques. Un certain ordre sociale existant qui montre à l’origine une passion pour la politique Cet ordre vise une certaine inégalité des biens de ce monde et dédaigne l’idée de justice .car il est fondé sur une option d’individualisme hérité, qui balance les autres forces existantes de la société en refusant toute idée d’équité, d’équilibre, de la mutualité.

Le reste du peuple, s’il n’est pas noble est-il ignoble ? Puisque le grand Larousse prétend que ceux ne sont pas nobles sont ignobles.

En synthétisant ce que nous venons de lire dans les dictionnaires auxiliaires aussi bien en langue française qu'en langue arabe nous découvrons : une pensée convergente canalisée en direction d'une idée de généalogie, d'une classe sociale privilégiée. Même si l'islam réfute l'idée de classe sociale et lui préfère celle de « compartiment » .Le « bateau » islamique objet d'une célèbre parabole du prophète ne comporte pas de « classe », même s'il contient des compartiments .Classe sociale, donc qui a les prérogatives de diriger et de commander.

Un simple mot noblesse est devenu porteur de pouvoir .M ais en même temps en nous appuyant toujours sur ces supports d'informations que sont les auxiliaires, une différence apparaît

Dans la société occidentale chrétienne, fidèle à sa flexibilité idéationnelle, la noblesse s'acquiert et se recrute dans les diverses classes de la société .La noblesse n'est plus un état social fixe .Donc le pouvoir est issu des structures profanes ayant surtout trait à la gestion technique de la société.

Par ailleurs, la société orientale musulmane fidèle à l'unique source de conceptualisation qu'est la révélation, la mouvance du mot noblesse est absente .Le pouvoir est issu des structures divines et sacrées, d'où son transcendantalisme et son innéisme.

Seulement le problème qui se pose est l'adéquation de ces deux mondes : occident chrétien et orient musulman, à travers le terme « noblesse »/ « sharaf ».

Nous nous sommes basés sur les définitions de la littérature comparée :

Car la traduction n'est pas la version, simple exercice de contrôle, c'est une preuve de créativité, le traducteur dans son activité « crée », créer c'est tirer du néant .Traduire, acte de création, ne part pas du néant mais d'un « existant », il crée un autre existant, d'un mot, un autre mot qui à son tour émet un monde.

Pour la construction du sens, chez les uns et chez les autres, nous avons choisi donc la perspective du comparatisme. Aussi nous avons essayé de nous baser sur les définitions de la littérature comparée pour analyser, notre élément de comparaison : le concept de noblesse dans la société orientale musulmane et la société occidentale chrétienne .Déjà, l'exploitation des dictionnaires en tant que système sémantique global, nous a révélé des traces allant dans différentes directions à travers des prémisses (incertaines)

Car si « sharaf » est un arabisme intraduisible et c'est pour cela que nous l'avons reproduit par un équivalent »noblesse », gallicisme intraduisible lui aussi ; Par conséquent, nous pouvons déduire, que chacune des deux sociétés possède sa spécificité et son authenticité dans sa manière de transgresser le réel et de lui donner sa vision personnelle

Derrière chaque notion reflétée par la structure de sa langue, il y a un découpage des réalités du monde extérieur, une vision du monde radicalement différente de l'autre.

Nous allons essayer de faire une remontée, dans les acceptions du mot »noblesse/sharaf en retraçant l'évolution historique, littéraire et philosophique de ce terme. Ce qui va nous conduire à mettre en exergue, la vision du monde, propre à chacune de ces deux sociétés, organisée par le mot étudié .Les deux histoires ont-elles le même parcours ? Ou bien y a t-il des divergences ?

Exemple vision occidentale chrétienne : la chevalerie.

Des que le règne féodal fut organisé, la noblesse prit un caractère bien tranché de supériorité hiérarchique sur les autres classes de la société. Composée exclusivement de possesseurs de fiefs et de seigneuries, elle devient une institution armée. Le noble des premiers temps féodaux avait pour caractéristique propre d'être un guerrier professionnel. Et comme l'équipement d'un cavalier est très coûteux, seuls les riches peuvent devenir chevaliers. Les chevaliers continuent à s'enrichir en acquérant les « latifundia » et votent des lois qui leur procurent de nombreux avantages.

Cette institution qu'est la chevalerie était marquée par l'adoubement, rite qui constituait l'entrée dans une noblesse, dans un ordre, on était ordonné « chevalier ». Cependant pour ces chevaliers, la guerre, obligation juridique s'imposant comme « point d'honneur », est la source de l'industrie nobiliaire. Par conséquent, ils méprisent la paix, qui ne peut être qu'une crise économique et une crise de prestige.

-Le passage de la « noblesse » comme race sacrée à la nouvelle « noblesse » caractérisée par le genre de vie est illustrée par la vocabulaire Anglo-Saxon, qui oppose « Earl et Aorl », noble au sens générique du nom et simple homme libre. Les plus récentes lois remplacent le premier par theign , gésithound vassal royal ou bien né de vassaux .

« L'Abdelskultur » de la France « terre de la droite chevalerie trouve son fondement dans le terme « courtoisie » lequel résulte du mot cour (écrit alors et prononcé avec un « t » final). Le vocabulaire chevaleresque allemand calque « hôflîch » sur le mot courtois et exprime les noms d'armes, de vêtements de traits de Mœurs par « Welches ».

Ce qui tonifie puissamment le code des usages moraux c'est l'attrait du mot : « chambre des dames nobles »lié au mot cour. Désormais la cour est le lieu où le chevalier, par dévouement pour sa dame doit déployer sa force de bel animal savamment entretenue depuis l'enfance. Cet amour courtois, chevaleresque et son expression la poésie lyrique a subi l'influence arabe. L'amour, hub' uzri, qui a pour objet assez souvent des femmes mariées, doit son son origine à une célèbre tribu yéménite (les B éni-Uzra) et le poète se livre à un jeu de mots entre « uzrite » (originaire de cette tribu) et « ma'ziratan » qui signifie : « ne m'en tiens pas rigueur ». L'expression « hub 'uzri » rappelle d'autres remarques, au point de vue religieux : c'est l'amour idéalisé poussant à une chasteté extrême, à la tendresse et au raffinement. Il a ses poètes et ses victimes : Majnûn layla, jamil boutheyna en orient, Ibn zaydùn en Espagne musulmane. Cette classe sociale de puissants magnats qu'est la chevalerie, regardée par l'opinion comme plus pure que les autres a monopolisé trois fonctions ; les armes, le sacerdoce, et l'action juridique. En un mot l'asservissement des corps et des âmes.

Depuis la prise du pouvoir du khalifat par les fatimides, en Egypte, le titre de sherif est conféré uniquement aux hassani et aux Husseini et excluent par là même toutes les autres filiations. Mais si tel est le cas, pourquoi le prophète d'Allah répétait souvent : « Allah m'accorde deux irréprochables faveurs ; celles d'être né dans la tribu des quoreichites la plus noble d'entre les tribus arabes, et celle d'avoir été élevé dans un pays des Beni Saâd, le plus salubre de tout le hidjaz ».

Bekkara Belhachemi répond en expliquant que les gens ont attribué a la noblesse, un sens général qui englobe toute la famille de Mohamed, et un sens particulier, qui ne concerne que les descendants de Hassan et Husseïn, que signifie alors la noblesse globale ?qui fait partie de cette glorieuse famille du prophète d'Allah ?

Nous avons essayé de répondre à ces deux questions par une remontée généalogique jusqu'à Abraham que le salut soit sur lui, puisque Tabari s'arrête à Abraham et dit : « c'est une lignée irradiée par le plus éclatant soleil qui se dresse a l'aurore en une colonne resplendissante. Il ne s'y trouve que seigneur fils de seigneur jouissant vers la vertu, de la piété et de la générosité ».

Toutefois nous avons grimpé « la sedjara esharifa » le noble arbre généalogique jusqu'à Adam, vu, que celle-ci a été constaté par les grands généalogistes .Cette ascension vers les générations aïeules, nous a ouvert une piste idéale pour notre quête .C'est que chacun de ces ancêtres avait outre son nom ordinaire, un surnom dû à son histoire. Mais est ce que tout ce monde visité par notre recherche généalogique d'Abdellah jusqu'à Adam fait partie de la famille de Mohamed ? Et est par là même l'élite des hommes vertueux et de haute qualité ?

Un hadith : « tout homme pieux fait partie de la famille de Mohamed ». Certains dires faisaient croire tous les croyants embrassé la foi jusqu'à la mort font partie de la famille du prophète .Les grands juristes musulmans se sont penchés sur cette question .Les chafeites prétendent que ce sont les Beni- Hachem qui font partie de la famille seigneuriale du seigneur des hommes prophète d'Allah .Les malékites et hanbalites confortent l'option des Hachémyyne .Quant aux Hanafites ont donné la préséance à cinq groupes parmi les Beni-Hachem .Donc le plus généralement admis comme noblesse global et qui constituent le superbe rameau, sont les branches des Beni Hahem .Jusque là, il s'est agi d'évoquer les Beni-Hahem , mais si nous nous référons au »hadith sharif » suscité,il s'agit, d'inférer la tribu Koreich la plus noble des tribus arabes .Qui est Qoreich ? Un nom ? Un surnom ? Comme nous l'avons souligné que chacun des ancêtres avait un surnom dù, à un fait ou action remarquable accompli par lui ? Une fable ?

Pour répondre à tout cela nous avons évoqué les diverses explications élaborées par Bekkara Belhachemi, Tabari,Hamza-Abou – Bakr auxquels nous vous renvoyons .

Conclusion :

En faisant dialoguer les deux civilisations orientale musulmane et occidentale chrétienne, sur un même thème « la noblesse », nous avons trouve la spécificité de l'une et de l'autre .Chacune des deux sociétés a mis son empreinte digitale sur ce mot qu'elle a émis .Le thème de noblesse est représenté différemment selon la société orientale ou la société occidentale .Il existe une théorie qui s'appelle :La socio-critique de »Machrey et DUCHET »,et qui ,par l'étude des signes,et l'utilisation spécifique du fonds sémantique retrouve les repères socio-culturels d'un texte ».Chacune des deux sociétés a un même programme thématique mais derrière chaque mot se profile l'énonciation de l'une et de l'autre au-delà de laquelle se trouve leur projet idéologique. .En les comparant, nous avons découvert une pensée convergente, une conclusion considérée comme unique et toute la pensée est canalisée et contrôlée en direction de cette conclusion : c'est qu'un simple et banal mot « noblesse »/ « sharaf » est devenu porteur de « pouvoir ».Les deux civilisations convergent vers cette abscisse : »le pouvoir » acte qui connote la mise en emploi et en action de la volonté, de la faculté de désirer.

Cependant, l’analyse scientifique de la gestalt socio-politico-religieuse et littéraire de la noblesse/sharaf,entreprise et réfléchi rigoureusement nous a démontré que la différence entre l’orient musulman et l’occident chrétien est abyssale .car derrière chaque notion, il y a une vision du monde. C’est que nous assistons a une double vision a travers la noblesse/sharaf qui implique une double conception du pouvoir.

-Pour les occidentaux chrétiens, la conception du pouvoir se résume à la célèbre parole : « rendez à césar ce qui est à césar et à dieu ce qui est à dieu ». Jésus en voulant établir sur la terre un royaume spirituel a séparé le théologique du politique. Ce qui donna naissance à deux puissances de souverains.

Face à ce dualisme chrétien, la société orientale musulmane se démarque par son harmonie entre les deux pouvoirs ; spirituel et temporel. Car pour celle- ci la vie de l'homme se joue ici-bas, en vue de l'au-delà .entre les deux mondes, seul le prophète peut établir une certaine liaison, et les hommes doivent obéir à son ordre. Ce n'est pas par hasard que le noble coran insiste sur le terme (nâs) (gens) (masses). Et que le noble prophète a consacré la seconde partie de sa vie à éclairer les siens et tous les gentils. C'est que cette noblesse vibrante appartenance à Mohamed se réclame de la généralité de l'universalité des nâs. L'Emir Abdelkader conforte cette harmonie entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel en disant : « nous tenons dans les mains le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel et nous n'avons pour orgueil que d'élever bien haut l'étendard du prophète ».

La grandeur du dessin de MOHAMED malgré la petitesse des moyens était de rendre dieu à l'homme et l'homme à dieu.

إنا لله و إنا إليه راجعون..

Corpus d'appui :

L’ambition d’obtenir des résultats aussi rigoureux que possible dans la production du sens sur l’évolution de la pensée du phénomène de noblesse /sharaf en tant qu’essence, a exigé de nous la mise en place d’ stratégie appropriée. Cette stratégie consiste essentiellement à récolter des informations diversifiées en vue d’infirmer ou de confirmer les observations précédentes.

Pour cela nous avons centré notre choix expérimental sur des extraits tirés des livres phares chez les uns et chez les autres.

Pour les textes de références culturelles occidentales nous avons privilégié un voyage à travers les siècles en remontons jusqu’à l’héritage grec, vu que la noblesse occidentale chrétienne est de caractère flexible et fluctuant et instable.

-Platon insiste pour le genre humain que pouvoir et savoir doivent être réunis dans une même tète.

La maxime aristotélicienne fonde le pouvoir sur la justesse de la justice, sur l’égalité proportionnelle ; c’est à dire selon la nature et le mérite des individus.

-Baron de Montesquieu masquait mal sa noblesse dont il venait de vendre la charge voit en la législation anglaise un chef- d’œuvre dont l’objet principal est le pouvoir des lois qui consiste en ce que « l’on doit vouloir » et non pas « ce que l’on veut ».Les Lords exercent leur acte de pouvoir par la règle de « l’empêchment ».

-Rousseau en fervent citoyen propose la religion du citoyen moderne, civile. La divinité puissante, c'est la sainteté du contrat social et des lois issus de la volonté générale .Celui qui ne croit pas au sentiment de la sociabilité est banni de l'Etat comme insociable.

-Voltaire patricien des belles lettres fait l'éloge historique de la raison .L'ultime moyen pour l'accès à la cime de la justice et le dédain du luxe source de vanité est la raison : reine des facultés qui ne peut engendrer que sa princesse fille : la vérité.

-L'abbé De Sieyès accède à la dignité ecclésiastique. Pour dénoncer l'ordre des privilégiés de la noblesse .Il réussit à ôter le pouvoir de leur mains d'étrangers débiles en proclament l'assemblée nationale constituante et à énoncer la souveraineté de la nation fondée sur le triomphe de la liberté et de l'égalité.

Pour Bourdieu : le savoir, la raison c'est le pouvoir Le pouvoir d'être maître de l'univers hisse l'homme au rang des Dieux Ce n'est pas le serment devant Dieu qui garantit les sociaux dans les sociétés démocratiques .Le pouvoir n'est pas absolu, il est négociation et par conséquent c'est le respect du droit et sa personnalisation qui garantira les liens contractuels dans les sociétés contemporaines. Si dans la société féodale, le type idéal la fonction martiale est, de manière symbolique le chevalier, dans la société contemporaine c'est le décideur c'est-à-dire le patron d'industrie.

-Marc Block nous rend compte « des classes et du gouvernement » au moyen âge.

Alexis De Tocqueville « l'ancien régime et le gouvernement du vécu au conceptuel ».

Pour les textes de références culturelles orientales musulmanes, nous avons privilégié le coran source de conceptualisation des orientaux musulmans en nous appuyant sur :

-Le verset du trône (sourate el- baqara –la génisse verset 252. où le projet énoncé vise l'instauration d'un « cosmo système » et non pas un « Etat-monde ».

-Les différentes lectures du concept de noblesse en orient musulman étaient liées à la communication divine, nous avons prônés pour les écrits spirituels de l'herméneute l'Emir Abdelkader,afin de rendre compte des modalités secrètes, de la mise en rapport de la seigneurie et de la servitude.(du créateur et du crée).

Dans le mawquif 1(situation), le verset mis en cause est : « Certes, il y a pour vous dans l'envoyé de Dieu un modèle excellent » (coran.33-21).

لقد كان لكم في رسولا الله إسوة حسنة لمن كان يرجو الله و اليوم الآخر و ذكر الله كثيرا

L’envoyé de Dieu est un modèle de servitude et de seigneurie.

Le mawquif253 met en question « la vision intime et la vision séparative »à la lueur de la parole du prophète : « Il survient sur mon cœur des moments d’oppression. Je demande pardon à Allah et je reviens vers lui ,repentant, plus de cent fois par jour ». (C’est la mise en évidence de l’impuissance du prophète à l’égard de la souveraineté rububya et de la servitude ubudya.

-Mawquif15 traite de »l’unicité de l’être ».Les secrets de lam-alif, « ces symboles, nous les faisons pour les hommes mais ne les comprennent que ceux qui savent »coran.29-43

تلك الأمثال نضربها للناس و ما يعقلها إلا العالمون..

D’après l’Emir Abdelkader s’il n’y a pas d’adorateur il n’y a pas d’adoré ; et s’il n’a pas de serviteur il n’a pas de seigneur.-

-Le mawquif103 porte sur les théophanies. Le verset sur la lumière des cieux et de la terre, coran.24-35.

Ibn Arabi le résume en ces termes :

« N’eut été lui, n’eut été nous Ce qui est ne serait pas ».

Khalkoun bila khalquin la yazhar. -حق بلا خلق لا يظهر

Khalqùn bila haqquin la yudjad -و خلق بلا حق لا يوجد

Ouvrages généraux inhérents à l'adelsKultur occidentale judéo-chrétienne (à la culture occidentale).

I- Encyclopédie, Le grand Larousse (tome 7)

II- Encyclopédia Universalis

a) Le concept de la « Sociocritique »

b) b) La noblesse

III- Dictionnaire unilingue

Le robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue Française « les mots et les associations d'idée, octobre 1969.

IV- Dictionnaires bilingues

1- Nouveau dictionnaire latin –Français

Eugène Benoist et Henri Goezler

2- Dictionnaire latin- Français 1933. Felix Gaffiot.

----Extraits socio-historico-politiques et religieux dans les livres phares

1-Auguste Flèche ;

La réforme grégorienne et la reconquête chrétienne ; 1057-1123.

2-Bloch (Marc) : les classes et le gouvernement des hommes 1931, la société féodale (Edition Albin Michel 1940).

3-Raymonde Foreville et Jean Rousset de Pina ;

Histoire de l'église depuis les origines jusqu'à nos jours du 1er concile du Latan à l'avènement d'innocent III 1123-1198.

-Livres théoriques :

3- Luc Benoît

Signes, symboles et mythes- que sais-je ? 1975 5eme édition Mai 1989.

4- P. Burnel, C,I- Pichois, A.M, Rousseau

Qu'est ce que la littérature comparée ? Édition Armand colin 1983.

5- Jean Maillot

La traduction scientifique et technique. 1981, Paris.

6- Umberto Eco

Le signe, histoire et analyse d'un concept.

Georges. Albert. Astre, Orient-Occident vers un humanisme nouveau, Ed Afrique littéraire, Tunis1942, p45.

Autour des corpus :

-Bourdieu ; la noblesse d'Etat ; 1989.

-Bourdieu ; Méditations Pascaliennes, le seuil, 1997, 320p.

-EDOUARD Saïd, l'orientalisme.

-Guillaume Durand. Structures anthropologiques de l'imaginaire. Ed, Dunod-Bordas, 10 éditions, Paris, 1984.

----Alain Gautier, La trajectoire de la modernité, représentations et Images. ED, P.u.f.Paris, 1992.

---- Extraits des livres phares des écrivains philosophes BOSSUET et John LOCKE, cités par Jean-Jacques Le CHEVALLIER ; les grandes œuvres politiques ; Armand Colin 1970.

----Extraits des livres phares des écrivains philosophes du XVIIIe siècle.

Montesquieu « L'esprit des lois »

Rousseau « Le contrat social »

} Cités par Le chevallier Les grandes œuvres

De Sieyès « Le tiers -Etat »

Les grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours Jean-Jacques Chevallier, 4 édition ; Yves Guchet 01/12/2005 ; ARMAND COLIN.

----Edgar Morin Penser l'Europe. Ed, Gallimard, Paris, 1987.

Littératures francophones et théorie postcoloniale **Jean-Marc MOURA**, presses universitaires de France1999.

- ***René Devos : Qui Gouverne ? L'Etat, Le Pouvoir et les Patrons dans la société Industrielle. 1997.***

- Jean Simon (Histoire de la sociologie) ; Juin 1991. (Extraits de livres phares de l'héritage Grec).

1-Aristote

« Le juste milieu ».

2-Platon.

« La cité idéale », « l'esprit d'utopie ».

- ***Voltaire : Romans, Contes et Mélanges. Librairie Générale Française 1972.***

« L'éloge historique de la raison ».

« Traité de la tolérance »

B- **Ouvrages inhérents à « L'adelskultur orientale musulmane » :**

Dictionnaire unilingue ; Ibn Mendhour – Liçan El Arab (la langue Arabe, de l'égire 711)

Dictionnaire Bilingue El Manhal, DR. Souheil Idriss, Edition 1999.

I « Le Coran »

1- Le Coran en Arabe

2- Le Coran traduit par Cheikh Boubakeur Hamza recteur de la mosquée de Paris 1989- tome II.

3- Le Coran traduit par Kasimirsk 1970

II- « Ecrits spirituels » de l'Emir Abdelkader « Livre des Mawaqifs » présentés et traduits par Michel Clodkiewiez- édition du seuil –1982

III- Livres Phares pour les extraits Socio- historico- politiques et religieux

1- Ali Hachlaf

Les chorfas, les nobles du monde musulman.

La chaîne des origines à propos de la généalogie des descendants du prophète Khalid Al Haroub? Al Ilmania Al Ossoulia Jidane, Al Hayat, 13 novembre 1995.

A.E.K.Awda, El Islam Awdaina assiyassiyya,Dar El-Kitab Al Arabi,AL Qahira,1951.

.- Abderahmane BADAWI : Histoire de la philosophie en islam,

-T. I, les philosophes théologiens, J-VRIN.6, place de la Sorbonne, V, 1972.

-T II, les philosophes purs.

-Quelques figures et thèmes de la philosophie islamique, Paris- éditions G.P.Maisonneuve et Larose- 1979.

-

BALANDRIER Georges, détour, pouvoir et modernité, Paris, Fayard, 1985.

El Chahid Hassan El BANNA, Madjmoue RASSAIL. Dar El Coran El Karim, Beyrouth, 1984.Etudes Arabes, Débats, autour de l'application de la charia, n71-71,1986.

Bekkara Belhachemi ; la norme et l'illustration de la noblesse et les bienfaits de la littérature et de l'histoire ; 1956, Alger.

- Au delà du Nil, textes choisis et représentés par BERQUE, édition Gallimard, 1977.

Berque (Augustin) ;

« Ecrits sur l'Algérie » réunis et présentés par jacques Berque –1986.

Jaques Bercque : Ulémas, Fondateurs, insurgés du Maghreb, Sind Bad 1982.

BOURDIEU Pierre ; sociologie de l'Algérie ; que sais-je ?1980.

G.H.BOUSQUET et J.BERQUE, « la crise politique à Fès », revue d'économie politique,mai ,1940.

2- Bruno Etienne

Abdelkader, février 1994.

- Malek Chebel, l'imaginaire arabo- musulman, ED, P.u.f. Paris, 1999.

Chems Eddine Chitour : L'Occident et L'Islam.

Auguste COUR, l'établissement des dynasties des chorfas au Maroc, 1904.

Mohamed Gazzali, Min HounaNaalem, Mathbaat Dar El Kitab El Arabi, 3 Editions, 1951

3- Gouvion

Esquisse d'une famille seigneuriale-1980.

4- Gouvion (Edmon et Marthe)

Grandes familles d'Algérie –Coran –1990.

O.HOUDAS, kitab el isiqçaT.VII, édition 1956.

Abdellah LAROUI :

- la crise des intellectuels arabes, Paris, Maspero, 1974.
- Islam et modernité, Paris, la découverte, 1986.
- Islam et Etat,
- Islamisme, Modernisme, libéralisme ;

E LEVI- Provençale, les historiens des chorfas, 1922.

-ELOUFRANI « Nouzhat EL Hadi », 1888, MOETTE, histoire des conquêtes, source inédite, tome II, 2ème édit Réza FESSAYAHI Mohamed, « de la raison grecque à la révélation coranique »,1995.

Tabari, Traduction d'Hermann Zotenberg

Imprimé en France avril 1993.

Mohamed seau des prophètes.

Taha HUSSEIN :

- Moustaqbal ettaqafa fi Misr.

- Kadat El fikr, œuvres complètes, tome 8, dar El Kitab El Loubnani- Beyrouth, 1973.

Taqlid wa tagdid Bayrouth, 3ème édition, 1984.

Mohamed Talbi, Islam et occident au-delà des affrontements, des ambiguïtés et des complexes Islamo-christiania, n7, 1981, Roma, p59.

Chantal de la VERONNE, Joseph de LEON, 1974, vie de Moulay ISMAIL.

- Edgar Weber, Imaginaire arabe et contes érotiques. Ed, l'Harmattan, Paris, 1980, .Saleh Karker.

- Abdessalam Yassin, Al Manhadj Annabaoui, éducation, organisation et conquête, sans date ni lieu d'édition, p18.

-Ouvrages collectifs : les penseurs maghrébins contemporains, éditions EDDIF, mars 1993.

Le savoir grec ; GEOFREY LIOYD et Jacques BRUNSCHWIG ; Flammarion, 1996 ; 1092p.

Périodiques :

- Hassen Al Bach, Al Ilmania Al Ossoulia Awe Al Ilmania wal Islam, « An Nour » (mensuel islamiste paraissant à Londres) N56, janvier 1996. –1998. –

- Revue Africaine N° 99 Mai 1873

Traduction d'un fragment du livre de la vérité de Benbouzid.

Les tribus chorfas- Nobles par Arnaud, Militaire interprète.

Jean François Dortier ; sciences humaines ; n74 ; juillet 1997.(l'influence, un pouvoir invisible.

Nicolas JOURNET, revue ; sciences humaines, n71, avril, 1997. (Comment nous voyons le monde)

ANNEXE I :

DE QUELQUES RENCONTRES TEXTUELLES DE LITTERATEURS, ECRIVAINS, POETES ET PHILOSOPHES OCCIDENTAUX (EXTRAITS DE CITATIONS)

- fenelon, Telem ; V
- Hugo, contemplations, Gromwell, pref.
- La fontaine ; Fables
- Gautier, souvenir de théâtre, Eugène
- Racrie, Iphig… I,2
- Molière ; D.Juan, IV,4
- Proust recherche t.p. t VIII p57
- A. Malraux. Voix du silence

Le lecteur trouvera dans cette annexe 1 d'autres citations littéraires qui font foi de la « Noblesse occidentale chrétienne » en tant que concept d'où l'éventualité d'une recherche scientifique plus rigoureuse pour ne pas dire exhaustive.

1. Approche Littéraire pour le Monde Occidental Chrétien:

« Sa vie honorable entre toutes, ne connut que de nobles aspirations : la foi, la pensée, le travail, la reconnaissance l'occupèrent jusqu'au dernier moment ».

Gautier, Portrait , contemplation

On parle aussi de nobles satisfactions, nobles goûts, nobles exploits, nobles projets, nobles tâches. Le métier de roi est grand et noble. Causes nobles, action noble. Tenir de nobles discours.

« Il n'était pas bien à craindre que cette recrue de vieilles femmes fortifiât beaucoup les troupes des émigrés. Il eût été plus noble à elles, sans doute, de s’obstiner à partager le sort de leur neveu, les misères et les dangers de la France ».

Milchelet.Hist revol. Franç, IV, iX.

« Nous serons tous vaincus par la mort, mais nous aurons fait de notre existence, un emploi noble ou vil, suivant notre courage ».

Maurois, cercle de famille ; III, XVII

Le cheval est la conquête la plus noble que l'homme ait jamais faite. (Le noble art ; la boxe, pour les fidèles de ce sport)

En parlant d'animaux.

« Sa colère est noble, son courage magnanime son naturel sensible. A toutes ces qualités individuelles, le lion joint aussi la noblesse de l'espèce »

Ironiquement ou par antiph :

« D'un courage naissant sont ce là les essais ? Quels triomphes suivront de si nobles succès ! »

Rac, Iphig… I, 2

Dans l'ordre du comportement ou de l'aspect physique :

C'est celui qui commande le respect, l'admiration, par sa distinction, son autorité naturelle. Femse (cit 101) noble dans toute sa personne. Par extension : gentleman (cit.1) à la noble prestance, au port noble. Majestueux, olympien, une beauté noble et imposante. Air, allure, manières nobles.

« Elle prenait des manières à la fois hypocrites et nobles, dispensait des paroles insignifiantes comme l'eût pu faire une reine, et rendait la monnaie avec un air de munificence… »

Green, Leviathan I, III

Celui qui est distingué (cf Ambassadeur, cit 3, autre (cit-93) escarcelle (cit 2, fraise3, cit 1). Figure noble (cf. Age, cit 38 et par métaphore. Honorer, cit 29). Noble front (cf gracieux, cit 8)- ton noble. De nobles accents.

« Une toute jeune fille remarquablement belle, avec des traits nobles et réguliers… ».

Romains, H de b Vol, T. IV, XIII p 139

Théâtre : père noble, rôle d'homme d'un certain âge, et d'une gravité, d'une dignité souvent un peu outrées. Jouer les pères nobles.

« Il conduisit Christophe au théâtre français- on jouait ce soir là, une comédie moderne, en prose… Les voix des acteurs étaient démesurément amples… le père noble marchait d'un pas de maîtres d'armes, avec une dignité funèbre, un romantisme en habit noir ».

R.Rolland, Jean christ, la fore sur la place, I P 710.

En littérature et beaux-arts, qui a de la majesté, une beauté grave, parfois un peu froide. Noble ordonnance d'un tableau, d'un groupe sculpté. Langue, prose noble (cf. Emphase. Cit 5).

« Qu'y a-t-il de plus noble que ces mémoires de M. le vice amiral comte d'estrées, pages toutes empreinte du grand langage du dix septième siècle ? ».

Gautier, souvenir de théâtre, Eugène Sue .II.

Le mot noble exprime de l'héroïsme aussi :

Spécialement (par opposition à bas). En littérature, surtout en parlant de la littérature classique. Genre noble, héroïque, style noble, élevé, soutenu, qui rejette les mots et expressions jugés vulgaires par le goût du temps (cf.Horeur, cit 11). Cf. Aussi ci dessous cit. 16. Hugo, par métaphore. Terme noble (cf. Misère, cit 2).

«J'ai vu les enfants, dans les familles riches de Paris employer la tournure la plus ambitieuse pour arriver au style noble, et les parents applaudir cet essai «d'emphase ».

«Les jeunes parisiens diraient volontiers coursiers au lieu de cheval, de là leur admiration pour M.M. de Salvardy, de ChateauBriand, etc… »

Stendhal, vie de H .Brulard,29

«Ces fragments, aux nobles Alexandrins, n'ont que ce mérite de montrer à quel point Musset, vieillissant, se préoccupait de revenir au classique pur, et l'on peut même dire à la tradition racinienne ».

Henriot, Romantiques, p180.

Le mot exprime la « vie » et ainsi désigne les organes vitaux :

Figure et spécialement (1562). En Anatomie, se dit d'organes, de tissus différenciés et spécialisés, qui jouent un rôle prépondérant dans l'organisme. Les parties nobles sont les cerveaux, le cœur…. Parfois les organes génitaux. Les reins, éléments nobles du système urinaire.

Par Méton. Les cellules (cit 7) nobles.

« Cependant, le chirurgien se prépare à visiter et à sonder les plaies. Le coup n'avait fait que glisser au dessous de la mamelle gauche, et n'offensait aucune des parties nobles ».

Lesage, Diable Boiteux, XV

Il exprime aussi la rareté :

- En minerais (1764) ce sont les métaux (cit 3) nobles, métaux précieux, inaltérables à l'air ou à l'eau (argent, or et platine).
- En physique, les gaz nobles, autre nom des gaz inertes, dits aussi « gaz rares ».
- En grammaire il suppose la supériorité :

Genre (cit 20) noble, celui qui l'emporte sur un autre. Le masculin par rapport au féminin, le féminin par rapport au neutre.

Substantif : ce qui est noble. Le goût grand et du noble. Préférer le noble au gracieux.

Le mot exprime le pouvoir aussi.

En numisme (1360) nom ancien de plusieurs monnaies d'or anglaises ou françaises. Spécialité. Noble à la rose, monnaie anglaise « ainsi appelée à cause de l'excellence de l'or dont elle est faite ». (Fruet) et frappée à l'effigie des maisons d'York ou de Lancastre, qui avaient pour emblème une rose.

« Le singe détachait du monceau tantôt quelque doublon, un jacobus, inducation, et puis quelque noble à la rose ; »

La font ; fable ; XII,3

Spécialt (1216) « qui est élevé au dessus des roturiers par sa naissance, par ses charges, ou par la faveur du prince » (Furet). Et appartenant de ce fait, à une classe sociale privilégiée dans l'état. De nos jours en France, qui possède des titres héréditaires le distinguaient des autres citoyens. Charge qui pourrait rendre noble son titulaire. N'être pas noble : roturier, roture.

Abusivt. VX. Noble homme, titre honorifique donné parfois à un simple bourgeois.

Par métaphore : mot noble.

« La langue était avant quatre vingt neuf ;

les mots bien ou mal nés, vivaient parqués en castes ;

les uns, nobles hantant les phèdres, les jocastes,

les méropes, ayant le décorium pour loi,

et montant à Versailles aux carrosses du Roi ;

les autres tas de gueux drôles patibulaires,

habitant les patois ; quelques uns aux galères.

Dans l'argot, dévoués à tous les genres bas »

Hugo, contempl, I, VII.

Substant. XIVe siècle : aristocrate, grand, seigneur, condition, qualité, noblesse : place éminente des nobles dans l'état sous l'ancien régime. Privilèges des nobles. Devant noble. Noble qui déroge. Noble ruiné qui cherche à redorer son blason. Gentilhomme. Noble qui est fait chevalier. Antiq Rom : Patricien.

Par ext : qui appartient aux nobles; caractéristique de leur état. Particule d'un nom noble.

Etre de race, de sang noble. Illustre; lieu; maison oisiveté des vies nobles. Métier, occupation noble. Biens nobles. Terre noble.

« Ne rougissez- vous point de mériter si peu votre naissance ?

Croyez-vous que ce nous soit une gloire d'être sorti

d'un sang noble lorsque nous vivons en infâmes ? »

Mol,D.Juan, IV,4.

Qui est composé de nobles, occupé par des nobles cavalerie noble- chevalerie- le noble quartier du marais. Le noble faubourg.

Ant- (1) abject, bas, commun, ignoble, mesquin, prosaïque, vil, avilissant, familier, cru, Bourgeois, roturier, vilain.

« Eh vous avez des amis dans la garde royale ?

je vous soupçonnais, de faire des visites dans l'aristocratie locale ».

Larbaud. Barnaboth, jour II, 11 juin

« Les crétois sont les peuples du monde qui exercent le plus noblement et avec le plus de religion l'hospitalité ».

Fénelon, Telem, V.

« Il est trop difficile de penser noblement quand on ne pense que pour vivre.

Rousseau confession…IX

« La beauté a naturellement un air de triomphe ;

Elle est grave et royale dans chacun de ses gestes ;

Il vit cette femme se diriger vers lui ce visage parfait, ce corps qui se déplaçait noblement anéantissait l'univers autour d'eux ».

Green, Leviathan, I, VI.

« La noblesse est la préférence de l'honneur à l'intérêt : la bassesse, la préférence de l'intérêt à l'honneur ».

Vauven, de l'esprit humain XIV

« Ô noblesse ! Ô beauté simple et vraie ! Dressée dans le culte signifie raison et sagesse, toi, dont le temple est une leçon éternelle de conscience et de sincérité, j'arrive tard au seuil de tes mystères, j'apporte à ton autel beaucoup de remords ».

Renan, Souvenirs d'enfance…., II,I

« C'est une grande preuve de noblesse que l'admiration survive à l'amitié »

Renard. Journal 25 Mai 1897.

« Servir, être bon à quelque chose, bien faire à autrui, toute noblesse vient du don de soi-même »

Larbaud, journal III, 7 Août

« Fontanes pouvait, dans l'habitude familière, avoir par moments le ton touchant, ou même l'air vaurien comme le lui disait Mme Du Fresnoy ; mais dès qu'il prenait la parole en public, la mesure, la gravité, la noblesse naturelle se retrouvaient en lui »

Ste Beuve, Chateaubriand, T.II, P99.

En somme, rien n'est si commun que cette élégance et cette noblesse se convention. Rien de trouvé, rien d'imaginé, rien d'inventé dans ce style. Ce qu'on a vu partout, rhétorique, ampoule, lieux communs, fleurs de collège, poésie de vers latins ».

Hugo. Cromwell, pref.

« Si la noblesse est vertu, elle se perd par tout ce qui n'est pas vertueux ; et si elle n'est pas vertu, c'est peu de chose ».

La bruy ; XIV, 15

« Le seigneur… apporte à Arlequin ses lettres de noblesse Arlequin : alors, me voilà noble ; je garde le parchemin, je ne crains plus que les rats, qui pourraient gruger ma noblesse… ma noblesse ne m'oblige t-elle à rien ? Car il faut faire son devoir dans une charge »

Marivaux, double inconstance, III, 4.

Les vrais nobles sont les nobles de race, de sang, d'extraction, les nouveaux nobles sont ceux qui ont été anoblis par leurs charges, leurs emplois et particulièrement par les militaires. Les nobles par lettres sont ceux qui ont obtenu lettres du prince pour jouir des privilèges des nobles…

Furet, dict, noble

« Le gouvernement aristocratique a par lui même une certaine force que la démocratie n'a pas. Les nobles y forment un corps qui par sa prérogative et pour son intérêt particulier réprime le peuple : il suffit qu'il y ait des lois pour qu'à cet égard elles soient exécutées.

Montesquieu. Esprit des lois III, IV.

Les nobles de campagnes étaient des paysans comme les autres, mais chefs des autres. Anciennement il n'y avait qu'un dans chaque paroisse. Ils étaient les têtes de colonne de la population…. Et on leur rendait de grands honneurs. Mais déjà, vers le temps de la révolution ils étaient devenus rares. Les paysans les tenaient pour les chefs laïcs de la paroisse, comme le curé était le chef ecclésiastique.

Renan- Souv d'enfance…I, III.

Les nobles d'aujourd'hui sont bourgeois honteux.

Bernaros, jour d'un curé de campag p205.

L'aristocratie avant d'être une caste privilégiée avait été un ordre, si différent qu'il fût des ordres religieux. Les nobles, chefs de guerre jadis, avaient servi en grand nombre dans les armées royales; hommes du combat et de la loi, ils avaient participé du caractère sacré du roi, et quand ils n'en participèrent plus furent balayés ».

Malraux. Voix du silence p 481.

Les officiers traitèrent avec respect un nom noble

leur en impose mais plus que tout autre,

celui des Orgel qui dans leur dictionnaire,

occupe deux ou trois colonnes.

Radiguet- Bal du comte d'Orgel

« C'était une altesse. Elle ne connaissait nullement ma famille ni moi-même, mais issue de la race la plus noble et possédant la plus grande fortune du monde car, fille du prince de parme, elle avait épousé un cousin également princier elle désirait, dans sa gratitude au créateur témoigner au prochain, de si pauvre ou de si humble extraction fut-il, qu'elle ne le méprisait pas ».

Proust rech T.P- T VIII P57.

« Les salons "noble" d'aujourd'hui ne ressemblent plus à ces salons là. Le faubourg st Germain d'aprésent sent le fagot. Les royalistes de maintenant sont des démagogues, disons le à leur louange.

Hugo, Miser,III,III,III

« La noblesse est un héritage, comme l'or et les diamants »

Vauven, reflex…, sur la noblesse.

« Savez- vous, Madame, que je prouve déjà prés de vingt ans de noblesse, que cette noblesse est bien à moi, en bon parchemin, scellée du grand sceau de cire jaune ; qu'elle n'est pas, comme celle de beaucoup de gens, incertaine et sur parole, et que personne n'oserait me la disputer, car j'en ai la quittance ! ».

Beaumarch, ed, fune, III, P144.

« Le besoin d'argent a concilié la noblesse avec la roture, et a fait évanouir la preuve des quatre quartiers ».

La Bruy ; XIV, 10

« Il n'y a rien que l'honneur prescrive plus à la noblesse que de servir le prince à la guerre : en effet c'est la profession distinguée, parce que ses hasards, ses succès et ses malheurs même, conduisent à la grandeur ».

Montesquieu. esp des lois IV,II

« La noblesse anglaise s'ensevelit avec Charles 1er sous les débris du trône; … on a vu la maison d'Autriche travailler sans relâche à opprimer la noblesse hongroise.

Montesquieu- Esprit des lois, VIII…, IX.

ANNEXE 2

De quelques rencontres textuelles inhérentes au monde oriental musulman (versets- hadiths et extraits de citations).

- Versets Coraniques
- Hadiths Charif
- Ibn arabi
- Emir Abdelkader (Les écrits spirituels)

(Les secrets de Lam-Alif) Mawqif 215

(Le regard ébloui) Mawqif 320

- Quelques occidentaux cités par Bruno Etienne dans « l'Emir Abdelkader ».
- Et « El Burda d'El Bûsîri »

Poème en l'honneur du prophète appelé ainsi il lui a valu « El Bur'a » « la guérison » de son hémiplégie.

Tous ces corpus font foi de la «noblesse orientale musulmane » en tant que concept socio-religieux et pourraient ouvrir d'autres perspectives scientifiques plus enrichissantes semble t-il.

2- Approche littéraire pour le Monde Oriental Musulman :

« El Burda » d'el Bûsiri ou El Bur'a (guérison) ou el Kawâkib-d- Durriyya fi madih Khayr – L. Bariyya « les planètes étincelantes ou éloge de la meilleure des créatures » poème composé en l'honneur du prophète. On a affirmé que la « burda » « le manteau » fut en raison de sa célébrité commentée plus de quatre vingt dix fois. Les plus connus sont Khalid el Azhari et Al Quastalani.

Eloges du Prophète :

Muhammad est le seigneur des deux mondes, des deux catégories d'êtres, des deux divisions de la race humaine, les arabophones et les autres. Notre prophète est l'ordonnateur du bien et l'adversaire du mal. Nul n'est plus véridique que lui dans ses négations et ses affirmations.

C'est l'ami de Dieu dont on espère l'intercession le jour de résurrection contre tous les périls imprévus.

Il a surpassé les prophètes par ses qualités physiques et ses qualités morales. Ils ne sauraient l'égaler ni en science, ni en générosité.

Laisse donc de côté ce que les chrétiens racontent sur leur prophète et décerne au nôtre tous les éloges et toutes les louanges que tu voudras.

Tu peux attribuer à sa personne toute la noblesse possible et à sa valeur toute la grandeur qui te plaira. i ses miracles par leur grandeur correspondaient à son rang, l'invocation de son nom eût suffi à rendre la vie aux os desséchés.

Par sollicitude pour nous, il nous a épargné tout ce qui est embarrassant pour l'intelligence, si bien que nous ne sommes ni dans le doute, ni dans l'errance.

Tous les miracles accomplis par les nobles messagers de Dieu n'ont pu l'être que grâce à la lumière dont il les éclairait.

Quel merveilleux physique que celui du Prophète, rehaussé d'un excellent caractère.

Les circonstances même de sa naissance témoignent de sa haute ascendance. Quel glorieux début et quelle glorieuse fin furent les siens.

De la noblesse et de l'éloge du Coran

C'est en vain qu'un panégyriste prolixe espère arriver à rendre compte de la noblesse innée de son caractère ou de ses vertus. les versets du coran sont des signes de vérité émanant du tout miséricordieux, crées et pourtant éternels en tant qu'attributs de l'éternel.

Les sens qu'ils ont sont semblables aux vagues de la mer dans leur succession. Ils surpassent cependant ce qu'elles contiennent comme perles en beauté et en prise.

Ils sont pour l'équité, comme le pont « Sirat » ou la balance en dehors desquels il n'y a pas de justice parmi les hommes.

Il n'y a pas lieu de s'étonner outre mesure, si l'envieux les refuse, en simulant l'ignorance alors qu'il est homme habile et d'une intelligence éprouvée.

« Dieux est miséricordieux, souverain, infiniment saint ».

« Dieu est généreux et miséricordieux mais s'il est sécurisant, il est aussi inaccessible ».

« Dieu est majestueux »

« Dieu est l'omniscient, le très savant, celui qui rétracte, celui qui dilate, celui qui abaisse, celui qui élève, celui qui confère la puissance réelle, celui qui rend vil ».

« Dieu est l'oyant, le voyant, l'Arbitre, le juge, le juste, l'équitable ».

« Dieu est le très fort, le très ferme, le très proche, le très louangé, le très sage, le très généreux, le très glorieux, le très constant, le très bienveillant ».

« Dieu est l'équitable, le suffisant, celui qui interdit, celui qui contrarie ».

« Dieu est le guide et le recteur ».

il est la lumière.

Dieu est l'équitable, l'indulgent, le bienveillant mais aussi le possesseur.

Dieu est le possesseur du royaume, le possesseur de la majesté et de la générosité.

Il n’a qu’à dire « sois » et la chose est ! (III, 47)

Il connaît les mystères des cieux et de la terre (XXV,6).

Il est grand et sublime (II,3)

« Ô musulmans priez pour votre sultan !

Il ne travaille que pour votre sauvegarde. Réjouissez-vous et demandez à Dieu de l’affermir et de le confirmer.

Ayez confiance en sa divine commisération. Lisez le chapitre du coran : « Al Amran » et dites : Ô toi qui commandes à l’univers.

Tu donnes et tu reprends selon ta volonté.

Tu choisis et tu élèves suivant ton bon plaisir.

En tes mains tout est bien.

Toi seul es tout puissant.

« Son commandement lorsqu’il veut une chose, c’est qu’il lui dise : sois ! et elle est (II,117 et III,47).

« C’est lui qui tient dans sa main la souveraineté de chaque chose » (XXVII, 1).

« Il n’y a de force authentique, de vérité et de réalité que dans la volonté de Dieu ». p226

« Louange à Dieu seul dont seul l’empire est éternel »

Le noble verset : « Et quand à la grâce de ton seigneur, annonce-la (cor. 93 :11) p218.

Nous avons rencontré partout de la sympathie chez les nations européennes –Dieu les comble de biens !- Mais le souverain le plus généreux et le plus magnanime est sans contredit Napoléon III – Dieu éternise son règne.

« En vous saluant, Messieurs, je salue l'homme inspiré de Dieu. En travaillant avec le noble H. de Lesseps, vous acquérez des droits à la reconnaissance du monde entier ».

« C'est ici que s'accomplit la résurrection de cette Egypte, si renommée dans les temps antiques, de cette noble terre si riche en grands monuments » (futur canal de suez : le seuil d'El-guisr).

« A son excellence le noble de Lesseps, que Dieu l'assiste constamment de son secours et de son aide ».

De Lesseps écrit à Abdelkader :

« A son excellence le très illustre et très noble Abdelkader, que Dieu continue à le protéger et l'assiste constamment de ses secours et de son aide !

Magnifique, généreux et sage seigneur, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, après votre visite aux travaux du canal de suez, m'a comblé et elle a produit un grand effet en Europe où elle a été publiée ».

Abdelkader répondit à De Lesseps : « Louange à Dieu », j'ai reçu votre chère lettre à la Mecque, la vénérée, étant très satisfait de corps et d'esprit. Votre lettre a augmenté ma joie et mon plaisir ».

« A son excellence le très sage et très honorable seigneur Monsieur Tissot dont le cœur est très noble ».

« Le Djouad court suivant sa race (le cheval noble n'a pas besoin d'apprendre à courir) ».

« Dans le tell, les meilleurs chevaux pour la noblesse et pour la race, la taille et la beauté de formes, sont ceux des gens du Chelif principalement ceux de Ouled Sidi Ben Abdellah, ceux de Ouled Sidi Hassa fraction des Ouled Sidi Dahou, qui habitent la montagne de Mascara ».

« Nos nobles coursiers passent leur temps à rivaliser de vitesse.

Les femmes essuient avec leurs voiles la sueur qui ruisselle de leurs fronts ».

« J'ai préparé, pour le cas où la fortune me serait infidèle, un noble coursier aux formes parfaites, qu'aucun autre n'égale en vitesse ».

« Ô patricien, l'homme à la chechia ».

« Desselle tes nobles coursiers essoufflés, harassés à mort.

« Mais voici les feux de notre campement, les nobles ne dissimulent jamais la lumière de leurs feux ».

Ainsi des seigneurs comme nous, descendants d'une noblesse pure ».

« Fils de Khallad, tu t'es élevé jusqu'aux sommets de la gloire, mais tu as délaissé ta noble demeure et ton épouse ».

« Nous tenons dans nos mains le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel et nous n'avons pour orgueil que d'élever bien haut l'étendard du Prophète ».

« La force d'A.E.K, savez-vous où elle est ?.

Elle est dans son insaisissabilité. Elle est dans l'espace, elle est dans la chaleur du soleil d'Afrique, elle est dans l'absence des eaux, elle est dans la nomadité des Arabes, si je puis m'exprimer ainsi. Voilà où est sa force » (Bugeaud).

Nos aïeux demeuraient à Médine la noble et le premier qui émigra fut Idriss le Grand : « Il n'y a nulle noblesse, si prestigieuse soit-elle, sans conduite exemplaire, sans acte noble ».

« La monture ne peut mériter ses titres de noblesse si elle ne fait preuve de sobriété et de résistance à la faim et à la soif.

Je désire ton agrément, ô Mohammed, et pour le fléchir, je ne présenterai que mon dénuement, mon humilité et mes mains vides.

Si tu es satisfait, quelles seront alors ma gloire et ma noblesse ! Quand tu m'aides, qui pourrait quelque chose contre moi ?

« Ô toi, qui représentes l'oint du seigneur sur cette terre, et dont le noble visage est rayonnant de lumière ! tu es un soleil pour les cœurs, quand la mélancolie les a enveloppés dans ses ténèbres ;

Personne ne sait mieux que toi les dissiper ».

(Poème en l'honneur du prélat : l'archevêque de Tours, M. gr Marlot).

Beaufort d'Hautpoul : « Je n'admettrais pas qu'A.E.K eût le gouvernement du Liban. Quelque noble qu'ait été sa conduite dans les derniers évènements, quelque prestige qu'il puisse exercer sur les arabes, ce n'est à tout prendre qu'un arabe, et par qui serait-il remplacé à sa mort ? ».

« Je devins par héritage l'« Ahmadien » et le « Moïsiaque ».

Je m'évanouis. La montagne de notre être croula. Advint alors ce qu'il advint. »

Les rédacteurs reprennent à leur propre compte la noble intervention de l'émir ; « La franc-maçonnerie, qui a pour principe de morale l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, et pour base de ses actions l'amour de l'humanité, la pratique de la tolérance et de la fraternité universelle. Sa sublime devise : « Un pour tous » « La noblesse d'épée était devenue folle, alors la noblesse de chapelet prit le relais ; les marabouts ».

« Bruno Etienne ».

A.E.K parle à sa jument préférée : « Ya ! Horra ! Ô la noble ! Ô ma fille ! par votre bonheur, écoutez-moi ! je vous ai élevée de race en race, je vous ai fait boire sur la fin des nuits du lait de la chamelle et ma mère vous a donné ses soins ».

« J'ai imposé à ceux qui m'ont délégué le pouvoir suprême, le devoir de toujours se conformer dans toutes leurs actions, aux saints préceptes et à l'enseignement du livre, loi du prophète, loyalement et impartialement, au fort et au faible, au noble et au vertueux ».

« Mon but étant de chasser les infidèles d'une terre qui appartenait à nos pères, j'avais renoncé à me servir des djouads, nobles militaires, et appelé au pouvoir des marabouts et Chorfas ».

« Un bienfait est une chaîne dorée passée au cou de l'homme au cœur noble ».

« Je viens devant votre altesse pour vous remercier de vos bontés et réjouir mon âme de votre présence. Vous m'êtes en vérité plus cher qu'aucun de mes amis car vous m'avez

fait un bien qui dépasse tous les remerciements que je pourrais vous faire mais qui est digne de la noblesse de votre caractère et de la splendeur de votre position »

(à Louis Napoléon).

La réalité Mohammadiène est ainsi définie par IBN Arabi « Le commencement de la création, c'est la poussière primordiale (El-Habâ). La première chose qui fut existenciée, c'est la Haqiqa Mohammadya […]. Pourquoi fut-elle existenciée ? Pour manifester les réalités essentielles divines (al-Haqâ'iq) Al-ilahiyya » (fût,I,p118). L'isthme (Barzakh) est chez Ibn'Arabi ce qui à la fois sépare et conjoint deux choses, deux ordres de réalité. Le prophète est « l'homme parfait », l'homme universel (al-insan al-kamil) qui est un Isthme entre le monde et Dieu et qui réunit la créature et le créateur ; il est la ligne de séparation entre le degré divin et le degré des choses existenciées, pareil à la ligne qui sépare l'ombre du soleil ». il se manifeste avec les noms divins, et sous ce rapport il est Dieu, et il se manifeste aussi avec la nature des contingents, et sous ce rapport il est créature ». (Fut., II, p391).

« Allah est la lumière des cieux et de la terre […] Allah fait des symboles pour les hommes et Allah connaît toutes choses » (cor. 24 :35).

La lumière est la cause de la manifestation des créateurs. « N'eût été lui, n'eût été nous, ce qui est ne serait pas ». Ibn Arabi.

Et la création se manifeste par lui.

« Ne faites pas de symboles d'Allah ». (Cor. 16-74).

Cette interdiction ne s'applique qu'au nom « Allah, qui a le nom totalisateur ».

Tout symbolisme implique en effet une relation entre le symbole et le symbolisé (ce qu'il symbolise).

Les noms divins peuvent être symbolisés puisqu'ils sont les termes d'une relation. (Pas de Rabb sans Marboub) mais le nom d'Allah est un nom de l'essence (ism al-Dhât) dont la transcendance absolue exclut tout rapport avec quoi que ce soit et donc toute symbolisation.

« C'est Allah qui vous a crées, vous et ce que vous faites » (cor. 37 :96).

L'acte n'appartient qu'à Dieu seul. L'univers n'est rien d'autre que les actes d'Allah [ou les verbes d'Allah] et ceux –ci sont tous intransitifs. L'univers qui est l'acte créateur et formateur d'Allah n'est lui aussi qu'un concept dépourvu de toute réalité autonome et n'a d'existence que par et dans le sujet qui l'accomplit, c'est à dire Dieu. Il n'est pas « autre que lui » ou « à côté de lui ».

Certes, il y a pour vous dans l'envoyé (de Dieu) d'Allah un modèle excellent » (Coran. 33 :21).

« La descente du coran sur les saints » est un privilège attaché à la qualité d'héritier » du prophète. (Ibn Arab. Fut II p94).

Ce verset présente un caractère de miracle inimitable (I'jaz). C'est une mer immense, sans commencement ni fine.

« Dieu a accordé aux gens de la maison (une pénétration particulière des significations du livre d'Allah » (Ali). Ils sont perspicaces en matière de religion et connaissent la science de l'interprétation (tâ'wil).

De la voie Mawaqif 320

« Lorsque le regard sera ébloui »

« Lorsque le regard sera ébloui, que s'éclipsera la lune, que seront en conjonction le soleil et la terre, ce jour-là l'homme dira : « où finir ? » Mais il n'y a pas de refuge » cor. 75 :7-11)

Ce qu'ont dit les commentateurs au sujet de ces versets est bien connu, et il n'y a rien à changer. Mais il y a là, en outre, une allusion subtile et un autre aspect à considérer.

« Lorsque le regard sera ébloui ». Lorsqu'il sera étourdi et perplexe. Cela se rapporte au moment où commencent les théophanies, car l'être n'a aucune connaissance préalable de ce qu'il contemple alors, aucune familiarité avec ce qu'il voit.

La lune symbolise le serviteur dans sa contingence, et « l'éclipse » sa disparition, c'est à dire l'évidence que son être est d'emprunt et ne lui appartient en propre car il « n'est » que de façon métaphorique.

Tout cela indique donc l'obtention de la station de « l'union » (maqâm al-jam), laquelle consiste à voir Dieu sans voir la créature. C'est une station dangereuse, où le risque est grand de trébucher, une position critique pour tous, à l'exception de celui à qui cette station appartient en vertu d'une réalisation spirituelle effective (dhawqan) car Dieu assiste ce dernier, l'amène en lieu sûr et le met à l'abri de la colère divine. Mais quant à celui qui n'atteint cette station que par les livres, ou n'en a reçu la connaissance que de la bouche de maîtres imparfaits, il est bien près de sa perte et a peu de chance d'y échapper. Satan a auprès de lui un accès facile et dispose à son endroit d'arguments puissants. Le diable ne cesse donc de l'induire peu à peu en erreur en lui disant : « Dieu

est ta réalité essentielle. Tu n'es pas autre que lui ! ne t'épuise pas en actes d'adoration : ils n'ont été institués que pour la Vulgarie qui n'a pas atteint cette station, qui ne sait pas ce que tu sais, qui n'est pas arrivé au point où tu es arrivé ». puis il lui rend licites les choses interdites en lui disant : « Tu fais partie de ceux à qui il a été dit : faites ce que vous voulez, car le paradis vous appartient de droit ». Cet homme devient alors athée, libertin, incarnationniste. « Il sort de la religion comme la flèche sort du gibier qu'elle a traversé, sans en garder nulle trace ».

Le soleil symbolise le seigneur qu'il soit exalté ! De même que la lune symbolise le serviteur. Leur « conjonction » symbolise le degré de « l'union de l'union » (Jam'al-jam') qui est le degré ultime, la délivrance majeure et la félicité suprême et consiste à voir à la fois la création subsistant par Dieu et Dieu se manifestant par sa création : car Dieu ne se manifeste que par la création et la création, sans Dieu, ne se manifesterait pas. Aucune forme ne peut dès lors exister qui ne les conjugue sans qu'il y ait cependant incarnation, unification ou mélange, puisque Allah est la réalité de tout ce qui est (fa-inna Llâha aynu Kulli Mawjûd) et qu'il ne peut y avoir de créature qui serait vide de l'être de Dieu. Pas plus qu'il ne peut y avoir un Dieu qui serait vide de l'être de sa création.

Le gnostique demande alors : « où finir ? », en raison de la violence de la perplexité que provoquent en lui la multiplicité des théophanies, leur diversité, leur caractère fugace, la rapidité avec laquelle elles disparaissent, l'abondance des descentes (tanazzulat) divines qui étourdissent l'intellect et le plongent dans la stupeur – tout cela bien que ces théophanies procèdent d'une source unique.

« Mais il n'y a pas de refuge » - il n'y a pas d'abri, pas d'échappatoire : le gnostique, qui voudrait sortir de cet état pour trouver le repos, est averti que le repos et la gnose ne se trouvent précisément que là.

La perplexité s'accroît en effet lorsque s'accroissent les descentes divines, mais ce sont ces dernières qui sont la source des connaissances spirituelles. Voilà pourquoi le chef des gnostiques, notre prophète –sur lui la grâce et la paix ! –a dit : « Ô Allah, augmente ma perplexité à ton sujet ! ».

Mawqif 320

L'émir Abd El Kader

Les écrits Spirituels : « De l'unicité de l'être »

Mawquif 215 : Les secrets de Lâm – Alif

« Ces symboles, nous les faisons pour les hommes mais ne les comprennent que ceux qui savent (Coran. 29 :43).

Sache que Dieu propose des symboles par ses actes comme par ses paroles, car la raison d'être du symbole est de conduire à la compréhension, de telle sorte que l'objet intelligible devienne aussi évident que l'objet sensible qui le symbolise. Parmi les symboles qu'il propose par ses actes figure la création des lettres de l'alphabet : leur trace enferme, en effet, des secrets que seul peut saisir, celui qui est doué de science et de sagesse. Entre toutes ces lettres se trouve Lâm-Alif, qui recèle des allusions subtiles, des secrets et des énigmes innombrables, et un enseignement.

Parmi ces secrets, il y a le fait que la combinaison des deux lettres Lâm et Alif [dans le Lâm – Alif] est analogue à celle de la réalité divine avec les formes des créatures. D'un certain point de vue, il s'agit de deux lettres distinctes et, d'un autre point de vue, d'une lettre unique. De même la réalité divine et les formes des créatures sont deux choses distinctes d'un certain point de vue et une seule et même chose d'un autre point de vue. Il y a aussi le fait que l'on ne sait laquelle des deux branches (du Lâm Alif) est l'alif et laquelle est le lâm. Si tu dis : « c'est le lâm qui est la première branche », tu as raison, si tu dis : « c'est l'Alif », tu as raison aussi. Si tu te déclares incapable de décider entre ceci et cela, tu as raison encore.

De même si tu dis que seule la réalité divine, se manifeste et que les créatures sont non manifestées, tu dis vrai. Si tu dis le contraire, tu dis vrai aussi. Et si tu confesses ta perplexité à ce sujet, tu dis vrai encore.

Parmi les secrets du Lâm Alif, il y a aussi ceci : Dieu et la créature sont deux noms qui désignent en fait un seul et même nommé : à savoir l'essence divine qui se manifeste par l'un et par l'autre. De façon analogue le Lâm et l'Alif sont deux désignations qui s'appliquent à un seul et même « nommé » car, ils constituent le double nom d'une lettre unique.

Autre secret : de même que la forme de la lettre qu'on appelle le Lâm- Alif ne peut être manifestée par l'une des deux lettres qui la constituent indépendamment de l'autre, de même il est impossible que la réalité divine ou la création se manifestent l'une dans l'autre : Dieu sans la création est non manifeste et la création sans Dieu est dépourvue d'être.

Autre secret : les deux branches du Lâm Alif se réunissent puis se séparent. De même, Dieu et les créatures sont indiscernables sous le rapport de la réalité essentielle et se distinguent sous le rapport de la réalité essentielle et se distinguent sous le rapport du degré ontologique. Car le degré ontologique du Dieu créateur n'est pas celui du serviteur crée.

Un autre secret réside dans le fait que le scripteur, lorsqu'il trace le « Lâm-Alif », commence parfois par tracer la branche qui apparaît la première dans la forme complète du « Lâm Alif », et parfois par celle qui apparaît la seconde. Ainsi en va-t-il de la connaissance de Dieu et de la création : la connaissance de la création précède parfois celle de Dieu – c'est la voie que mentionne la formule : « qui connaît son âme connaît son âme connaît son seigneur », c'est à dire celle des « itinérants » (al-sâlihun) ; parfois, au contraire, la connaissance d'Allah précède la connaissance de la création : c'est la voie de l'élection et de l'attraction divine (jadhb), c'est à dire celle des « désirés » (almurâdûn).

Un autre secret est que la perception ordinaire ne saisit (lorsque le Lâm – Alif est prononcé) que le son lâ qui est le nommée, bien qu'il s'agisse en fait de deux lettres, le Lâm et Alif. De même la perception ordinaire ne distingue –t-elle pas les deux « noms » (qui constituent inséparablement la réalité totale) « Dieu » et « création », bien qu'il s'agisse en fait de deux choses distinctes.

Un autre secret, est que le Lâm et l'Alif, lorsqu'ils se mélangent et s'assemblent pour former le Lâm-Alif, se cachent l'un et l'autre. De même la réalité divine, lorsqu'elle « s'assemble » avec les créatures en mode strictement conceptuel (Tarkiban mâ'nawiyyan) se cache au regard de ceux qui sont spirituellement voilés : ceux là ne

voient que les créatures. Inversement, ce sont les créatures qui disparaissent sous le regard des maîtres de l'unicité de la contemplation (Wahdat al-Shuhud), car ils ne voient que Dieu seul. Ainsi, Dieu et les créatures se cachent l'un et l'autre. (comme le Lâm et l'Alif) mais de deux points de vue différents.

Parmi les secrets de Lâm-Alif, il y a encore ceci : lorsque se confondent les deux branches du Lâm et de l'Alif et que la forme du Lâ disparaît donc aux yeux de l'observateur, la signification attachée à cette forme disparaît aussi. De même, lorsque survient l'extinction (Fanâ) – que l'on nomme aussi « l'union » (Ittihad) chez les hommes de la voie, l'adorateur et l'adoré, le seigneur et le serviteur disparaissent ensemble : s'il n'y a pas d'adorateur, il n'y a pas d'adoré ; et s'il n'y a pas de serviteur il n' y a pas de seigneur. Car, lorsque deux termes sont corrélatifs, la disparition de l'un entraîne nécessairement celle de l'autre et ils disparaissent donc ensemble. Mawqif 215.

ANNEXE 3

Extraits des écrits socio-politico-religieux de l'Emir Abdelkader.

Ecrits socio politiques.

Ecrits socio religieux.

Lettre Abdelkader à Louis- Philippe, novembre 1864 (après les salutations d'usage). Suivant la traduction faite à Oran le 3 décembre 1846, par le baron Rousseau, interprète principal attaché au maréchal Bugeaud.

Les jours sont changeants de même que la guerre offre ses chances variées, chaque circonstance nécessite un à-propos, et l'espace est indispensable à celui qui veut devancer : tout mortel a son livre de destin comme tout inventeur a sa chance de réussite.

Je viens de rappeler à votre souvenir que, dès le principe, nous avons accepté avec bonheur la paix, nous avons aussi accepté sans difficulté les conditions que vous nous aviez imposées, et nous nous réjouissons de votre avec vous en bonne intelligence. D'un parfait accord et de bonne foi, notre alliance était bien cimentée, d'autant mieux que votre approbation personnelle consolidait d'une manière durable les traités de paix conclus entre nous : à cela sont venus se joindre des présents de part et d'autre qui n'ont pu qu'affermir les sentiments d'amitié d'où naît le bien général.

Nous étions dans cette position jusqu'au moment où plusieurs personnes influentes de l'Algérie sous votre commandement écoutèrent les idées perfides des Arabes portant à la perturbation et à la mésintelligence entre nous, au point de nous dépeindre à vos yeux comme répréhensibles et coupables, lorsqu'au contraire nous avions lieu de nous plaindre de leur injustice à notre égard.

Je vous ai écrit maintes fois confidentiellement et officiellement, et toujours mes intentions étaient dénaturées : car on ne vous faisait connaître que les inspirations de leurs cœurs qui sont contraires à mes véritables sentiments, guidés qu'ils sont par la haine qu'ils ont pour nous : aussi ils ont triomphé dans leur projet, et son parvenus au but opiniâtre qu'ils poursuivaient, de telle sorte que le mal n'a pu que se répandre à grands flots sur la surface de l'Algérie.

Nos lettres vous mettaient au courant de tout ; aucune d'elles ne vous est parvenue, et par conséquent il vous a été impossible de connaître nos intentions.

L'année dernière, lors de notre expédition dans l'Est, dieu ayant permis qu'à la suite de plusieurs combats, des prisonniers fussent tombés en notre pouvoir, nous avons été heureux de cette circonstance, puisqu'elle nous permettait de faire un échange ; j'ai mûrement réfléchi à ce projet, reconnaissant bien intimement, et ce que je vous avoue sincèrement, que vous êtes pour moi celui des monarques dont la puissance sert de lien et fait la puissance de toutes les nations, celui vers qui, plus qu'à tout autre, doit tendre l'amitié des musulmans, ainsi que d'ailleurs le prescrit le saint livre du prophète dans le passage suivant.

« Ceux qui ont pour les musulmans l'amitié la plus sincère, sont ceux qui s'exaltent du titre de chrétiens, attendu qu'il existe parmi eux des prêtres et des moines sur lesquels l'orgueil n'a point d'empire ; ceux- ci, s'ils avaient pu comprendre l'inspiration de l'envoyé de Dieu, auraient versé des larmes en reconnaissant la vérité, et se seraient écriés : Ô dieu ! Nous croyons ! Comprenez- nous au nombre des fidèles ».

El Kharchi à dit à Omar ben El Assi : « j'ai ouï-dire à l'envoyé de Dieu que la fin du monde arrivera et que les chrétiens seront les plus nombreux », A ce propos, il lui demanda de qui il tenait ces paroles, Omar répondit : « Je les tiens de l'envoyé de Dieu lui- même, et j'appuie mon assertion parce que les chrétiens sont doués de quatre vertus distinctives : ils sont les plus généreux après les combats ; leur intelligence supérieure suit de près l'événement malheureux qui les frappe ; leur haine est vive et inévitable après la trahison ; et leurs bienfaits sont assurés aux pauvres, orphelins et faibles. La cinquième vertu qui est la plus belle, c'est qu'ils ne sont pas opprimés par leurs rois ».

Le prophète, en citant l'inimitié et la guerre entre vous et nous vers la fin du monde dit qu'à cette époque « soixante- dix mille musulmans seront réunis pour le combat : la loi traditionnelle dit qu'ensuite une alliance aura lieu entre nous et les Beni Assfar ». nous sommes donc contraires à vous comme vous l'êtes à l'égard de nous.

L'année dernière, nous n'avons pas pu vous entretenir de l'affaire des prisonniers musulmans qui sont en notre pouvoir, parce que nous n'étions pas en mesure de vous faire une proposition qui pût vous composer : nous avions cependant, les années précédentes, mis en liberté pour M.Bugeaud plus de cent prisonniers sans échange. Lorsque nous avons eu en notre pouvoir un certain nombre des vôtres, nous écrivîmes plus de trois fois au maréchal Bugeaud et Lamoricière et votre représentant à Alger, et nous n'avons reçu d'eux aucune réponse. Tous les courriers porteurs de nos lettres ont été emprisonnés ; nous nous sommes dit : c'est là une trahison que les Français emploient hors d'habitude, lorsqu'ils étaient les premiers à blâmer les autres en pareille circonstance ; il est d'usage immémorial pourtant qu'un envoyé porteur d'une missive doive être considéré entièrement étranger à toute espèce d'inimitié entre deux adversaires.

Alors les bruits se répandirent (parmi les arabes). On a dit les prisonniers (Français) qui ont été enlevés par la force. Seront enlevés aussi par la force ; puis il promirent (les Français) de fortes sommes à celui qui les conduiraient aux premiers postes français ; puis ils imaginèrent un autre moyen ; ils ont pensé que le sultan de Fèz est à même d'obtenir leur délivrance ; ils ont publié dans notre territoire qu'il est chargé de les délivrer des mains d'Abdelkader et de les envoyer à leurs compatriotes malgré notre vouloir. Nous nous sommes dit : comment est-il possible que les chefs français,

guerriers et puissants, ayant une connaissance parfaite des hommes et des choses, puissent avoir de pareilles idées ? ce qui vient à l'appui de tout ceci, c'est qu'un grand nombre de Marocains venaient tous les jours visiter les prisonniers français.

MM. Bugeaud et de Lamoricière, de leur côté, ne s'étant pas occupés de cette affaire, et conservant pour nous la même haine, quoique cependant n'ignorant rien de ce qui nous concerne, n'ont pu avoir un instant de tranquillité à notre égard, ainsi que vous le savez : l'accroissement de notre colère a été tel que nous nous sommes décidés à ordonner le massacre.

Nous n'avions établi aucune différence entre eux et nos troupes, quant en ce qui concerne la nourriture et le couchage ; bien plus ils avaient la faveur d'avoir la viande, la café et autres choses.

Dès que nous nous sommes convaincus que, parmi les prisonniers, se trouvaient des chefs appartenant à de bonnes familles, hommes d'honneur, et qui n'ont point voulu se laisser tenter par la fuite au milieu de leur esclavage, nous avons applaudi à leur conduite, et nous nous sommes empressés d'ordonner qu'il ne fussent point mis à mort, les ayant préférés aux autres qui ont été massacrés.

En définitive, dans cette circonstance, les chefs de votre armée sont la principale cause de ce malheur, parce qu'ils n'ont point voulu accepter les propositions d'échange. De plus, il font répandre des bruits qui ne conviennent ni à la dignité de votre nation, ni à votre considération : les actions ou les idées basses de la part d'un homme élevé ne peuvent que l'abaisser.

Au bout d'un certain temps de captivité, nous avons reconnu parmi les prisonniers restants un sentiment de reconnaissance pour les bienfaits dont nous les avons comblés. Nos gens les plus affidés ont sollicité pour eux de nous leur mise en liberté. En nous décidant à leur accorder cette grâce, nous avons voulu le faire en considération de nos frères. Nous n'avons point voulu avoir en cette circonstance d'intermédiaire avec vos agents de l'Algérie qui se sont conduits à notre égard avec si peu de convenance, et qui ont fait naître les troubles entre nous, lorsque nous sommes persuadés que vous ne méconnaissez point les lois qui doivent lier un peuple voisin du vôtre.

Toute réflexion faite, et de l'avis du commandant et ses compagnons, il a été convenu que leur mise en liberté aurait lieu par Mélilla, et par l'intermédiaire du sultan de l'Espagne qui est un des rois puissants de l'Europe, avec qui vous entretenez des relations d'amitié de longue date.

Ayant obtenu l'approbation de tous ceux qui m'entourent j'ai accordé leur grâce suivant notre loi, qui dit : décapitez tout le temps du combat, le combat cessant, faites des prisonniers qui seront graciés ou échangés. Nous les avons donc réjouis en leur accordant la mise en liberté.

Leur chef a une connaissance parfaite des relations entamées avec vos agents pour leur échange : il sait aussi que nous n'avons reçu aucune réponse à nos lettres, ce qui est cause de la rupture complète entre vous et nous. Il nous dit : « Si vous voulez écrire une lettre au roi, je la lui ferais parvenir de la main à la main ; vous aurez une réponse, soyez en persuadé parce que le roi n'a nullement connaissance de vos affaires dans ce pays ».

C’est pourquoi nous vous écrivons une lettre en vous mettant au courant de tout ce qui s’est passé : nous avons choisi parmi nos plus fidèles serviteurs le jeune, l’intelligent et distingué Aga Abdel Kader Ben El Hachemi, qui aura l’honneur d’un entretien avec vous. A son retour, s’il plaît à Dieu, nous saurons ce qui devra avoir lieu ; car nous ne voulons que le bien du peuple et tout ce qui peut y avoir rapport ; nous sommes loin de vouloir le mal et ce qui peut s’en suivre.

Si vous voulez compenser notre bonne action, ce qui serait d’accorder la liberté de nos prisonniers qui font partie de notre armée, grands et petits, ceux dont les parents sont chez nous. C’est ce que nous espérons de votre grandeur et de votre générosité : nous ne pensons pas que vous refusiez d’adhérer à notre prière pour une réclamation pleine de justice. C’est là notre espoir et la confiance que nous avons en vos bons sentiments en vous écrivant aujourd’hui cette lettres, après avoir agi d’une manière loyale et pleine d’humanité. Nous prenons l’avance nous mêmes en considération de vos bienfaits et de toutes les bontés que vous avez eues pour nous précédemment, persuadés que nous sommes aussi que toutes nos réclamations antérieures ne vous sont point parvenues.

Vous êtes éloignés de nous et nous n’avons reçu de vous aucune lettre.

Le bien que nous attendons de vous en compensation du nôtre est, ce nous semble, une chose due ;quand au mal, nous n’avons pas à nous le reprocher, car nous ne voulons que le bien, l’équité et tout ce qui constitue le droit du peuple basé par l’usage et la justice. Nous n’avons point trouvé en cela une aide parmi les agents que vous avez en Algérie. Ils n’ont fait que perdre le pays et ses habitants, en exigeant d’eux de l’argent.

Je finis en mettant toute ma confiance en Dieu que j'appelle à mon aide, attendu qu'il est le seul dispensateur des vertus et de l'équité.

Ecrit par ordre du protecteur de la religion, que Dieu élève sa dignité au plus haut et prolonge ses jours.

Ecrit en date du 1er Hidja 1262

Abdelkader, la femme arabe.[1] Ce texte se trouve dans le recueil que j'ai signalé de Daumas et dans le Tuhfat… Une autre version dans promesses, n°8, 1970, p.83-86.

Du mariage

Le musulman ne se marie qu'après avoir vu celle qu'il désire prendre pour épouse ou après s'être enquis de ses qualités morales et physiques et de sa condition sociale que lui aura décrites une femme sage et experte dans ce domaine. Sache que la loi religieuse n'interdit pas la vue de la future. Au contraire, elle permet à l'homme qui désire contracter mariage de voir le visage, les mains et les pieds de la femme. Comme elle permet à la femme de voir celui qu'elle désire prendre pour époux. Le prophète que la prière et le salut soient sur lui- n'a t-il pas dit dans un de ses nobles hadith : « Que celui d'entre vous qui désire se marier voie sa future. La compagnie des époux et leur affection seront, par suite, plus durables ».

[1] L'opinion de l'émir est ici bien classique. A la fin de sa vie, il en ira tout autrement. Malheureusement, il est extrêmement difficile de décrypter les actes notariés : je sais seulement qu'il eût au moins neuf femmes- épouses. Il est alors convaincu que les différentes sortes d'amour dont l'être humain est capable ne sont pas dissociables puisqu'il est un corps qui a une âme et un esprit. L'amour s'impose donc pour lui sous les trois modes : physique, spirituel et divin qu'il réalise en maîtrisant chacun d'eux. Ainsi pour lui, l'amour avec une femme conduit à la fusion et l'extase à travers la reconnaissance de soi dans l'autre. Mais cette union est éphémère, elle marque pour un temps la différence de chacun. Seule alors l'union avec Dieu conduit à supprimer la dualité.

Les arabes ont dit à ce sujet : tout mariage contracté sans la vue de l'un des époux par l'autre finira par avoir comme conséquence des soucis et du chagrin. Ce mariage induit alors l'être en erreur dans le domaine de la beauté physique et morale. La vue de l'un des époux par l'autre dissipe. Toute équivoque quant au physique. Les renseignements fournis par les voisins ou les gens qui connaissent l'un des futurs époux, dissipent toute équivoque quant aux qualités morales. Cependant, ne seront pris en considération que les renseignements émanant de personnes dont l'honorabilité et l'intégrité ne sont nullement entachées. De sorte que ces personnes ne soient ni envieuses ni accusées de parenté avec l'un des intéressé. Il faut, enfin, que leurs renseignements reflètent rigoureusement la réalité.

Selon les Arabes, l'avis de l'expert est décisif dans quatre cas : avant de se marier, de prendre la route, de s'installer dans un pays et enfin, avant de pénétrer dans le marché. C'est ainsi qu'on ne doit demander une femme en mariage qu'après s'être enquis de sa condition sociale et de sa (beauté) physique et morale. Quant à la route, on ne doit l'emprunter qu'après s'être assuré de sa sécurité. On ne doit adopter pour patrie un pays qu'après avoir pris connaissance des mœurs de son roi et de ses habitants. Enfin, on ne doit pénétrer dans le marché qu'après s'être rendu compte qu'il est ou non achalandé.

Du divorce

L'homme et la femme dissimulent généralement certains vices ou défauts qui peuvent apparaître après la consommation du mariage ou une longue vie commune : celui d'entre les époux qui désire la séparation du fait de ces vices ou défauts, peut demander le divorce. Mais si Dieu a conféré le droit de répudier à l'homme, à cause de

sa noblesse, il autorise aussi la femme à demander le divorce quand son mari lui cause quelque tort.

Le divorce est permis dans les anciennes religions. C'est ainsi que le pentateuque en fait mention notamment dans le livre de l'Exode où il est dit que le maître peut répudier la femme qu'il prend en aversion. On trouve également dans la Bible : si la fille du devin est répudiée alors qu'elle n'a pas d'enfant, elle réintégrera le domicile paternel

La répudiation n'est pas ainsi, propre à l'islam. Le divorce comporte des avantages et des inconvénients, nous avons déjà fait allusion aux premiers. Quant aux inconvénients, vous les avez vous-même notés. La répudiation est permise quand elle n'entraîne pas de dommage - forfait à la femme. Or, elle entraîne des dommages fussent-ils sans grande importance. C'est pour cette raison que l'envoyé d'Allah, que la prière et le salut soient sur lui, a dit : « Mariez-vous et ne répudiez pas vos épouses. Car Dieu n'aime pas les époux ou les épouses affligés du fait du divorce ».

Le but du mariage n'est-il pas d'avoir une descendance, de mener une vie commune permanente, dans l'intimité ? le divorce détruit tout cela.

La femme peut être répudiée quand elle ne vient pas trouver grâce aux yeux de son mari parce qu'il a découvert en elle quelque vice ou défaut susceptible de le préoccuper et de le faire souffrir.

Les Arabes ont dit à ce sujet : la mauvaise entente engendre la séparation qui est le remède à ce que l'on ne désire pas. D'ailleurs il n'y a pas de vie agréable sans entente préalable entre deux personnes. Ne disent-ils pas encore que la répudiation d'une

femme désagréable dans ses rapports de la vie comme procure quelque repos à l ‘époux quand la femme est méchante et présente quelque vice comme il procure, à l’épouse du repos quand le mari est méchant ou présente quelque vice. Lorsqu’il y a divorce, l’homme doit subvenir aux besoins de la femme répudiée et de ses enfants jusqu’à la majorité s’il s’agit de garçons ou jusqu’à la consommation du mariage s’il s’agit de filles. Aucun dommage n’est ainsi causé aux enfants dont la mère été répudiée par un père qui se conforme à la loi religieuse.

Lettre à un général français « au sujet d’Abdelkader » :

J’ai l’honneur de rendre compte à votre excellence d’une démarche qu’Abdelkader fait tenter près de S.A. Saïd pacha. Le vice –roi d’Egypte avait paraît –il, manifesté à plusieurs reprises le désir de donner à Abdelkader des preuves de sa munificence et avait me^me chargé des Magrébins de distinction, établis au Caire, de faire connaître ses bienveillantes dispositions. Lorsque j’en ai eu connaissance, et que j’ai su l’Emir décidé à les mettre à profit, j’en ai informé Mr Outrey, pensant qu’une démarche de ce genre pourrait avoir un côté blessant pour nous, bien que dans le fond, à un certain point de vue, je ne trouve pas, pour mon compte, un bien grand inconvénient à voir la libéralité d’un prince musulman sollicitée en faveur d’une famille que sa piété et ses malheurs ont rendu chère à l’islamisme, j’ai donc dû me borner quand j’ai vu que cette démarche était décidée, à recommander qu’au moins, en le faisant, on n’eut pas l’air de se plaindre des traitements de la France, et qu’au contraire on proclamât hautement la générosité et la bonté de l’empereur Napoléon III. Cette nuance étant facile à saisir, elle a été fidèlement observée. Je regrette d’avoir à ajouter que l’Emir en

est encore à attendre le résultat de cette démarche, dont l'objet était une terre d'une certaine valeur à acheter aux environs de Damas.

De mes observations sur la manière d'être de l'Emir, il résulte entre autres remarques que ce personnage sacrifie beaucoup aux convenances, à ce qu'il prend pour elles, et qu'il néglige quelquefois de satisfaire à celles qui doivent passer en première ligne. L'homme à préjuger malgré sa supériorité, il se croirait diminué devant les Arabes, et n'ayant plus la même importance à leurs yeux, s'il entrait trop en contact avec des chrétiens ; cette considération fait qu'il les évite le plus qu'il peut, et que mène en visite officielle, il ne va guère les voir qu'aux heures où il suppose qu'il ne sera pas aperçu par les musulmans. Je ne cesse de lui faire entendre que les positions ont leurs conséquences, qu'il faut bon gré mal gré accepter, mais je dois avouer que c'est à peu près comme si je ne lui disais pas ; son caractère est trop entier, malgré les apparences. Au surplus, s'il s'imagine que les turcs lui savent gré de tant de concessions, il se trompe fort, et il devait savoir qu'il a mieux à faire qu'à tant ménager des gens, qui ne lui sont et ne lui seront jamais rien au détriment de ceux qui doivent être tant pour lui. Ce qui me contrarie par dessus toute chose, c'est qu'il ne rejette jamais ouvertement les conseils qu'on lui donne, sauf à n'en prendre que ce qui lui convient, à ne pas les suivre le plus souvent ; aussi ma mission sur ce point, est-elle peu près sans résultats puisque je dois me borner à ne lui parler que comme conseil et qu'il ne paraît plus avoir en moi toute la confiance réelle et désirable. D'est dire que depuis mes derniers rapports des 30 Août et du 14 septembre les relations avec lui n'ont point regagné ce qu'elles avaient perdu. Par contre je suis heureux d'avoir à constater qu'avec le consulat de France, les siennes sont en ce moment meilleures que jamais, bien que de son côté elles n'aient pas

encore acquis le degré d'abandon que j'aurais voulu. Mais j'ai la ferme espérance qu'il y arrivera un jour, et qu'alors il s'abandonnera sans réserve à des sentiments qu'il doit éprouver et que lui dicte son propre intérêt bien entendu.

Une autre remarque qui doit ici trouver sa place, c'est qu'il a la malheureuse manie d'affecter la pauvreté. On sait qu'il est simple dans ses goûts, dans sa mise et dans ses manières, cela lui est naturel ou au moins habituel, mais il y a loin de là à vouloir se poser en fakir, en derwiche, en apôtre et de ne perdre aucune occasion d'accroître sa popularité comme saint personnage. Il sacrifie tout à cette idée qui le domine et qui ne me paraît pas assez justifiée. Je suis porté à croire qu'il y a là moins un penchant réel qu'un moyen de paraître ce qu'il n'est sans doute pas au fond ; on le dit austère dans ses mœurs, mais ce qu'il veut quand même au prix de tous les sacrifices, c'est de paraître un homme ascétique, quand tout damas sait qu'il n'en est rien. Les détails peuvent donner la mesure de son caractère, aussi inférieur aujourd'hui sous certains rapports, qu'il fût supérieur dans d'autres et en d'autres temps.

Lellä Zohra, sa vieille mère, a été gravement malade pendant une quinzaine de jours ; on a failli la perdre ; elle va mieux maintenant. Un mieux sensible se fait aussi remarquer dans la santé de l'Emir.

Je me résume en ces quelques mots ; calme rassurant des esprits, qui a succédé à l'agitation que j'avais signalée. Situation financière à la veille de devenir précaire ; état sanitaire généralement satisfaisant. Pour le reste, rien qui mérite une mention spéciale, en dehors de ce que j'ai exposé en détail.

J’ai l’honneur d’être, avec le plus profond respect, de votre excellence le très humble et très obéissant serviteur.

Goerges Bullad

Lettre de Charles Henry Churchill à Napoléon III, 1867.

A Napoléon III

Empereur des Français

Sire,

D’autres peuvent prétendre au glorieux privilège de raconter le courage, la sagacité, et la compétence avec lesquelles vous gouvernez les destinées de la France impériale.

J’ai sollicité et je suis fier d’avoir obtenu de vos mains, le privilège le plus humble, mais à peine moins glorieux, de vous dédicacer un ouvrage qui, en même temps qu’il célèbre les grandes actions, et décrit la nature magnanime d’un des hommes les plus remarquables que la race arabe ait jamais produites, relate également, bien que de manière insuffisante et inadéquate, la hauteur de principe, la chevaleresque noblesse de sentiment, et le soin jaloux de l’honneur français, qui vous ont amené à le libérer, spontanément et inconditionnellement, de sa déloyale détention sur le sol français.

Cet acte fut un digne prélude à la splendeur de votre règne. Cet acte seul suffirait à lui donner un impérissable éclat.

Charles Henry Churchill

Annexe 4

Voltaire : Jeannot et Colin

Le temps de leurs études était sur le point de finir, quand un tailleur apporta à Jeannot un habit de velours à trois couleurs, avec une veste de Lyon de fort bon goût ; le tout était accompagné d'une lettre à Monsieur de la Jeannotière. Colin admira l'habit, et ne fut point jaloux : mais Jeannot prit un air de supériorité qui affligea Colin. Dès ce moment Jeannot n'étudia plus, se regarda au miroir, et méprisa tout le monde. Quelque temps après un valet de chambre arrive en poste, et apporte une seconde lettre à monsieur le marquis de la Jeannotière ; c'était un ordre de monsieur son père de faire venir monsieur son fils à Paris. Jeannot monta en chaise en tendant la main à Colin avec un sourire de protection assez noble. Colin sentit son néant, et pleura. Jeannot partit dans toute la pompe de sa gloire.

Les lecteurs qui aiment à s'instruire doivent savoir que monsieur Jeannot le père avait acquis assez rapidement des biens immenses dans les affaires. Vous demandez comment on fait ces grandes fortunes ? c'est parce qu'on est heureux. Monsieur Jeannot était bien fait, sa femme aussi, et elle avait encore de la fraîcheur. Ils allèrent à Paris pour un procès qui les ruinait, lorsque la fortune, qui élève et qui abaisse les hommes à son gré, les présenta à la femme d'un entrepreneur des hôpitaux des armées, homme d'un grand talent, et qui pouvait se vanter d'avoir tué plus de soldats en un an que le canon n'en fait périr en dix. Jeannot plut à madame, la femme de Jeannot plut à Monsieur. Jeannot fut bientôt de part dans l'entreprise ; il entra dans d'autres affaires. Dès qu'on est dans le fil de l'eau, il n'y a qu'à se laisser aller ; on fait sans peine une fortune immense. Les gredins, qui du rivage vous regardent voguer à pleines voiles, ouvrent des yeux étonnés ; ils ne savent comment vous avez pu parvenir ; ils vous envient au hasard, et font contre vous des brochures que vous ne lisez point.

C’est ce qui arriva à Jeannot le père, qui fut bientôt monsieur de la Jeannotière, et qui ayant acheté un marquisat au bout de six mois, retira de l’école monsieur le marquis son fils, pour le mettre à Paris dans le beau monde.

Annexe 5

Le manifeste du parti communiste de Karl Marx(extraits)

« La propriété absolue et exclusive de Marx » c'est à dire l'idée fondamentale et directrice du manifeste, c'est « le lutte des classes: bourgeois et prolétaires ». les deux premières parties du manifeste, constituent un corpus très important et un champ d'exploitation très enrichissant, pouvant ouvrir des pistes révélatrices des lois nécessaires intéressant à la fois, le passé, le présent et l'avenir.

[1]L'idée fondamentale du manifeste (expliquée par Engels). « C'est que la production économique et l'organisation sociale qui en (découle) résulte nécessairement pour chaque époque de l'histoire constituent la base de l'histoire politique et intellectuelle de cette époque ; que par conséquent (depuis la dissolution de l'antique propriété commune du sol), toute l'histoire a été une histoire de luttes de classes, de luttes entre classes exploitées et classes exploiteuses, entre classes dirigées et classes dirigeantes, aux divers stades de l' évolution sociale, mais que cette lutte en est présentement arrivée à une phase où la classe exploitée et opprimée (le prolétariat) ne peut plus s'affranchir de la classe qui l'exploite et l'opprime (la bourgeoisie) sans s'affranchir en même temps et à tout jamais la société entière de l'exploitation, de l'oppression et des luttes de classes ».

Résumé de l'oppression et de la lutte corrélative à la lutte de classes depuis l'antiquité.

[1] La bourgeoisie, c'est à dire le grand capital (écrit Engels) p202 (socialisme et Nationalisme) « les grandes œuvres politiques »

Homme libre et esclave, patricien et plébéien, baron et serf, maître artisan et compagnon, en un mot oppresseurs et opprimés, furent en opposition constante les uns contre les autres, et menèrent une lutte tantôt dissimulée, tantôt ouverte, qui, chaque fois, finit par une transformation révolutionnaire de la société tout entière ou par la destruction commune des classes en lutte…. La société bourgeoise moderne, issue de l'effondrement de la société féodale, n'a pas aboli les oppositions de classes. Elle n'a fait que substituer de nouvelles classes, de nouvelles conditions d'oppression, de noblesses formes de luttes aux anciennes.

Mais notre époque, l'époque de la bourgeoisie, a ceci de particulier, qu'elle a simplifie les oppositions de classe. De plus en plus la société entière se partage en deux grands camps ennemis, en deux grandes classes diamétralement opposées l'une à l'autre, la bourgeoisie et le prolétariat ».

ANNEXE 6

Généalogie et état civil de Sayyid Ahmad B.Yûssuf

D'après Muh.B 'Ali at-Tarâbulusî, auteur d'une Madjmû'a fi 'Usûl at-tariqâ Sh-shâdhiliyya. Reproduire dans l'Iqd,430, son arbre généalogique (Shadjara) serait le suivant : 'Abûl- Abbâs, Ahmad B.Abi 'abd Allah Muh.b.'Ah,b,abd Allah b , yûsuf. Abd al Djalil b, Yamdâs.b, Mansûr b, Ali b, Manasir b, Isâ b, abd ar-rahman dit Tadghir b, Ya'lâ. B, Ishâq dit Abd Allah Al'Aliyy b, Ah. b, Muh. B, Idris Al –Asghar.b, Idris Al-Akbar. B, Abd Allah Al-Kamil.b, Hassan as-Sabt. B, Ali. B, Abi Talib par Fatima Zahra bint muhammed sceau des prophètes.

Vraie ou sujette à caution, cette Shadjara fait de lui un arabo- Berbère qui, comme beaucoup de Maghribins, se réclame d'un lien avec le prophète (de l'Islâm), donc arabe. Mais Yamdâs, Tadghdîr, Ya'lâ sont des prénoms évidemment berbères. 'Iqd, 431, fait remarquer que Manâsir est l'éponyme des Shurafâ' de Fîgîg, venus de Marrâkush).

(Son père était donc prénommé Muh. Pourquoi n'est- il connu lui- même que sous l'appellatif d'A.b.y. ?) pour l'expliquer, on a avancé deux légendes :

1. Dès sa naissance, il aurait été recueilli par un certain Yûsuf qui l'éleva avec le lait de sa vache et le traita comme son fils.Il serait le fils de Mansûr surnommé Bû- Karkûr du Gurâra dont le tombeau à âbalkûza est encore de nos jours vénéré par les 'Atâwina de la Sâwira